Nations Unies A/76/6 (Sect. 18)

Assemblée générale

Distr. générale
30 avril 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Points 140 et 141 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2022

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2022

Titre V
Coopération régionale pour le développement

Chapitre 18
Développement économique et social en Afrique

Programme 15
Développement économique et social en Afrique

Table des matières

Page

Avant-propos 3

I. Commission économique pour l'Afrique 5

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020** 5

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022*** 144

II. Bureau des commissions régionales à New York 180

Annexes relatives aux postes et autres objets de dépense proposés pour 2022*** 186

I. Organigramme et répartition des postes pour 2022 186

II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle 188

* A/76/50.

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée au plan-programme et aux résultats est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

21-05801 (F) 280521 280521

Merci de recycler

III. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes 194

IV. Ressources financières et postes : vue d'ensemble 195

Avant-propos

En 2022, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) s'attachera en priorité à rétablir la situation de trésorerie des pays d'Afrique, à gérer l'insolvabilité, à jeter les bases du relèvement et à jouer son rôle de chef de file en coordonnant l'action menée par les entités des Nations Unies à l'appui des activités de la Commission de l'Union africaine. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu des répercussions sur tous les aspects de la société africaine et dans tous les secteurs: elle a conduit à la perte d'emplois et de moyens de subsistance, à l'affaiblissement des systèmes sanitaires et éducatifs, au creusement des inégalités et à l'anéantissement des progrès réalisés en matière de développement ces dix dernières années, plongeant des millions de personnes dans l'extrême pauvreté.

La résilience du continent et sa capacité à se relever pour de bon et à atteindre les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine dépendent de la volonté des décideurs de partager les responsabilités et de coordonner leur action aux niveaux mondial, régional et national pour ne laisser personne de côté. Dans ce contexte, et en s'appuyant sur ses fonctions essentielles, la CEA aidera ses États membres à reconstruire en mieux pour l'avenir et continuera d'offrir aux pays d'Afrique un espace où dialoguer avec les institutions financières internationales et les partenaires multilatéraux. La croissance mondiale ne peut être rétablie durablement que si les pays ont accès aux mêmes ressources financières pour la riposte et le relèvement que celles dont bénéficient les économies les plus riches du monde mais le défi pour l'Afrique est de taille: six pays se trouvent actuellement en situation de surendettement et les ratios moyens dette/produit intérieur brut (PIB) ont atteint un niveau record d'environ 70 % en 2020.

Devant ce constat et sachant qu'elle s'est engagée à accélérer l'action qu'elle mène pour le relèvement, la CEA aura pour principal objectif d'aider à remédier à la situation de trésorerie du continent, en œuvrant, premièrement, pour la prorogation jusqu'à la fin de 2022 de l'initiative de suspension du service de la dette mise en place par le Groupe des Vingt afin que les pays à revenu intermédiaire en bénéficient ; deuxièmement, pour l'émission des droits de tirage spéciaux avec une réaffectation en faveur des pays vulnérables et des pays les moins développés ; troisièmement, pour la création d'un mécanisme de trésorerie et de soutenabilité visant à abaisser les coûts d'emprunt pour les pays en développement en leur donnant accès aux marchés de capitaux ; quatrièmement, pour la recapitalisation des banques multilatérales de développement. Elle aidera en outre ses États membres à réformer leurs politiques pour qu'au-delà du rétablissement de leur situation de trésorerie, ils puissent se relever en mettant l'accent sur le financement des investissements verts. Cela impliquera aussi de s'attaquer au problème des flux financiers illicites.

La CEA considère que les liquidités et le financement sont les conditions qui permettront aux pays d'avoir accès aux vaccins et au continent tout entier de se relever. Le rythme de l'accès aux vaccins et de leur distribution détermineront dans quelle mesure et à quelle vitesse l'Afrique peut rebondir. Pour jeter les bases du relèvement, il faudra inscrire l'action dans la durée et tenir compte des considérations suivantes. Premièrement, il faudra tirer parti de la démographie du continent et placer les femmes et les jeunes d'Afrique au cœur des mesures. Rien qu'en permettant aux jeunes d'être productifs, le continent pourrait accroître son PIB de 78 milliards de dollars par an. Deuxièmement, il faudra poursuivre l'intégration régionale en faisant en sorte que la Zone de libre-échange continentale africaine devienne pleinement opérationnelle maintenant que les échanges ont commencé depuis le 1er janvier 2021. Ce marché de 2 500 milliards de dollars et de 1,3 milliard de personnes est la clé du relèvement de l'Afrique car il permettra d'accroître les investissements intra-africains, la productivité et la création d'emplois formels dans des secteurs comme l'agriculture, l'industrie manufacturière et les services, notamment de développer les chaînes de valeur régionales. Troisièmement, il faudra exploiter les technologies numériques et l'innovation pour transformer les sociétés et les économies africaines, assurer la continuité des activités, stimuler la création d'emplois, promouvoir l'intégration de l'Afrique et favoriser une croissance économique inclusive et l'inclusion financière. Quatrième et dernièrement, il faudra absolument appuyer le relèvement vert et opérer la transition en ce sens. En augmentant les investissements dans la biodiversité du continent, les puits de carbone mondiaux, l'économie bleue et le vaste potentiel que recèle l'énergie renouvelable, on pourra accélérer la reprise économique car ces éléments ont un effet multiplicateur pour la création d'emplois, la stimulation des échanges et l'action face aux changements climatiques.

Je suis déterminée à faire en sorte que la CEA collabore étroitement avec les États membres, le secteur privé, la société civile, le système des Nations Unies et les partenaires de développement pour concrétiser ces idées et remettre la région sur la voie du progrès vers la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. En ces temps extraordinaires, il faut agir d'urgence pour reconstruire différemment en empruntant des voies plus durables et plus équitables pour l'avenir de la région.

La Secrétaire générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies
et Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique
(*Signé*) Vera **Songwe**

I. Commission économique pour l'Afrique

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

18.1 La Commission économique pour l'Afrique (CEA) est chargée de promouvoir le développement économique et social de ses États membres, de favoriser l'intégration intrarégionale et d'encourager la coopération internationale pour le développement de l'Afrique. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, et de la résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en Afrique a révélé une série de graves problèmes et de nouvelles questions critiques qu'il faut régler d'urgence pour atteindre les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 (L'Afrique que nous voulons) de l'Union africaine.

18.2 La CEA a un rôle essentiel à jouer en apportant aux États membres et aux communautés économiques régionales des solutions innovantes et en leur donnant des conseils de politique générale et des conseils techniques sur mesure afin de les aider à se relever rapidement après la pandémie et de favoriser l'avènement de sociétés plus prospères et plus inclusives. Ses interventions, qui englobent la recherche de pointe et un appui intégré en matière de politiques et de capacités, sont axées sur la diversification économique, en particulier la conception d'instruments financiers innovants en vue d'accroître la mobilisation des ressources, l'élaboration de stratégies nationales et sous-régionales et la mise en place de mécanismes régionaux devant permettre que la Zone de libre-échange continentale africaine devienne pleinement opérationnelle, et sur la transformation numérique.

Stratégie et facteurs externes pour 2022

18.3 La stratégie du programme de la CEA repose sur une approche intégrée et cohérente selon laquelle les sous-programmes sont planifiés et exécutés ensemble, l'accent étant mis sur les changements transformationnels dans les domaines clés et sur une contribution mesurable au Programme 2030 et à l'Agenda 2063. Dans l'exercice de son mandat, la CEA continuera à se concentrer sur cinq orientations stratégiques :

a) renforcer la capacité de la Commission et sa contribution en tant que centre de réflexion de premier plan en Afrique mettant le savoir à l'appui de l'élaboration de politiques visant à réaliser le programme de développement de l'Afrique ;

b) formuler des politiques propres à accélérer la diversification économique et la création d'emplois en vue de la transformation de l'Afrique ;

c) concevoir et appliquer des modèles de financement pouvant servir au développement de capacités humaines et d'infrastructures physiques et sociales ;

d) promouvoir des idées et initiatives visant à favoriser une intégration régionale plus poussée et le développement des biens publics régionaux, en mettant l'accent sur l'inclusion sociale et en tenant compte des synergies entre les programmes de développement économique et social de l'Afrique et son programme relatif à la paix et à la sécurité ;

e) défendre la position commune de l'Afrique sur la scène internationale et élaborer des solutions régionales qui contribuent au règlement des problèmes de gouvernance mondiale.

18.4 Pour suivre ces orientations stratégiques, la CEA exerce trois fonctions essentielles, qui se retrouvent dans ses différents sous-programmes. Ces trois fonctions - mobilisation, réflexion et d'appui - sont définies comme suit :

a) mobilisation : offrir des tribunes multilatérales et multipartites, contribuant à renforcer le multilatéralisme aux niveaux régional et mondial ;

b) réflexion : réaliser des travaux de recherche et d'analyse interdisciplinaires sur les principaux défis que doivent relever les États membres et l'Afrique dans son ensemble, tout en favorisant l'apprentissage entre pairs et le développement ;

c) appui : conseiller et appuyer directement les États membres, notamment en entretenant des liens de coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies.

18.5 La pandémie de COVID-19 a eu pour effet de renforcer la vision à long terme de la CEA et son positionnement stratégique en tant que centre de réflexion, catalyseur et facilitateur de premier plan dans le cadre des négociations internationales intéressant l'Afrique. Par exemple, au cours de l'année écoulée, la CEA a montré que son action avait un effet multiplicateur en communiquant les besoins de ses États membres en ce qui concerne le service de la dette, ce qui a permis de réaliser des économies considérables qui pourraient servir à la lutte contre les répercussions socioéconomiques de la pandémie.

18.6 À cette fin, la CEA entend renforcer sa collaboration avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies ainsi que la coordination de l'action collective menée aux niveaux national et sous-régional dans le cadre de sa nouvelle approche stratégique du travail avec les coordonnatrices et coordinateurs résidents et les équipes de pays et de la plateforme de collaboration régionale de l'Afrique récemment créée et des travaux reposant sur des coalitions fondées sur les possibilités et des coalitions thématiques. Elle continuera à intégrer les orientations et recommandations de politique générale, en tenant compte des mesures prises par les organes directeurs et mécanismes intergouvernementaux, et à promouvoir la coopération entre communautés économiques régionales en vue d'accélérer l'application des accords régionaux dans le cadre des divers partenariats existant entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité. Elle continuera d'aider les États membres et les communautés économiques régionales à mettre en place de cadres stratégiques clés comme la Zone de libre-échange continentale africaine. Elle continuera aussi à mobiliser le secteur privé, qui est un moteur de la création d'emplois et de la mise en place de nouveaux modes de financement du développement et s'emploiera à promouvoir des politiques qui favorisent la prospérité de ce secteur.

18.7 Même si elle a sérieusement mis en péril le développement et la croissance durables du continent, la pandémie de COVID-19 a également ouvert de nouvelles perspectives. La CEA renforcera son rôle de facilitateur en trouvant et en proposant des moyens de financement innovants propres à stimuler la mobilisation des ressources intérieures et à régler le problème du service de la dette, comme principale mesure d'atténuation. En 2022, elle œuvrera pour reconstruire en mieux pour l'avenir en exploitant les multiples possibilités offertes notamment par la révolution numérique, l'application de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine depuis le 1er janvier 2021 et l'économie bleue et, à cette fin, elle élargira son rôle de pionnière dans la production et la diffusion de supports de connaissance de qualité, elle donnera des conseils de politique générale et des conseils techniques sur mesure et elle organisera des concertations sur les questions de développement durable émergentes dans le prolongement du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Dans le cadre du programme de réformes du système des Nations Unies, elle fera appel à la plateforme de collaboration régionale de l'Afrique et aux coalitions fondées sur les possibilités et aux coalitions thématiques et appuiera directement le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, qui sont les principaux canaux de prestation de ses services.

18.8 Le projet de programme pour 2022 a été adopté par la Conférence des ministres dans sa résolution 981 (LIII) du 23 mars 2021. Il y était proposé de modifier l'intitulé du sous-programme 5 (Changements climatiques, environnement et gestion des ressources naturelles), qui devient

« Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles », afin de l'aligner sur le mandat, l'objectif et les travaux du sous-programme.

18.9 Pour établir les produits et activités prévus pour 2022, la CEA a tenu compte des problèmes auxquels les État membres continueront vraisemblablement de se heurter du fait de la COVID-19. Les produits et activités prévus consisteront à accroître le soutien apporté à l'application de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui est le principal instrument de stimulation de la croissance durable sur le continent, et à mettre au point des plateformes et outils numériques visant à faciliter l'exécution d'un programme de développement sûr et durable sur le continent, en mettant l'accent en particulier sur les liens qui unissent santé et économie. Ils consisteront également à élaborer et à proposer des modèles macroéconomiques personnalisés et des supports de connaissances où sont évalués les répercussions socioéconomiques de la COVID-19, le but étant d'intégrer les résultats ainsi obtenus dans la formulation des politiques aux niveaux continental, sous-régional et national.

19.10 Des activités de renforcement des capacités et de formation consacrées aux principaux problèmes de développement émergents seront également organisées pour aider à trouver d'autres moyens de relèvement après la COVID-19 et à élaborer des cadres stratégiques. Par exemple, sachant que la pandémie a eu des répercussions sur les systèmes statistiques nationaux, il est urgent d'améliorer les statistiques officielles en Afrique pour permettre le suivi des progrès réalisés dans l'exécution du Programme 2030, de l'Agenda 2063 et des plans nationaux de développement. En conséquence, une assistance technique sera fournie aux États membres pour qu'ils renforcent leurs systèmes et des efforts seront faits pour exploiter le potentiel qu'offrent les mégadonnées et les sources non traditionnelles pour garantir la disponibilité des données en temps quasi réel. On trouvera des exemples de produits et d'activités prévus dans les parties relatives aux sous-programmes 1, 2, 3, 5, 6, 8 et 9 et aux composantes 1, 3, 4 et 5 du sous-programme 7. Le concours apporté pour aider les États Membres à faire face aux problèmes relatifs à la COVID-19 devrait contribuer à l'obtention des résultats escomptés pour 2022, comme décrit dans les parties relatives aux sous-programmes 5, 8 et 9 et à la composante 4 du sous-programme 7.

18.11 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) Malgré la nature changeante et l'évolution incertaine de la pandémie de COVID-19, des trajectoires de relèvement durable à long terme sont tracées, consolidées et suivies pour assurer la prestation des services de la CEA ;

b) La plateforme de collaboration régionale de l'Afrique est pleinement opérationnelle et sert à canaliser les contributions et l'appui de la CEA à la mise en œuvre des cadres de coopération Union africaine-Organisation des Nations Unies ;

c) Les États membres et les communautés économiques régionales continuent de coopérer et de coordonner l'action collective et harmonisée qui vise à mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et de collaborer pour que la Zone de libre-échange continentale africaine devienne pleinement opérationnelle après la COVID-19, avec le soutien de la CEA ;

d) Les organes directeurs et mécanismes intergouvernementaux donnent en permanence des orientations sur les priorités nouvelles afin de guider les interventions de la CEA.

18.12 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

18.13 Le Département prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, l'objectif du sous-programme 6 est d'accélérer le rythme auquel les États membres mettent en œuvre les engagements pris au niveau

mondial et régional pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles et en rendent compte, et de renforcer la mise en œuvre des politiques et programmes d'autonomisation des femmes et des filles, afin de parvenir à l'égalité des genres et à l'inclusion en Afrique. Le sous-programme apporte également un appui technique aux autres sous-programmes de la Commission pour que les questions de genre soient prises en compte dans leur programme de travail. Il renforcera les capacités des États membres, en leur apportant un appui technique sur mesure, des services consultatifs et une formation pratique en matière d'égalité des genres, d'autonomisation des femmes et des filles, d'inclusion et de diversification économique, d'entrepreneuriat féminin et de prise en compte des questions de genre dans les politiques et programmes nationaux.

18.14 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, les cadres communs Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la paix, la sécurité, les droits humains et le développement, le Programme 2030 et l'Agenda 2063 impliqueront que les entités des Nations Unies renforcent et améliorent la coordination de leurs activités afin d'être unies dans l'action avec l'Union africaine. Par conséquent, le soutien que la CEA apportera aux États membres et aux communautés économiques régionales reposera sur son rôle de chef de file dans la coordination de l'action menée par les entités des Nations Unies à l'appui des activités de la Commission de l'Union africaine l'action, dans le respect de son mandat. En outre, la CEA s'appuiera sur son partenariat stratégique avec la Banque africaine de développement, la Banque africaine d'import-export (AFREXIM) et d'autres organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec les banques centrales, les universités, les groupes de réflexion, d'autres institutions de recherche, la société civile et les organisations du secteur privé, et établira de nouveaux partenariats pour atteindre les objectifs énoncés dans le Programme 2030 et dans l'Agenda 2063. En ce qui concerne la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, elle continuera de tirer parti des partenariats à valeur ajoutée fondés sur le principe du renforcement de la complémentarité et de l'impact sur le développement. Ainsi, elle pourra mieux faire face à l'évolution des besoins des États membres dans le cadre des possibilités nouvelles ou naissantes qui s'offrent à eux.

18.15 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la CEA continuera à promouvoir la collaboration en favorisant les initiatives intersectorielles qui transcendent les objectifs et les cibles et rapprochent utilement les perspectives régionales, sous-régionales et nationales. Il s'agira notamment de travailler dans le cadre de la plateforme de collaboration régionale et de renforcer la collaboration avec les entités régionales des Nations Unies, en faisant appel à des coalitions fondées sur les possibilités et à des coalitions thématiques devant permettre de mieux coordonner les interventions et de contribuer collectivement et efficacement à la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. En outre, la CEA fera en sorte que ses supports de connaissances soient mieux connus des États membres, des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies et plus accessibles pour eux en ciblant davantage ses efforts de diffusion, notamment en offrant des services de formation en ligne et en présentiel au titre du sous-programme 8.

18.16 Une action commune est nécessaire pour accélérer le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le contexte du relèvement après la pandémie de COVID-19 et de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Pour ce faire, il faudra renforcer la coordination interinstitutionnelle afin que toutes les entités, en coopération avec l'Union africaine et les partenariats multisectoriels, s'unissent pour déterminer les actions, les programmes et projets et les mécanismes régionaux qui contribueront à la réalisation des objectifs du cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies. Par conséquent, le soutien que la CEA apportera aux États membres et aux communautés économiques régionales reposera sur son rôle de chef de file dans la coordination de l'action menées par les entités des Nations Unies à l'appui des activités de la Commission de l'Union africaine.

18.17 En outre, dans le cadre de la plateforme de collaboration régionale de l'Afrique récemment créée et des travaux reposant sur des coalitions fondées sur les possibilités et de coalitions thématiques, il faudra que la coordination soit plus étroite pour que les entités soient unies dans l'action. La

poursuite de la collaboration avec les commissions économiques et sociales régionales sera vitale pour assurer la défense de la position africaine sur la scène internationale et la prise en compte de ses contributions dans les solutions régionales apportées aux problèmes mondiaux. En outre, la CEA s'appuiera sur son partenariat stratégique avec les organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec les banques centrales, les universités, les groupes de réflexion, d'autres institutions de recherche, la société civile et les organisations du secteur privé, et établira de nouveaux partenariats pour atteindre les objectifs énoncés dans le Programme 2030 et dans l'Agenda 2063.

18.18 En ce qui concerne l'inclusion du handicap, la Commission participera à la mise en œuvre à l'échelle du système de la stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et prendra des mesures d'atténuation pour surmonter les éventuelles difficultés qui pourraient se présenter. La stratégie portera sur la conception, l'exécution et l'évaluation du programme et sur les politiques relatives aux aspects opérationnels, notamment en ce qui concerne les aménagements raisonnables et la consultation des personnes handicapées. Afin de favoriser l'inclusion, le programme prévoit de développer un portail mondial d'inscription aux réunions qui sera doté de fonctionnalités d'accessibilité supplémentaires. En outre, du matériel spécialisé sera fourni au siège d'Addis-Abeba puis aux bureaux sous-régionaux pour faciliter l'accès. Tout le personnel concerné recevra une formation à l'utilisation du portail et des équipements d'assistance. Le programme étudiera également la possibilité de mettre au point et de mener des projets avec d'autres entités des Nations Unies.

Exécution du programme en 2020

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

18.19 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour la CEA, qui a été contrainte d'en reporter ou annuler un certain nombre, notamment les suivants: établissement ou finalisation d'études et de rapports thématiques sur des questions telles que les migrations internationales en Afrique, l'état de l'urbanisation en Afrique ou l'indice de sécurité humaine en Afrique ; rapports des concertations et des réunions de groupes d'experts ad hoc sur des questions telles que l'intégration des informations statistiques et géospatiales, et ateliers techniques et ateliers de validation, tels que ceux liés à l'examen des stratégies relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine ; rapports de missions de cadrage dans les États membres pour la collecte et l'analyse de données ; rapports et séances de renforcement des capacités pour les praticiens africains (organismes de réglementation ou d'investissement) sur des questions liées au développement des marchés de capitaux. On trouvera d'autres exemples dans les parties relatives à chacun des sous-programmes. Le report et l'annulation des produits et activités prévus ont également eu une incidence sur les résultats escomptés pour 2020, comme indiqué dans les parties consacrées à l'exécution des sous-programmes 2, 6 et 9 et des composantes 1, 2, 3 et 4 du sous-programme 7.

18.20 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités et on en a retenu de nouveaux, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. Certains produits ont été obtenus en changeant les modalités et les méthodes. Ainsi, au lieu de réunions et de missions sur place, on a tenu des réunions en ligne et des webinaires, ce qui a permis à un plus grand nombre de participants de participer. Toutes les activités de formation en présentiel relevant du sous-programme 8 ont été annulées et les supports de formation ont été adaptés pour l'apprentissage en ligne. Parmi les autres modifications et les nouvelles activités, on peut souligner le recentrage des études et des évaluations sur l'analyse des impacts socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 ; la mise à profit de solutions innovantes telles que l'utilisation de l'informatique et de la gouvernance numérique pour faire face à ces impacts, en favorisant l'échange de meilleures pratiques entre les États membres ; la conception d'instruments financiers transformateurs et l'organisation de nouvelles réunions et de concertations, telles que celles qu'ont tenues les ministres africains des finances pour discuter de questions et d'initiatives relatives à la dette, qui permettent aux États membres de réaliser des économies substantielles ; le renforcement du rôle du secteur privé et de ses investissements dans la croissance

économique et la transformation de l'Afrique (infrastructures, terres et agriculture, énergie). On trouvera d'autres exemples dans les parties relatives à chacun des sous-programmes. Les produits et activités modifiés et nouveaux ont contribué à l'obtention de résultats en 2020, comme indiqué dans les parties consacrées à l'exécution des sous-programmes 1, 2, 3 et 9 et des composantes 1 et 4 du sous-programme 7.

18.21 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, le programme tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Parmi les exemples de bonnes pratiques, citons l'utilisation de l'informatique pour la tenue de réunions d'experts, de conférences ministérielles, de webinaires thématiques et de séances d'apprentissage en ligne, ce qui a permis qu'un plus grand nombre de participants bénéficient de ces activités en 2020 et que l'équilibre femmes-hommes et la diversité soient mieux pris en compte que les années précédentes. Les organisateurs et les participants ont donc dû faire preuve d'une plus grande souplesse et s'adapter afin que les activités habituelles de la Commission pâtissent le moins possible des bouleversements. Les enseignements tirés ont porté sur l'importance de la continuité des opérations et des plans d'urgence et sur la nécessité d'améliorer ces derniers en menant une évaluation méticuleuse des risques et en trouvant de nouveaux moyens de les atténuer. Les sous-programmes ont déjà procédé à des aménagements et commencé à adapter leur approche en conséquence et continueront de le faire en 2022 en renforçant les mécanismes de suivi et d'évaluation et en tenant des réunions trimestrielles où il sera rendu compte de l'exécution des programmes.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.22 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

S-21/2	Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
52/270 B	Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social
57/144	Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire
58/220	Coopération économique et technique entre pays en développement
58/269	Renforcer l'ONU: un programme pour aller plus loin dans le changement
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
60/222	Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
64/215	Démarginalisation des pauvres par le droit et élimination de la pauvreté
64/222	Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
61/234	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique
65/214	Droits de l'homme et extrême pauvreté
65/274	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
65/280	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
66/130	Participation des femmes à la vie politique
66/137	Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme
66/224	Autonomisation des populations et développement
68/145	Renforcement de la collaboration en matière de protection de l'enfance au sein du système des Nations Unies
68/225	Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
68/238	Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
70/155	Le droit au développement
70/159	La mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme
70/184	Les technologies de l'information et des communications au service du développement
70/192	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
70/211	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
70/215	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
70/224	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés
71/220	Mesures de coopération pour évaluer et faire mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer
71/289	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la francophonie
74/302	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
72/234 ;74/235	Participation des femmes au développement
72/266	Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
74/233	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
74/4	Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale
74/253	Améliorer l'accès des personnes handicapées aux conférences et réunions du système des Nations Unies
74/270	Solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)
75/151	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
75/154	Développement sans exclusion pour et avec les personnes handicapées
75/156	Améliorer la riposte rapide à l'échelle nationale et internationale face à l'impact de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur les femmes et les filles
75/180	Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme
75/194	Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert du produit de la corruption, facilitation du recouvrement des avoirs et restitution de ces avoirs à leurs propriétaires légitimes, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
75/202	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
75/203	Commerce international et développement
75/204	Système financier international et développement
75/205	Soutenabilité de la dette extérieure et développement
75/206	Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable
75/207	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable
75/211	L'entrepreneuriat au service du développement durable
75/212	Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
75/213	Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur Action 21

75/215	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
75/217	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
75/220	Harmonie avec la Nature
75/221	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
75/234	Coopération Sud-Sud
75/225	Vers un nouvel ordre économique international
75/226	Migrations internationales et développement
75/227	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
75/229	Promotion du tourisme durable, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement
75/230	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
75/231	Coopération pour le développement industriel
75/232	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
75/235	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
75/237	Appel mondial à une action concrète pour l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et pour la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
75/239	Les océans et le droit de la mer

Résolutions du Conseil économique et social

2014/11	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
2017/9	Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2017/28	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
2018/23	Nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

671 (XXV) A	Création d'une Commission économique pour l'Afrique
748 (XXVIII)	Population, famille et développement durable
822 (XXXI)	Mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine : renforcement des communautés économiques régionales ; rationalisation et harmonisation des activités des communautés régionales et sous-régionales
874 (XLIII)	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique
928 (XLVIII)	Mise en œuvre de l'Agenda 2063 : planification, mobilisation et financement au service du développement
929 (XLVIII)	Troisième Conférence internationale sur le financement du développement
935 (XLVII)	Pays les moins avancés d'Afrique
937 (XLIX)	Intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 dans les cadres stratégiques, plans et programmes d'action nationaux
938 (XLIX)	Présentation de rapports intégrés et suivi du développement durable
939 (XLIX)	Forum régional africain pour le développement durable
941 (XLIX)	Organisation d'un examen régional africain annuel des progrès de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information
973 (LIII)	Données et statistiques
978 (LIII)	Examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
964 (LII)	Plan-programme et budget-programme pour 2020
965 (LII)	Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles
966 (LII)	Examen de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique en application des résolutions 943 (XLIX) et 957 (LI)

967 (LII)	Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
968 (LII)	La politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l'ère numérique : une stratégie pour l'Afrique
969 (LII)	Initiative sur la numérisation et l'économie numérique
972 (LIII).	Zone de libre-échange continentale africaine
974 (LIII)	Registres et statistiques de l'état civil
975 (LIII)	Industrialisation et diversification durables de l'Afrique à l'ère du numérique dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)
976 (LIII)	Vaccins contre la maladie à coronavirus
977 (LIII)	Appui de la Commission économique pour l'Afrique aux pays les moins avancés dans le cadre de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
979 (LIII)	Institut africain de développement économique et de planification
980 (LIII)	Droits de tirage spéciaux
981 (LIII)	Plan-programme et budget-programme pour 2022

Produits

18.23 On trouvera dans le tableau 18,1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 18.1
Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**5**	**6**	**5**	**8**
1. Réunions de coordination sur le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030	2	2	2	2
2. Forum des entreprises africaines	–	1	–	1
3. Réunions de la plateforme de coordination régionale	–	–	–	2
4. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
5. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
6. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	**2**	**3**	**2**	**2**
7. Rapport sur l'aperçu des conditions économiques et sociales en Afrique, destiné à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et au Comité d'experts de la Commission économique pour l'Afrique	–	1	–	1
8. Rapports sur le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030	2	2	2	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : appui à la mise en œuvre du Cadre Union africaine-ONU pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.				

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : lancement de campagnes de sensibilisation et de promotion auprès des États membres.				

Activités d'évaluation

18.24 Les auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2022 :

a) Évaluation finale de l'arrangement financier conjoint entre la CEA et les partenaires du fonds de financement commun ;

b) Évaluation finale du projet sur l'approfondissement de l'intégration commerciale de l'Afrique par la mise en œuvre effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine à l'appui de l'intégration économique.

18.25 Il a été tenu compte des conclusions des auto-évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Par exemple, les évaluations ont mis en évidence certaines faiblesses systémiques dans les théories du changement qui ont été appliquées dans les projets de la CEA: dans certains cas, ces théories n'étaient pas assez solides et dans d'autres, elles étaient purement et simplement inexistantes. De même, il a été fait observer qu'il faudrait renforcer le contrôle de l'exécution des projets. Pour remédier à ces lacunes, la théorie du changement et le contrôle de l'exécution devront obligatoirement faire partie des descriptifs de projet. Dans les cahiers des charges, la phase d'évaluation mettra désormais l'accent sur l'évaluation de la théorie du changement, ainsi que sur les autres critères d'évaluation énoncés par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation avant l'approbation du projet. Par ailleurs, on améliorera le contrôle de l'exécution du projet et l'établissement de rapports en formant les membres du personnel à la gestion axée sur les résultats et en les dotant d'autres compétences. Un système électronique interne de communication de l'information est en cours de développement et entrera prochainement en service.

18.26 Bien que l'arrangement financier conjoint entre la CEA et les partenaires du fonds de financement commun ait été suspendu à la fin de 2019, les recommandations de l'évaluation de fin de projet ont fourni des indications et des enseignements précieux dont la CEA tient pleinement compte pour ses futurs projets et programmes. Les résultats de l'évaluation du Centre africain pour la politique commerciale ont conduit à la formulation d'une stratégie sur le genre et à l'engagement à plein temps d'un(e) spécialiste(e) des questions de genre. En application d'une autre recommandation, une stratégie sur les partenariats est en cours d'élaboration. Pour améliorer les mécanismes d'examen de l'exécution des programmes, des réunions trimestrielles sont tenues depuis 2020 et des réunions bimensuelles sont organisées pour le Centre africain pour la politique commerciale. En outre, pour améliorer de manière générale le contrôle de l'exécution des projets, un(e) expert(e) est en cours de recrutement et sera chargé(e) de tous les aspects entourant cette question, y compris l'apprentissage. Les directives relatives aux stratégies nationales pour l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine ont été revues à la lumière des recommandations et des enseignements tirés de l'évaluation, notamment de la nécessité de formuler des critères pour la sélection des pays devant élaborer des stratégies nationales : ces critères ont maintenant été formulés.

18.27 Il est prévu de procéder aux auto-évaluations ci-après en 2022 :

a) Appui de la CEA aux États membres pour le renforcement des comptes nationaux ;

b) Intégration des objectifs de développement durable dans le programme de travail de la CEA pour 2018-2021 et résultats obtenus ;

c) Cinquante-quatrième session de la Commission économique pour l'Afrique ;

d) Huitième session du Forum régional africain pour le développement durable.

Programme de travail

Sous-programme 1
Macroéconomie et gouvernance

Objectif

18.28 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de parvenir à une transformation structurelle et à une croissance inclusive en Afrique en renforçant la planification des activités de développement, l'analyse macroéconomique ainsi que la gestion financière et la gouvernance du secteur public et en améliorant leur efficacité.

Stratégie

18.29 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on mettra au point dans le cadre du sous-programme des supports de connaissances, comme les éditions annuelles du Rapport sur le développement durable en Afrique, et on adoptera ou adaptera des outils pertinents pour l'élaboration de politiques, tels que la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports, afin d'aider les pays à concevoir et mettre en œuvre des plans nationaux de développement alignés sur le Programme2030 et l'Agenda 2063, et à en suivre les résultats. Des réunions régionales et des réunions d'experts seront organisées pour diffuser ces supports de connaissances, échanger des données d'expérience et renforcer les capacités dans ce domaine. Il est également prévu de fournir une assistance technique et de mettre en place des initiatives spécifiques à chaque pays pour renforcer les institutions de planification du développement. On continuera en outre de rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 dans des rapports annuels. On continuera aussi de tenir des réunions avec les pays les moins avancés en vue de faciliter la concertation sur l'action à mener et d'échanger des conseils en ce qui concerne les initiatives nationales de mise en œuvre du nouveau Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, qui sera adopté à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. On appuiera également les travaux visant à créer un cadre stratégique qui garantit l'efficacité de la mobilisation et de l'affectation des ressources et en assure la cohérence.

18.30 Dans le cadre du sous-programme, on produira des supports de connaissances et des documents stratégiques, comme le rapport trimestriel sur les résultats et les perspectives économiques de l'Afrique et le Rapport économique sur l'Afrique. Il est également prévu que l'on organise diverses conférences et ateliers et que l'on participe à de tels événements, notamment la session annuelle de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, et que l'on mène des activités de renforcement des capacités et de conseil qui favorisent l'échange de connaissances et d'idées. Le travail effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable. On continuera aussi d'aider ces derniers à concevoir et appliquer des politiques et des plans fondés sur des données probantes en élaborant et en mettant en œuvre des modèles économiques de prévision et de simulation des politiques.

18.31 Dans le cadre du sous-programme, on approfondira les travaux de recherche sur les politiques et on produira des supports de connaissances comme le Rapport sur la gouvernance en Afrique. On organisera également des ateliers et des séminaires et on travaillera en collaboration avec des partenaires internes et externes, comme le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et le Consortium pour la lutte contre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique. Le travail effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs 16 et 17.

18.32 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en exploitant les modèles macroéconomiques personnalisés de la CEA qui sont actuellement élaborés et mis en œuvre pour évaluer les répercussions de la COVID-19, l'objectif étant d'éclairer la formulation et l'application des politiques des pays. Les capacités devront être

renforcées et les conclusions et résultats de l'analyse des conséquences de la COVID-19 seront présentés aux décideurs lors de réunions de groupes d'experts.

18.33 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) une approche mieux coordonnée et plus intégrée de la conception et de la mise en œuvre des politiques ;

b) l'accélération du reclassement durable des pays d'Afrique les moins avancés ;

c) le recours accru à de nouvelles idées et à des outils de modélisation et de prévision macroéconomiques dans l'analyse, la formulation et la mise en œuvre des politiques, favorisant ainsi la transformation structurelle et une croissance inclusive soutenue ;

d) une plus grande mobilisation des ressources publiques nationales et internationales consacrées au développement et à l'investissement dans les domaines prioritaires.

Exécution du programme en 2020

18.34 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

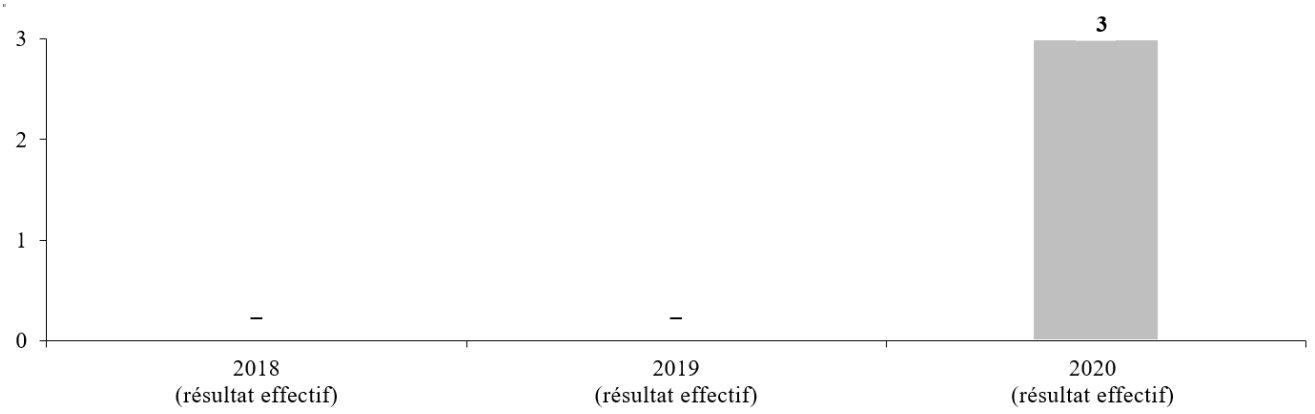
Amélioration de l'analyse macroéconomique en réponse à la pandémie de COVID-19

18.35 Dans le cadre du sous-programme, on a aidé les États membres à évaluer les conséquences économiques de la COVID-19 dans des pays comme l'Éthiopie, la Namibie et le Rwanda. On a poursuivi l'élaboration des modèles spécifiques à chaque pays et apporté des modifications à ces modèles, qui ont servi à montrer l'incidence de la pandémie dans les bilans communs de pays établis en 2020 sous la direction des bureaux des coordonnateurs et coordonnatrices résidents.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.36 Le travail effectué a contribué à la réalisation de cet objectif, comme le montre le fait que trois pays (l'Éthiopie, la Namibie et le Rwanda) ont pris des mesures pour répondre aux répercussions socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 à la suite de l'étude d'impact réalisée au moyen des modèles macroéconomiques (voir la figure 18.I). En Éthiopie, par exemple, l'étude en question a permis de formuler et d'élaborer une proposition sur les projets susceptibles de recevoir le soutien des banques par lesquels l'ONU pourrait fournir un appui au Gouvernement. Il peut s'agir de projets qui concernent les microentreprises, les petites et moyennes entreprises, la création d'emplois ou l'agriculture et le développement rural. En Namibie, l'étude a servi à l'élaboration du plan national d'intervention socioéconomique, qui guide l'action menée par l'ONU pour soutenir les efforts d'atténuation et de relèvement déployés par le Gouvernement face à la pandémie de COVID-19.

Figure 18.I
Mesure des résultats : nombre annuel de pays ayant évalué les répercussions socioéconomiques de la COVID-19



Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

18.37 En 2020, en raison de la COVID-19, on a dû, dans le cadre du sous-programme, reporter la première réunion du Comité de la gouvernance économique, qui devait avoir lieu en 2020. Celle-ci devait être organisée en réponse à la recommandation formulée par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique à sa cinquante-deuxième session, qui s'est tenue en 2019 à Marrakech (Maroc). On a également décidé que le déploiement de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports et déterminé qu'il se ferait en deux étapes. La présentation de l'outil aux États membres, qui s'est déroulée en ligne, sera suivie d'une formation pratique et d'échanges directs qui auront lieu en personne. Les séances en présentiel ont été reportées après 2020. L'atelier sur les finances publiques, qui était donné en présentiel, a été dispensé dans un format combinant la formation virtuelle et la formation en ligne. Le cours en ligne sur les flux financiers illicites a été donné en coopération avec le sous-programme 8, attirant un plus grand nombre de participants provenant d'un plus grand nombre de pays. Des préoccupations ont cependant été exprimées quant à l'efficacité de cette approche pour renforcer les capacités des participants.

18.38 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certaines activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. On a modifié la stratégie d'élaboration et de mise en œuvre des travaux de modélisation de la CEA de façon à y intégrer l'évaluation des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les pays cibles. On a ainsi mis au point et utilisé un modèle macroéconomique pour évaluer les conséquences de la pandémie sur l'ensemble du continent africain ainsi que sur des pays spécifiques comme l'Éthiopie, la Namibie et le Rwanda. Dans ces pays, les conclusions des travaux de modélisation ont été utilisées par les équipes de pays des Nations Unies pour l'établissement des bilans communs de pays et ont ainsi servi à l'élaboration des politiques. On a aussi modifié les services consultatifs offerts dans le cadre du sous-programme en ayant recours à des webinaires pour aider les États membres à tirer parti de la gouvernance publique et à mettre en place des solutions innovantes pour lutter contre la pandémie de COVID-19, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et de la gouvernance numérique. Les États membres ont ainsi pu échanger des informations sur les meilleures pratiques, recenser les problèmes et trouver des solutions pour y remédier, notamment au moyen du soutien entre pairs, afin de satisfaire au mieux les objectifs de l'action menée par le secteur public pour lutter contre la pandémie.

18.39 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Ces nouvelles activités ont consisté notamment à convoquer les ministres africains des finances pour discuter des questions concernant la dette et des initiatives comme l'Initiative de suspension du service de la dette mise en place par

le Groupe des Vingt et le mécanisme de restructuration de la dette souveraine ; organiser une réunion sur les droits de tirage spéciaux avec les ministres des finances et les parties prenantes concernées pour débattre de la soutenabilité et la restructuration de la dette ; mettre sur pied une initiative africaine pour le financement de la riposte à la pandémie de COVID-19 ; lancer le mécanisme de trésorerie et de soutenabilité pour les obligations souveraines africaines. Toutes ces activités ont conduit à l'élaboration de propositions sur l'affectation générale des droits de tirage spéciaux et la redistribution volontaire des droits de tirage spéciaux existants des pays qui n'en ont pas besoin aux pays qui se heurtent à des problèmes de liquidités. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

Résultats escomptés pour 2022

18.40 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : création d'un modèle macroéconomique visant à orienter l'élaboration et l'analyse des politiques[1]

Exécution du programme en 2020

18.41 Dans le cadre du sous-programme, on a aidé les États membres à élaborer et mettre en œuvre leurs modèles macroéconomiques respectifs pour ce qui est des prévisions et des simulations de politiques de façon à faciliter la formulation et l'application de ces dernières. On a également mené des activités de renforcement des capacités visant à améliorer les compétences des États membres en matière de modélisation et d'analyse économique. On a en outre organisé des réunions de groupes d'experts afin d'échanger des connaissances et des données d'expérience en matière de modélisation et d'analyse économique dans différents pays.

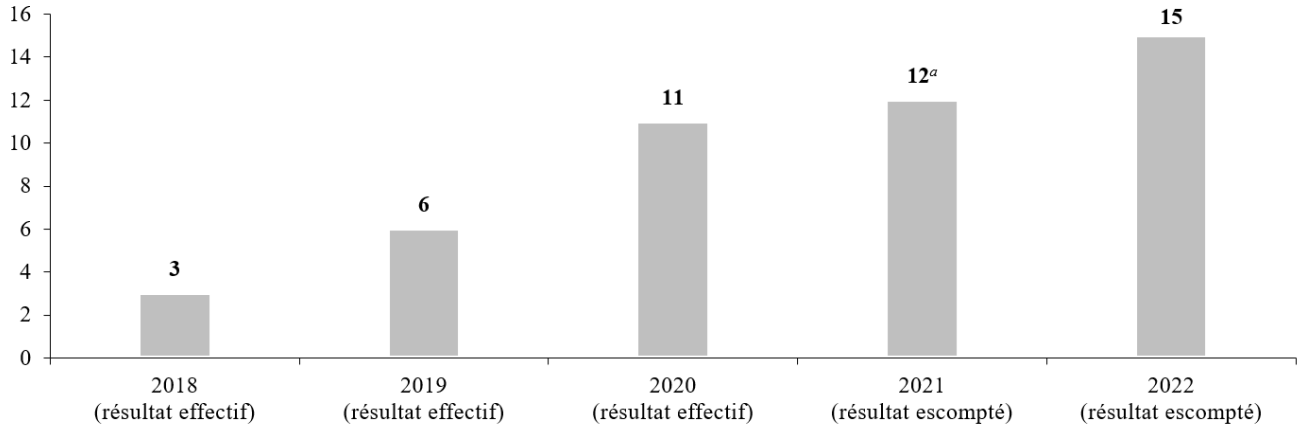
18.42 Le travail susmentionné a contribué à ce que 11 États membres (Algérie, Burundi, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Mauritanie, Namibie, Rwanda et Zambie) tirent parti du modèle macroéconomique pour analyser des politiques et formuler des conseils, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée (9) dans le projet de budget-programme pour 2020.

Projet de plan-programme pour 2022

18.43 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour se rapprocher encore davantage de l'objectif, on continuera de fournir un appui technique en renforçant les capacités dans les domaines de la modélisation et de l'analyse des politiques et en organisant dans des pays supplémentaires des réunions de groupes d'experts en vue de partager les connaissances relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre du modèle macroéconomique. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.II).

[1] Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 18)].

Figure 18.II
Mesure des résultats : nombre d'États membres qui tirent parti du modèle macroéconomique pour analyser des politiques et formuler des conseils (résultat cumulé)



[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : lutte contre les flux financiers illicites pour une meilleure mobilisation des ressources nationales[2]

Exécution du programme en 2020

18.44 Dans le cadre du sous-programme, on a collaboré avec des partenaires, à savoir la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), afin d'inscrire les flux financiers illicites dans le cadre statistique des objectifs de développement durable et d'élaborer un cadre conceptuel et des méthodes de mesure de ces flux, l'objectif étant de rendre compte des progrès et de reclasser l'indicateur 16.4.1 relatif aux objectifs de développement durable, qui porte sur la mesure des flux financiers illicites, de la catégorie III à la catégorie II. Le travail réalisé par la CEA pour mesurer l'ampleur de la fausse facturation, qui représente l'essentiel des flux financiers illicites touchant au commerce, occupe une place centrale dans le cadre conceptuel et les méthodes associées, et il contribuera au succès des stratégies nationales visant à enrayer les flux financiers illicites.

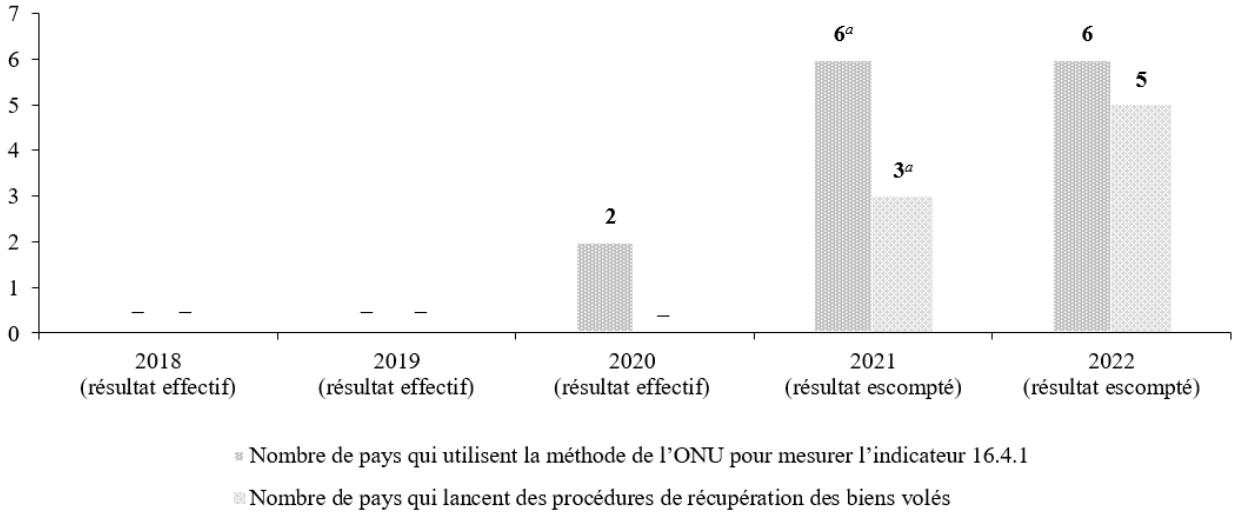
18.45 Le travail effectué a contribué à l'établissement de méthodes permettant de mesurer l'ampleur des flux financiers illicites au Nigéria et en République-Unie de Tanzanie, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

Projet de plan-programme pour 2022

18.46 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on mettra en œuvre le cadre conceptuel, les lignes directrices et les méthodes de mesure dans les États membres et on aidera à collecter des informations, à mesurer la prévalence des flux financiers illicites dans chaque pays et à établir des rapports sur le sujet. On lancera en outre des initiatives de recouvrement des avoirs. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.III).

[2] Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Figure 18.III
Mesure des résultats : nombre de pays qui établissent des méthodes pour mesurer la valeur des flux financiers illicites (en application de l'indicateur 16.4.1) (résultat cumulé)



[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : renforcement des capacités de planification du développement en faveur du développement durable et de la transformation structurelle en Afrique

Projet de plan-programme pour 2022

18.47 Les pays d'Afrique se sont engagés à réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063, mais aussi à mettre en œuvre l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Or les pays d'Afrique ont beaucoup de difficulté à transposer les programmes de développement adoptés à l'échelle mondiale et continentale dans leurs politiques et plans nationaux. Les approches et les outils de planification traditionnels dont disposent les pays ne permettent pas d'intégrer dans les cadres de planification et d'action des pays les engagements pris à l'échelle du continent et du monde. En 2019 et en 2020, le sous-programme a contribué au renforcement des capacités, en particulier en ce qui concerne le déploiement et l'utilisation de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports. Celle-ci a aidé les pays à aligner leurs plans de développement respectifs sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063.

Enseignements tirés et changements prévus

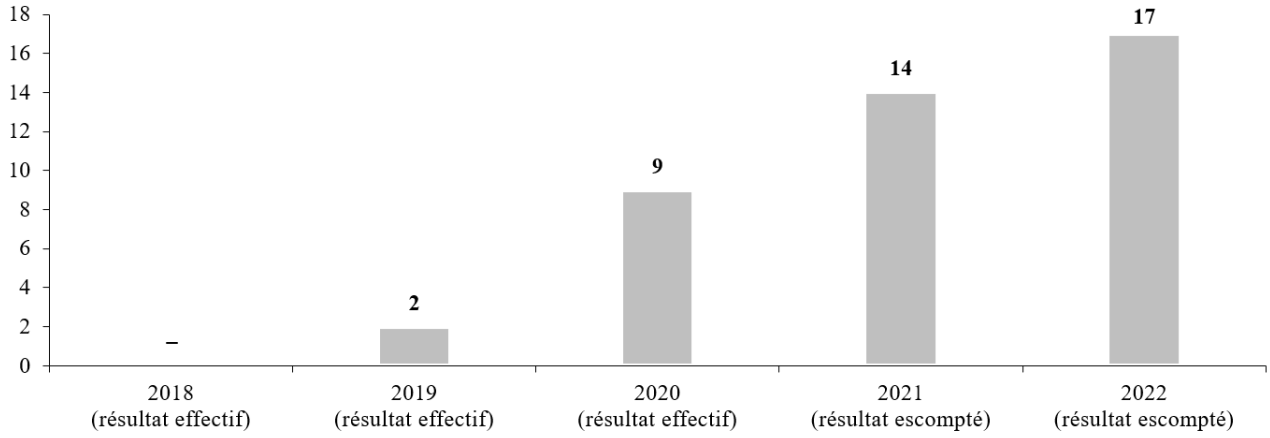
18.48 L'enseignement tiré est le suivant : le renforcement des capacités en ce qui concerne l'utilisation d'outils de planification du développement comme la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports est particulièrement efficace et plus durable quand il est réalisé en partenariat avec des institutions telles que la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi que dans le cadre d'accords de collaboration internes conclus avec les entités compétentes en ce qui concerne la gestion et le déploiement des technologies, ainsi qu'avec le sous-programme 4 en ce qui concerne la gestion des données. La participation de partenaires externes a permis d'assurer la mise en service complète et réussie des outils de planification intégrée de la CEA. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on continuera de nouer des partenariats avec des partenaires externes et de financer le recrutement, au niveau sous-régional, de chefs de projet qui se consacreront au déploiement de la

boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports de façon à assurer le déploiement simultané et accéléré des outils de planification. En 2022, le sous-programme aidera les États membres à intégrer dans leurs plans nationaux de développement les programmes de développement adoptés à l'échelle continentale et mondiale. Le recours aux outils de planification du développement durable permettra de tirer parti des possibilités de croissance durable et inclusive. Les outils de planification du développement aideront en outre les pays d'Afrique à concevoir des plans nationaux de développement résilients en recensant et en hiérarchisant les interventions à fort impact en 2022 et par la suite. À cette fin, on mettra en service les outils de planification du développement de la CEA dans 17 pays d'Afrique, soit près du double du nombre enregistré en 2020.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.49 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait qu'en 2022, 17 pays utiliseront des outils de planification du développement pour s'assurer que leurs plans nationaux de développement respectifs sont conformes au programme de développement adopté à l'échelle du continent, à savoir l'Agenda 2063, ainsi qu'aux programmes de développement convenus à l'échelle mondiale, notamment les objectifs de développement durable (voir la figure 18.IV).

Figure 18.IV
Mesure des résultats : nombre de pays qui ont adopté des outils de planification du développement (résultat cumulé)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.50 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

48/180	L'esprit d'entreprise et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable
51/191	Déclaration des Nations Unies sur la corruption et les actes de corruption dans les transactions commerciales internationales
54/128	Lutte contre la corruption
54/197	Mise en place d'un système financier international stable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement
58/4	Convention des Nations Unies contre la corruption
60/34	Administration publique et développement
64/116	L'état de droit aux niveaux national et international

65/123	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire	66/209	Rendre l'administration publique plus efficiente, plus respectueuse du principe de responsabilité, plus efficace et plus transparente en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques
65/286	Mise en œuvre de la stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés	66/213	Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
65/313	Suite donnée à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement	66/256	Les Nations Unies dans la gouvernance mondiale
65/314	Modalités d'organisation du cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement	73/63	Action préventive et lutte contre les activités de courtage illicites

Résolutions du Conseil économique et social

2005/3	Administration publique et développement	2008/18	Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

862 (XLII)	Renforcement de la mobilisation des ressources intérieures	896 (XLV)	Flux financiers illicites en provenance d'Afrique
865 (XLII)	Crise financière et économique mondiale	916 (XLVII)	Flux financiers illicites
879 (XLIV)	Gérer le développement en Afrique : le rôle de l'État dans la transformation économique		

Produits

18.51 On trouvera dans le tableau 18.2 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.2
Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**1**	**1**	**1**	**1**
1. Rapport sur l'aperçu des conditions économiques et sociales en Afrique, destiné à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et au Comité d'experts de la Commission économique pour l'Afrique	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**4**		**–**	**–**
2. Comité de la gouvernance économique	4	–	–	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	**2**	**2**	**6**	**11**
3. Projet sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique	1	1	1	1
4. Mise au point et adaptation du modèle macroéconomique de la CEA, et formation au modèle pour certains pays	–	–	4	4

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
5. Déploiement de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports et appui continu aux pays qui l'utilisent	–	–	–	5
6. Programme de stages et de bourses destiné aux jeunes économistes africains et visant à renforcer les capacités dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes de développement	1	1	1	1
Séminaires, ateliers, bourses et activités de formation (nombre de jours)	**6**	**6**	**2**	**2**
7. Atelier de modélisation macroéconomique – pour un échange de données d'expérience entre les décideurs et les experts en modélisation macroéconomique d'Afrique	2	2	2	2
8. Atelier de formation sur les finances publiques en Afrique	2	2	–	–
9. Séminaire sur les outils de planification du développement	2	2	–	–
Publications (nombre de publications)	**2**	**2**	**3**	**2**
10. Rapport sur le développement durable en Afrique	1	1	1	1
11. Rapport économique sur l'Afrique	1	1	1	1
12. Rapport sur la gouvernance économique en Afrique	–	–	1	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**10**	**10**	**10**	**10**
13. Notes d'orientation sur les questions économiques émergentes et les obstacles à la croissance et au développement en Afrique	3	3	3	3
14. Documents de recherche sur les questions émergentes liées à l'analyse macroéconomique, à la gouvernance économique et aux finances publiques	3	3	3	3
15. Rapport trimestriel sur les résultats et les perspectives économiques de l'Afrique	4	4	4	4

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs fournis à cinq États membres sur les nouvelles questions macroéconomiques et de gouvernance et la planification du développement ; appui technique au secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs dans le domaine des auto-évaluations nationales et de l'intégration des résultats de ces évaluations dans les plans nationaux de développement et processus connexes

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : organisation de la session annuelle de la Conférence économique africaine, qui sert de tribune pour l'examen des questions économiques émergentes en Afrique.

Plateformes numériques et contenus multimédias : concernant la planification du développement, le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

Sous-programme 2
Intégration régionale et commerce

Objectif

18.52 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser la coopération et l'intégration régionales entre les États membres grâce à une intensification des échanges commerciaux, à l'amélioration de l'industrialisation et à un accroissement des investissements.

Stratégie

18.53 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on poursuivra, dans le cadre du sous-programme, la collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les bureaux des coordonnateurs résidents et la CNUCED, ainsi qu'avec les partenaires de développement, afin d'aider les États membres à obtenir l'accès aux marchés et aux débouchés commerciaux de la Zone de libre-échange continentale africaine tout en atténuant les effets négatifs potentiels (poussée des importations, dumping, risques de perte de recettes douanières) dans le contexte des programmes de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres questions commerciales multilatérales et bilatérales telles que les protocoles commerciaux régionaux, la loi des États-Unis sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique et les accords de partenariat économique.

18.54 De même, on fournira une assistance technique aux fins de la mise en œuvre, au niveau des politiques, de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique en tant que programme commun de numérisation pour le continent. En outre, on mettra à profit les conclusions générales des principaux supports de connaissances conçus grâce au sous-programme lors de réunions et d'ateliers.

18.55 Des outils, des instruments et des lignes directrices de politique générale seront élaborés et diffusés et une contribution sera apportée au recensement des possibilités de diversification, de création de valeur ajoutée et de développement de pôles industriels et manufacturiers pour les États membres à l'appui du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, le but étant de favoriser la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9. Un appui technique sera également fourni aux États membres.

18.56 En outre, on organisera des cours de formation qui devraient contribuer aux programmes de travail des États membres (en particulier les pays en développement sans littoral et les communautés économiques régionales) pour la mise en œuvre des cadres de coopération régionale existants, tels que le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain, le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et le Programme de développement des infrastructures en Afrique.

18.57 Des services de conseil seront fournis aux États membres sur la manière d'améliorer l'élaboration et l'application des politiques nationales, régionales et continentales de concurrence, des politiques de propriété intellectuelle et des mesures de facilitation des investissements. Des services de conseil et de formation seront également fournis aux négociateurs de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine à la lumière de la deuxième phase de négociation des questions relatives à l'Accord, afin de les doter de connaissances actualisées sur les politiques dans les domaines de la concurrence, de l'investissement et de la propriété intellectuelle.

18.58 On fournira des services de conseil et un appui technique aux États membres et aux communautés économiques régionales afin qu'ils puissent s'attaquer aux obstacles à l'intégration, tels que la mauvaise conception et le mauvais ordonnancement des accords d'intégration régionale, la multiplicité des programmes et les entraves au commerce et à l'investissement, et, à cette fin, on formulera et diffusera des recommandations générales pour l'harmonisation des multiples protocoles, réglementations et politiques d'intégration régionale et leur transposition dans les lois et plans nationaux.

18.59 On a prévu d'aider les États membres à régler les problèmes liés à la COVID-19 en diffusant des analyses fondées sur des données factuelles et assorties de recommandations sur la manière de reconstruire en mieux pour l'avenir et en apportant un appui à l'application de ces recommandations aux États membres qui en feront la demande. En outre, et dans le contexte de la définition et de la mise en œuvre des stratégies relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine, on formulera des recommandations sur la manière d'atténuer les conséquences de la COVID-19 sur le commerce et on aidera les États membres qui en feront la demande à appliquer ces recommandations.

18.60 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) Les pays mettent en œuvre leurs stratégies relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine ;

b) Les modes de fonctionnement des secteurs public et privé sont améliorés ;

c) L'interface entre la Zone de libre-échange continentale africaine et les zones de libre-échange et unions douanières des communautés économiques régionales est plus cohérente, mieux coordonnée et plus réactive ;

d) Les politiques commerciales et industrielles sont cohérentes et harmonisées avec le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ;

e) Les capacités et les modes de production sont diversifiés, contribuant ainsi à accélérer l'industrialisation en Afrique ;

f) Les risques liés aux transactions et les coûts d'intermédiation sont réduits et la collaboration avec le secteur privé est renforcée ;

g) Les opérateurs du secteur privé peuvent mieux exploiter les possibilités transfrontalières, ce qui contribue à créer un marché unique africain plus propice aux affaires et à garantir de meilleures conditions d'accès au marché pour les exportations africaines.

18.61 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir comme résultat la prise de décisions éclairées par les États membres et la conduite d'une action de sensibilisation judicieuse sur les initiatives stratégiques continentales, telles que la Zone de libre-échange continentale africaine, ainsi que l'appui global au continent africain.

Exécution du programme en 2020

18.62 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Intégration d'analyses et de recommandations relatives à la COVID-19 dans les stratégies concernant la Zone de libre-échange continentale africaine

18.63 Dans le contexte de l'ouverture des échanges commerciaux en vertu de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en janvier 2021 (initialement prévue pour juillet 2020), on a, dans le cadre du sous-programme, aidé les pays à mieux se préparer en leur apportant, à leur demande, un soutien technique afin qu'ils puissent élaborer des stratégies concernant la Zone. Ces stratégies ne seraient pas pertinentes si elles ne comportaient pas des analyses et des recommandations relatives à la COVID-19 intéressant la Zone. En 2020, on a donc contribué à leur adaptation au moyen d'analyses et de recommandations visant à remédier aux conséquences de la COVID-19 et touchant notamment aux cadres macroéconomiques, aux effets de la pandémie sur le commerce, tels que la réduction du volume des échanges transfrontières et la baisse des activités de transport liées au tourisme et au commerce ou de l'emploi lié au commerce, tout en mettant en lumière les priorités commerciales immédiates découlant de la COVID-19, comme la création de voies spéciales pour le dédouanement rapide des fournitures médicales, la mise à profit des normes et des directives relatives aux fournitures médicales, aux masques, aux désinfectants et aux équipements de protection offerts gratuitement et la promotion de la sécurité du commerce du poisson et du commerce transfrontière par voie terrestre.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.64 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que deux pays, la Mauritanie et la Sierra Leone, ont intégré des analyses et des recommandations relatives à la COVID-19 dans leurs stratégies concernant la Zone de libre-échange continentale africaine, notamment une analyse à court et moyen terme ayant trait aux cadres macroéconomiques et des

recommandations sur la manière d'utiliser le commerce pour régler les problèmes liés à la pandémie (voir le tableau 18.3).

Tableau 18.3
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*
–	–	Deux pays, la Mauritanie et la Sierra Leone, ont intégré des analyses et des recommandations relatives à la COVID-19 dans leurs stratégies concernant la Zone de libre-échange continentale africaine, notamment une analyse à court et moyen terme ayant trait aux cadres macroéconomiques et des recommandations sur la manière d'utiliser le commerce pour régler les problèmes liés à la pandémie

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

18.65 En 2020, en raison de la COVID-19, la validation de deux stratégies (celles de Djibouti et du Tchad) relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine a été annulée, de même que l'élaboration de guides électroniques sur les investissements. La livraison de guides électroniques sur les investissements aux États membres qui en avaient fait la demande a également été annulée du fait du manque d'accès aux données primaires découlant des restrictions imposées aux déplacements dans le contexte de la pandémie. Lorsqu'il s'est agi d'approche, les méthodes d'exécution du sous-programme ont été changées, comme en témoigne l'organisation de trois réunions de groupes d'experts en ligne. En outre, on a davantage eu recours aux consultants locaux, qui, soutenus par les bureaux sous-régionaux de la CEA, ont dirigé les travaux sur le terrain. Ces changements s'imposaient compte tenu des restrictions en matière de voyages entre pays, qui ont empêché le déplacement des membres du personnel de la CEA qui dirigeaient et facilitaient à distance la prestation de l'assistance technique au moyen de consultations par téléphone ou via Internet. Ils ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 1 et 2.

18.66 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Il s'agissait plus précisément de l'organisation de 12 webinaires en vue d'échanger des idées et de s'entendre sur les stratégies de commerce, d'industrialisation et d'investissement à adopter pour remédier aux conséquences de la COVID-19 et reconstruire en mieux pour l'avenir. Ces activités sont venues s'ajouter à l'élaboration de supports de connaissances contenant des recommandations fondées sur des données probantes permettant de lier l'objectif du sous-programme aux problèmes découlant de la pandémie. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

Résultats escomptés pour 2022

18.67 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : ratification, incorporation en droit interne et mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine[3]

Exécution du programme en 2020

18.68 Dans le cadre du sous-programme, on a poursuivi l'action de sensibilisation engagée auprès des États membres afin d'augmenter le nombre de pays ratifiant l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Deux forums nationaux ont été organisés, des notes d'orientation ciblées ont été établies et un soutien technique a été fourni en vue de préparer les pays à la mise en œuvre de la Zone. Un plaidoyer a été fait auprès de décideurs de haut niveau, ce qui a contribué à la ratification de l'Accord par le Nigéria le 11 novembre 2020. En outre, un soutien technique a été apporté aux États membres qui en avaient fait la demande ; il visait en particulier à les aider à mieux comprendre les modalités d'adhésion à l'Accord et les implications économiques et sociales d'une telle adhésion.

18.69 En 2020, quatre stratégies relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine ont été élaborées et validées par la Gambie, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Leone. Dans ces stratégies, les pays en question ont décrit la manière dont ils comptaient tirer pleinement parti de la Zone de libre-échange et, à cette fin, recensé leurs avantages comparatifs et concurrentiels et valorisé les possibilités de commerce et d'investissement, qui jouent un rôle déterminant. Dans les stratégies nationales relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine, les pays analysent les synergies entre les plans et les politiques (notamment leurs plans nationaux de développement, ainsi que leurs politiques commerciales, industrielles, macroéconomiques et sociales et leurs politiques en matière d'infrastructure, d'éducation et d'investissement) et recensent les lacunes de ceux-ci, tout en formulant des recommandations adaptées aux fins de leur exécution. En outre, en ce qui concerne la Zone de libre-échange continentale africaine, on a également facilité, dans le cadre du sous-programme, la diffusion d'exposés techniques, de débats tenus lors de divers forums en ligne et webinaires et de supports de connaissance tels que la neuvième édition de la publication *État de l'intégration régionale en Afrique*, ainsi que de documents sur les répercussions de la COVID-19 sur le commerce, l'objectif étant de préparer les pays à l'ouverture des échanges dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange, en janvier 2021.

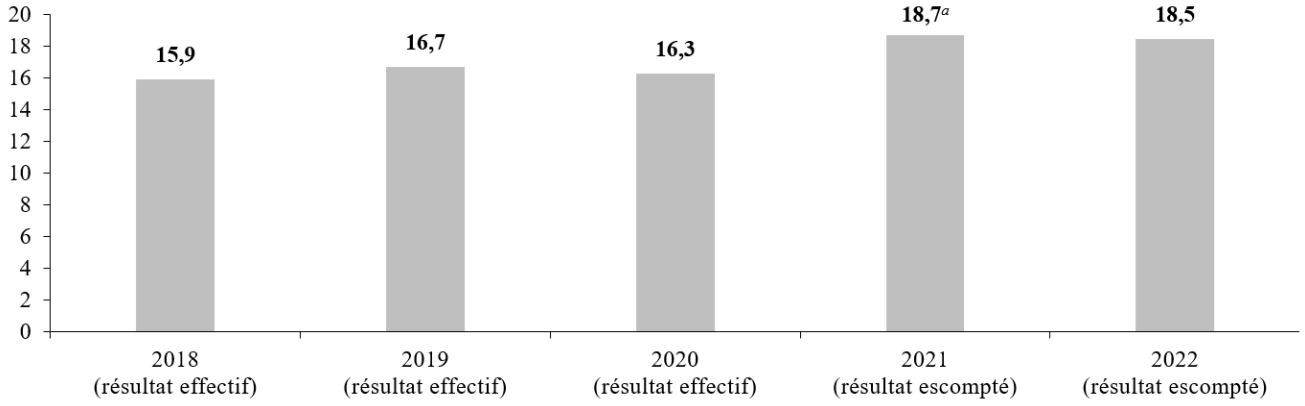
18.70 Le travail effectué a contribué à faire passer à 16,3 % la part du commerce intra-africain dans le commerce total de l'Afrique, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 17,6 %. Cette cible n'a pas été atteinte à cause de la pandémie de COVID-19, qui a retardé l'ouverture des échanges dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui avait été initialement prévue pour juillet 2020 avant d'être reportée à janvier 2021.

Projet de plan-programme pour 2022

18.71 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on formulera des stratégies tenant compte de la COVID-19 et on aidera les États membres à les mettre en œuvre. Par conséquent, les stratégies définies avant la pandémie seront actualisées afin d'y faire figurer des recommandations portant sur la lutte contre la COVID-19 dans une perspective commerciale. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.V).

[3] Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 18)].

Figure 18.V
Mesure des résultats : part du commerce intra-africain dans le commerce total de l'Afrique (résultat annuel)
(En pourcentage)



[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : tirer le meilleur parti de la Zone de libre-échange continentale africaine[4]

Exécution du programme en 2020

18.72 Dans le cadre du sous-programme, on a continué de s'efforcer de former, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les bureaux des coordonnateurs résidents et équipes de pays des Nations Unies, une coalition sur la Zone de libre-échange continentale africaine regroupant les gouvernements, les médias, le secteur privé et la société civile en général, y compris les groupes de femmes et de jeunes, afin de permettre à ces acteurs de mieux comprendre les enjeux de l'Accord portant création de la Zone pour leurs pays respectifs et de tirer le meilleur parti de ce texte dans leurs domaines respectifs. De même, des consultations ont été tenues au Burkina Faso, au Burundi, en Gambie, en Mauritanie, à Maurice, au Rwanda, au Sénégal, en Sierra Leone et au Soudan. En outre, pour évaluer la mesure dans laquelle ces consultations ont permis aux participants de comprendre les questions relatives à la Zone, il a été mené une enquête, qui a révélé qu'en moyenne, 87,2 % des participants étaient bien au fait des enjeux de celle-ci pour leurs secteurs respectifs.

18.73 En raison de l'incidence de la COVID-19 sur la collecte et la communication des données, les données réelles pour 2020 n'étaient pas disponibles au moment de la publication. Il n'est donc pas possible de rendre compte des résultats effectifs de l'exécution du programme en 2020 dans le projet de budget-programme pour 2022. Ces résultats seront présentés dans le projet de budget-programme pour 2023.

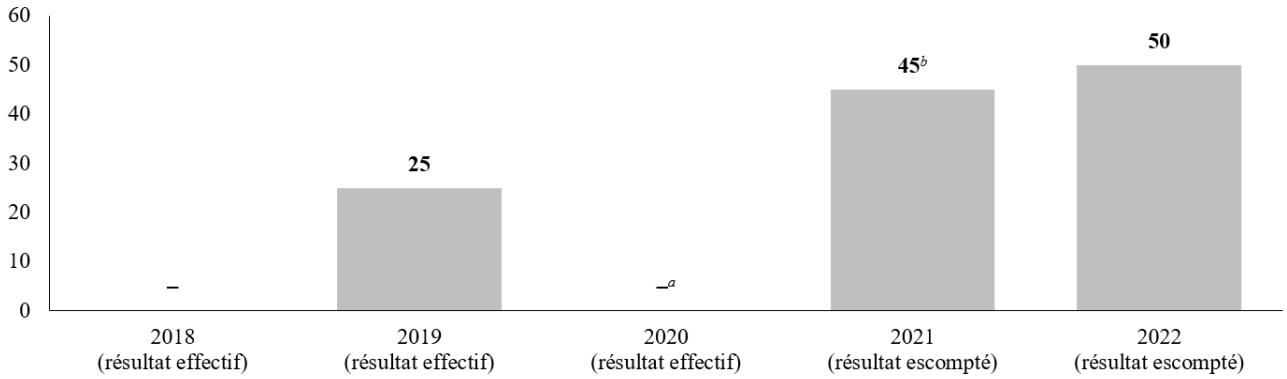
Projet de plan-programme pour 2022

18.74 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et on prendra en considération les obstacles au bon fonctionnement de la Zone de libre-échange continentale africaine dans un monde post-COVID-19 en 2022. On continuera de promouvoir l'adhésion à la Zone de libre-échange continentale africaine comme cadre d'atténuation des effets de la pandémie. De même, on élaborera et mettra en œuvre des stratégies relatives à la Zone favorisant la réponse à la COVID-19 dans une perspective commerciale et on appliquera un indice commercial des pays d'Afrique dans

[4] Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

six pays pilotes. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.VI).

Figure 18.VI
Mesure des résultats : nombre de pays ayant augmenté leur ratio de commerce intra-africain par rapport à leur commerce total (résultat cumulé)



[a] Les données sur le nombre de pays ayant augmenté leur ratio de commerce intra-africain par rapport à leur commerce total ne sont pas encore disponibles. Elles seront présentées dans le projet de budget-programme pour 2023.

[b] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : les États membres adoptent et appliquent des recommandations visant à renforcer l'intégration régionale

Projet de plan-programme pour 2022

18.75 L'existence de supports de connaissances sur l'intégration régionale en Afrique pertinents et exploitables contribuent à rendre les États membres mieux à même d'adopter et d'appliquer des politiques à l'appui de leurs programmes de développement. Dans le cadre du sous-programme, on a diffusé la neuvième édition de la publication *État de l'intégration régionale en Afrique*, qui est principalement axée sur l'analyse des prochaines étapes à franchir en ce qui concerne la Zone de libre-échange continentale africaine et dans laquelle il est notamment recommandé d'élaborer des stratégies relatives à la Zone. Après la publication de ce rapport, on a collaboré avec 38 pays et 3 communautés économiques régionales, à leur demande, en vue de les aider à élaborer et à mettre en œuvre de telles stratégies.

Enseignements tirés et changements prévus

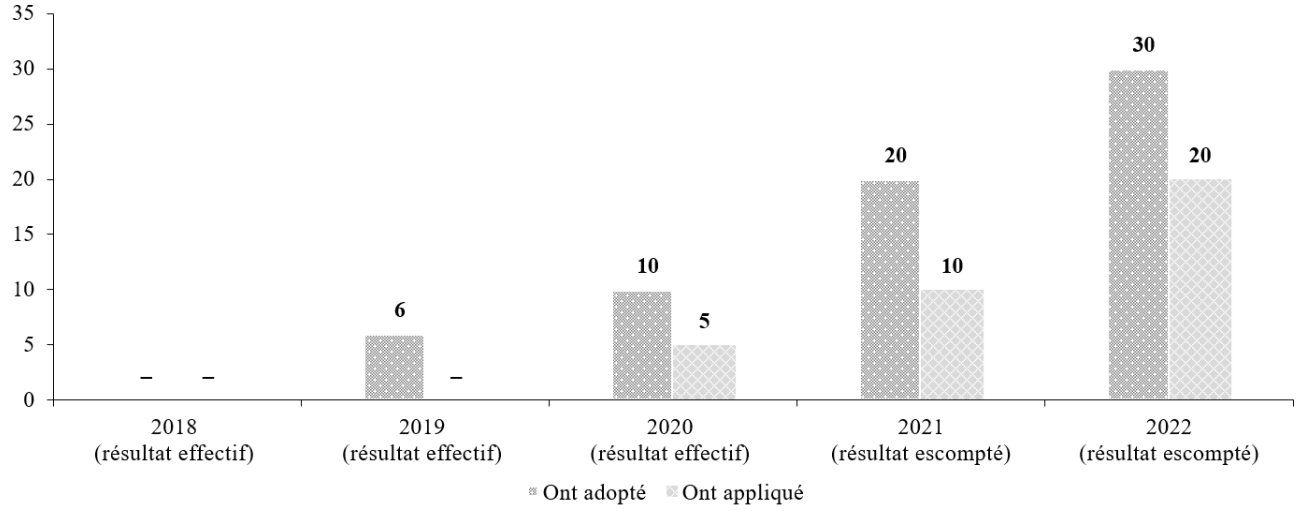
18.76 Les enseignements tirés sont les suivants : les parties prenantes et les États membres ont fait davantage de demandes de coordination au niveau sous-régional et on a répondu plus rapidement à ces demandes, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Dans le cadre du sous-programme, on a tiré profit des différents réseaux sous-régionaux des bureaux sous-régionaux de la Commission et de leur proximité avec les différentes parties prenantes lorsqu'il s'est agi de mettre en œuvre la coopération technique. En outre, cette coordination a permis de réagir plus rapidement sur le terrain, notamment grâce aux synergies créées avec les bureaux des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du programme, on consolidera ce mécanisme et transférera une partie des tâches techniques et administratives aux bureaux sous-régionaux. Ce transfert devrait permettre de communiquer de manière plus rapprochée avec les États membres et les communautés économiques régionales par l'intermédiaire des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts respectifs et dans le cadre d'ateliers et de dialogues sur l'intégration régionale, l'objectif étant de diffuser les recommandations axées sur les sous-régions qui seront issues de la dixième édition de la publication

État de l'intégration régionale en Afrique et de suivre de plus près les demandes d'appui technique, auxquelles il sera donné suite avec le soutien du siège de la CEA.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.77 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'adoption, par 30 États membres, et l'application, par 20 États membres, des recommandations issues de la dixième édition de la publication *État de l'intégration régionale en Afrique* (voir la figure 8.VII).

Figure 18.VII
Mesure des résultats : nombre total d'États membres qui adoptent et appliquent les recommandations issues de la dixième édition de la publication *État de l'intégration régionale en Afrique* (résultat cumulé)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.78 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

70/115	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-huitième session	74/301	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
70/293	Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025)	74/204	Produits de base

Résolutions du Conseil économique et social

2017/11	Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

847 (XL)	Initiative Aide pour le commerce	907 (XLVI)	L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique
867 (XLIII)	Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique	914 (XLVII)	L'indice d'intégration régionale en Afrique
891 (XLV)	Accélérer l'intégration régionale et renforcer les échanges intra-africains		

922 (XLVII)	L'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique	960 (LI)	Exploiter le potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine et créer une marge d'action budgétaire en faveur de l'emploi et de la diversification économique
934 (XLVIII)	Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024		

Produits

18.79 On trouvera dans le tableau 18.4 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.4
Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**3**	**2**	**3**	**2**
1. Rapport à la session du Comité de la coopération et de l'intégration régionales sur la façon dont les États membres uniformisent les règles du jeu en matière d'investissement intra-africain en partageant les meilleures pratiques	1	–	1	–
2. Informations actualisées sur l'état du commerce international et intra-africain, à présenter au Comité de la coopération et de l'intégration régionales	1	1	1	1
3. Rapport sur l'état de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, à soumettre à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**3**	**–**	**3**	**–**
4. Session du Comité de la coopération et de l'intégration régionales	3	–	3	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	**3**	**7**	**4**	**7**
5. Stimuler le commerce intra-africain en renforçant les capacités des États membres et des communautés économiques régionales, le but étant d'accroître la part de l'Afrique dans le commerce international	1	1	1	1
6. Accélérer le programme d'intégration commerciale de l'Afrique par la ratification et la mise en œuvre effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	–	1	–	1
7. Renforcer les capacités en faveur d'arrangements commerciaux africains inclusifs et équitables	1	1	1	1
8. Approfondir l'intégration commerciale de l'Afrique par la mise en œuvre effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	–	1	–	1

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
9. Programme de bourses visant à renforcer les capacités des jeunes chercheurs africains dans les domaines de l'industrialisation, de l'investissement, de l'intégration régionale, du commerce et des marchés	1	–	–	1
10. Projet sur le modèle commercial	–	1	–	1
11. Projet sur l'opérationnalisation de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : interventions stratégiques en matière d'investissement, de politique de concurrence dans le secteur des services, de numérisation, de commerce et d'intégration régionale	–	1	1	1
12. Projet sur les possibilités créées par la Zone de libre-échange continentale africaine pour l'achat groupé de médicaments et de produits essentiels et la production pharmaceutique locale pour le continent	–	1	1	–
Séminaires, ateliers, bourses et activités de formation (nombre de jours)	**5**	**10**	**10**	**10**
13. Programme de formation sur l'économie commerciale, l'intégration régionale et le renforcement des capacités en faveur de la politique commerciale et de la transformation structurelle, l'Aide pour le commerce et la modélisation commerciale de base, intermédiaire et avancée	5	10	10	10
Publications (nombre de publications)	**3**	**3**	**2**	**3**
14. Vers la mise en place d'une zone commune d'investissement au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine : politiques d'uniformisation des conditions régissant les investissements intra-africains	1	1	1	1
15. *État de l'intégration régionale en Afrique*	1	1	–	1
16. Révision des politiques, législations et institutions dans la perspective du développement industriel en Afrique	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**4**	**3**	**1**	**4**
17. Guides électroniques sur les investissements	1	–	–	1
18. Études et notes d'orientation sur des questions d'actualité concernant le commerce international et intrarégional	1	1	1	1
19. Rapport sur les questions d'actualité concernant le programme d'intégration de l'Union africaine	1	1	–	1
20. Notes d'orientation, directives et boîtes à outils sur l'industrialisation en Afrique	1	1	–	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs en réponse aux besoins exprimés par les 54 États membres et les groupes régionaux et sous-régionaux dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et du Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 ; appui analytique au Programme d'Action de Vienne ; administration de l'Observatoire de l'intégration régionale en Afrique.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : matériels de communication sur l'intégration régionale et le commerce ; pochettes d'informations sur les activités du Centre africain pour la politique commerciale ; dialogue de haut niveau sur le commerce.

Plateformes numériques et contenus multimédias : administration de l'Observatoire sur l'intégration régionale en Afrique.

Sous-programme 3
Développement du secteur privé et financements privés

Objectif

18.80 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer l'environnement des affaires afin de tirer parti du rôle et des investissements du secteur privé dans la croissance et la transformation économiques de l'Afrique, d'améliorer la sécurité foncière, en particulier pour les femmes, et de renforcer les financements et les investissements innovants du secteur privé dans les domaines des infrastructures, de l'énergie et des services, et de l'agriculture.

Stratégie

18.81 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme fournira des services consultatifs et une assistance technique aux États membres afin qu'ils mettent en œuvre la Déclaration de Malabo de 2014 sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie et les cadres associés. En collaboration avec d'autres entités des Nations Unies et des partenaires stratégiques, il prendra des mesures en vue de s'attaquer aux effets de la pandémie sur la sécurité alimentaire et l'agriculture. Il produira des supports de connaissances assortis de recommandations et offrira des services consultatifs et une assistance technique aux États membres dans les domaines suivants : chaînes de valeur agricoles intégrées au niveau régional ; financement agricole ; gestion des changements climatiques et autres risques ; développement de l'agrobusiness et de l'agro-industrie. Il réunira les États membres et d'autres parties prenantes en vue de promouvoir l'adoption des lignes directrices sur le développement des chaînes de valeur agricoles régionales et de la stratégie agro-industrielle continentale, approuvées récemment par l'Union africaine, et de fournir une assistance technique aux États membres à cet égard.

18.82 Dans le cadre du sous-programme, on continuera d'aider les États membres à mettre en œuvre la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, notamment en améliorant la sécurité des droits fonciers des femmes afin d'atteindre l'objectif fixé par le Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement de la Commission de l'Union africaine. L'objectif est d'attribuer 30 % des droits fonciers aux femmes d'ici à 2025. Le sous-programme fournira également des moyens techniques et des services de formation en vue de l'application des lignes directrices de l'Union africaine sur les investissements fonciers à grande échelle, qui visent à promouvoir des investissements fonciers éthiques à l'appui de l'agriculture et du développement des infrastructures.

18.83 Dans le cadre du sous-programme, on favorisera la participation efficace, équitable et durable du secteur privé aux activités liées aux infrastructures et on créera un environnement agro-industriel propice à la mobilisation du financement du secteur privé. De plus, on fournira une assistance technique en vue de mettre un terme à l'insécurité foncière, aux préjugés liés au genre et à la marginalisation des jeunes dans l'octroi des droits de propriété foncière et immobilière. En favorisant l'égalité des droits à la propriété et au contrôle des terres et des biens, on aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1 et 5.

18.84 Dans le cadre du sous-programme, on continuera d'aider les États membres et les acteurs du marché à étudier les possibilités d'investissement et de coïnvestissement dans les infrastructures, l'immobilier et d'autres secteurs, en étroite coopération avec les fonds de pension, les sociétés de gestion d'actifs, les fonds de capital-investissement et les institutions financières. On fournira également une assistance technique aux États membres et on diffusera les meilleures pratiques pour leur permettre de déterminer quels sont les secteurs de croissance prioritaires et d'élaborer et d'appliquer des politiques, des stratégies et des programmes qui amélioreront leur compétitivité, attireront les investissements et stimuleront l'esprit d'entreprise. De plus, on aidera les États membres à développer et à élargir leur marché intérieur de la dette, ce qui constituera une mesure

durable de mobilisation de ressources supplémentaires pour les besoins de financement du développement. Développer le marché de la dette intérieure permettrait également aux gouvernements de maintenir la stabilité budgétaire et de réduire le fardeau de la dette et la dépendance à l'égard des emprunts étrangers, qui exercent une pression sur les économies, en particulier dans les pays exposés aux risques de change.

18.85 Dans le cadre du sous-programme, on favorisera l'avancement des femmes sur les plans économique et financier en aidant les femmes africaines entrepreneurs et gestionnaires de fonds à mettre en place une plateforme de financement innovante qui permettra d'attirer les capitaux et de favoriser la croissance des entreprises détenues ou dirigées par des femmes. En tirant parti de ces mécanismes de financement novateurs, le sous-programme aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs 1, 5, 8, 9, 11 et 17.

18.86 Dans le cadre du sous-programme, on continuera également de coopérer avec la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales en vue de lancer la deuxième phase du plan d'actions prioritaires du Programme de développement des infrastructures en Afrique, en contribuant aux activités d'analyse technique. Les secteurs des transports et de l'énergie et les infrastructures africaines ont été tout particulièrement touchés par la pandémie car les restrictions des déplacements ont eu des répercussions sur la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que sur la fabrication de produits énergétiques. Le sous-programme facilitera la recherche de solutions locales pour l'Afrique. Dans cette perspective, il renforcera sa coopération avec les États membres, les partenaires régionaux et les organisations internationales en vue d'élaborer et de diffuser des outils et des cadres réglementaires, ainsi que des pratiques optimales en matière de modèles de partenariat public-privé qui favorisent la participation et les investissements du secteur privé dans les infrastructures énergétiques. De plus, en collaboration avec des partenaires internationaux et des entités régionales, il continuera de plaider en faveur de la mobilisation de capitaux privés à l'appui des projets ferroviaires en cours en Afrique ou de nouveaux projets, compte tenu de l'importance du rail en tant que mode de transport moins coûteux, plus efficace, plus sûr et plus respectueux de l'environnement. Le sous-programme incitera notamment les États membres à ratifier le Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, qui permet de mobiliser plus de fonds auprès du secteur privé à un coût moins élevé pour l'acquisition de nouveau matériel roulant si indispensable. Il fournira également des services consultatifs et une assistance technique aux États membres concernant le Marché unique du transport aérien africain et les initiatives visant à améliorer la sécurité routière en Afrique et à numériser le secteur des transports sur le continent.

18.87 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en collaborant avec des partenaires stratégiques afin de veiller à ce que les produits prévus contribuent à renforcer la capacité des États membres de trouver des solutions viables et durables qui permettront aux économies africaines de reconstruire en mieux après la pandémie. En fournissant des services consultatifs et une assistance technique aux États membres afin qu'ils mettent en place des infrastructures et des services de transport résistants, le sous-programme contribuera à renforcer la capacité de l'Afrique à réagir rapidement aux crises sanitaires et économiques, telles que celles provoquées par la COVID-19.

18.88 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) L'Afrique occupera une meilleure position dans le classement mondial de l'environnement des affaires grâce aux activités menées pour promouvoir le rôle du secteur privé et les investissements de ce secteur dans l'agriculture, l'énergie, les infrastructures et d'autres secteurs de l'économie ;

b) La compétitivité, la productivité, la valeur ajoutée et le commerce des biens et services agricoles seront renforcés grâce à la mise en place de chaînes de valeur agricoles régionales, dans le respect des lignes directrices de l'Union africaine applicables en la matière et de la stratégie agro-industrielle continentale ;

c) De meilleures réformes des politiques et des réglementations seront mises en œuvre et les biens fonciers seront administrés de manière plus efficace grâce aux activités de recherche et d'analyse, de diffusion des pratiques optimales et de sensibilisation qui seront menées et à l'assistance technique qui sera apportée aux États membres conformément au Cadre et aux lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique et aux lignes directrices sur les investissements fonciers à grande échelle de l'Union africaine ;

d) L'accès au crédit dans des situations où la terre peut servir de garantie sera renforcé, tout comme la capacité des femmes de conclure des contrats agricoles dans le cadre de modèles d'investissement foncier où tout le monde est gagnant ;

e) Les inefficacités seront réduites, tout comme le temps et l'argent consacrés à l'obtention de droits fonciers et d'autres droits de propriété et notamment à la délivrance de certificats ou de titres facilitant l'octroi de prêts ;

f) Un climat propre à renforcer l'accès aux marchés et à une base d'investisseurs diversifiée qui manifestent un intérêt grandissant pour les marchés de la dette libellée en monnaie nationale sera instauré ;

g) Des stratégies innovantes de mobilisation des capitaux au niveau tant national qu'international (au moyen du capital-risque, du capital-investissement et de l'investissement à impact), qui peuvent être transposées à une plus grande échelle et produisent des effets économiques, seront mises en place ;

h) Un plus grand nombre de projets énergétiques seront mis en œuvre par les États membres et l'objectif stratégique des programmes sera atteint, notamment en ce qui concerne le recours à des modes de financement novateurs des infrastructures en vue de la transformation de l'Afrique, la défense de la position de l'Afrique au niveau mondial et l'élaboration de mesures régionales ;

i) L'intégration régionale et le commerce intra-africain seront renforcés dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et de l'Agenda 2063, et grâce à une réduction des frais de transport résultant de la mise en œuvre de projets de qualité dans le domaine des infrastructures transfrontières de transport ;

j) La connectivité sera améliorée et les frais de transport aérien seront réduits en Afrique dans le cadre du Marché unique du transport aérien africain, ce qui créera des emplois et contribuera au développement économique du continent ;

k) L'efficacité du secteur ferroviaire africain sera renforcée, notamment grâce à la mobilisation de fonds auprès du secteur privé à un coût moins élevé pour l'acquisition de matériel roulant ;

l) Le nombre de morts et de blessés sur les routes ainsi que le coût des accidents de la route pour les économies africaines seront réduits.

18.89 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :

a) Les États membres mettront en œuvre des plans de relèvement après la COVID-19 aux niveaux national et régional, en particulier pour les secteurs de l'aviation et de la logistique du continent ;

b) Les secteurs des transports, de la logistique et de l'énergie survivront à la pandémie, se relèveront et leur viabilité sera assurée.

Exécution du programme en 2020

18.90 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Renforcement de la résilience du secteur de l'agriculture et des systèmes alimentaires en réponse à la COVID-19

18.91 En raison de la COVID-19, on estime que la croissance du produit intérieur brut (PIB) en Afrique a reculé de 1,8 point de pourcentage en 2020, ce qui a fait basculer le continent dans la récession pour la première fois depuis 25 ans. Les personnes et groupes vulnérables, en particulier les paysans sans terre, les travailleurs journaliers, les ménages dirigés par des femmes ainsi que les petits producteurs et les petites entreprises, ont été durement touchés. Le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 1,9 dollar par jour, qui s'établit actuellement à près de 450 millions de personnes devrait augmenter de 29 millions. L'impact de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire pourrait être encore aggravé par des chocs économiques, notamment la baisse des prix des produits de base, la faible demande de produits d'exportation, la faible consommation locale, la sécheresse et d'autres phénomènes, comme les invasions de criquets.

18.92 Conscient de l'extrême incertitude qui règne quant à la trajectoire, la durée et l'ampleur de la pandémie et quant à son impact sur les économies africaines, le sous-programme s'est engagé, avec certains de ses partenaires, dont Afreximbank et la Commission de l'Union africaine, à prendre une série de mesures d'urgence pour aider les pays d'Afrique à combler rapidement les lacunes en matière d'approvisionnement et de politiques concernant les denrées alimentaires et les articles médicaux essentiels nécessaires pour lutter contre la COVID-19 en Afrique. Dans ce cadre, il a fourni une assistance technique à Afreximbank en vue de la mise en place, au sein du dispositif conjoint d'atténuation de l'impact de la pandémie sur le commerce, d'une composante Sécurité alimentaire qui aiderait les pays d'Afrique à gérer les effets de la pandémie sur la sécurité alimentaire. Il a également fourni une assistance technique aux États membres pour les aider à concevoir des projets susceptibles de recevoir le soutien des banques. Afin d'identifier les pays dans lesquels il fallait intervenir en priorité et de définir des modalités de fonctionnement optimales pour la composante Sécurité alimentaire du dispositif, on a organisé, dans le cadre du sous-programme, une série de réunions avec les parties prenantes, notamment avec les principaux acteurs du secteur de l'agriculture en Afrique.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.93 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que le Gouvernement guinéen a obtenu, dans le cadre de la composante Sécurité alimentaire du dispositif d'atténuation de l'impact de la pandémie sur le commerce, un crédit commercial de 14 millions de dollars destiné à la Chambre d'agriculture du pays. Ce crédit commercial vise à renforcer le programme guinéen de relèvement et de renforcement de la résilience après la COVID-19, qui a pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire grâce à une relance rapide de la production et de la productivité agricoles rendue possible par l'importation d'intrants agricoles tels que les semences, les pesticides et les engrais (voir le tableau 18.5).

Tableau 18.5
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*
Un guide technique pour l'élaboration de politiques foncières est établi et la loi sur la politique agricole est révisée afin que la question de la gouvernance foncière soit prise en compte en Guinée, sur la base des lignes directrices de l'Union africaine sur les investissements fonciers à grande échelle	Le guide technique pour la réforme des politiques et de la législation, qui doit éclairer la révision des politiques et contribuer ainsi à l'instauration d'un environnement favorable aux investissements fonciers dans l'agriculture, est approuvé par le Gouvernement guinéen	Le Gouvernement guinéen reçoit, dans le cadre de la composante Sécurité alimentaire du dispositif d'atténuation de l'impact de la pandémie sur le commerce établi par Afreximbank, un crédit commercial de 14 millions de dollars destiné à la Chambre d'agriculture et devant servir à atténuer les effets de la pandémie sur l'agriculture et la sécurité alimentaire

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

18.94 En 2020, en raison de la COVID-19, des ateliers qui devaient être organisés dans certains États membres ont été annulés. Ces ateliers visaient, premièrement, à renforcer la capacité des régulateurs et des investisseurs africains de s'attaquer aux questions et procédures liées au développement des marchés des capitaux et, deuxièmement, à renforcer les capacités des décideurs et des professionnels du secteur des assurances d'Afrique en matière de politiques, d'outils et de pratiques pour la modélisation des risques dans le secteur des assurances agricoles en Afrique. Le sous-programme a reporté un certain nombre de produits, notamment des ateliers qui devaient être organisés avec des universités du Libéria et du Soudan du Sud en vue de l'élaboration de programmes d'études ou de la révision des programmes existants ; un dialogue avec les vice-chanceliers et vice-chancelières visant à améliorer la qualité des programmes de formation et de recherche sur la gouvernance foncière en Afrique ; des activités de formation sur l'application des directives et instruments de l'Union africaine et de l'ONU en vue de l'amélioration de la gouvernance foncière en Afrique. Certaines activités ayant dû être reprogrammées, du retard a également été pris dans l'exécution des produits suivants : rapport d'étude et notes d'orientation sur la cartographie des possibilités d'investissement foncier dans l'agriculture et l'agrobusiness en Afrique ; rapport sur les problèmes et les possibilités liés au développement des parcs agro-industriels en Afrique ; rapport sur l'évaluation du potentiel d'amélioration de l'assurance agricole et climatique indicielle en Afrique ; aperçu régional de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Afrique. La qualité de ces rapports pourrait être moins bonne car il n'a pas été possible de recueillir des données primaires en raison des restrictions des déplacements imposées.

18.95 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir d'améliorer l'environnement des affaires afin de tirer parti du rôle et des investissements du secteur privé dans la croissance et la transformation économiques de l'Afrique, d'améliorer la sécurité foncière, en particulier pour les femmes, et de renforcer les financements et les investissements innovants du secteur privé dans les domaines des infrastructures, de l'énergie et des services, et de l'agriculture. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

Résultats escomptés pour 2022

18.96 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : rendre l'environnement économique plus favorable aux investissements du secteur privé dans les domaines de l'énergie et du développement des infrastructures[5]

Exécution du programme en 2020

18.97 Dans le cadre du sous-programme, on a utilisé la nouvelle méthode et le nouvel outil d'examen des cadres réglementaires afin d'évaluer l'état de préparation de 11 pays d'Afrique en ce qui concerne les investissements du secteur privé dans le secteur de l'énergie. En partenariat avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et l'Agence de développement de l'Union africaine, on a également aidé les communautés économiques régionales et les États membres à recenser les projets d'infrastructure prioritaires qui bénéficieront d'un appui dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique jusqu'à 2030 inclus. On a également élaboré une stratégie africaine commune en vue d'établir une collaboration avec des partenaires extérieurs en matière d'investissements dans les infrastructures. On a aussi prodigué des conseils techniques sur le financement de projets énergétiques en Angola, en Érythrée et en Éthiopie. Toutes

[5] Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 18)].

ces activités, en particulier le soutien apporté à 11 pays aux fins de l'évaluation des cadres réglementaires régissant le secteur de l'électricité et les services de conseil fournis à l'Angola, à l'Érythrée et à l'Éthiopie, ont contribué à renforcer les services chargés de la planification énergétique dans ces pays. De plus, on a mené des activités visant à assurer le financement du secteur des transports et à améliorer l'efficacité de ce secteur. En outre, on a fait face à la pandémie et exécuté plusieurs produits permettant d'en évaluer l'impact sur le secteur de l'aviation, les ports d'Afrique, les protocoles de commerce transfrontalier, la mise en place de moyens de paiement sans espèces dans les services de transport et le secteur de l'énergie.

18.98 Le travail susmentionné a contribué à ce que 11 États membres se dotent de services chargés de la planification énergétique relevant de leur ministère d'exécution ou de leurs organismes publics, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 10 États membres. De plus, neuf pays (Afrique du Sud, Angola, Éthiopie, Ghana, Kenya, Maroc, Mauritanie, Rwanda et Zambie) se sont engagés, lors de réunions de validation, à mettre en place des systèmes hors réseau (mini-réseaux) relevant de leur ministère de l'énergie aux fins de l'électrification rurale.

Projet de plan-programme pour 2022

18.99 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et on mettra au point des méthodes et des outils pour aider les pays à améliorer les réglementations en matière d'énergie et ainsi à renforcer les investissements du secteur privé dans ce secteur et à définir une approche à l'échelle continentale qui serait approuvée par la Conférence de l'Union africaine. Il est prévu que le sous-programme examine les cadres réglementaires en mettant l'accent sur les éléments qui, à différents niveaux de la chaîne de valeur de l'énergie (à savoir, l'acheminement et la distribution, et l'énergie hors réseau), continuent de faire obstacle aux investissements, l'objectif étant de proposer aux États membres des solutions et des moyens de surmonter ces obstacles. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir le tableau 18.6).

Tableau 18.6
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
Un État membre se dote de services chargés de la planification énergétique relevant de son ministère d'exécution ou de ses organismes publics	Trois États membres se dotent de services chargés de la planification énergétique relevant de leur ministère d'exécution ou de leurs organismes publics	• Onze États membres se dotent de services chargés de la planification énergétique relevant de leur ministère d'exécution ou de leurs organismes publics • Neuf pays (Afrique du Sud, Angola, Éthiopie, Ghana, Kenya, Maroc, Mauritanie, Rwanda et Zambie) s'engagent, lors de	• Onze États membres se dotent de services chargés de la planification énergétique relevant de leur ministère d'exécution ou de leurs organismes publics (résultat atteint en 2020)[a] • Sept pays supplémentaires (Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Mozambique, Ouganda, Sénégal et Seychelles)	Sur les 16 pays qui ont validé l'examen des cadres réglementaires, 5 adoptent le cadre continental sur les investissements du secteur privé dans le domaine de l'énergie

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
		réunions de validation, à mettre en place des systèmes hors réseau (mini-réseaux) relevant de leur ministère de l'énergie aux fins de l'électrification rurale	renforcent la planification de leur secteur de l'électricité pour favoriser les investissements du secteur privé, y compris les mini-réseaux	

[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : accroître les investissements dans les infrastructures énergétiques grâce à des réformes de la politique foncière[6]

Exécution du programme en 2020

18.100 Dans le cadre du sous-programme, on a mis au point une méthode pour évaluer l'efficacité des cadres normatifs et réglementaires régissant le secteur de l'électricité, l'objectif étant d'attirer les investissements du secteur privé. Cette méthode permet d'adopter le point de vue des investisseurs et d'examiner les éléments normatifs et réglementaires fondamentaux qui contribuent au renforcement des investissements dans les nouvelles infrastructures électriques. Compte tenu, d'une part, de la demande croissante de produits agricoles, d'énergie et d'infrastructures et, d'autre part, des problèmes structurels sous-jacents qui entravent la croissance de ces secteurs essentiels, on a favorisé la mise en place de cadres de gouvernance foncière favorables à des investissements fonciers qui stimulent des investissements inclusifs du secteur privé. On a notamment mis au point un outil de cartographie des possibilités d'investissement foncier, qui a été déployé au Malawi. Cet outil est utilisé aux fins de la négociation d'accords fonciers dans les domaines de l'agriculture et des biocarburants, et dans le cadre de la prospection de gisements de pétrole et de gaz et de ressources géothermiques et de leur extraction et de l'exploitation de l'énergie hydraulique, éolienne et, dans une certaine mesure, solaire. Le sous-programme a également mené des activités visant à renforcer la capacité des institutions compétentes des États membres d'appliquer le Cadre et les lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique ainsi que les lignes directrices sur les investissements fonciers à grande échelle de l'Union africaine.

18.101 Le travail susmentionné a contribué à ce que 10 États membres (Afrique du Sud, Angola, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Kenya, Mauritanie, Sénégal, Seychelles et Zambie) revoient leur cadre réglementaire régissant le secteur de l'électricité, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir huit États membres.

Projet de plan-programme pour 2022

18.102 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on veillera à mettre les cadres réglementaires régissant le secteur de l'électricité en conformité avec les politiques foncières, l'objectif étant d'accélérer la mise en œuvre de projets porteurs de transformation. Même si le secteur de l'électricité est réglementé, la mauvaise gouvernance foncière et les coûts de transaction élevés qui en résultent pour obtenir des droits, la mauvaise utilisation des terres et la mauvaise gestion de l'environnement entravent la croissance du secteur de l'énergie. Le sous-programme

[6] Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

recensera donc les lacunes des cadres normatifs, juridiques et législatifs et fournira une assistance technique afin que des changements soient apportés aux stratégies et cadres fonciers et énergétiques en vue de réduire la perte de terres et d'éviter des bouleversements aux populations locales dans le contexte des investissements fonciers dans l'énergie et, en particulier, de prévenir les perturbations potentielles des systèmes et de la production alimentaires, de réduire la dégradation de l'environnement et d'atténuer les effets des changements climatiques. En 2022, il s'appuiera sur les connaissances acquises en 2021 pour élaborer des lignes directrices qui éclaireront les réformes dans le secteur de l'énergie et le secteur foncier ; elles porteront notamment sur l'harmonisation des politiques et de la législation ainsi que sur des programmes visant à promouvoir les investissements dans l'énergie et dans les infrastructures connexes. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.7).

Tableau 18.7
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*[a]	*2022 (résultat escompté)*
–	–	Dix pays revoient leur cadre réglementaire régissant le secteur de l'électricité et recensent les éléments non énergétiques qui font obstacle à leur mise en œuvre	Quatre pays (sur huit) alignent leurs politiques foncières sur le secteur de l'énergie	Trois pays supplémentaires harmonisent leurs politiques et stratégies foncières et énergétiques

[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : accroître l'accès aux sources de financement consacrées au développement des infrastructures dans le cadre de partenariats public-privé

Projet de plan-programme pour 2022

18.103 En Afrique, le déficit d'infrastructures est colossal et constitue l'une des principales raisons pour lesquelles de nombreux pays du continent risquent de ne pas atteindre les objectifs de développement durable. Il existe des déficits d'infrastructures importants dans les secteurs de l'énergie, des transports (ferroviaires, maritimes, routiers et aériens), de l'eau et des technologies de l'information et des communications. La Banque africaine de développement estime que 130 à 170 milliards de dollars par an sont nécessaires pour financer les infrastructures du continent, le déficit de financement dans ce domaine allant de 68 à 108 milliards de dollars par an. De plus, la pandémie devrait avoir de fortes répercussions sur les investissements dans les infrastructures, les gouvernements des pays d'Afrique s'attachant en priorité à sauver des vies en mettant l'accent sur les investissements dans le secteur de la santé et de l'assainissement. Cependant, il est également largement admis que le développement des infrastructures occuperait une place centrale dans les stratégies de relèvement après la pandémie, les infrastructures étant le principal catalyseur du développement économique et du commerce.

Enseignements tirés et changements prévus

18.104 L'enseignement tiré est le suivant : on n'avait pas prévu que les États membres auraient besoin de recevoir rapidement un plus grand soutien technique ponctuel en matière de financement des transports et de l'énergie, en particulier dans le contexte de la COVID-19. Compte tenu de cet

enseignement, dans le cadre du sous-programme, on s'appuiera sur des partenariats avec les organisations régionales et continentales africaines, les organismes des Nations Unies compétents et les institutions spécialisées du monde entier qui participent au développement des infrastructures du continent. On prévoit de renforcer les capacités des parties prenantes à mettre les modèles de partenariat public-privé au service de mécanismes de financement novateurs et du développement des infrastructures pour appuyer l'industrialisation de certains pays d'Afrique (Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Malawi, Ouganda et Zambie).

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.105 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que trois pays mettront leur cadre de partenariat public-privé en conformité avec leur législation nationale et adopteront des normes et outils internationaux en matière de partenariats public-privé, et que six pays concluront des accords de coopération Nord-Sud et Sud-Sud en vue de la conception de projets et du transfert de technologies (voir le tableau 18.8).

Tableau 18.8
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
Des accords de coopération Nord-Sud et Sud-Sud en matière de partenariats public-privé sont conclus par six États membres (Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Malawi, Ouganda et Zambie) en vue de la conception de projets et du transfert de technologies	Des accords de coopération Nord-Sud et Sud-Sud en matière de partenariats public-privé sont conclus par six États membres (Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Malawi, Ouganda et Zambie) en vue de la conception de projets et du transfert de technologies	Des accords de coopération Nord-Sud et Sud-Sud en matière de partenariats public-privé sont conclus par six États membres (Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Malawi, Ouganda et Zambie) en vue de la conception de projets et du transfert de technologies	• Six pays mettent leur cadre de partenariat public-privé en conformité avec leur législation en la matière • Au moins trois pays établissent des partenariats public-privé Nord-Sud et Sud-Sud dans le cadre de projets d'infrastructure	• Au moins trois pays adoptent des normes et outils internationaux en matière de partenariats public-privé • Des accords de coopération Nord-Sud et Sud-Sud sont conclus par six pays cibles en vue de la conception de projets et du transfert de technologies

Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.106 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

64/193 Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)

65/146 Mécanismes innovants de financement du développement

65/314 Modalités d'organisation du cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement

66/195 Les technologies agricoles au service du développement

67/215 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables

70/198 Les technologies agricoles au service du développement durable

74/299 Amélioration de la sécurité routière mondiale

Résolutions du Conseil économique et social

2014/11	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

819 (XXXI)	Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques en Afrique	877 (XLIII)	Réaliser la sécurité alimentaire en Afrique
		921 (XLVII)	La transformation agricole au service d'une Afrique industrialisée

Produits

18.107 On trouvera dans le tableau 18.9 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.9
Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**3**	**–**	**1**	**–**
1. Rapports établis en vue de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique sur l'évolution récente du secteur privé en Afrique	1	–	–	–
2. Rapports destinés au Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie	1	–	1	–
3. Rapports destinés au Comité des changements climatiques, de l'économie bleue, de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles	1	–	–	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**–**	**–**	**–**	**3**
4. Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie	–	–	–	3
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	**4**	**1**	**12**	**15**
5. Projet portant sur le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable nº 7 concernant l'accès à une énergie propre et d'un coût abordable en Afrique	1	–	1	1
6. Projet visant à améliorer la compétitivité des secteurs économiques clés et à renforcer le rôle joué par le secteur privé dans la transformation économique	1	–	1	–
7. Projet visant à renforcer la capacité de certains pays d'Afrique de structurer et d'émettre des obligations à impact social et à impact sur le développement et d'autres mécanismes de financement novateurs connexes	1	–	1	1

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
8. Projet portant sur la gouvernance foncière par l'intermédiaire du Réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique	1	1	–	–
9. Projet visant à renforcer les investissements dans l'énergie, les infrastructures et les services grâce à des réformes de la politique foncière	–	–	1	1
10. Projet visant à renforcer la capacité des États membres, des organisations régionales et des établissements d'enseignement supérieur de mettre en œuvre la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique	–	–	1	1
11. Projet portant sur les incidences des infrastructures sur la Zone de libre-échange continentale africaine (liens entre infrastructures et commerce)	–	–	1	1
12. Projet portant sur les infrastructures africaines et la numérisation (transport et énergie)	–	–	1	1
13. Projet visant à renforcer la capacité des États membres de développer des marchés de la dette intérieure sains	–	–	1	1
14. Projet visant à développer les infrastructures en Afrique (projet de train à grande vitesse)	–	–	1	1
15. Projet concernant la sécurité routière	–	–	1	1
16. Projet portant sur le programme de politique de transport en Afrique subsaharienne	–	–	1	1
17. Projet concernant le Marché unique du transport aérien africain	–	–	1	1
18. Projet pilote visant à instaurer un environnement plus favorable aux investissements fonciers dans l'agriculture et l'agrobusiness et à ouvrir plus de possibilités dans ce cadre	–	–	–	1
19. Projet visant à assurer la sécurité des droits fonciers des femmes et à favoriser leur esprit d'entreprise grâce à des réformes politiques, juridiques et institutionnelles et à promouvoir la prise en compte des questions de genre dans le domaine foncier et le secteur de l'agriculture	–	–	–	1
20. Assistance technique visant à renforcer les capacités institutionnelles aux fins de la mise au point et du déploiement d'un mécanisme de supervision et de suivi des initiatives d'allègement de la dette liée à la COVID-19 et des programmes de consolidation de la dette	–	–	–	1
21. Assistance technique visant à renforcer les capacités des régulateurs africains et des acteurs du marché en matière de marchés des pensions et à mieux leur faire connaître ces marchés	–	–	–	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**37**	**16**	**23**	**40**
22. Activités de formation sur l'application du modèle de mix énergétique et la planification de la promotion du mix énergétique	10	–	10	10
23. Activités de formation sur l'application des directives et instruments de l'Union africaine et de l'ONU en vue de l'amélioration de la gouvernance foncière en Afrique	10	9	5	10
24. Activités de formation sur les moyens de renforcer les capacités des régulateurs et des investisseurs africains en ce qui concerne les questions et les procédures liées au développement des marchés des capitaux	2	–	2	–
25. Activités de formation sur le développement de l'agrobusiness, y compris la modélisation et la cartographie des possibilités d'investissement aux fins du renforcement des capacités des décideurs et du secteur privé africains	10	7	–	10

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
26. Activités de formation sur la manière de renforcer les capacités des décideurs et des professionnels du secteur des assurances d'Afrique en matière de politiques, d'outils et de pratiques pour la modélisation des risques dans le secteur des assurances agricoles en Afrique	5	–	5	5
27. Atelier sur la technologie financière, la réglementation financière et le défaut de paiement	–	–	1	–
28. Activités de formation sur l'harmonisation des politiques et le développement du secteur privé visant à promouvoir les chaînes de valeur régionales et le commerce des produits agricoles	–	–	–	5
Publications (nombre de publications)	**4**	**4**	**5**	**9**
29. Examen du cadre réglementaire régissant les investissements du secteur privé dans le secteur de l'énergie	–	–	1	–
30. Examen des cadres de partenariat public-privé en Afrique	–	–	1	1
31. Financement du matériel ferroviaire roulant par le secteur privé	–	–	1	1
32. Étude des avantages socioéconomiques d'un espace aérien africain unique	–	–	–	1
33. Rapport économique sur l'Afrique	1	–	–	–
34. Rapport d'étude sur la cartographie des possibilités d'investissement foncier dans l'agriculture et l'agrobusiness en Afrique	1	–	1	–
35. Rapport sur le développement des parcs agro-industriels en Afrique : problèmes et possibilités	1	–	–	–
36. Publication sur la politique foncière en Afrique	1	4	1	1
37. Repenser le développement des infrastructures en Afrique à l'ère de la COVID-19	–	–	–	1
38. Secteur foncier, agriculture et investissements dans le développement des infrastructures : problèmes et possibilités	–	–	–	1
39. Recueil des meilleures pratiques en matière de remembrement des terres à l'appui des investissements fonciers dans l'agriculture	–	–	–	1
40. Évaluation des capacités nécessaires et des compétences qui font défaut à l'appui des programmes de renforcement des capacités visant à développer les chaînes de valeur et les agro-industries	–	–	–	1
41. Recueil des meilleures pratiques en matière d'investissements fonciers servant à appuyer les entreprises de jeunes et les agro-industries	–	–	–	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**8**	**1**	**7**	**7**
42. Supports techniques sur l'indice de compétitivité des marchés des capitaux	1	–	1	–
43. Supports techniques sur un cadre de promotion des chaînes de valeur régionales en Afrique	–	–	–	1
44. Note d'orientation sur l'accès à l'énergie établie en vue du forum politique de haut niveau	1	–	1	1
45. Supports techniques à l'appui du programme continental de trains à grande vitesse énoncé dans l'Agenda 2063	1	–	1	1
46. Supports techniques à l'appui du Programme de développement des infrastructures en Afrique, des réunions de son comité directeur et de la semaine du Programme de développement des infrastructures en Afrique	1	–	1	1

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
47. Notes d'orientation et monographies sur les possibilités d'investissement foncier dans l'agriculture et l'agrobusiness	1	–	1	1
48. Rapport sur l'évaluation des cadres juridiques, institutionnels et politiques pour un contrôle bancaire efficace	1	–	1	–
49. Rapport sur l'évaluation du potentiel d'amélioration de l'assurance agricole et climatique indicielle en Afrique	1	–	1	–
50. Aperçu régional de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Afrique	1	1	–	1
51. Lignes directrices concernant le développement des parcs agro-industriels	–	–	–	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : apport de conseils à trois universités dans trois pays sur la révision des programmes d'études portant sur l'agriculture et la gouvernance foncière en Afrique ; apport de conseils à quatre États membres sur les réformes politiques, juridiques et institutionnelles visant à assurer la sécurité des droits fonciers des femmes et à favoriser leur esprit d'entreprise ; apport de conseils aux fins de la prise en compte des questions de genre dans le domaine foncier et le secteur de l'agriculture ; promotion des politiques et programmes régionaux de transport tels que la Décision de Yamoussoukro, le Marché unique du transport aérien africain, le Programme de développement des infrastructures en Afrique et le Programme de politiques de transport en Afrique ; mise en œuvre de la Charte de l'Union africaine sur la sécurité routière ; promotion de la sécurité routière en Afrique dans tous les États membres qui en font la demande ; fourniture de conseils aux États membres sur l'émission d'obligations vertes en Afrique aux fins du renforcement de la durabilité environnementale et du financement du développement sur le continent ; apport de conseils aux États membres sur l'émission de l'obligation relative à l'objectif de développement durable nº 7 en vue d'accélérer l'accès à une énergie propre et d'un coût abordable en Afrique ; promotion des investissements du secteur privé dans le matériel ferroviaire ; organisation du sommet financier africain en marge du congrès de l'Association nationale des professionnels des valeurs mobilières ; organisation de la conférence annuelle des services d'administration des pensions et des services financiers ; organisation d'une conférence sur la politique foncière en Afrique ; tenue de dialogues de haut niveau et d'autres manifestations dans le cadre des plateformes pertinentes ; dialogue politique visant à faciliter l'établissement d'un consortium de fonds de pension dans les États membres ; séminaire-retraite annuel et atelier sur l'investissement dans les infrastructures organisés à l'intention des investisseurs d'Afrique et des États-Unis d'Amérique ; réunions annuelles du comité directeur du Programme de développement des infrastructures en Afrique ; organisation de la semaine du Programme de développement des infrastructures en Afrique ; promotion du financement participatif des infrastructures de production d'électricité renouvelable en Afrique et renforcement et amélioration des systèmes d'acheminement sur le continent ; apport de conseils à trois États membres en vue de la mise en place de chaînes de valeur agricoles régionales conformément au cadre et aux lignes directrices de l'Union africaine y relatifs et de la prise en compte des questions de gouvernance foncière dans le domaine de l'agriculture ; organisation du forum des entreprises africaines, instance multipartite consacrée aux questions foncières et aux investissements (Forum des autorités traditionnelles africaines, plateformes de la société civile et communautés économiques régionales) ; organisation de forums politiques de haut niveau visant à défendre les intérêts des jeunes dans des domaines tels que l'agrobusiness et l'emploi.

Bases de données et autres supports numériques : outils de cartographie des possibilités d'investissement foncier dans l'agriculture et l'agrobusiness en Afrique ; carte interactive des investissements fonciers à grande échelle.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : matériel de communication sur les infrastructures énergétiques, indice de compétitivité des marchés des capitaux ; informations sur les possibilités d'investissement foncier dans l'agriculture et l'agrobusiness, sur l'agriculture et l'agrobusiness et sur la cartographie des possibilités d'investissement (y compris les parcs agro-industriels).

Sous-programme 4
Données et statistiques

Objectif

18.108 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la production, la diffusion et l'utilisation de données, de statistiques et d'informations géospatiales crédibles aux niveaux national, régional et mondial pour l'élaboration de politiques et la prise de décisions fondées sur des données.

Stratégie

18.109 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on renforcera les capacités des États membres en apportant une assistance technique sur les méthodes, techniques et outils nouvellement mis au point dans le domaine des recensements et des enquêtes, tout en intégrant les technologies géospatiales et d'autres innovations aux différents stades des activités statistiques quand cela est pertinent, y compris en étudiant la possibilité de recourir aux mégadonnées et aux sources non traditionnelles de données, à la lumière des derniers travaux de recherche appliquée. C'est pourquoi le programme aidera les systèmes statistiques des pays d'Afrique à transformer leurs méthodes de gouvernance et de gestion des données en dématérialisant la collecte, la compilation et la diffusion des données utilisées dans divers domaines statistiques comme les recensements et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. Afin d'améliorer la disponibilité de statistiques harmonisées, le sous-programme a créé des bases de données dont il assure la maintenance et qui sont accessibles au public. Les données sont mises à jour régulièrement afin de mettre à la disposition du public les dernières données ventilées en fonction du lieu sur l'économie, la démographie, les indicateurs sociaux, l'environnement et d'autres statistiques concernant les pays d'Afrique. Il est également prévu de dispenser des formations et de mettre à la disposition des États membres et des organismes nationaux de statistique des plateformes leur permettant de mettre en commun des pratiques exemplaires et prometteuses.

18.110 On renforcera les activités de communication et de sensibilisation en faveur de l'utilisation des statistiques et des informations géospatiales par des manifestations nationales organisées pour célébrer la Journée africaine de la statistique, par le recours aux médias sociaux ainsi que par l'élaboration et la distribution de supports de communication et de sensibilisation.

18.111 Il est également prévu que le sous-programme propose une formation et une assistance technique en matière d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique et des infrastructures nationales de données géospatiales au moyen de cadres intégrés de l'information géospatiale.

18.112 Compte tenu des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les systèmes statistiques nationaux, il est urgent de transformer et de moderniser les mécanismes de collecte de statistiques des pays d'Afrique afin de suivre les progrès réalisés en ce qui concerne le Programme 2030, l'Agenda 2063 et les plans nationaux de développement. Il est prévu d'apporter aux États membres une assistance technique aux fins de la transformation et de la modernisation de leurs systèmes statistiques en vue d'assurer la résilience de ceux-ci et de reconstruire en mieux pour l'avenir. En outre, le sous-programme contribuera aux initiatives nationales visant à accélérer l'élaboration d'une stratégie continentale d'information géospatiale destinée à lutter contre la pandémie de COVID-19. Une assistance technique sera fournie aux États membres.

18.113 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) renforcement de la capacité en matière d'établissement de statistiques comparables, harmonisées et ventilées selon différents critères, et ce, de manière plus efficace, et amélioration des opérations statistiques, notamment du déroulement des recensements et des enquêtes ; compilation de statistiques administratives et production d'ensembles de données géospatiales fondamentales ;

b) amélioration du suivi de l'application du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et de la communication d'informations à ce sujet en remédiant au manque de données nécessaires à la surveillance des indicateurs relatifs à ces deux instruments ;

c) progrès dans l'adoption et l'utilisation par les systèmes statistiques nationaux d'outils et de technologies innovants ;

d) meilleure exploitation des données, des statistiques et des informations géospatiales, collaboration plus étroite entre composantes et parties prenantes des systèmes statistiques nationaux et meilleure coordination des infrastructures de données géospatiales ;

e) renforcement de la résilience des systèmes statistiques nationaux ;

f) renforcement de l'appropriation nationale, des investissements et de la participation des pays à la production, l'analyse, la diffusion et l'utilisation des statistiques et des informations spatiales ;

g) amélioration des stratégies et des procédures de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion de données à jour par les systèmes statistiques nationaux grâce au recours à des méthodes modernes.

Exécution du programme en 2020

18.114 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Renforcement des moyens consacrés à la conduite de recensements précis et efficaces

18.115 Les recensements et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil sont des sources importantes de données démographiques et socioéconomiques, qui servent à mesurer les progrès accomplis dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Les données relatives aux recensements de la population et des logements jouent un rôle indispensable dans la planification nationale du développement et le suivi efficaces des évolutions, politiques et programmes démographiques, socioéconomiques et environnementaux, ainsi que dans les travaux de recherche et d'analyse consacrés aux tendances économiques et sociales. Combinés à d'autres sources de données, les résultats des recensements sont nécessaires à l'élaboration de politiques ayant une incidence sur le développement économique et social, en particulier aux échelons administratifs inférieurs et sur certains sous-groupes de population.

18.116 Dans le cadre du sous-programme, on a fourni un appui technique pour la collecte de données au moyen des recensements et de l'enregistrement des faits d'état civil. Pour aider les pays à préparer leurs activités de recensement par voie numérique, on a développé une application qui télécharge automatiquement le bon logiciel et les bonnes cartes sur chaque tablette et gère la livraison de ces appareils aux districts de recensement correspondants. Cela réduit considérablement le risque d'erreur et la quantité de travail (et donc le coût) nécessaire à la préparation des tablettes, tout en accélérant le processus. Un programme de partage de tablettes entre les pays a également été mis en place dans le cadre des initiatives de promotion de la coopération Sud-Sud. Pour renforcer le contrôle de la qualité pendant les procédures sur le terrain, des tableaux de bord électroniques et réutilisables qui permettent de suivre en temps réel l'évolution et la qualité du dénombrement ont également été mis au point. Toujours dans le cadre du sous-programme, on a lancé un Centre de surveillance des prix de la CEA, un outil en ligne contribuant à la réflexion sur les politiques publiques touchant à l'incidence du taux d'inflation sur les économies d'Afrique. Une assistance technique a par ailleurs été fournie aux États membres pour la modernisation et la transformation de leurs systèmes statistiques. En outre, les pays ont commencé à bénéficier d'une aide du sous-programme pour la création de portails de données qui serviront à l'établissement de rapports sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063, et au suivi les concernant.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.117 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que tous les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable sont clairement définis sur le plan conceptuel, que l'on dispose à leur égard de normes arrêtées au niveau international et qu'il ne reste plus d'indicateurs de catégorie 3. Une amélioration notable a également été observée au niveau de la disponibilité des données dans les pays d'Afrique. En outre, le nombre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui ne sont associés à aucune donnée a été ramené à 52. Pour 19 pays, on dispose de plus de 160 indicateurs associés à des données. Ceux pour lesquels on compte moins de 125 indicateurs associés à des données, à savoir la Libye (107), l'Érythrée (113), la

Somalie (122) et le Soudan du Sud (124), ont besoin d'un appui pour collecter davantage de données leur permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (voir le tableau 18.10).

Tableau 18.10
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*
	• Tous les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable sont clairement définis sur le plan conceptuel et reposent sur des normes arrêtées au niveau international, et il ne reste plus d'indicateurs de catégorie 3	• Tous les indicateurs sont clairement définis sur le plan conceptuel et reposent sur des normes arrêtées au niveau international, et il ne reste plus d'indicateurs de catégorie 3
	• 79 indicateurs ne sont associés à aucune donnée	• 52 indicateurs ne sont associés à aucune donnée
Il n'existe aucun pays pour lequel on dispose de plus de 160 indicateurs associés à des données	• Il n'existe aucun pays pour lequel on dispose de plus de 160 indicateurs associés à des données	• On dénombre 19 pays pour lesquels on dispose de plus de 160 indicateurs associés à des données

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

18.118 En 2020, en raison de la COVID-19, le sous-programme a dû reporter des services techniques liés aux recensements, certains pays ayant suspendu leurs préparatifs dans ce domaine. Les travaux menés dans le cadre Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique ont également été repoussés à 2021 dans trois pays : l'Éthiopie, la Guinée et le Sénégal. L'annulation ou le report de grandes enquêtes par certains pays a entraîné l'interruption de l'assistance technique dans ce domaine. À cause de la pandémie, les missions d'assistance technique et de conseil ont été suspendues, entraînant le retardement ou le report des échéances qui avaient été fixées pour les projets concernés. Il s'agissait notamment de missions consultatives sur des questions telles que les stratégies nationales de développement de la statistique, les recensements, l'indice des prix à la consommation, le changement de la période de référence du PIB, les tableaux des ressources et des emplois et les échanges en valeur ajoutée. Il a fallu également reporter des missions d'assistance technique, qui avaient été planifiées pour répondre aux demandes d'États membres désireux de renforcer leurs capacités statistiques. La pandémie a fortement perturbé le calendrier de la fonction de mobilisation du sous-programme. La plupart des réunions intergouvernementales et des réunions de groupes d'experts ont été reportées à 2021, même si ces interactions directes auraient été nécessaires pour le suivi des dispositions prises au sujet d'enjeux mondiaux et de questions intéressant l'Afrique et les États membres. La plupart des activités de formation et de sensibilisation prévues ont pâti des effets de la COVID-19. Des ateliers de renforcement des capacités ont ainsi été reportés ou annulés en Afrique centrale, en Afrique australe et en Afrique du Nord.

18.119 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. On a élaboré des stratégies aux fins du maintien de l'enregistrement des principaux faits d'état civil pendant le confinement. Au niveau local, un appui a également été mis en place pour évaluer l'incidence de la COVID-19 sur les travaux des services nationaux de cartographie en vue de la création d'un géoportail africain consacré à l'épidémie et doté d'une galerie et de cartes explicatives sur les interventions menées à l'échelle locale en ce qui concerne le système d'information géographique en Afrique. Des recherches ont également été menées sur la cartographie d'urgence des zones de tension et des tendances liées à la

circulation du virus au niveau local, afin d'améliorer la prise de décision, et des principes directeurs ont été définis au sujet des perspectives d'une stratégie globale d'information géospatiale visant à lutter contre la COVID-19 en Afrique. Une réflexion a été engagée sur de nouvelles méthodes et des alternatives à l'indice des prix à la consommation, ainsi que sur la fourniture d'une assistance technique en ligne, et de nouveaux partenaires ont été recensés pour épauler les systèmes statistiques nationaux dans leur action en faveur de la résilience. En outre, des lignes directrices et des outils ont été élaborés à l'intention des pays qui prévoient de procéder à des recensements et à des enquêtes en ligne.

Résultats escomptés pour 2022

18.120 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : une meilleure disponibilité des données concernant les objectifs de développement durable au niveau national[7]

Exécution du programme en 2020

18.121 Les activités menées au titre du sous-programme ont aidé les pays à effectuer des recensements et à perfectionner leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, autant de conditions nécessaires à l'évaluation des résultats obtenus au regard des objectifs de développement durable qui ont trait à la population, et elles vont améliorer la disponibilité des données dans ce domaine. Elles ont renforcé la capacité des États membres en matière de production et d'utilisation de données et d'informations actualisées et de services statistiques aux fins de la prise de décisions fondées sur des données probantes. Dans le cadre du sous-programme, on a également aidé plus de 15 pays à élaborer des stratégies statistiques portant sur d'autres infrastructures nationales d'information dans le cadre de programmes d'action nationaux, régionaux et mondiaux.

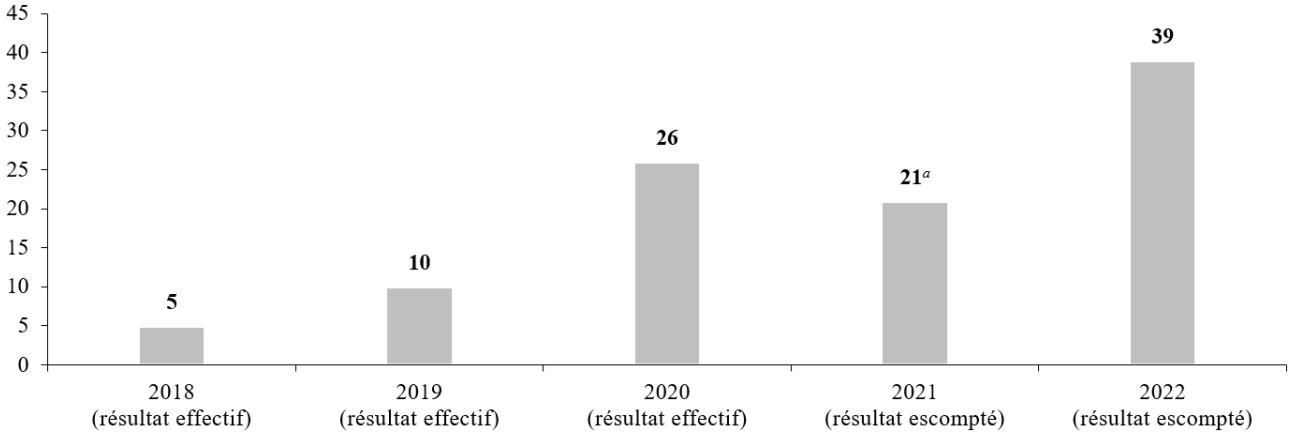
18.122 Le travail effectué a contribué à remédier au manque de données pour le suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et des cibles de l'Agenda 2063 et pour la communication d'information à leur sujet dans 20 États membres, soit un chiffre supérieur à l'objectif de 15 États énoncé dans le projet de budget-programme pour 2020.

Projet de plan-programme pour 2022

18.123 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on fournira une assistance technique aux pays qui procéderont à des recensements en 2021 et 2022. On poursuivra également l'élaboration de cadres intégrés de l'information géospatiale afin d'aider les pays à mettre en place des services administratifs spatialisés et à utiliser des technologies d'information géospatiale pour la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données statistiques. En outre, on améliorera la qualité et la couverture géographique des statistiques économiques et environnementales dans les États membres afin de faciliter l'établissement de rapports sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.VIII).

[7] Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 18)].

Figure 18.VIII
Mesure des résultats : nombre d'États membres qui ont remédié au manque de données nécessaires au suivi des indicateurs associés aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063 et à la communication d'informations sur leur réalisation (résultat cumulé)



[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : remédier à l'invisibilité grâce à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement d'une bonne identité juridique[8]

Exécution du programme en 2020

18.124 Dans le cadre du sous-programme, on a collaboré avec plusieurs pays à la mise en place de systèmes intégrés et interopérables d'enregistrement des faits d'état civil et de gestion de l'identité, y compris au développement d'outils qui favorisent la création de systèmes résilients. On a également mené des initiatives de renforcement des capacités à l'intention des experts nationaux sur la consolidation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil.

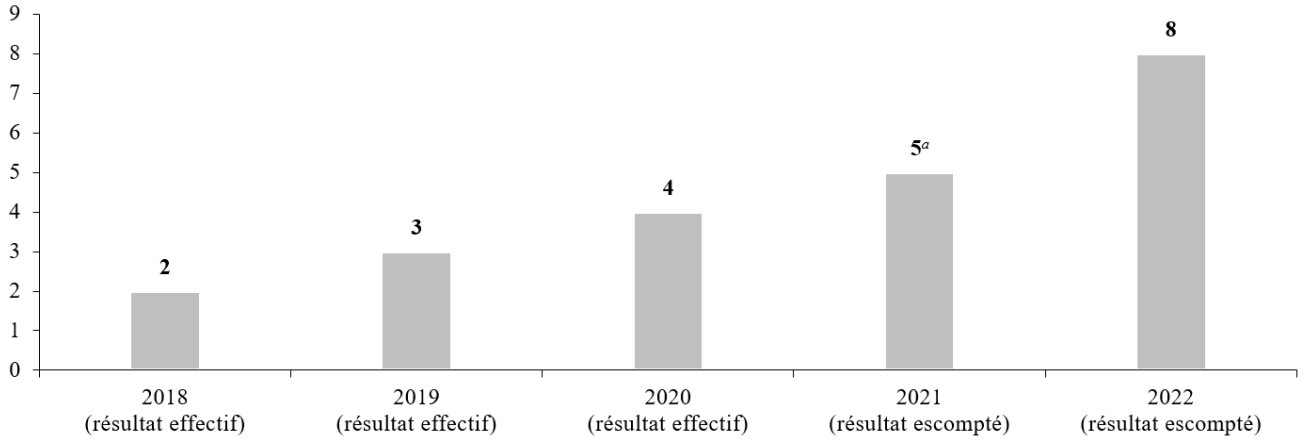
18.125 Le travail effectué a contribué à faire passer à quatre le nombre de pays qui enregistrent au moins 50 % des naissances dans les 24 mois, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme pour 2021.

Projet de plan-programme pour 2022

18.126 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on aidera les pays à dématérialiser et à décentraliser leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil en favorisant le recours aux téléphones mobiles pour le signalement des naissances et des décès. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.IX).

[8] Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Figure 18.IX
Mesure des résultats : nombre de pays qui enregistrent au moins 50 % des naissances dans les 24 mois (résultat cumulé)



[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : renforcement des capacités des États membres en vue du développement et de la mise en œuvre de cadres intégrés de l'information géospatiale

Projet de plan-programme pour 2022

18.127 Dans le cadre du sous-programme, on a aidé les États membres à développer leurs politiques et ressources géospatiales. À ce stade, il devient de plus en plus nécessaire de chercher et de concevoir des mécanismes permettant d'intégrer de manière plus globale les informations, les infrastructures et les politiques géospatiales dans les services d'assistance technique et de partage des connaissances fournis par le sous-programme, et de les mettre en œuvre ensuite dans les pays d'Afrique. De nombreux pays ont déjà pris des mesures pour développer leurs infrastructures nationales de données spatiales. Le cadre intégré de l'information géospatiale constitue une nouvelle architecture de données au service du développement durable, qui repose sur des systèmes d'information collaboratifs, complets et coordonnés qui renseignent en temps actuel sur des lieux, des personnes, des événements et des activités, et qui livrent rapidement les informations dont les personnes, les organisations et les gouvernements ont besoin pour prendre des mesures responsables ainsi que des décisions éclairées et fondées sur des données. L'observation de la Terre et l'exploitation de données spatiales pour la gestion des ressources en eau permettent par exemple aux services des eaux d'évaluer et de surveiller régulièrement la quantité et la qualité de l'eau à l'échelle locale, nationale et régionale. Ces informations revêtent une importance critique pour la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national.

Enseignements tirés et changements prévus

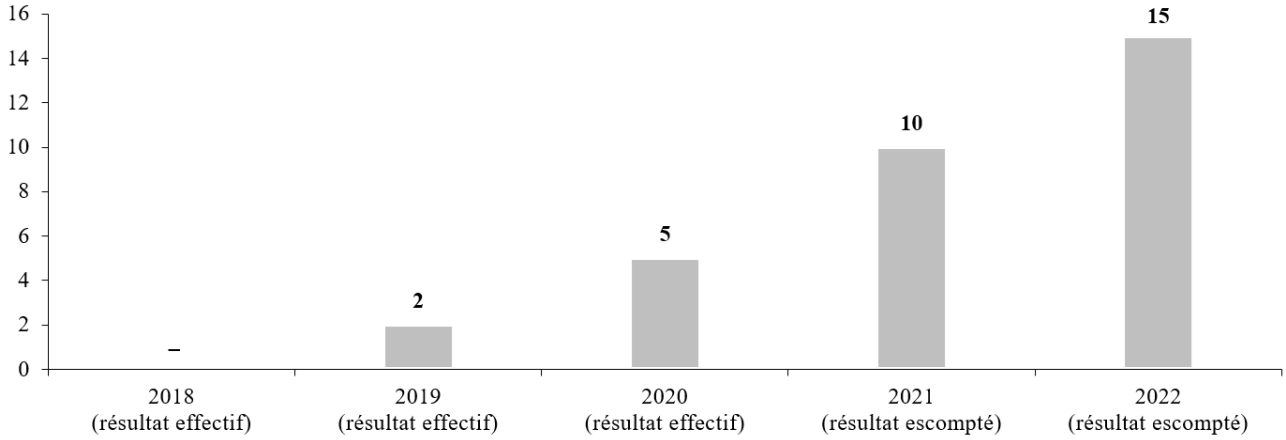
18.128 Les enseignements tirés sont les suivants : comme les données nécessaires à la prise de décisions éclairées ne sont pas toujours disponibles, le sous-programme doit se concentrer davantage sur l'aide apportée aux États membres en matière de collecte, de gestion et de diffusion des données spatiales et d'accès à celles-ci, ainsi que sur les stratégies et les plans d'action en matière de production d'informations. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on aidera les États membres à mettre en place des systèmes nationaux d'information intégrés en élaborant des cadres, des lignes directrices et des méthodes adaptés qui pourront être mis à l'essai et appliqués aussi bien à l'intérieur des régions et des pays qu'au-delà de leurs frontières pour améliorer la prise de décision en matière d'aménagement de l'espace et de gestion des terres, entre autres choses. Dans le cadre du sous-programme, il est envisagé de définir une vision commune en vue d'aider les États

membres à prendre des mesures concrètes pour réduire la fracture numérique géospatiale dans la mise en œuvre des priorités stratégiques et des priorités de développement nationales ainsi que du Programme 2030. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les activités menées au titre du sous-programme faciliteront le recours aux télécommunications et à d'autres technologies en vue de communiquer avec les équipes de pays et de les épauler dans leurs tâches.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.129 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme en attestera le nombre total de pays (15) qui élaboreront et mettront en œuvre des plans d'action nationaux sur un cadre intégré de l'information géospatiale (voir la figure 18.X).

Figure 18.X
Mesure des performances : nombre total de pays élaborant ou mettant en œuvre des plans d'action nationaux sur un cadre intégré de l'information géospatiale



Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.130 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

68/261	Principes fondamentaux de la statistique officielle	69/266	Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable
		69/282	Journée mondiale de la statistique

Résolutions du Conseil économique et social

131 (VI)	Coordination des services cartographiques des institutions spécialisées et des organisations internationales	2013/21	Principes fondamentaux de la statistique officielle
476 (XV)	Coopération internationale dans le domaine de la cartographie	2015/10	Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)
2011/24	Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	2016/27	Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

849 (XL)	Statistiques et renforcement des capacités statistiques en Afrique	882 (XLIV)	Mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique

911 (XLVI)	Statistique et développement de la statistique	758 (XXVIII)	Le rôle de la cartographie, de la télédétection et des systèmes d'information géographique dans le développement durable
931 (XLVIII)	La révolution des données et le développement de la statistique		

Produits

18.131 On trouvera dans le tableau 18.11 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.11
Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**6**	**7**	**–**	**7**
1. Rapport sur le développement des capacités statistiques destiné aux septième et huitième réunions de la Commission africaine de statistique	1	1	–	1
2. Rapport sur la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 destiné aux septième et huitième réunions de la Commission africaine de statistique	1	1	–	1
3. Rapport sur les progrès accomplis dans les recensements de la population et des logements destiné aux septième et huitième réunions de la Commission africaine de statistique	1	1	–	1
4. Rapport sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil destiné à la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil	1	1	–	1
5. Rapport sur les statistiques relatives au genre et au développement social destiné aux septième et huitième réunions de la Commission africaine de statistique	1	1	–	1
6. Rapport sur l'intégration des données géospatiales et statistiques destiné aux septième et huitième réunions de la Commission africaine de statistique	–	1		1
7. Rapport sur la gestion de l'information géospatiale destiné aux sixième et huitième réunions du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	1	1	–	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**16**	**–**	**8**	**12**
8. Réunion de la Commission africaine de statistique	8	–	–	1
9. Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil	–	–	8	–
10. Réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	8	–	–	8
11. Réunion du groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale	–	–	–	1

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
12. Réunion de groupes d'experts sur les statistiques environnementales	–	–	–	1
13. Réunion de groupes d'experts sur la comptabilité économique et environnementale	–	–	–	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	**16**	**1**	**20**	**16**
14. Initiative sur les statistiques agricoles	1	–	1	1
15. Initiative sur les statistiques sanitaires	1	–	1	1
16. Initiative sur les statistiques énergétiques	1	–	1	1
17. Initiative sur l'entrepôt de données	1	–	1	1
18. Initiative sur les statistiques de l'emploi	1	–	1	1
19. Développement d'une base de données sur les échanges en valeur ajoutée pour l'Afrique – Fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale pour le renforcement des capacités statistiques	1	–	1	1
20. Programme africain sur les statistiques ventilées par sexe	1	–	1	1
21. Programme africain de recensements de la population et des logements	1	–	1	1
22. Création d'une plateforme d'identification numérique pour l'Afrique	1	–	1	1
23. Développement de services d'information géospatiale à l'appui de la mise en œuvre et du suivi des objectifs de développement durable	1	–	1	1
24. Renforcement des capacités des États membres en vue de la mise en œuvre du Référentiel géodésique africain	1	–	1	1
25. Guide de mise en œuvre du Cadre intégré de l'information géospatiale	–	–	1	1
26. Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales – phase II	1	–	1	1
27. Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil	1	1	1	1
28. Développement d'un campus de la science des données	1	–	1	1
29. Appui à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 par les pays d'Afrique	1	–	1	–
30. Programme de bourses à l'intention des jeunes chercheurs africains, destiné à renforcer leurs capacités dans le domaine des données et des statistiques	1	–	4	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**65**	**9**	**55**	**17**
31. Atelier sur le système d'échange de données statistiques à l'intention des organismes nationaux de statistique	5	–	5	1
32. Formation à la direction des activités statistiques à l'intention des chefs et des experts de haut niveau des organismes nationaux de statistique et des ministères d'exécution chargés de la production de statistiques	5	–	5	1
33. Atelier sur la modernisation des systèmes statistiques en Afrique à l'intention des dirigeants et responsables des organismes nationaux de statistique	5	–	5	5

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
34. Atelier sur les recensements de la population et des logements et les progrès accomplis dans ce domaine en 2020 à l'intention des experts et des responsables des organismes nationaux de statistique et des commissions de planification	5	2	5	1
35. Ateliers régionaux sur les statistiques genrées à l'intention des experts des organismes nationaux de statistique et des ministères d'exécution	10	–	10	1
36. Ateliers sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil à l'intention des experts des ministères nationaux chargés de la production de données à ce sujet	5	5	5	1
37. Atelier sur l'évaluation et le suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés aux statistiques démographiques et sociales à l'intention d'experts des organismes nationaux de statistique	10	–	–	1
38. Formation des formateurs sur les statistiques économiques et la comptabilité nationale à l'intention des organismes nationaux de statistique et des ministères des finances	5	–	5	1
39 Atelier de formation sur les statistiques environnementales et la comptabilité économique et environnementale à l'intention des organismes nationaux chargés de l'établissement de la comptabilité économique et environnementale	5	–	5	1
40. Atelier sur les ensembles de données géospatiales permettant d'assurer le suivi des objectifs de développement durable à l'intention des institutions cartographiques et des bureaux de statistique nationaux	5	–	5	1
41. Ateliers de formation sur la stratégie d'intégration de l'information statistique et géospatiale à l'intention des institutions cartographiques et des bureaux de statistique nationaux	5	–	5	1
42. Ateliers de formation consacrés à l'élaboration de plans d'action nationaux sur le Cadre intégré de l'information géospatiale à l'intention des institutions cartographiques nationales	–	2	–	1
43. Ateliers de formation consacrés à l'infrastructure des connaissances géospatiales et à des réponses et solutions géospatiales innovantes en faveur d'un relèvement à l'issue de la pandémie	–	–	–	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**4**	**1**	**4**	**4**
44. Bases de données géospatiales régionales africaines, services en ligne et géoportails	1	–	1	1
45. Atlas africain des statistiques spatiales	1	–	1	1
46. Rapport sur la révolution des données en Afrique	1	–	1	1
47. Annuaire statistique pour l'Afrique	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils techniques sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, sur la série de recensements de la population et des logements dans les États membres d'Afrique en 2022 et sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

Conseils pour les réunions annuelles du Comité des directeurs généraux des instituts nationaux de statistique de l'Union africaine, du Comité africain de coordination de la statistique, de la Commission de statistique et de la réunion consultative sur le renforcement et l'harmonisation des statistiques économiques en Afrique ; forums de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

Assistance technique aux États membres dans les domaines suivants : mise en œuvre des cadres et systèmes d'enregistrement des faits d'état civil ; mise en œuvre et révision des stratégies nationales de développement de la statistique ; dématérialisation

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022

et intégration des initiatives en matière de science des données ; méthode d'enquête et coordination des systèmes statistiques nationaux et de la législation relative aux statistiques (y compris les systèmes de données administratives et autres sources) ; application des systèmes de diffusion et d'échange de données (pour les organismes nationaux de statistique). Consultation avec les États membres et les acteurs régionaux en vue de la validation des données de l'Annuaire statistique pour l'Afrique ; action en faveur de l'adoption par les États membres de stratégies et de méthodes permettant de rendre les statistiques officielles publiques par défaut ; conseils sur l'élaboration et la gestion de plans stratégiques en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ; production et diffusion de statistiques genrées ; action en faveur du renforcement du réseau de contacts sur les données genrées, action en faveur de l'amélioration des recensements de la population et des logements ; conseils sur l'adoption et la mise en service du Système de comptabilité nationale de 2008 en Afrique par les États membres.

Assistance technique fournie à cinq États membres pour l'élaboration de cadres intégrés de l'information géospatiale aux niveaux national et régional ; assistance technique pour la mise en place d'infrastructures nationales et régionales de données spatiales ; assistance technique pour l'intégration des données géospatiales et statistiques, la mise en place du Référentiel géodésique africain, l'élaboration de normes et de thèmes fondamentaux relatifs aux ensembles de données géospatiales ; et assistance technique et services consultatifs pour la mise en œuvre d'initiatives et de programmes mondiaux et régionaux (Agence spatiale africaine, Groupe sur l'observation de la Terre, initiative AfriGEOSS (Système mondial des systèmes d'observation de la Terre), Programme de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité, Centre régional de la cartographie des ressources de développement, Institut régional africain des sciences et technologies de l'information géospatiale, programme Digital Earth Africa, entre autres).

Bases de données et autres supports numériques : portail de données statistiques de la CEA (ECAStats) ; bases de données géospatiales, applications, services et plateformes en ligne ; Africa GeoPortal.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : célébration de la Journée africaine de la statistique ; Symposium africain annuel sur le développement de la statistique (300 participants environ) ; Flash statistiques-Afrique ; Livre de poche africain de statistique ; publication de faits et chiffres sur les économies africaines et les grandes économies mondiales et de supports de sensibilisation à l'occasion de la Journée africaine de la statistique ; Journée du système d'information géographique.

Plateformes numériques et contenus multimédias : application mobile Executive Statistics Monitor.

Sous-programme 5
Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles

Objectif

18.132 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser un développement durable et sans exclusive en aidant les États membres à renforcer leurs capacités de tirer parti des nouvelles technologies et de l'innovation, des ressources naturelles et des économies verte et bleue et d'améliorer la résilience face aux changements climatiques.

Stratégie

18.133 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on aidera les États membres à formuler et à mettre en œuvre des politiques nationales et régionales visant à créer une base scientifique, technologique et industrielle solide, premièrement grâce à des travaux de recherche sur les nouvelles technologies et l'innovation et des décisions fondées sur des données, deuxièmement grâce à la mise en place de plateformes d'apprentissage entre pairs, de dialogue et de recherche de consensus sur la science, la technologie et l'innovation et sur les méthodes et les cadres de transformation numérique, et troisièmement grâce à la fourniture d'une assistance technique aux États membres. Ces activités aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement des objectifs 8 et 9.

18.134 On mènera des recherches sur les politiques et l'on fournira un appui technique aux États membres sur les liens productifs induits par les industries extractives, car ces liens peuvent contribuer à stimuler le développement et la diversification économiques grâce aux avantages économiques directs et indirects que présente la chaîne de valeur des industries extractives. Il est également prévu de fournir des services consultatifs et un appui d'ordre technique aux États membres pour les aider à concevoir et mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des plans relatifs aux ressources minérales qui soient conformes aux principes de la Vision africaine des mines. Ces activités seront complétées par l'apprentissage entre pairs et le dialogue sur les enseignements à retenir et les bonnes pratiques, à cet effet, on organisera des dialogues et des réunions de groupes d'experts sur les liens productifs induits par les industries extractives et sur les politiques et stratégies optimales qui tiennent compte des aspects environnementaux et sociaux et des aspects de genre et qui sont conformes à la Vision africaine des mines.

18.135 On organisera des formations à l'intention des décideurs, des experts et des praticiens et l'on intensifiera l'assistance technique apportée aux pays de façon à renforcer les connaissances, les compétences, les outils et les technologies nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies et des programmes visant à parvenir à une croissance durable dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. La formation et l'assistance technique fournie dans les pays seront soutenues par les options réalisables et les bonnes pratiques que les travaux de recherche et les analyses menés sur les stratégies de croissance durable auront permis de dégager. Ces activités aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement des objectifs 1, 2 et 15. On continuera d'organiser des rencontres régionales, en particulier le Forum régional africain pour le développement durable, en association avec les entités chargées de l'exécution d'autres sous-programmes de la CEA et en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le système des Nations Unies.

18.136 On procédera à des évaluations des espèces vivantes, à des analyses géomorphologiques et à la cartographie des fonds des masses d'eau, y compris des eaux souterraines, en général, et des océans, en particulier. On dispensera aux responsables de l'élaboration des politiques une formation sur mesure et ciblée sur les différents secteurs et perspectives de l'économie bleue ainsi que sur l'approche multisectorielle requise pour renforcer les capacités et les compétences de négociation et améliorer la représentation dans les forums à tous les niveaux. On apportera un appui à la planification durable, à l'établissement de politiques et à la gouvernance concernant l'économie bleue, conformément à la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique, en fournissant des services consultatifs techniques à la Commission de l'Union africaine, aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales et en guidant les États membres dans l'établissement de cadres stratégiques relatifs à l'économie bleue selon les méthodes exposées dans la publication intitulée « L'économie bleue en Afrique : guide pratique » et adaptées aux besoins et aux attentes des bénéficiaires, ce qui contribuera à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14.

18.137 En premier lieu, on mènera des travaux de recherche et des analyses visant à renforcer la résilience des économies, des sociétés et des écosystèmes des pays d'Afrique face aux changements climatiques afin de réduire la vulnérabilité face aux catastrophes ; deuxièmement, on élargira la gamme des services de conseil et d'assistance technique et l'on fournira une formation et des outils qui permettront de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays afin d'aider à assurer la cohérence des politiques et la mise en œuvre intégrée d'actions climatiques ; on aidera également les États membres à modéliser les conséquences économiques des changements climatiques et à élaborer des stratégies et des approches pour accélérer les investissements du secteur privé en vue de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national et de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 13 et des objectifs connexes, notamment l'objectif 7, relatif à une énergie propre et abordable. En outre, on établira de nouveaux descriptifs et de nouvelles orientations en ce qui concerne les changements climatiques et le développement et l'on organisera des dialogues, en collaboration avec des entités régionales et des partenaires de développement, pour

examiner de manière critique et explorer les possibilités et les complexités géopolitiques liées aux changements climatiques et leurs conséquences sur le développement de l'Afrique.

18.138 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en renforçant les capacités de l'Afrique de se relever durablement et fasse mieux connaître les liens existant entre les changements climatiques, l'économie et les questions sanitaires, en particulier celles concernant les pandémies ; des orientations seront présentées aux États membres pour qu'ils donnent la priorité à des plans de relance favorisant un relèvement respectueux de l'environnement à l'issue de la pandémie. On s'emploiera à aider les États membres à se doter des moyens humains voulus pour évaluer, développer et produire des technologies dans le domaine de la santé et l'on encouragera également l'investissement dans les innovations axées sur la COVID-19. Ce travail sera ancré dans les activités qui sont menées pour développer le capital humain et l'innovation au moyen de l'éducation, de concours et d'écoles accueillant les innovateurs. En outre, dans le cadre du sous-programme, on contribuera à des publications visant à reconstruire en mieux à l'issue de la pandémie, en particulier en ce qui concerne une transition juste entre les combustibles fossiles et les énergies renouvelables. À cet égard, on ajustera les travaux relatifs aux questions liées à l'exploitation minière de façon à prendre en considération les conséquences de la COVID-19 sur ce secteur.

18.139 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) des services publics améliorés, incitant le secteur privé à investir dans les technologies nouvelles et naissantes, ce qui devrait favoriser la transition vers l'économie numérique et l'innovation, encourager l'adoption de nouvelles technologies nationales et étrangères ainsi que le développement et le renforcement des plateformes d'échanges entre les milieux universitaires, industriels et commerciaux et les pouvoirs publics, et stimuler l'engagement en faveur d'une croissance à faible intensité de carbone et le développement et le déploiement de technologies d'avant-garde appropriées ;

b) la prise en considération par les pays d'Afrique riches en ressources naturelles des liens économiques entre le secteur des ressources naturelles et d'autres secteurs et la diversification dans leurs politiques et stratégies ;

c) l'alignement des politiques et des stratégies sur les principes de la Vision africaine des mines, de façon à encourager la prise en compte des questions environnementales et sociales et des questions de genre, ainsi que de l'industrialisation basée sur les ressources minérales ;

d) le recours plus fréquent à des politiques éprouvées et à de bonnes pratiques, ce qui facilitera l'adoption de positions régionales fortes et communes en faveur d'un appui international concernant la croissance durable, élimination de la pauvreté et le développement durable ;

e) une meilleure connaissance de l'économie bleue en Afrique, des cadres d'action nationaux et régionaux mieux conçus, plus intégrés et plus efficaces relatifs à l'économie bleue et des initiatives africaines durables concernant l'économie bleue aux niveaux national, sous-régional et continental ;

f) l'adoption et l'exécution par les pays de stratégies et de programmes de transition vers une croissance durable ;

g) des politiques, des stratégies et des plans de développement solides qui tirent parti des situations causées par les changements climatiques pour assurer la transition vers des économies à faible émission de carbone et résilientes face aux changements climatiques ;

h) des positions communes et des moyens efficaces concernant la mise en œuvre de mesures de riposte face aux changements climatiques qui tirent parti des abondantes ressources naturelles du continent, notamment de ses vastes ressources renouvelables (énergie, eau, ressources marines et autres), en vue d'un développement durable et sans exclusive ;

i) une augmentation des investissements du secteur privé dans la réalisation des objectifs de développement durable.

18.140 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat des contributions déterminées au niveau national qui sont révisées et alignées sur les cadres, plans et programmes de développement nationaux, un relèvement durable à l'issue de la pandémie, une certaine résilience face aux changements climatiques et une meilleure connaissance du lien existant entre les changements climatiques et la santé.

Exécution du programme en 2020

18.141 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

La transformation numérique au service de l'accélération de la diversification économique

18.142 En collaboration avec les équipes chargées de l'exécution du sous-programme 4, on a aidé plusieurs États membres à se doter de stratégies de transformation numérique et de plateformes numériques pour améliorer la transparence des marchés publics et la mise en commun d'informations dans le contexte de la pandémie. Les technologies émergentes, comme le numérique, les matériaux avancés (nanotechnologies), les technologies énergétiques avancées, en particulier celles concernant les énergies renouvelables, et les biotechnologies sont essentielles à la diversification économique et à l'obtention d'une croissance inclusive et équitable qui s'inscrit dans la durée. Dans le cadre du sous-programme, on a lancé des initiatives dans le domaine des technologies émergentes dans lesquelles on met l'accent sur les politiques et stratégies nationales et institutionnelles et sur le développement du capital humain dans les domaines de l'intelligence artificielle, des nanotechnologies et des technologies de la santé, ainsi que dans les domaines de la chimie pharmaceutique et de la fabrication de médicaments.

18.143 En collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, les équipes chargées de l'exécution du sous-programme ont contribué à l'élaboration de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique, approuvée par le Conseil exécutif de l'Union africaine à sa trente-sixième session ordinaire. Grâce à diverses activités, on a aidé plusieurs États membres à mettre en œuvre les principaux piliers de la stratégie. Au Kenya, par exemple, la technologie est considérée comme un levier majeur pour l'exécution du plan de développement du Gouvernement intitulé « Big Four Agenda », qui s'articule autour de quatre composantes : sécurité alimentaire, couverture sanitaire universelle, logement abordable et secteur manufacturier. Dans le cadre du sous-programme, on a soutenu l'établissement et l'adoption du projet d'économie numérique kenyan, une initiative ambitieuse visant à réduire la fracture numérique dans le pays. On a également dispensé des conseils sur le développement de la plateforme Huduma Halisi, qui permet aux Kenyans de faire part de leur avis sur les services publics directement à partir de leur téléphone portable. En Éthiopie, les pouvoirs publics ont lancé un projet pilote de commerce électronique pour améliorer l'accès des petites entreprises au marché numérique, dans le prolongement du pilier Innovation de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique. Au Cameroun, la transition numérique a porté sur l'expansion des infrastructures sous-tendant le haut débit et sur l'augmentation du trafic des télécommunications, tandis que la mise en œuvre de la plateforme africaine de communication et d'information pour la santé et l'action économique au Congo a aidé les pouvoirs publics à communiquer avec la population pour atténuer et prendre en charge les conséquences socioéconomiques de la pandémie.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.144 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'adoption d'une stratégie de transformation numérique par la Commission de l'Union africaine, la mise en œuvre de la plateforme africaine de communication et d'information au Congo, le lancement d'un projet pilote de commerce électronique en Éthiopie et la création de la plateforme numérique Huduma Halisi au Kenya (voir le tableau 18.12).

Tableau 18.12
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*
–	–	• L'Union africaine a adopté une stratégie de transformation numérique • La plateforme africaine de communication et d'information pour la santé et l'action économique est lancée au Congo • Un projet pilote de commerce électronique est lancé en Éthiopie • Une plateforme numérique d'échanges entre les citoyens et les services publics (Huduma Halisi) est entrée en service au Kenya

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

18.145 En 2020, en raison de la COVID-19, on a renoncé à tenir un grand nombre de réunions en présentiel et l'on s'est tourné vers les consultations en ligne. Cela a notamment été le cas des réunions d'examen concernant cinq études de cas portant sur l'Afrique du Sud, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Kenya et la Zambie et une étude régionale sur les options propres à libérer le potentiel du secteur privé pour favoriser la croissance verte et la création d'emplois. L'organisation de consultations en ligne a également permis de mettre la dernière main aux rapports relatifs à l'examen local volontaire pour le district de Ngora (Ouganda) et les villes de Harare et Victoria Falls (Zimbabwe). Il n'a pas été possible de se rendre sur le terrain dans le cadre de l'initiative ODD7 pour l'Afrique et les gouvernements participants ont été invités à fournir eux-mêmes les informations. On a également renoncé à organiser en présentiel une formation sur l'économie verte inclusive et le suivi et l'évaluation au bénéfice du Zimbabwe et l'on a opté pour des modalités de formation en ligne.

18.146 L'initiative ODD7 pour l'Afrique, lancée à l'occasion du troisième forum des entrepreneurs africains en février 2020, prévoyait des déplacements dans les pays cibles dont l'objet était de dresser une liste des principaux actifs à structurer en vue d'un financement par le secteur privé. Il n'a pas été possible de se rendre dans un certain nombre de pays en raison de la pandémie. On a dû reporter les réunions de groupes d'experts chargés de la consolidation et de la validation d'un cadre méthodologique relatif aux contributions déterminées au niveau national. Il a fallu reporter l'organisation, en partenariat avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres partenaires, de la Semaine africaine du climat, et les préparatifs de la neuvième Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique, organisée conjointement avec Cabo Verde, ont été considérablement ralentis. Les changements de priorités et une moindre réceptivité de la part des autorités nationales ont entraîné des retards dans la livraison des produits, en particulier en ce qui concerne la révision des contributions déterminées au niveau national.

18.147 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, notamment l'établissement de supports de connaissances sur les changements climatiques et le développement à l'issue de la pandémie. On a établi un projet de document technique sur les changements climatiques et le développement en Afrique au lendemain de la pandémie. On a développé deux plateformes numériques pour l'achat groupé de fournitures médicales et pour la centralisation et la mise en commun des informations sur

la COVID-19. On est passé à des modalités en ligne pour un certain nombre de produits et dans certains cas on a opté pour des modalités hybrides alliant échanges en ligne et en présentiel.

Résultats escomptés pour 2022

18.148 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : intégration de la résilience climatique dans les plans nationaux de développement durable en Afrique[9]

Exécution du programme en 2020

18.149 En 2020, on a commencé les préparatifs pour aider trois pays cibles (le Libéria, le Malawi et le Zimbabwe) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à réviser leurs contributions déterminées au niveau national. En partenariat avec l'Académie africaine des sciences, on a continué d'orienter les recherches sur la planification du développement menées par 20 bénéficiaires de bourses de recherche sur le climat répartis dans toute l'Afrique. On a également entamé la rédaction d'un plan de mise en œuvre du programme de recherche quinquennal sur le climat pour le développement en Afrique.

18.150 Par ailleurs, dans le cadre du sous-programme, on a organisé ou coorganisé six ateliers et forums pour soutenir l'action menée par les États membres pour lutter contre les changements climatiques et atteindre les objectifs de développement durable. En partenariat avec l'Union africaine, et avec les équipes chargées de l'exécution du sous-programme 6, on a établi un projet de stratégie africaine sur le climat et une stratégie sur le genre et les changements climatiques en Afrique. En collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), on a aidé les autorités éthiopiennes, par l'intermédiaire du Ministère de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie et de la Commission de la planification et du développement, à former des membres du personnel à la modélisation de systèmes intégrant les questions liées au climat, au foncier, à l'énergie et à l'eau afin de soutenir les priorités politiques sectorielles du troisième plan décennal de croissance et de transformation du pays. Une approche analogue est en cours au Cameroun en collaboration avec le Ministère de la planification. En collaboration avec les équipes chargées de l'exécution du sous-programme 3, on a poursuivi la mise en œuvre de l'initiative ODD7 pour l'Afrique en apportant un soutien continu à la mobilisation des investissements du secteur privé en faveur de l'énergie propre en Afrique du Sud, en Éthiopie et au Sénégal.

18.151 Le travail susmentionné a contribué à l'intégration de la question des effets des changements climatiques dans les plans de développement nationaux de quatre États membres (Cameroun, Éthiopie, Libéria et Zimbabwe), soit moins que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir six États membres. Cela tient au fait qu'au Malawi les électeurs ont de nouveau été appelés aux urnes après l'annulation de l'élection présidentielle, ce qui a entravé la révision du plan de développement national.

18.152 Le travail susmentionné a également aidé les États membres à étoffer leurs connaissances et à être mieux à même d'intégrer la question des changements climatiques dans les politiques et les plans de développement, grâce à la mise en œuvre du programme de recherche sur le climat pour le développement en Afrique dans 20 pays, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020 et qui consistait pour 6 pays à avoir les outils et les compétences nécessaires au suivi des contributions déterminées au niveau national et à la communication d'informations à ce sujet aux fins d'une intégration dans les plans nationaux de développement.

[9] Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 18)].

Projet de budget-programme pour 2022

18.153 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on intensifiera le concours apporté aux États membres en ce qui concerne la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national qui ont été actualisées et l'établissement des contributions au bilan mondial de la suite donnée à l'Accord de Paris qui sera dressé en 2023, les sujets traités étant l'atténuation, l'adaptation, les pertes et dommages, et les moyens de mise en œuvre. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir le tableau 18.13).

Tableau 18.13
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*[a]	*2022 (résultat escompté)*
• La plateforme africaine pour les contributions déterminées au niveau national est mise sur pied pour faciliter la coordination de l'appui à la mise en œuvre • Des informations sur la cohérence et l'état de préparation des contributions déterminées au niveau national par les pays d'Afrique sont communiquées	Au moins trois pays évaluent le niveau d'intégration des contributions déterminées au niveau national dans leurs plans nationaux de développement et en rendent compte	• Quatre États membres prennent en compte les effets des changements climatiques dans leurs plans de développement nationaux (Cameroun, Éthiopie, Libéria et Zimbabwe) • Les États membres étoffent leurs connaissances et sont mieux à même d'intégrer la question des changements climatiques dans les politiques et les plans de développement, grâce à la mise en œuvre du programme de recherche sur le climat pour le développement en Afrique	Au moins trois pays mettent en œuvre des contributions déterminées au niveau national qui ont été actualisées pour l'après-2020	• Au moins quatre autres pays mettent en œuvre des contributions nationales qui ont été actualisées pour l'après-2020 • Les États membres renforcent leurs capacités analytiques en vue du bilan mondial de la suite donnée à l'Accord de Paris qui sera dressé en 2023 • Trois pays étoffent leurs capacités analytiques et disposent d'un plus grand nombre d'outils pour intégrer la résilience face aux changements climatiques dans les investissements destinés aux secteurs sensibles au climat

[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : augmentation des investissements dans l'action climatique en Afrique[10]

Exécution du programme en 2020

18.154 En collaboration avec le cabinet de la Secrétaire exécutive et les équipes chargées du sous-programme 3, on a lancé l'initiative ODD7, qui vise à aider plusieurs États membres à mobiliser des investissements, en particulier auprès du secteur privé, pour répondre à l'augmentation des besoins concernant l'accès à des services énergétiques adéquats, sûrs et fiables ; les premiers projets pilotes ont été lancés en Angola, en Éthiopie, au Mozambique, au Rwanda et au Sénégal. Ces pays ont bénéficié de conseils en investissement pour trouver des projets d'énergie propre qui méritent d'être financés. Parmi les initiatives, citons une éventuelle émission d'obligations vertes en Afrique du Sud, un fonds pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique à l'appui du Fonds souverain d'investissements stratégiques du Sénégal (FONSIS) qui bénéficierait à sept pays d'Afrique de l'Ouest au maximum, et la fourniture de services consultatifs à l'Éthiopie visant à soutenir le refinancement de la compagnie d'électricité publique, Ethiopian Electric Power, et à mobiliser des fonds à cet effet.

18.155 Le travail susmentionné a facilité l'élaboration de dispositifs d'investissement du secteur privé dans des activités en faveur de l'énergie propre dans le cadre de l'initiative ODD7 dans trois pays (Éthiopie, Mozambique et Rwanda), ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir trois pays révisent leurs contributions déterminées au niveau national.

Projet de budget-programme pour 2022

18.156 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme de façon à aider les États membres à inciter le secteur privé à participer à une plus grande échelle et à un rythme plus soutenu à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir le tableau 18.14).

Tableau 18.14
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*[a]	*2022 (résultat escompté)*
–	Dix pays participent à l'initiative ODD7	Le secteur privé investit dans des activités en faveur de l'énergie propre dans le cadre de l'initiative ODD7 dans trois pays (Éthiopie, Sénégal et Afrique du Sud)	Au moins cinq pays révisent leurs contributions déterminées au niveau national	Au moins huit pays font participer le secteur privé à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national

[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

[10] Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Résultat 3 : renforcement de la résilience grâce à la canalisation des ressources visant à faire face à la pandémie de COVID-19 et aux changements climatiques

Projet de budget-programme pour 2022

18.157 On a mis la dernière main à un cadre dans lequel sont énoncées des possibilités d'action et des formules d'investissement visant à garantir que les mesures de relance soient axées sur les conséquences immédiates de la pandémie et servent aussi à renforcer la résilience et à faire face aux changements climatiques. Y sont décrites les possibilités qui s'offrent aux États membres d'adopter des modes de développement à faible émission de carbone qui maximisent la création d'emplois et la valeur ajoutée brute dans leurs économies. Cela va dans le sens du programme de relance verte pour l'Afrique adopté par la Conférence africaine des Ministres de l'environnement en janvier 2021. Le cadre est également conçu pour faciliter les activités visant à mettre en œuvre la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique et la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique adoptée par l'Union africaine, et renforcer la résilience du continent face aux changements climatiques.

Enseignements tirés et changements prévus

18.158 Les enseignements tirés sont les suivants : on a pris conscience du fait que les États membres souhaitaient de plus en plus bénéficier d'une analyse et d'une évaluation de l'incidence des investissements axés sur la durabilité pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie et jeter les bases d'un renforcement de la résilience face aux changements climatiques, ainsi qu'il ressort du programme de relance verte pour l'Afrique. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on cherchera des solutions qui aideront les pays d'Afrique à reconstruire en mieux pour l'avenir après la pandémie. On analysera en détail les options d'investissement pour au moins quatre États membres et l'on diffusera des boîtes à outils concernant l'économie bleue pour soutenir la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique dans deux pays d'Afrique de l'Est en 2021 et dans deux autres pays en 2022. Les boîtes à outils aident les États membres à comptabiliser leur capital naturel et à mettre au point des activités fondées sur la nature pour renforcer la résilience face aux changements climatiques et créer des emplois (par exemple par le biais de l'écotourisme et de la pêche durable), conformément aux objectifs du programme de relance verte pour l'Afrique.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.159 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait qu'au moins deux pays mettent en œuvre des initiatives visant à garantir le financement d'un relèvement économique vert et bleu résilient face aux changements climatiques (voir le tableau 18.15).

Tableau 18.15
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
–	–	Deux pays (Rwanda et Seychelles) ont mis au point de grandes orientations pour une économie bleue résiliente face aux changements climatiques	Au moins quatre pays mettent au point de grandes orientations, y compris pour ce qui est des investissements, en vue d'un relèvement économique vert et bleu résilient face	Au moins deux pays mettent en œuvre des initiatives visant à garantir le financement d'un relèvement économique vert et bleu résilient face aux changements climatiques

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
			aux changements climatiques	

Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.160 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

62/8	Aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques
64/206	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
66/288	L'avenir que nous voulons
75/217	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
72/228	Science, technologie et innovation au service du développement
73/327	Année internationale de l'élimination du travail des enfants, 2021
74/301	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Résolutions du Conseil économique et social

2017/22	Science, technologie et innovation au service du développement

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

818 (XXXI)	Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales en Afrique
819 (XXXI)	Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques en Afrique
884 (XLIV)	Changements climatiques et développement durable en Afrique
887 (XLIV)	Renforcement de la science et de la technologie au service du développement en Afrique
901 (XLV)	Forum régional africain pour le développement durable : promouvoir une société d'innovation aux fins de la transformation sociale et économique de l'Afrique
919 (XLVII)	Économie verte et transformation structurelle en Afrique
930 (XLVIII)	Forum régional africain pour le développement durable

Produits

18.161 On trouvera dans le tableau 18.16 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.16
Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**4**	**3**	**4**	**4**
1. Rapport sur le Forum régional africain pour le développement durable visant à éclairer les travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable	1	1	1	1
2. Rapport sur les nouvelles technologies et l'innovation pour la transformation de l'Afrique et la mise en œuvre des objectifs de développement durable, présenté au Forum régional africain pour le développement durable et à la Conférence des ministres	1	1	1	1
3. Rapport sur l'économie verte inclusive dans le contexte de la transformation structurelle et du développement durable en Afrique, présenté au Forum régional africain pour le développement durable	1	1	1	1
4. Rapport sur les changements climatiques, l'environnement et la gestion des ressources naturelles au service du développement durable	1	–	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**8**	**8**	**11**	**14**
5. Forum régional africain pour le développement durable, tenu dans le cadre des préparatifs du forum politique de haut niveau pour le développement durable	8	8	8	8
6. Comité des changements climatiques, de l'économie bleue, de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles	–	–	–	6
7. Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie	–	–	3	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	**17**	**10**	**7**	**13**
8. Renforcement de la capacité des États membres en matière de croissance verte à l'appui d'une diversification économique et d'un développement durable inclusifs et économes en ressources	1	1	1	1
9. Renforcement de la capacité des États membres de participer aux chaînes d'approvisionnement en ressources naturelles	1	1	1	1
10. Appui technique à plusieurs États membres visant à les aider à revoir et à améliorer leurs politiques et leurs cadres juridiques et réglementaires concernant les minéraux d'origine locale	2	1	–	1
11. Renforcement de la capacité des États membres en matière d'économie bleue à l'appui d'une diversification économique et d'un développement durable inclusifs et économes en ressources	1	1	1	2
12. Appui technique à des experts et à des responsables de l'élaboration de politiques en matière d'économie bleue inclusive et de transformation structurelle	1	–	–	1
13. Renforcement de l'économie bleue inclusive dans le contexte de la transformation structurelle et du développement durable	2	2	–	–

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
14. Appui technique au Forum régional africain pour le développement durable en matière d'économie bleue dans le cadre des préparatifs du forum politique de haut niveau pour le développement durable	1	–	–	1
15. Renforcement de la gouvernance de l'économie bleue et de l'exécution des politiques	1	–	–	–
16. Appui technique en matière d'élaboration de manuels et d'outils de formation aux fins de la conception d'une politique relative à l'économie bleue et de sa mise en œuvre au niveau national	1	1	–	1
17. Appui technique à l'élaboration d'une étude sur l'économie bleue et le développement en Afrique	1	–	–	1
18. Appui à l'établissement d'un atlas et de statistiques concernant l'économie bleue en Afrique	1	–	–	1
19. Programme WISER (services d'information météorologique et climatologique pour l'Afrique) du Centre africain pour la politique en matière de climat de la CEA	1	1	1	–
20. Renforcement des capacités de recherche sur le climat par l'octroi de subventions aux institutions, aux universités et à diverses parties prenantes aux fins de l'établissement d'un lien entre la recherche sur le climat et le développement	1	1	1	1
21. Programme de bourses à l'intention de jeunes chercheurs africains visant à renforcer leurs capacités de recherche, d'analyse et de sensibilisation dans les domaines de l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, des ressources naturelles, de l'innovation et de la technologie en Afrique	1	1	1	1
22. Programme de bourses à l'intention de jeunes chercheurs africains visant à renforcer leurs capacités de recherche, d'analyse et de sensibilisation dans les domaines des changements climatiques et du développement en Afrique	1	–	–	–
23. Stratégies dans les domaines du climat, du foncier, de l'énergie et de l'eau	–	–	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**6**	**10**	**12**	**14**
24. Formation d'experts et de décideurs en matière d'économie verte dans le contexte du développement durable, de l'élimination de la pauvreté et de la transformation structurelle	1	–	–	1
25. Formation sur les changements climatiques et le développement à l'intention des décideurs, des législateurs, des parlementaires, des spécialistes de la planification, des médias, des organisations de la société civile et de divers réseaux de praticiens	4	2	–	5
26. Programme des jeunes juristes africains visant à renforcer la capacité de participation aux négociations mondiales sur le climat	1	–	–	–
27. Visites de chercheurs et programmes de bourses et de stages à l'appui du renforcement des capacités en matière de changements climatiques, d'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, de ressources naturelles, d'innovation et de technologie en Afrique (nombre de boursiers)	–	–	4	1
28. Dialogues et consultations sur les politiques en matière de technologie, de changements climatiques, d'économies verte et bleue et de ressources naturelles	–	8	2	5
29. Ateliers de renforcement des capacités de compréhension et d'exploitation des secteurs liés à l'économie bleue	–	–	2	2

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
30. Ateliers de renforcement des capacités sur les questions relatives aux limites extérieures du plateau continental des pays d'Afrique et à l'exploitation minière des grands fonds marins, notamment la définition du plateau et les modalités de gouvernance de celui-ci	–	–	2	–
31. Renforcement des capacités relatives à l'assimilation et à la modernisation des cadres juridiques liés au droit maritime et au droit de la mer aux niveaux national, sous-régional et continental	–	–	2	–
Publications (nombre de publications)	**5**	**7**	**10**	**10**
32. Publication sur les tendances en matière de nouvelles technologies et d'innovation en Afrique	1	1	–	1
33. Publication sur l'économie verte inclusive dans le contexte de la transformation structurelle et du développement durable	2	2	1	1
34. Rapport sur la science, la technologie et l'innovation en Afrique	1	1	1	1
35. Recueil des meilleures pratiques pour la mutualisation des expériences à l'appui de l'innovation et du développement des petites et moyennes entreprises du secteur minier	1	1	–	–
36. Rapport sur les changements climatiques et le développement en Afrique, récapitulant les principaux messages et recommandations issus de la Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique	–	–	1	1
37. Études sur les changements climatiques et le développement en Afrique	–	2	2	2
38. Notes d'orientation sur les nouvelles questions et les nouvelles tendances dans les domaines des nouvelles technologies et de l'innovation, des changements climatiques, des économies verte et bleue et des ressources naturelles	–	–	2	2
39. La voie vers 2030 et 2063 : aperçu des ressources nécessaires pour la transformation de l'Afrique	–	–	1	–
40. Publications relatives à l'économie bleue pour chaque sous-région africaine	–	–	1	1
41. Atlas continental et sous-régional sur l'économie bleue	–	–	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**20**	**17**	**9**	**18**
42. Directives relatives au renforcement des capacités des États membres de négocier, de mettre en œuvre et de suivre des politiques et des stratégies locales conformes à la Vision africaine des mines	1	1	–	1
43. Directives méthodologiques relatives aux évaluations visant à orienter les investissements dans les écosystèmes	1	–	–	–
44. Manuel et outils de formation à l'appui du renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises en matière de développement de la chaîne d'approvisionnement en minéraux	1	1	–	1
45. Répertoire des experts des changements climatiques en Afrique	1	1	–	1
46. Cartographie des institutions présentes tout au long de la chaîne de valeur des services d'information climatique	–	1	–	1
47. Notes d'orientation sur les nouvelles questions et les nouvelles tendances en matière de nouvelles technologies et d'innovation en Afrique	2	2	–	2
48. Notes d'orientation et études sur les changements climatiques et le développement en Afrique	2	2	–	2

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
49. Notes d'orientation et études sur l'économie verte inclusive dans le contexte du développement durable, de l'élimination de la pauvreté et de la transformation structurelle	2	2	–	1
50. Documents techniques sur la mise en place d'une plateforme de recherche sur le climat pour le développement en Afrique	1	1	–	1
51. Analyse qualitative des informations climatiques à l'appui d'un programme de politiques de développement, d'aide à la décision et de pratiques de gestion	1	1	–	1
52. Documents techniques sur les infrastructures et capacités nécessaires à la mise en œuvre de projets liés aux services d'information climatique	2	1	–	1
53. Documents techniques sur le renforcement de la gouvernance climatique et de l'exécution des politiques	1		–	–
54. Ensemble de ressources sur le climat en Afrique et services d'information climatique	1	–	–	1
55. Rapport sur les changements climatiques et le développement en Afrique, récapitulant les principaux messages et recommandations issus de la Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique	1	–	–	1
56. Étude sur les changements climatiques et le développement en Afrique	1	1	–	1
57. Documentation destinée aux réunions de l'Union africaine et du NEPAD en matière de nouvelles technologies et d'innovation, d'environnement et de ressources naturelles, ainsi que d'économie verte et de changements climatiques, dans le contexte du Programme 2030 et de l'Agenda 2063	2	2	–	2
58. Documents de recherche examinant les liens productifs induits par les industries extractives, la valeur ajoutée et le renforcement de l'industrialisation fondée sur les ressources locales et prenant en compte la croissance durable, l'égalité sociale, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes aux fins d'une transformation économique inclusive	–	–	–	1
59. Base de données géospatiales continentale sur l'économie bleue en Afrique	–	–	1	–
60. Comptabilité du capital naturel des pays (comptabilité de l'eau)	–	–	2	–
61. Centres d'excellence régionaux africains dans l'océan Atlantique et l'océan Indien occidental	–	–	1	–
62. Classification-cadre et gestion des ressources minérales et énergétiques marines	–	–	1	–
63. Outils et méthodes de gestion des investissements dans l'économie bleue	–	–	1	–
64. La voie vers 2030 et 2063 : aperçu des ressources nécessaires pour la transformation de l'Afrique	–	–	1	–
65. Atlas continental et sous-régional sur l'économie bleue	–	–	1	–
66. Outils de renforcement des capacités des États membres de négocier, de mettre en œuvre et de suivre des politiques et des stratégies locales conformes à la Vision africaine des mines			1	–
67. Changements climatiques et développement en Afrique au lendemain de la pandémie de COVID-19	–	1	–	–

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de services consultatifs à deux États membres et à deux groupes de coopération régionaux et sous-régionaux concernant le Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 ; appui technique au secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs en ce qui concerne les auto-évaluations des pays et la prise en compte des conclusions de ces évaluations dans les plans nationaux de développement et les dispositifs connexes ; appui technique et services consultatifs à trois pays sur les changements climatiques ; services consultatifs à deux pays sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et sur les ressources naturelles ; appui technique et services consultatifs à trois pays sur l'innovation et la technologie en Afrique ; dialogues d'experts de haut niveau sur la science, la technologie et l'innovation comptant avec la participation d'environ 35 représentants de pays d'Afrique ; manifestation politique de haut niveau sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et sur la transformation structurelle en Afrique, comptant 100 participants.

Pourparlers sur le climat en Afrique visant à recueillir les vues d'une centaine de parties prenantes africaines concernant la prise en compte des intérêts du continent dans les discours relatifs à la gouvernance climatique mondiale, notamment dans le cadre des réunions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; fourniture de services consultatifs sur les politiques et les stratégies en matière de technologie et d'innovation à deux pays, sur les économies verte et bleue à deux pays et sur les changements climatiques et la gestion des ressources naturelles à trois pays ; documentation destinée aux réunions de l'Union africaine et du NEPAD en matière de nouvelles technologies et d'innovation, d'environnement et de ressources naturelles, ainsi que d'économie verte et de changements climatiques, dans le contexte du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ; examen régional africain de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, auquel participeront des représentants de tous les pays d'Afrique et du Forum africain sur la gouvernance d'Internet (plateforme africaine de dialogue multipartite sur les questions actuelles et nouvelles en matière de gouvernance de l'Internet, avec 400 participants).

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures, dépliants, dossiers et pochettes d'information sur la technologie, les changements climatiques, les économies verte et bleue, l'environnement, la gestion des ressources naturelles et la logistique, y compris des bulletins d'information.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse relatifs à la parution de grandes publications et à l'organisation de manifestations majeures dans les domaines de la technologie, des changements climatiques, des économies verte et bleue, de l'environnement, de la gestion des ressources naturelles et de la logistique, y compris des bulletins d'information.

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance de sites Web, de comptes sur les médias sociaux et de plateformes sur la technologie, les changements climatiques, les économies verte et bleue, l'environnement, la gestion des ressources naturelles et la logistique, y compris des bulletins d'information.

Sous-programme 6
Égalité des sexes et autonomisation des femmes

Objectif

18.162 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de réaliser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en Afrique, en aidant les États membres à accélérer le rythme auquel ils exécutent leurs engagements communs mondiaux et régionaux en matière d'égalité des genres et en rendent compte et à intensifier la mise en œuvre de politiques et programmes d'autonomisation des femmes et des filles.

Stratégie

18.163 Les activités menées au titre du sous-programme pour contribuer à la réalisation de l'objectif comprendront des recherches sur les politiques et des services de conseil technique ainsi que des réunions de décideuses et décideurs et expertes et experts visant à accroître les connaissances, renforcer les capacités et stimuler le débat sur l'intégration des questions de genre dans les politiques

et programmes de développement, afin de garantir que les résultats de développement tiennent compte de ces questions. Plus précisément, il est prévu de faire fond sur l'exercice d'évaluation des coûts pour la réalisation de l'objectif de développement durable nº 5, dont il sera fait état dans les conclusions du *Rapport sur les femmes africaines* de 2021, ainsi que sur les travaux relatifs à l'entrepreneuriat féminin et à l'exploitation des dividendes démographiques. En outre, les activités prévues au titre du sous-programme consisteront à apporter un soutien aux différents sous-programmes et aux divisions de la CEA chargées de leur exécution, l'idée étant d'intégrant la dimension de genre dans les prestations fournies aux États membres.

18.164 Dans le cadre du sous-programme, un appui technique sera apporté aux États membres pour les aider à mesurer les progrès accomplis et rendre compte de l'état d'avancement de l'exécution de leurs programmes et politiques nationaux ayant trait à leurs engagements mondiaux et régionaux. En particulier, il est prévu de s'appuyer sur les résultats de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, ainsi que sur les conclusions et recommandations figurant dans le rapport sur les femmes africaines dirigeantes. En outre, l'Indicateur sera déployé dans les autres pays qui ne l'ont pas encore mis en œuvre.

18.165 Ces activités aideront les États membres à progresser vers la réalisation de l'objectif nº 5 relatif à l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles. En outre, elles devraient avoir des incidences positives sur la réalisation, tant directe qu'indirecte, d'un certain nombre d'autres objectifs, notamment les objectifs nos 1, 2, 3, 4, 8, 10, 11, 13 et 16.

18.166 Dans le cadre du sous-programme, il est prévu de soutenir les États membres concernant les questions relatives à la pandémie de COVID-19 en mettant un accent plus fort sur la résilience et sur les répercussions des chocs exogènes qui viennent s'ajouter aux risques et vulnérabilités existants et sous-jacents auxquels sont confrontées les femmes et les filles. À cet effet, les objectifs des projets seront revus afin de garantir que leurs résultats favoriseront la résilience face à la pandémie et à d'autres chocs externes.

18.167 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Prise en compte accrue des questions de genre dans la planification et la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux afin de garantir des résultats en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes ;

b) Influence et incidence des politiques accrues afin de favoriser la réalisation des résultats prévus dans les engagements mondiaux et régionaux en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes.

18.168 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :

a) Des connaissances enrichies et des capacités renforcées qui permettront la conception et l'élaboration de politiques tenant compte de l'économie des soins dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19 et du relèvement ;

b) Une résilience accrue des femmes et des filles face aux formes croisées de difficultés et d'inégalités, notamment parce qu'elles pourront bénéficier de possibilités, services et produits au moyen de plateformes numériques.

Exécution du programme en 2020

18.169 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Renforcement de la capacité des États membres à rendre compte de la mise en œuvre des engagements en matière d'égalité des genres

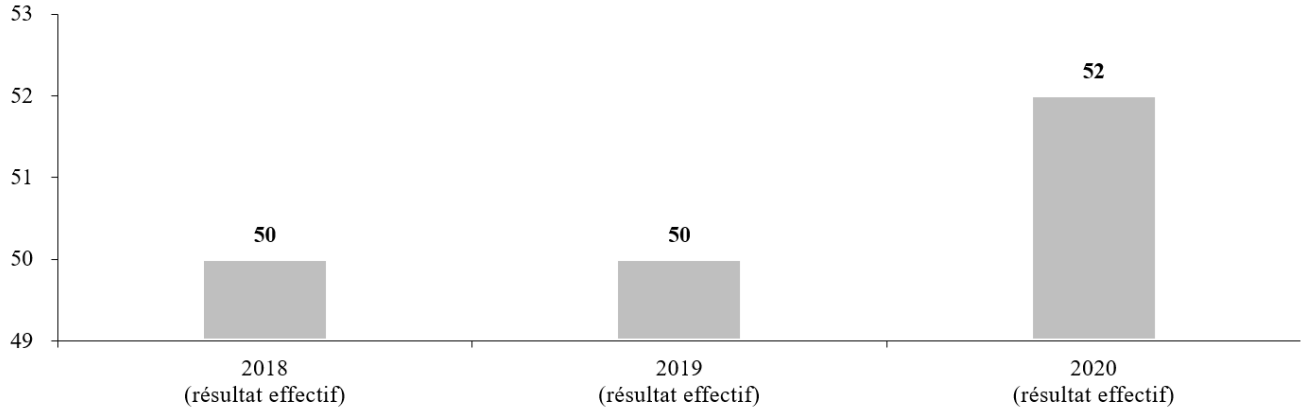
18.170 Les pays africains ont ratifié différents traités mondiaux et régionaux sur les droits humains par lesquels ils se sont engagés à promouvoir l'égalité des genres et à appliquer des politiques visant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes. Ils se sont engagés à faire rapport sur les mesures qu'ils ont adoptées pour donner effet aux dispositions de ces traités. Lors de la Réunion régionale d'examen pour l'Afrique organisée par la CEA, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et la Commission de l'Union africaine, les États membres ont réaffirmé leur engagement à accélérer l'application du Programme d'action de Beijing, harmonisée avec la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Dans le cadre du sous-programme, la capacité des États membres a été renforcée afin qu'ils puissent mieux utiliser l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique pour rendre compte de leurs engagements en matière d'égalité des genres, dans leurs examens nationaux volontaires, leurs examens périodiques universels, leurs rapports relatifs à l'examen après 25 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et leur planification nationale. L'Indicateur a été harmonisé avec les indicateurs pertinents pour les objectifs de développement durable et les instruments pertinents relatifs aux droits humains et leurs dispositions en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, certains critères de l'Indicateur ayant été remplacés le cas échéant. Il est prévu que l'utilisation de l'Indicateur aidera les États membres à mettre en avant les questions de genre dans leurs efforts de riposte à la pandémie de COVID-19 et de relèvement et favorisera des politiques qui réduisent le fardeau imposé aux femmes et aux filles par la pandémie. Les nouveaux paramètres proposés pour l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique engloberont davantage d'aspects sanitaires, ainsi que d'autres critères liés aux répercussions de la COVID-19 et d'autres pandémies de santé publique dans la région.

18.171 Dans le cadre du sous-programme, un appui technique a également été fourni et de larges consultations ont été menées sur l'utilisation des indicateurs existants pour les objectifs de développement durable et les instruments relatifs aux droits humains, afin de mettre à jour les indices et la méthode relatifs à l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et de mieux l'harmoniser avec les cadres mondiaux, ainsi que d'assurer la cohérence des politiques et les effets de synergie avec les outils et instruments de suivi existants et les processus et procédures de rapport simplifiés pour les États membres. En outre, le sous-programme a été axé sur d'importants problèmes en matière d'égalité des genres pour en approfondir l'analyse et le suivi des objectifs de développement durable et les rapports y afférents ont été inscrits dans le contexte des priorités régionales, afin d'enrichir les connaissances existantes et la base de données découlant de l'Indicateur. Il s'agit notamment d'aider l'Eswatini, l'Éthiopie, Maurice, la Namibie et les Seychelles à utiliser l'Indicateur pour suivre leurs engagements mondiaux et régionaux en matière d'égalité des genres et en rendre compte.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.172 Les travaux susmentionnés ont contribué à la réalisation de cet objectif, comme en témoignent les 52 États membres qui ont utilisé l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique pour suivre leurs engagements régionaux et mondiaux en matière d'égalité des genres et en rendre compte (voir la figure 18.XI).

Figure 18.XI
Mesure des résultats : nombre total de pays ayant utilisé l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique pour suivre et examiner leurs engagements en matière d'égalité des genres (résultat cumulé)



Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

18.173 Du fait des répercussions de la COVID-19 pendant l'année 2020, il a fallu annuler plusieurs produits prévus au titre du sous-programme, notamment un atelier sur le renforcement de l'application de la stratégie nationale d'institutionnalisation des questions de genre dans le développement en Mauritanie et la fourniture d'un appui technique au Botswana, à la République démocratique du Congo et au Lesotho pour les aider à tenir compte de la dimension de genre dans leurs politiques et stratégies nationales. Plusieurs produits ont été reportés, notamment un atelier régional sur l'exploitation du dividende démographique dans une perspective de genre. Les activités d'analyse des effets de la pandémie sur les femmes et les filles menées au titre du sous-programme ont également contribué à la publication de la CEA intitulée « Le COVID-19 en Afrique – Sauver des vies et l'économie ». Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 2.

18.174 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Dans le cadre du sous-programme, une réunion de haut niveau des ministres chargés des questions de genre et de la condition féminine a été organisée en ligne, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et ONU-Femmes, afin d'examiner les politiques de relance post-COVID-19 dans une perspective de genre. Une collaboration a été mise en place avec l'unité NEPAD de la CEA pour aider le Département des affaires économiques et sociales à organiser une série de dialogues africains de haut niveau sur la COVID-19. Les produits prévus au titre du sous-programme ont été adaptés. En particulier, la note technique sur le projet de dividende démographique a été aménagée de façon à ce qu'y figure une analyse régionale de la situation relative à la COVID-19.

Résultats escomptés pour 2022

18.175 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : tirer parti du dividende démographique en Afrique en favorisant l'égalité des genres[11]

Exécution du programme en 2020

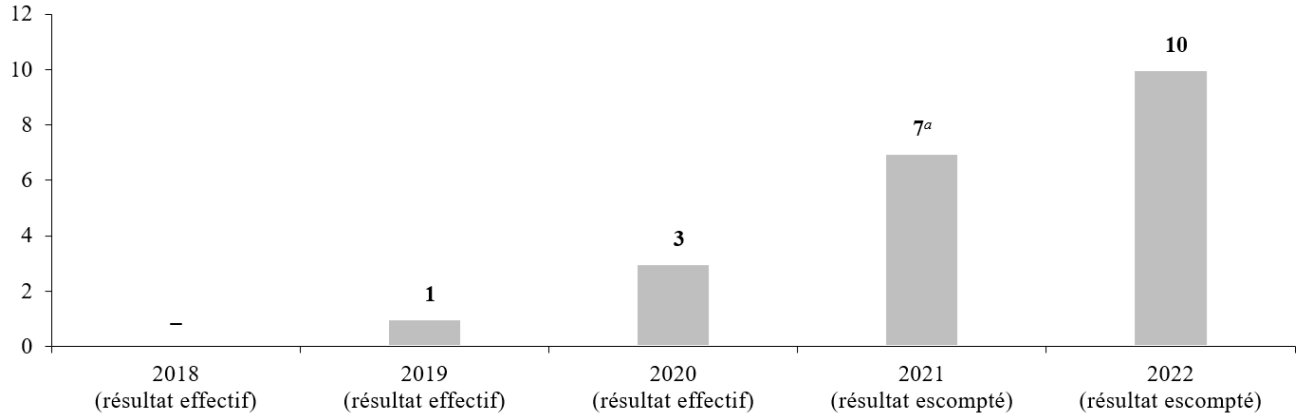
18.176 Dans le cadre du sous-programme, les questions de genre ont été intégrées dans les produits de tous les sous-programmes de la CEA, y compris les analyses de fond et les recommandations en matière de politiques. Ainsi, un appui a été fourni au sous-programme 5 afin qu'il intègre l'analyse des questions de genre dans son programme de politiques de développement résistant au climat et un appui a été fourni au sous-programme 4 dans ses activités d'analyse des données factuelles et des chiffres concernant les femmes dans la vie politique et la prise de décision en Afrique aux fins du rapport intitulé *The World's Women 2020: Trends and Statistics*. De plus, au titre du sous-programme, une analyse complète de l'écosystème de la finance numérique a été effectuée, dans le cadre du *Rapport sur les femmes africaines* de 2020, afin de cerner des voies d'autonomisation économique des femmes en Afrique.

18.177 Les activités susmentionnées ont permis à trois États membres d'intégrer les questions de genre dans leurs politiques sectorielles, la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020 ayant ainsi été atteinte.

Projet de plan-programme pour 2022

18.178 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, un rapport analytique sur les travaux menés par la CEA à l'appui des politiques sectorielles tenant compte des questions de genre sera élaboré et il est prévu d'organiser un forum sur les questions de genre à l'échelle de la Commission, au cours duquel les divisions et les bureaux sous-régionaux présenteront leurs travaux sur ces questions afin de recueillir les observations des États membres. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XII).

Figure 18.XII
Mesure des résultats : nombre total de pays ayant adopté des politiques sectorielles tenant compte des questions de genre (résultat cumulé)



[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

[11] Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 18)].

Résultat 2 : évaluer le coût de la réalisation de l'objectif de développement durable nº 5 dans cinq pays[12]

Exécution du programme en 2020

18.179 Dans le cadre du sous-programme, une étude comparative des modèles de calcul des coûts a été menée aux fins de l'évaluation du coût de la réalisation de l'objectif de développement durable nº 5. De plus, les progrès sectoriels à accomplir et les défis à relever pour atteindre l'objectif nº 5 dans certains pays ont été déterminés au moyen d'analyses et de recherches entreprises dans le cadre de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique. Ces données constitueront la base de l'orientation sectorielle de l'exercice d'évaluation des coûts. Dans le cadre de ces analyses et recherches, les partenariats stratégiques ont été renforcés avec plusieurs parties prenantes, telles qu'ONU-Femmes et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), qui ont mis au point leurs propres méthodes d'évaluation des coûts afférents à l'objectif de développement durable nº 5. Ces partenariats permettront de mieux structurer les perspectives de financement du développement.

18.180 Les travaux susmentionnés ont contribué à la mise en œuvre de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique dans deux États membres, afin d'éclairer les choix de secteurs à inclure dans l'exercice de calcul des coûts. La cible (définie dans le projet de budget-programme pour 2021) consistant à effectuer le calcul des coûts pour un pays pilote afin de faciliter l'application du modèle de calcul des coûts aux secteurs concernés par l'objectif 5 n'a pas été atteinte. Cela s'explique par les changements intervenus dans la mise en œuvre du programme en raison de la pandémie. Il a en effet fallu livrer des produits ponctuels supplémentaires et évolutifs concernant la riposte à la pandémie, dans le cadre du sous-programme.

Projet de plan-programme pour 2022

18.181 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour avancer encore vers l'objectif et tenir compte des derniers événements, on aménagera les travaux menés au titre du sous-programme et les résultats de l'évaluation des coûts alimenteront la mise en œuvre de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique. L'analyse effectuée dans le cadre du sous-programme contribuera aux efforts déployés par les États membres pour assurer un meilleur financement des mesures de promotion de l'égalité des genres et renforcer les processus de planification et de suivi afin d'améliorer leurs résultats en matière d'égalité des genres. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.17).

Tableau 18.17
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*[a]	*2022 (résultat escompté)*
Publication du rapport de synthèse régional sur l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, qui recensait les lacunes dans les domaines économique, social	Publication du rapport de synthèse régional sur l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et sur l'examen après 25 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du	L'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique a été mis en œuvre dans deux États membres afin d'éclairer le choix des secteurs à inclure dans	Calcul des coûts effectué pour cinq pays afin de faciliter les investissements et l'allocation de ressources	Cinq pays recensent les lacunes dans les domaines économique, social et politique, et intègrent des mesures d'évaluation des coûts dans la planification, le suivi et l'évaluation des programmes pour

[12] Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*[a]	*2022 (résultat escompté)*
et politique pour 12 pays	Programme d'action de Beijing, qui recensait les priorités et les difficultés sur la base de 15 analyses de pays et de 50 rapports nationaux, respectivement	l'exercice de calcul des coûts		l'égalité entre les genres

[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : renforcement de la capacité des États membres à agir en faveur de l'égalité des genres dans le cadre de la transformation économique et numérique des pays africains

Projet de plan-programme pour 2022

18.182 Les technologies de l'information et des communication, en particulier numériques, sont essentielles pour stimuler une économie numérique et une économie de l'information prometteuses dans toute l'Afrique, créer les emplois de l'avenir pour la population croissante des jeunes du continent, produire une masse critique de personnel hautement qualifié et techniquement compétent pour le marché du travail et fournir les outils nécessaires à l'autonomisation de chaque femme et fille africaine. Il existe cependant encore des problèmes structurels faisant obstacle à l'autonomisation des femmes et des filles par l'économie numérique, l'idée étant qu'elles puissent participer à l'élaboration, l'utilisation et l'adoption d'initiatives inclusives liées aux technologies numériques en Afrique et en bénéficier. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence le rôle essentiel que jouent les technologies numériques dans la connexion des individus et des communautés, dans l'accès aux services, notamment à l'éducation, et dans le maintien de la connectivité des économies mondiales et locales.

18.183 Plusieurs activités ont été entreprises au titre du sous-programme pour remédier à la fracture numérique qui se creuse entre les genres et pour réduire ces écarts entre les genres. Un rapport complet sur l'écosystème de la finance numérique a été établi dans le cadre du *Rapport sur les femmes africaines* de 2020, qui portait sur la finance numérique comme voie d'autonomisation économique des femmes. Le rapport contient une analyse thématique des obstacles à l'autonomisation économique des femmes dans le contexte de l'écosystème numérique, tels que les disparités régionales en matière de compétences numériques. Au titre du sous-programme, des indicateurs sur l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans plus de 40 pays africains ont été rassemblés dans un document, dans le cadre des activités relatives à l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et des recherches et analyses connexes. Ces données permettent d'apprécier l'état de la situation au regard des jalons et objectifs structurels et sectoriels en matière d'autonomisation économique des femmes.

Enseignements tirés et changements prévus

18.184 L'enseignement à retenir pour le sous-programme est qu'il s'appuie fortement sur les ateliers, les réunions de groupes d'experts et sa fonction de mobilisation, ainsi que sur d'autres interactions en présentiel, pour mener les activités de manière efficace et atteindre le public visé. Avec l'apparition de la pandémie de COVID-19 et les restrictions et précautions y afférentes, on a pris clairement conscience du soutien limité que le sous-programme pouvait apporter sans interaction physique avec les États membres. En outre, étant donné le manque d'infrastructures à large bande sur le continent, le recours aux interactions en ligne n'a pas été une solution adéquate. Pour tenir compte de cet enseignement, l'exécution des activités prévues au titre du sous-programme sera effectuée de

manière plus souple, afin d'accroître l'efficacité de l'élaboration et de la diffusion des supports de connaissance, notamment en cherchant des moyens d'accomplir en ligne certains éléments du programme. Sur le plan des programmes, on cherchera des façons d'autonomiser les femmes par des technologies habilitantes, en particulier les technologies de l'information et des communications. On s'appuiera également sur les initiatives numériques de la CEA visant à renforcer les compétences numériques et sur les travaux de la Division des publications, des conférences et de la gestion du savoir, notamment sur les initiatives visant à renforcer les compétences numériques des femmes et des filles afin de combler la fracture numérique entre les genres.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.185 Ces travaux devraient contribuer à la réalisation de l'objectif, qui se traduira par le fait que cinq pays africains auront revu leurs politiques et programmes afin de réduire la fracture numérique entre les genres (voir le tableau 18.18).

Tableau 18.18
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
13,7 % des femmes en Afrique avaient des compétences en matière de technologies de l'information et de la communication liées à la finance numérique et 25,6 % en Afrique du Nord (contre une moyenne mondiale de 20,6 %)	• Publication du rapport de synthèse régional sur l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et sur l'examen après 25 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui recensait les priorités et les difficultés sur la base de 15 analyses de pays et de 50 rapports nationaux, respectivement • 33 % des utilisateurs d'Internet en Afrique sont des femmes	Le *Rapport sur les femmes africaines* de 2020, qui mettait l'accent sur la finance numérique en tant que voie d'autonomisation économique des femmes, a donné un aperçu complet de l'architecture de la finance numérique	60 % des représentantes et représentants des États membres ayant répondu à l'enquête ont amélioré leurs connaissances sur la fracture numérique entre les genres	Cinq pays africains revoient leurs politiques et programmes afin de réduire la fracture numérique entre les genres

Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.186 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

59/167	Élimination de toutes les formes de violence contre les femmes, y compris les crimes définis dans le document final issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle »
59/248	Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement
65/187	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
65/189	Journée internationale des veuves
70/131	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
70/133	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
70/176	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles
74/126	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural
74/127	Violence à l'égard des travailleuses migrantes
74/134	Les filles
74/235	Participation des femmes au développement
75/157	Les femmes et les filles et la riposte à la maladie à coronavirus (COVID-19)
75/158	Traite des femmes et des filles
75/160	Intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines

Résolutions du Conseil économique et social

1998/12	Conclusions de la Commission de la condition de la femme sur les domaines critiques identifiés dans le Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
2003/44	Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin
2004/4	Examen des conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2009/13	Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
2011/5	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes

Résolutions du Conseil de sécurité

Résolution 1325 (2000)	

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

915 (XLVII)	Nouvelle initiative continentale pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes

Produits

18.187 On trouvera dans le tableau 18.19 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.19
Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**–**	**–**	**2**	**–**
1. Rapport destiné au Comité du genre et du développement social sur les travaux du sous-programme	–	–	1	–
2. Note thématique sur l'égalité des genre et de l'autonomisation des femmes et des filles destinée au Comité des politiques sociales	–	–	1	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**–**	**–**	**1**	**–**
3. Session biennale du Comité du genre et du développement social	–	–	1	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	**4**	**–**	**2**	**4**
4. Projet sur l'intégration des questions de genre dans les plans, politiques et programmes nationaux dans les pays sollicitant des services de conseil technique, l'accent étant mis sur l'autonomisation économique des femmes	1	–	1	1
5. Projet sur le rôle des femmes dans le contexte de la sortie de conflit et de la consolidation de la paix visant à renforcer la capacité des États membres d'assurer la participation équitable des femmes à la prise de décisions	1	–	–	–
6. Projet sur le dividende démographique tenant compte des questions de genre visant à renforcer la capacité des États membres de tirer parti du dividende démographique et de réaliser l'égalité des genres	1	–	1	–
7. Projet sur la gestion du Fonds à l'appui au leadership de la femme africaine visant à renforcer l'autonomisation économique des femmes par l'augmentation du nombre de gestionnaires africaines des fonds	1	–	–	–
8. Projet visant à aider les États membres à utiliser les outils de mesure afférents au sous-programme pour rendre compte de leurs engagements en matière d'égalité des genres	–	–	–	1
9. Projet relatif à l'évaluation du coût de la réalisation de l'objectif de développement durable nº 5	–	–	–	1
10. Projet visant à renforcer la capacité des États membres à s'attaquer à la fracture numérique entre les genres et à intégrer une perspective de genre positive dans la transformation économique et numérique des pays africain.	–	–	–	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**13**	**3**	**10**	**9**
11. Atelier sur le rapport sur les femmes africaines portant sur le thème de l'inclusion financière numérique comme moyen d'autonomisation économique des femmes, afin de diffuser les constatations du rapport et d'assurer l'intégration des orientations recommandées dans les programmes de travail des ministères compétents	1	1	4	–

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
12. Atelier sur le Rapport sur l'entrepreneuriat féminin afin de diffuser les constatations du rapport et d'assurer l'intégration des orientations recommandées dans les programmes de travail des ministères compétents	5	1	2	–
13. Formation sur l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique afin d'appuyer l'action menée par les États membres dans les domaines prioritaires	5	1	2	5
14. Séminaire sur le rôle des femmes dans le contexte de la sortie de conflit et de la consolidation de la paix visant à renforcer la capacité des États membres d'assurer la participation équitable des femmes à la prise de décisions	2	–	–	–
15. Atelier sur le rapport sur les femmes africaines dirigeantes afin de diffuser les constatations du rapport et d'assurer l'intégration des orientations recommandées dans les programmes de travail des ministères compétents	–	–	2	–
16. Forum sur les questions des genre à l'échelle de la CEA, au cours duquel les divisions et les bureaux sous-régionaux présentent leurs travaux sur ces questions à l'appui des États membres	–	–	–	2
17. Atelier d'examen des politiques et programmes visant à réduire la fracture numérique entre les genres	–	–	–	2
Publications (nombre de publications)	**1**	**1**	**2**	**1**
18. Rapport sur les femmes africaines fondé sur l'Initiative continentale pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes visant à faciliter l'intégration des questions de genre dans les politiques sectorielles des ministères compétents	–	–	1	–
19. Rapport sur l'entrepreneuriat féminin axé sur l'examen du lien entre l'éducation et l'esprit d'entreprise visant à renforcer la capacité des États membres de stimuler la productivité des entrepreneuses	1	1	–	–
20. Rapport sur les femmes africaines dirigeantes, dans lequel est évaluée la situation des femmes occupant des postes de direction	–	–	1	–
21. Rapport analytique sur les travaux menés par la CEA à l'appui des politiques sectorielles tenant compte des questions de genre	–	–	–	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**4**	**4**	**3**	**3**
22. Manuel opérationnel sur l'intégration des questions de genre et des dividendes démographiques dans les plans et programmes nationaux visant à renforcer la capacité des États membres de tirer parti du dividende démographique en assurant l'égalité des genres	1	1	–	–
23. Note technique sur l'indice genre et dividende démographique visant à renforcer la capacité des pays cibles de suivre les progrès et de déterminer les domaines prioritaires	1	1	–	–
24. Fiche d'information sur le rôle des femmes dans la vie politique en Afrique (2019) visant à appeler l'attention des médias, des organisations de la société civile et des États membres sur la contribution des femmes parlementaires et ministres en Afrique	1	1	–	–
25. Analyse stratégique des questions de genre et des changements climatiques en Afrique aux fins d'une action publique efficace	–	1	–	–
26. Note d'orientation sur l'entrepreneuriat féminin en Afrique visant à renforcer la capacité des États membres de mettre en place des stratégies novatrices pour stimuler la productivité des entrepreneuses	1	–	–	–

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
27. Notes techniques sur l'Indice de l'égalité des genres en Afrique et l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique visant à aider les pays d'Afrique à mesurer l'écart de statut entre les hommes et les femmes en Afrique et à évaluer les résultats obtenus par les gouvernements dans la mise en place de politiques en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles	–	–	1	–
28. Analyse stratégique des questions relatives à l'égalité des genres et l'avancement des femmes et aux changements climatiques en Afrique aux fins d'une action publique efficace	–	–	1	–
29. Analyse stratégique de la problématique du genre et de l'industrie extractive en Afrique visant à relier les travaux de recherche à la gouvernance du secteur minier artisanal et à petite échelle	–	–	1	–
30. Notes d'orientation sur l'égalité des genres dans la transformation économique et numérique des pays africains	–	–	–	3

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : manifestation spéciale organisée à l'occasion de la Journée internationale des femmes de 2022 et de la campagne « 16 journées de mobilisation » et appui à la réunion ministérielle préparatoire de la Commission de la condition de la femme, à laquelle assistent 15 participants et participantes de pays africains.

D. Activités de communication

Plateformes numériques et contenus multimédias : gestion et développement des plateformes de partage des connaissances et de promotion dans les domaines de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, afin d'approfondir le dialogue et d'élargir les possibilités d'action.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse diffusés sur le site Web du sous-programme après chaque manifestation organisée et utilisation active des comptes de médias sociaux du sous-programme.

Sous-programme 7
Activités sous-régionales de développement

Composante 1
Activités sous-régionales en Afrique du Nord

Objectif

18.188 L'objectif auquel la composante contribue est d'améliorer l'environnement de création d'emplois en Afrique du Nord en renforçant la diversification économique et l'intégration régionale et en améliorant la reconnaissance des qualifications et des compétences des travailleurs migrants.

Stratégie

18.189 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, des modèles macroéconomiques seront mis au point à partir des données macroéconomiques disponibles et, une fois que ces modèles seront mis en place, des simulations seront effectuées avec les ministères des finances et de la planification et les banques centrales des pays partenaires. Une assistance technique sera également fournie, dans le cadre de partenariats avec des instituts de statistique, afin de renforcer la capacité des pays à faire des analyses de données et des modèles permettant de quantifier les distorsions économiques et de déterminer les changements à apporter dans les politiques publiques. Des études seront également menées sur l'emploi, notamment sur l'emploi des jeunes dans des projets d'« industries sans cheminées », en collaboration avec Brookings Institute, et des ateliers régionaux seront organisés sur les meilleures

pratiques de création d'emplois en Afrique du Nord, en collaboration avec Oxford Economics. Le travail qui sera effectué aidera les États membres à atténuer les conséquences de la COVID-19 sur l'emploi et à atteindre les objectifs 4, 8 et 9.

18.190 En partenariat avec les ministères du commerce, l'Union africaine et l'Union européenne, des services consultatifs seront fournis et des consultations sous-régionales organisées pour aider les États membres à renforcer leurs capacités et à élaborer leurs stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Le travail effectué aidera les États membres à progresser en vue d'atteindre l'objectif 17.

18.191 Des activités seront menées en vue de renforcer la capacité de six pays africains (Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Mali, Maroc, Sénégal et Zimbabwe) à collecter, analyser et diffuser des données relatives aux migrations et d'améliorer la reconnaissance des compétences et des qualifications des travailleurs africains afin d'évaluer les conséquences néfastes de la COVID-19 sur les envois de fonds et d'atteindre les cibles liées aux migrations des objectifs de développement durable et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Il est prévu d'entreprendre une évaluation de l'accès des migrants à divers services et d'aider les États membres dans la mise en œuvre ou l'amélioration des politiques liées à la migration afin de mieux intégrer les migrants pour qu'ils puissent contribuer au développement économique. Ces activités seront menées en partenariat avec le Département des affaires économiques et sociales, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Le travail effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs 3, 4, 8, 10, 16 et 17.

18.192 Il est prévu d'aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en procédant à une analyse détaillée des défis structurels auxquels les marchés du travail sont confrontés en Afrique du Nord du fait de la pandémie de COVID-19, l'accent étant mis sur les meilleures pratiques en matière de création d'emplois. Il est prévu, dans le cadre du sous-programme, d'élaborer un plan d'action afin d'aider les États membres à faire face aux effets de la COVID-19 en Afrique du Nord.

18.193 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) Les États membres adoptent des politiques macroéconomiques favorables à l'emploi fondées sur des données probantes, redirigent des ressources vers des secteurs qui ont un potentiel économique plus élevé du point de vue de la productivité, de la compétitivité et de l'emploi, et qui stimulent la création d'emplois ;

b) Les États membres conçoivent des politiques appropriées qui encouragent l'intégration régionale, améliorent la productivité et créent de nouveaux emplois ;

c) Les statistiques relatives aux migrations sont plus disponibles et mieux utilisées et les compétences mieux prises en compte dans le continent.

18.194 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait permettre aux États membres de lancer des projets visant à réduire le taux de chômage en s'inspirant des meilleures pratiques d'un autre pays en matière de création d'emplois.

Exécution du programme en 2020

18.195 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Les États membres élaborent davantage de politiques pour faciliter la reprise après la COVID-19

18.196 De nombreux pays de la sous-région d'Afrique du Nord n'étaient pas préparés à une pandémie comme celle du coronavirus. Les conséquences de la pandémie devraient être catastrophiques pour des millions de personnes dans la sous-région. Pour faire face à la COVID-19 et répondre aux

demandes ponctuelle des pays membres, un rapport sur l'impact à moyen et long terme de la pandémie a été publié dans le cadre de la composante et des stratégies d'atténuation ont été suggérées pour l'Afrique du Nord. Le rapport a présenté plusieurs mesures qui pourraient réduire les effets socioéconomiques négatifs de la COVID-19, un examen des secteurs critiques de l'économie qui ont été touchés et les besoins des personnes en situation vulnérable. Dans le cadre de la composante, en utilisant le modèle macroéconomique de la Commission économique pour l'Afrique, une analyse séparée de l'impact socioéconomique de la pandémie a également été faite pour le Gouvernement algérien, notamment de l'impact sur le PIB, l'emploi, le déficit budgétaire et la balance commerciale. Un rapport a également été élaboré sur le Maroc, qui a contribué à l'élaboration du plan de réponse socioéconomique à la COVID-19 mis en place par l'équipe de pays des Nations Unies.

18.197 Dans le cadre de la composante, cinq réunions en ligne de groupes d'experts ont été organisées en relation avec la COVID-19 sur les questions suivantes : meilleures pratiques en matière de création d'emplois en Afrique du Nord (différentes stratégies de création d'emplois ont été définies pour augmenter les possibilités d'emploi dans les pays d'Afrique du Nord dans le contexte de la reprise post-pandémique) ; potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine en vue d'atténuer l'impact de la COVID-19 sur les stratégies commerciales en Afrique du Nord ; défis de l'après-COVID-19 pour l'Afrique du Nord (promouvoir l'accélération de réformes cruciales pour aider la sous-région à faire face et à rebondir après la pandémie) ; innovation et nouvelles technologies en Afrique du Nord dans le cadre de la COVID-19 ; et réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique du Nord. En outre, une réunion a été organisée sur l'initiative de 100 milliards de dollars de la CEA visant à aider l'Afrique à faire face à la pandémie.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.198 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'adoption par deux États d'Afrique du Nord, l'Égypte et le Maroc, de stratégies de création d'emplois permettant d'accroître les possibilités d'emploi après la COVID-19 ; l'adoption par deux États membres, la Mauritanie et le Soudan, de politiques visant à limiter l'impact de la pandémie grâce à la Zone de libre-échange continentale africaine et différentes stratégies commerciales ; et l'adoption par deux autres États membres, l'Algérie et le Maroc, de politiques visant à accélérer des réformes cruciales afin d'aider la sous-région à faire face à la pandémie et à rebondir (voir le tableau 18.20).

Tableau 18.20
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*
–	–	• Deux pays d'Afrique du Nord, l'Égypte et le Maroc, adoptent des stratégies de création d'emplois pour accroître les possibilités d'emploi après la pandémie de COVID-19 • Deux États membres, la Mauritanie et le Soudan, adoptent des politiques visant à limiter l'impact de la pandémie grâce à la Zone de libre-échange continentale africaine et à différentes stratégies commerciales • Deux États membres, l'Algérie et le Maroc, adoptent des politiques visant à accélérer des réformes

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
		cruciales pour aider la sous-région à faire face à la pandémie et à rebondir

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution de la composante

18.199 En 2020, en raison de la COVID-19, il a fallu reporter les missions de cadrage et d'appui technique dans six pays ainsi que d'autres activités prévues. Ces activités comprenaient la formation des décideurs politiques en vue de les aider à élaborer et mettre en œuvre des politiques propres à réduire le chômage. Il a fallu également reporter des activités importante liées au projet sur les migrations, telles que les ateliers nationaux et sous-régionaux, l'analyse de la situation dans les pays, le renforcement des capacités et les services consultatifs sur les données relatives aux migrations et les tableaux de bord statistiques. Les activités sur le renforcement des capacités prévu pour la localisation des objectifs de développement durable en Mauritanie et pour la Zone de libre-échange continentale africaine au Soudan ont également dû être reportées. Plusieurs mesures d'atténuation ont été appliquées, telles que la promotion de réunions virtuelles, notamment pour la session du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique du Nord, et des webinaires ont été organisés chaque fois qu'il était possible et utile de le faire. Des activités qui nécessitaient la présence physique des parties prenantes ont été reportées. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

18.200 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent à l'objectif de la composante. Les activités nouvelles et aménagées comprenaient plusieurs analyses de pays et des contributions analytiques au plan de réponse socioéconomique de l'équipe de pays des Nations Unies au Maroc ainsi que l'organisation de réunions virtuelles de groupes d'experts sur l'impact de la COVID-19. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

Résultats escomptés pour 2022

18.201 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : stratégies et politiques de création d'emplois[13]

Exécution du programme en 2020

18.202 Dans le cadre de la composante, les travaux ont porté sur le phénomène de la croissance non créatrice d'emplois en Afrique du Nord et l'analyse des défis de la transformation structurelle et de la création d'emplois. En utilisant des données du secteur manufacturier, une méthodologie élaborée et appliquée au Maroc a montré que les distorsions dans le secteur manufacturier ont un impact considérable sur la productivité multifactorielle. Il faut donc s'attaquer aux distorsions, stimuler la croissance des entreprises et libérer leur capacité de création d'emplois. En outre, l'Algérie, l'Égypte et la Mauritanie ont bénéficié d'un appui afin de renforcer leurs capacités dans le domaine de la construction de modèles macroéconomiques nationaux pour la prévision et la simulation de politiques.

[13] Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 18)].

18.203 Le travail susmentionné a contribué à renforcer les capacités de 40 fonctionnaires en matière de modélisation macroéconomique, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme, à savoir la formation de 28 décideurs politiques en vue de les aider à mieux évaluer les lacunes des politiques publiques et élaborer et mettre en œuvre des politiques propres à réduire le chômage. En raison de l'impact de la COVID-19 sur les économies des pays d'Afrique du Nord, les activités du sous-programme ont été réaménagées pour renforcer la capacité des fonctionnaires des États membres à évaluer les performances de croissance et à faire des simulations de politiques pour surmonter l'impact de la pandémie.

Projet de plan-programme pour 2022

18.204 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation en 2022, on apportera des aménagements à la composante de sorte à inclure les activités suivantes : une analyse du secteur des services ; une analyse de l'impact dynamique des distorsions sur les trajectoires des entreprises en termes de création d'emplois ; le recensement des distorsions qui entravent la croissance des entreprises; et une analyse des mécanismes qui empêchent la création d'emplois pour les jeunes qualifiés et l'accumulation de capital humain. Il est prévu d'étendre cette analyse au reste de l'économie marocaine, à la Tunisie et aux pays pour lesquels des données existent. Les États membres continueront de bénéficier d'un appui pour mettre en place leurs modèles macroéconomiques nationaux, faire des prévisions de croissance et évaluer l'impact de différentes politiques macroéconomiques. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.21).

Tableau 18.21
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*[a]	*2022 (résultat escompté)*
–	–	Renforcement des capacités de 40 fonctionnaires en matière de modélisation macroéconomique	56 décideurs formés à mieux évaluer les lacunes des politiques publiques et à élaborer et mettre en œuvre des politiques propres à réduire le chômage	Trois pays (Algérie, Égypte et Mauritanie) utilisent le modèle macro-économétrique aux fins de prévisions

[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : les pays d'Afrique du Nord adoptent les meilleures pratiques en matière de création d'emplois[14]

Exécution du programme en 2020

18.205 La composante est orientée vers la création d'emplois en Afrique du Nord afin de remédier aux carences à long terme dans la sous-région. Dans le cadre de la composante, un rapport a été publié sur les marchés du travail en Afrique du Nord, passant en revue les défis structurels et l'impact de la COVID-19 et établissant un plan d'action pour l'après-pandémie. Une analyse des politiques actives du marché du travail en Afrique du Nord a été effectuée et plusieurs bonnes pratiques en matière de création d'emplois dans la sous-région ont été recensées. Par ailleurs, une analyse des forces et faiblesses de la sous-région face aux défis liés à la pandémie a été faite. Il s'en est suivi

[14] Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

des recommandations visant à faire face aux conséquences de la pandémie et aux défis de l'emploi à court et moyen terme. En outre, des enquêtes sont menées auprès des entreprises pour cerner les effets de la pandémie sur les entreprises privées (production, emploi et investissement) afin de formuler des recommandations en vue de la reprise après la COVID-19.

18.206 Le travail effectué a contribué à la réalisation de la cible fixée dans le budget-programme pour 2021, à savoir que trois pays d'Afrique du Nord élaborent des politiques appropriées pour réduire l'impact négatif de la COVID-19 sur l'emploi, en particulier sur la création d'emplois.

Projet de plan-programme pour 2022

18.207 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on soutiendra les efforts des États membres visant à atténuer l'impact de la COVID-19 sur le marché du travail en concevant des politiques de l'emploi adaptées, en promouvant leur mise en œuvre et en fournissant une plateforme de dialogue régional. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.22).

Tableau 18.22
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*[a]	*2022 (résultat escompté)*
–	Les pays d'Afrique du Nord s'intéressent à la création d'emplois au service du développement durable et participent au dialogue régional	Trois pays d'Afrique du Nord (Égypte, Maroc et Tunisie) se sont engagés dans l'élaboration de politiques propres à réduire le chômage et à diminuer l'impact négatif de la COVID-19 sur les emplois	Au moins un pays de la sous-région de l'Afrique du Nord réduit son taux de chômage grâce à la mise en œuvre d'un programme de création d'emplois	Un autre pays de la sous-région de l'Afrique du Nord réduit son taux de chômage grâce à la mise en œuvre d'un programme de création d'emplois

[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : capacité accrue des pays d'Afrique du Nord à concevoir des politiques favorisant l'intégration régionale

Projet de plan-programme pour 2022

18.208 L'intégration régionale est au cœur de l'Agenda 2063, qui définit la stratégie de développement de l'Afrique pour les quatre prochaines décennies. Parmi les sous-régions de l'Afrique, l'Afrique du Nord a le plus faible degré d'intégration. L'intégration régionale pourrait y augmenter le PIB de 3 %. La composante a permis d'aider les États membres à étudier les chaînes de valeur mondiales et l'Algérie et la Mauritanie à formuler des stratégies nationales pour la Zone de libre-échange continentale africaine. Elle a permis de mieux sensibiliser les États membres à la question de l'intégration régionale et de son impact attendu sur la sous-région.

Enseignements tirés et changements prévus

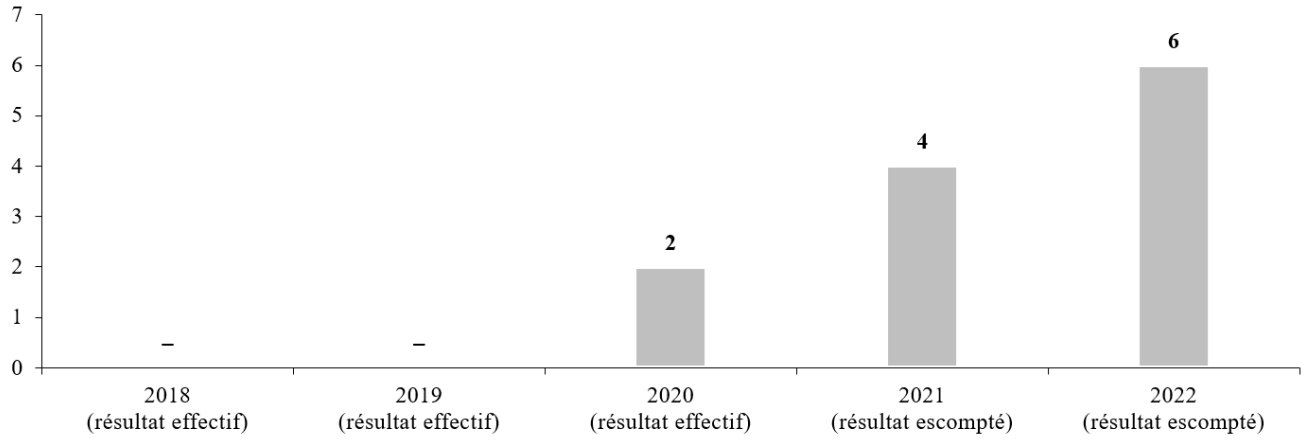
18.209 Comme l'ont dit les États membres, il est nécessaire de procéder à une analyse sectorielle plus détaillée des possibilités de développement du commerce et de l'intégration régionale en Afrique du Nord. Le travail effectué antérieurement sur la facilitation des échanges et les chaînes de valeur

régionales, dans le cadre de la composante, doit être approfondi dans certains secteurs, tels que les produits pharmaceutiques et la finance. Compte tenu de ces enseignements, un modèle régional sera mis en place qui pourrait prendre la forme d'un système de production intégré spécialisé dans des secteurs tels que les produits pharmaceutiques, les industries de la pêche et autres.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.210 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'élaboration et l'application par six États membres de politiques appropriées favorisant l'intégration régionale (voir la figure 18.XIII).

Figure 18.XIII
Mesure des résultats : nombre total d'États membres qui conçoivent des politiques appropriées favorisant l'intégration régionale (nombre cumulé)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.211 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

Résolutions de l'Assemblée générale

69/3	Priorités et visions établies dans l'Agenda 2063, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement

Produits

18.212 On trouvera dans le tableau 18.23 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.23
Composante 1 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**4**	**4**	**4**	**4**
1. Rapport au Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique du Nord	1	1	1	1
2. Profil sous-régional sur les évolutions socioéconomiques des États membres	1	1	1	1
3. Programmes régionaux et internationaux et autres initiatives spéciales des États membres	1	1	1	1
4. Rapport annuel sur les activités de la CEA en Afrique du Nord	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**11**	**1**	**11**	**11**
5. Réunions du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique australe	11	1	11	11
B. Création et transfert de connaissances				
Projets de coopération technique (nombre de projets)	**1**	**1**	**2**	**3**
6. Appui aux États membres pour la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	–	–	1	1
7. Projet pour l'emploi visant à renforcer les capacités des décideurs de haut niveau des pays d'Afrique du Nord en matière de formulation et de mise en œuvre de stratégies et de politiques visant à stimuler l'emploi des jeunes et des femmes	1	1	–	1
8. Création d'une base de données sur les migrations dans quelques États membres	–	–	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**12**	**6**	**4**	**2**
9. Forums pour le développement de l'Afrique du Nord (emploi)	–	–	2	–
10. Colloques internationaux pour le développement économique en Afrique du Nord	4	–	–	–
11. Formation des décideurs sur les politiques macroéconomiques favorables à l'emploi	8	–	–	–
12. Forums de l'emploi	–	–	2	–
13. Webinaire sur les meilleures pratiques en matière de création d'emplois en Afrique du Nord	–	1	–	–
14. Webinaire sur le potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine permettant d'atténuer l'impact de la COVID-19 sur les stratégies commerciales en Afrique du Nord	–	1	–	–
15. Webinaire sur les défis de l'après-COVID en Afrique du Nord	–	1	–	–
16. Webinaire sur l'innovation et les nouvelles technologies en Afrique du Nord dans le cadre de la COVID-19	–	1	–	–
17. Webinaire sur la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique du Nord	–	1	–	–
18. Réunion virtuelle sur l'initiative de 100 milliards de dollars destinée à aider l'Afrique à faire face à la pandémie	–	1	–	–
19. Atelier sur les prévisions macroéconomiques en Afrique du Nord	–	–	–	1

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
20. Atelier sous-régional visant à renforcer les capacités des États membres à appliquer certaines parties du Pacte mondial liés aux données et à la reconnaissance des compétences	–	–	–	1
Publications (nombre de publications)	**1**	**2**	**1**	**3**
21. Publication sur la facilitation du commerce	–	1	–	–
22. Publication sur l'emploi	1	1	1	1
23. Publication sur les distorsions, l'inadéquation des compétences et l'emploi des travailleurs qualifiés en Afrique du Nord	–	–	–	1
24. Publication sur l'impact de la COVID-19 sur les entreprises en Afrique du Nord	–	–	–	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**3**	**4**	**3**	**1**
25. Document d'orientation pour aider les décideurs dans le domaine de l'emploi	1	1	–	1
26. Document d'orientation pour aider les décideurs dans le domaine de la qualité institutionnelle et de la transformation structurelle	–	–	1	–
27. Document d'orientation pour aider les décideurs dans le domaine de l'emploi	1	–	–	–
28. Document d'orientation pour aider les décideurs à améliorer le rôle du secteur privé dans la réalisation des objectifs de développement durable	1	–	–	–
29. Document d'orientation sur les migrations	–	–	1	–
30. Document d'orientation sur la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	–	–	1	–
31. Rapport sur l'impact et les stratégies d'atténuation en Afrique du Nord	–	1	–	–
32. Analyse de l'impact socioéconomique de la pandémie sur l'Algérie	–	1	–	–
33. Rapport sur le Maroc concernant l'élaboration du plan de réponse socioéconomique à la COVID-19	–	1	–	–

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs à quatre États membres afin qu'ils élaborent des modèles macroéconomiques ; services consultatifs à deux États membres afin qu'ils élaborent des stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ; assistance technique à au moins quatre États membres afin qu'ils créent des bases de données sur les migrations ; assistance technique à quatre États membres concernant la mise en œuvre du Programme 2030 ; services consultatifs à un État membre en vue de l'accroissement de la productivité au moyen d'une meilleure allocation des ressources dans l'économie.

D. Activités de communication

Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour des sites Web de gestion des connaissances, tenue à jour de trois plateformes: gestion de la relation client, bibliothèque et communautés de pratique ; large diffusion électronique des publications aux communautés de pratique.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, lettres d'information, points presse, médias sociaux et autres supports de communication.

Composante 2
Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest

Objectif

18.213 L'objectif auquel la composante contribue est de promouvoir le développement inclusif en Afrique de l'Ouest grâce au renforcement des capacités des pays à intégrer les enjeux de la dynamique

démographique dans les politiques et les processus de planification pour parvenir à l'intégration régionale.

Stratégie

18.214 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la composante encouragera la coopération avec les États membres, les entités régionales, les groupes de réflexion et les autres partenaires dans le processus lié à la dynamique démographique aux fins du développement. Désormais, d'une part, les activités prévues seront menées en réponse aux demandes de renforcement des capacités visant à exploiter les possibilités que créent les dividendes démographiques, et d'autre part, la composante continuera de tirer parti de l'avantage comparatif de la Commission pour entreprendre des analyses et des recherches sur les questions démographiques (sous-programme 9), associées à une expertise en macroéconomie (sous-programme 1). Elle fournira également les connaissances, outils et politiques nécessaires pour lever les obstacles qui bloquent l'accélération de la transition démographique que connaissent les États membres et leurs implications connexes pour le développement durable. À cette fin, des questions diverses et variées sont abordées, notamment la dynamique familiale, les migrations et les migrants, la santé et la mortalité, le vieillissement et les conditions de vie, la démographie historique, l'état civil, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, des filles et des jeunes, la paix et la sécurité, etc. Dans le même ordre d'idées, la composante poursuivra son partenariat stratégique avec la Commission de la CEDEAO pour s'assurer que les recommandations formulées dans les travaux de recherche sont traduites en politique régionale. Le travail effectué aidera les États membres dans leurs efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable n^{os} 4, 5, 8, 10, 16 et 17.

18.215 La composante se servira des dialogues politiques comme plateforme pour la diffusion d'études et l'exploration de diverses options en ce qui concerne les activités de sensibilisation, les bonnes pratiques et le partage d'expériences entre pays. Des activités continueront d'être menées en partenariat avec les bureaux régionaux des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma et la plateforme ministérielle de coordination pour le Sahel sur les stratégies à adopter pour que les conclusions de ses principales études se traduisent en actes. En ce qui concerne les activités prévues dans le cadre du programme relatif à la paix et à la sécurité, la composante mettra l'accent sur les interventions qui privilégient la cohérence et la synergie des actions entre les entités des Nations Unies en vue d'optimiser les résultats escomptés.

18.216 La composante tirera parti de cette dynamique pour donner une idée plus complète et plus approfondie du travail socio-économique actuellement effectué en ce qui concerne les priorités sous-régionales. En ce qui concerne les plans nationaux d'intervention face à la COVID-19, la composante accroîtra le soutien fourni et s'emploiera à faire adopter des politiques démographiques et économiques en partenariat avec les observatoires nationaux du dividende démographiques et les universités. En outre, elle mettra l'accent sur les initiatives visant à faciliter l'accès à de nouvelles ressources financières face aux priorités liées à la COVID-19.

18.217 Dans le cadre de la composante, et au vu des conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, des services consultatifs et une assistance technique continueront d'être fournis à la CEDEAO, à l'Union économique et monétaire ouest-africaine, aux organisations intergouvernementales et aux États membres pour la conception et la mise en œuvre de politiques sous-régionales alignées sur les priorités sous-régionales. Plus précisément, la composante renforcera l'appui qu'elle apporte actuellement aux efforts déployés par la Commission de la CEDEAO pour arrêter la version définitive de sa Vision 2050 et élaborer le cadre stratégique communautaire quinquennal y relatif.

18.218 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) Intégration de la dynamique démographique aux cadres de politique publique des pays, notamment par une intégration économique et monétaire régionale plus poussée grâce à la Vision 2050 de la CEDEAO ;

b) Amélioration des moyens de subsistance des populations de la sous-région ;

c) Renforcement de l'intégration régionale et bonne mise en œuvre des programmes convenus au niveau international, comme la Zone de libre-échange continentale africaine.

Exécution du programme en 2020

18.219 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Attention accrue aux possibilités offertes par le dividende démographique en Afrique de l'Ouest

18.220 Pour assurer la bonne intégration de la dynamique démographique aux politiques de développement, le sous-programme a mis au point des outils macroéconomiques, à savoir un modèle démographique et un cadre budgétaire tenant compte du dividende démographique, afin d'aider les États à atteindre les objectifs nationaux de développement et les objectifs de développement durable. La composante a effectué des recherches qui ont montré que, dans la sous-région de la CEDEAO, il existait de nombreuses possibilités de tirer parti du dividende démographique. La sous-région jouira d'une conjoncture favorable au moins jusqu'en 2100. Le dividende démographique de la sous-région ouest-africaine était estimé à 0,30 % en 2019, ce qui représente une contribution de 30 % au taux de croissance du PIB réel par habitant dans la région.

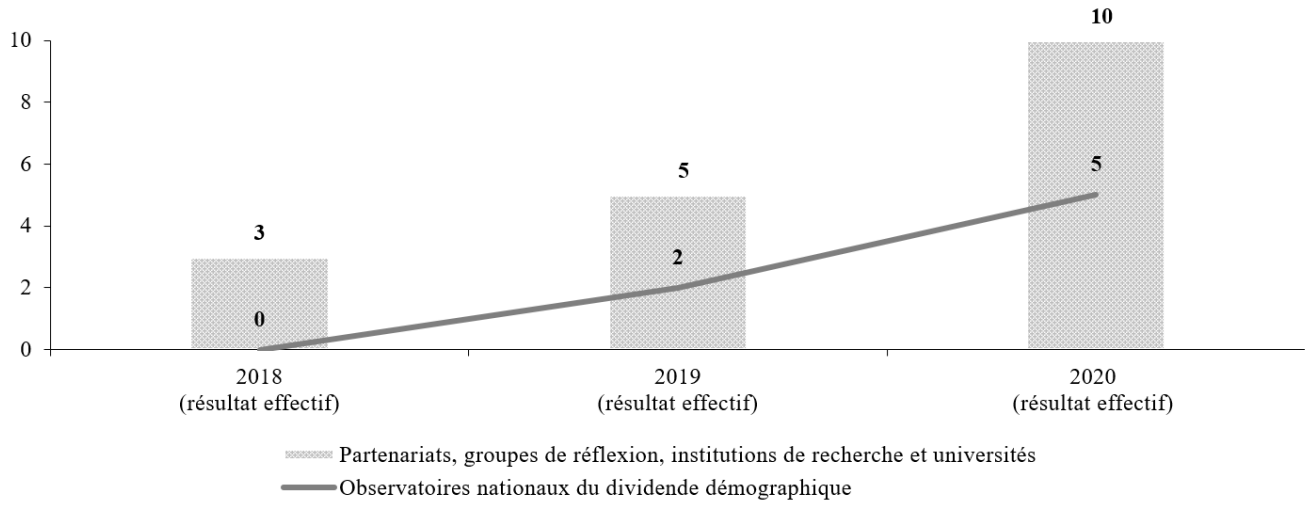
18.221 La composante a collaboré avec le Ministère malien de l'économie et des finances, en partenariat avec le Centre d'excellence régional de recherche en économie générationnelle de l'Université de Thiès (Sénégal) et coorganisé un atelier sur l'intégration du dividende démographique dans le cadre national de budgétisation, en février 2020 à Bamako. L'atelier a réuni la Direction générale du budget ; des députés, des partenaires du Ministère de l'économie et des finances, et des représentants de la société civile. En outre, grâce à ses actions et ses efforts, la composante a tiré parti de son partenariat stratégique et de l'engagement profond de l'Observatoire national du dividende démographique au Mali pour aider à la prise en compte du dividende démographique dans les processus d'élaboration du budget.

18.222 Au Niger, la composante a fourni une assistance technique et financière, et aidé le pays à élaborer ses indicateurs de suivi des questions de genre et du dividende démographique. Cette aide a permis de renforcer la capacité des pays à produire des statistiques sur le genre et le dividende démographique et à intégrer ces deux aspects (genre et dividende démographique) dans les politiques et programmes.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.223 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'augmentation du nombre d'observatoires nationaux du dividende démographique, qui est passé à cinq, et l'augmentation du nombre de partenariats stratégiques avec des groupes de réflexion, des instituts de recherche et des universités, qui est passé à 10 (voir la figure 18.XIV).

Figure 18.XIV
Mesure des résultats : nombre d'observatoires nationaux du dividende démographique et de partenariats, notamment avec des groupes de réflexion et des institutions de recherche (résultat cumulé)



Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution de la composante

18.224 En 2020, en raison de la COVID-19, la composante a apporté des aménagements à sa manière d'organiser les réunions et les ateliers, et a dû retarder le service annuel des organes intergouvernementaux et des organes d'experts. En ce qui concerne les capacités institutionnelles de la CEDEAO, le processus d'élaboration et de validation du cadre stratégique à moyen terme de sa Vision 2050 avec les principales parties prenantes régionales a été reporté à 2021. La composante a également apporté des aménagements à l'appui global qu'elle avait prévu pour les pays, procédant maintenant par des moyens virtuels. Ainsi, l'accent a été mis sur la formation en ligne, en particulier sur les outils et modèles de dynamique démographique qui sont mis à la disposition des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 2.

18.225 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs de la composante. La composante a pu réorienter et redéfinir les priorités de son programme de travail et a aidé les pays à subvenir à leurs besoins immédiats liés à la COVID-19. Par exemple, elle a collaboré avec la Commission de l'Union africaine, le partenariat mondial Génération sans limites et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour apporter son expertise en démographie économique afin de contribuer aux consultations menées avec les jeunes sur le thème « Reconstruire en mieux pour l'avenir avec les jeunes Africains ». En outre, elle a contribué à une étude sur les effets macroéconomiques de la COVID-19 en Afrique de l'Ouest, dont on s'est servi pour analyser les conséquences socio-économiques de la pandémie de chaque pays et pour élaborer les plans d'intervention de huit pays membres (Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Niger, Sénégal et Togo). En partenariat avec la CEDEAO et le Programme alimentaire mondial (PAM), la composante a également réalisé une étude sur les conséquences socio-économiques de la COVID-19 en Afrique de l'Ouest. En outre, une stratégie de gouvernance pour le suivi des fonds COVID-19 a été élaborée pour la Guinée, l'un des cinq pays cibles, afin d'aider le pays à gérer les ressources allouées à la lutte contre la pandémie.

Résultats escomptés pour 2022

18.226 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour

lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : une rupture nette avec les tendances démographiques en Afrique de l'Ouest[15]

Exécution du programme en 2020

18.227 La composante s'est employée à se rapprocher de l'objectif d'influencer les politiques publiques par le renforcement des capacités des fonctionnaires des pays concernés. Conjointement avec le Bureau de l'Envoyée de l'Union africaine pour la jeunesse, le Commissaire de l'Union africaine en charge de la jeunesse et Génération sans limites, elle a organisé une conversation en ligne sur les politiques relatives à la jeunesse, à laquelle 3 849 jeunes femmes et hommes ont participé. Le document final de cet événement a servi de base aux délibérations du Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et les sports de l'Union africaine. La composante a également formé 10 fonctionnaires maliens lors d'un atelier pratique organisé au Mali sur l'intégration du dividende démographique dans le cadre budgétaire national et aidé le Liberia à mettre en œuvre son plan d'action sur la valorisation du dividende démographique en formant 22 experts libériens à la méthodologie des comptes de transferts nationaux.

18.228 Les travail effectué a contribué à la formation de 62 responsables nationaux aux dynamiques démographiques de manière à influer sur l'élaboration des politiques publiques, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 60 fonctionnaires.

Projet de plan-programme pour 2022

18.229 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements à la composante et on accordera une importance particulière, en plus du renforcement des capacités, au suivi des ressources destinées aux piliers des dividendes du développement dans les cadres de budgétisation publique aux niveaux national et sous-régional. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir le tableau 18.24).

Tableau 18.24
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*[a]	*2022 (résultat escompté)*
—	30 responsables nationaux formés aux dynamiques démographiques de manière à influer sur l'élaboration des politiques publiques	62 responsables nationaux formés aux dynamiques démographiques de manière à influer sur l'élaboration des politiques publiques	100 responsables nationaux formés aux dynamiques démographiques de manière à influer sur l'élaboration des politiques publiques	Trois États membres appliquent effectivement le cadre de budgétisation publique qui tient compte du dividende démographique en ce qui concerne l'allocation des ressources de leur budget

[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

[15] Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 18)].

Résultat 2 : consolider les résultats de 2020 en matière d'appui apporté à la Commission de la CEDEAO et traduire les recommandations en actes[16]

Exécution du programme en 2020

18.230 La composante a renforcé les capacités de la Commission de la CEDEAO et des États membres de l'organisation en matière de planification stratégique et d'évaluation des politiques publiques, pour la réalisation de l'intégration régionale et le renforcement de l'application du principe de responsabilité. Elle a également contribué à l'étude théorique d'outils et d'une méthodologie pour la consultation sans exclusive des populations des pays de la CEDEAO et mené une évaluation indépendante de la Vision 2020 de la Commission. En outre, la composante a organisé des activités et travaillé en partenariat avec la CEDEAO, d'autres sous-programmes de la CEA, des entités des Nations Unies telles que le PNUD et l'UNESCO, des sociétés de conseil et des parties prenantes nationales et régionales à l'appui de consultations nationales et régionales et d'un diagnostic rétrospectif sur la bonne mise en œuvre de la Vision 2020 de la Commission afin de prendre connaissance des aspirations des populations de la sous-région. Les recommandations issues de l'analyse structurelle ont permis de formuler la Vision 2050 de la CEDEAO.

18.231 Le travail susmentionné a contribué à l'élaboration d'une première version du plan directeur de la Vision 2050 et de son premier plan de mise en œuvre à moyen terme, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir l'adoption et lancement de la Vision 2050 de la CEDEAO, y compris le lancement officiel de sa monnaie unique. Le lancement de l'eco, le projet de monnaie unique des pays membres de la CEDEAO, a été reporté en raison des effets de la pandémie sur les critères de convergence dans la sous-région ouest-africaine.

Projet de plan-programme pour 2022

18.232 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on s'efforcera d'accélérer la mise en œuvre opérationnelle de la Vision 2050 de la CEDEAO, conformément aux progrès escomptés dans le domaine de l'intégration régionale. La composante aidera également à la révision de la feuille de route pour l'introduction de la monnaie unique dans la sous-région. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.25).

Tableau 18.25
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*[a]	*2022 (résultat escompté)*
Évaluation des progrès accomplis par rapport à la feuille de route de 2014 pour la monnaie unique de la CEDEAO, proposition de scénarios et adoption d'une nouvelle feuille de route	Évaluation de la Vision 2020 de la CEDEAO et formulation de la vision post-2020, la priorité étant donnée à la mise en œuvre accélérée du plan de développement des capacités de la CEDEAO	Première ébauche du plan directeur de la Vision 2050 et de son premier plan de mise en œuvre à moyen terme	Au moins 2 pays d'Afrique de l'Ouest mettent en œuvre la Vision 2050 de la CEDEAO, accordant une place importante à l'intégration économique et monétaire régionale	Au moins 2 autres pays d'Afrique de l'Ouest mettent en œuvre la Vision 2050 de la CEDEAO, accordant une place importante à l'intégration économique et monétaire régionale

[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

[16] Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Résultat 3 : renforcement des stratégies nationales de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine

Projet de plan-programme pour 2022

18.233 Les performances des communautés économiques régionales en termes de contribution au commerce intra-africain ne sont pas les mêmes alors qu'elles sont toutes aux prises avec les mêmes difficultés, notamment l'incapacité à stimuler la production intérieure et la diversification économique. Compte tenu de la complexité des dispositions relatives à la zone de libre-échange, les initiatives sous-régionales ont bénéficié d'une attention et d'un soutien continus, notamment un appui à l'élaboration de stratégies nationales permettant aux États membres de la sous-région de tirer pleinement parti de la Zone de libre-échange continentale africaine. La composante a également encouragé l'intégration de la prise en compte des questions de genre et de jeunesse dans l'élaboration des politiques et des programmes liés à la zone. Ainsi, ces aspects ont déjà été pris en compte dans les stratégies nationales validées sur la Zone de libre-échange continentale africaine des six pays suivants : Côte d'Ivoire, Guinée, Niger, Sénégal, Sierra Leone et Togo. À ce jour, 11 des 15 pays d'Afrique de l'Ouest (73 %) ont ratifié l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et trois pays, à savoir le Bénin, le Burkina Faso et la Guinée-Bissau, bénéficient d'un accompagnement dans la révision et l'élaboration de la version finale de leur stratégie nationale sur la Zone de libre-échange continentale africaine.

Enseignements tirés et changements prévus

18.234 Sur la base de l'expérience connue avec des pandémies comme la maladie à virus Ebola et la COVID-19, les enseignements tirés sont les suivants : on doit aider les États membres à élaborer un plan interministériel pour le commerce, le but étant de mettre un accent particulier sur le commerce transfrontalier, en vue de limiter la perturbation de la circulation des personnes et des biens essentiels en cas de fermeture partielle ou totale des frontières ou de situation de trouble. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre de la composante, on accompagnera l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales intégrées relatives à l'industrialisation et la diversification économique. En outre, la composante préparera l'adoption d'une approche intégrée visant à faciliter la prise en compte de la dimension « commerce » dans les plans nationaux de développement. Le commerce des services étant un aspect permanent des négociations relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine, les communautés économiques régionales continueront à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies régionales sur la zone, qui s'attaquent aux obstacles au commerce des services et mettent à profit le rôle que les communautés économiques régionales peuvent jouer pour une meilleure prise en compte du commerce des services. Il est donc prévu que la composante fournisse des conseils continus pour l'harmonisation du programme de libéralisation du secteur des services.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.235 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre croissant de pays de la sous-région de la CEDEAO ayant ratifié l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et validé leur stratégie nationale sur cette zone, et qui mettent en œuvre les stratégies qu'il faut pour tirer le maximum de profit du commerce intrarégional et continental (voir le tableau 18.26).

Tableau 18.26
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
–	• Lancement de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine le 7 juillet 2019 à Niamey • Aucun pays membre de la CEDEAO n'a ratifié l'Accord • Aucun pays n'a validé de stratégie nationale sur la zone de libre-échange continentale africaine	• 11 pays membres de la CEDEAO ont ratifié l'Accord • 6 pays de la CEDEAO ont validé leur stratégie nationale de la Zone de libre-échange continentale africaine (Côte d'Ivoire, Guinée, Sénégal, Niger, Sierra Leone et Togo)	• 12 pays membres de la CEDEAO ont ratifié l'Accord (résultat cumulé) • 9 pays membres de la CEDEAO ont validé leur stratégie nationale sur la Zone de libre-échange continentale africaine (résultat cumulé)	• 13 pays membres de la CEDEAO ont ratifié l'Accord (résultat cumulé) • 10 pays membres de la CEDEAO ont validé leur stratégie nationale sur la Zone de libre-échange continentale africaine (résultat cumulé)

Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.236 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

830 (MFC 1 A)	Réforme des commissions régionales : relations entre la Commission économique pour l'Afrique, les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique	909 (XLVI)	Réaliser et exploiter le dividende démographique en Afrique
		931 (XLVIII)	La révolution des données et le développement de la statistique

Décisions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

1/CP.21	Adoption de l'Accord de Paris

Produits

18.237 On trouvera dans le tableau 18.27 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.27
Composante 2 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**2**	**2**	**2**	**2**
1. Rapport au Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest sur l'exécution des activités de la CEA en Afrique de l'Ouest	1	1	1	1
2. Rapport annuel sur la mise en œuvre des programmes de développement régionaux et internationaux convenus et sur les activités de la CEA en Afrique de l'Ouest	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**8**	**8**	**16**	**16**
3. Sessions annuelles du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest	8	8	8	8
4. Réunions annuelles du Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Ouest, par l'intermédiaire duquel le système des Nations Unies apporte son appui à l'Union africaine et à son programme NEPAD, en vue d'éviter les doubles emplois et de créer des synergies entre les acteurs du développement	–	–	8	8
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	**1**	**1**	**1**	**1**
5. Projets de renforcement des capacités institutionnelles des communautés économiques régionales, des organisations intergouvernementales et des pays visant à tirer profit de la dynamique démographique aux fins du développement en Afrique de l'Ouest	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**14**	**14**	**14**	**14**
6. Ateliers de groupes de réflexion sur des questions concernant le développement de l'Afrique de l'Ouest : perspectives et défis liés à la dynamique démographique en Afrique de l'Ouest	9	9	9	9
7. Formations visant à renforcer les capacités des États membres en matière de dynamique démographique au service du développement	5	5	5	5
Publications (nombre de publications)	**4**	**4**	**3**	**3**
8. Publications sur les profils de pays et le profil sous-régional	3	3	2	2
9. Publications sur la révolution des données à l'appui du suivi des objectifs de développement durable en Afrique de l'Ouest	–	–	–	
10. Publication sur la transformation structurelle économique et sociale en Afrique de l'Ouest	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**1**	**1**	**2**	**2**
11. Note d'orientation sur la transformation économique et sociale durable en Afrique de l'Ouest	1	1	1	1
12. Document technique sur la dynamique démographique au service du développement	–	–	1	1

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils d'experts à 15 États membres, à leur demande, et services consultatifs sur le suivi et la mise en œuvre de stratégies, le développement de la statistique, l'intégration régionale, la dynamique démographique au service du développement et le développement durable en Afrique de l'Ouest, et sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : organisation des réunions du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts avec 150 participants de haut niveau, lancement de rapports phares et autres publications.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et distribution de documents de communication à l'intention des médias.

Plateformes numériques et contenus multimédias : contenus consacré à la sous-région pour publication sur le site Web de la CEA, les médias sociaux tels que Twitter et Facebook, la bibliothèque et à l'intention des communautés de pratique.

Composante 3
Activités sous-régionales en Afrique centrale

Objectif

18.238 L'objectif auquel la composante contribue est de développer les secteurs de l'industrie manufacturière et des services à haute valeur ajoutée et d'accroître la part des produits échangeables et manufacturés dans les exportations totales, de renforcer les chaînes de valeur régionales et d'améliorer la compétitivité et la productivité des économies locales afin d'accélérer la diversification économique et la transformation structurelle en Afrique centrale.

Stratégie

18.239 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la composante appuiera l'application des stratégies de diversification économique, perspectives et plans industriels qui ont été élaborés au Tchad, au Cameroun, au Congo et en Guinée équatoriale en 2018 et 2019. Elle appuiera en outre la formulation de politiques similaires dans d'autres pays d'Afrique centrale. En outre, elle s'attachera à promouvoir un environnement propice aux entreprises en Afrique centrale, notamment en cherchant à aplanir les obstacles liés au coût des échanges, à l'accès au financement, à l'information sur le marché, à la qualité des infrastructures, à la disponibilité et à la valeur des compétences, au régime fiscal et au cadre juridique et réglementaire. La composante prévoit également de continuer d'appuyer les équipes de pays des Nations Unies et les États d'Afrique centrale en leur proposant des formations sur l'utilisation de la boîte à outils de la Commission économique pour l'Afrique pour la planification intégrée et l'établissement de rapports.

18.240 La composante recueillera et rassemblera des informations sur l'accès aux marchés et des données sur les débouchés et, par la fourniture de services consultatifs et d'assistance technique, aidera les pays à traduire leurs stratégies nationales relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine en projets, programmes et réformes spécifiques et susceptibles de recevoir le soutien des banques.

18.241 La composante continuera également d'appuyer la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) dans l'harmonisation de leurs instruments commerciaux et l'établissement d'un plan directeur consolidé de développement industriel et de diversification économique pour l'Afrique centrale. S'appuyant sur le Plan directeur consensuel des transports en Afrique Centrale, la composante aidera la sous-région à faire des couloirs de transport des couloirs de développement grâce à l'outil

d'aménagement du territoire et d'analyse des points chauds basé sur le Système d'information géographique.

18.242 La composante fournira des services consultatifs et une assistance technique aux États membres afin de les aider à moderniser leur infrastructure informatique et leur cadre réglementaire relatif à l'informatique et aux communications, qui sont nécessaires à la transition numérique, notamment un appui à la création de centres d'innovation technologique dans deux pays sélectionnés, au développement du commerce électronique et à la mise en œuvre de systèmes d'identification numériques. La collaboration avec le Centre d'excellence de la CEA pour l'identité, le commerce et l'économie numériques sera bénéfique à cet égard. Les mesures visant à aider les États membres d'Afrique centrale à dégager une marge de manœuvre budgétaire pour la diversification économique resteront une priorité, en particulier à la suite de la décision des ministres des finances et de l'économie d'Afrique centrale, en octobre 2019, de mettre l'accent, lors du prochain programme triennal lancé avec le Fonds monétaire international (FMI), non seulement sur les mesures à court terme visant à rétablir la stabilité macroéconomique, mais également sur les questions structurelles à moyen et long terme, telles que la diversification économique. À cet effet, dans le cadre de la composante, une assistance et des services consultatifs seront fournis en vue d'adapter le modèle macroéconomique de la CEA aux réalités des différents pays d'Afrique centrale et une formation sera dispensée à un grand nombre d'experts issus des services concernés de l'administration publique des États membres. Cette formation se présentera notamment sous forme de cours spécialisés donnés dans le cadre du sous-programme 8, en étroite collaboration avec la Facilité de gestion de la dette de la Banque mondiale.

18.243 En outre, la collaboration avec les organismes du secteur privé sera renforcée et des objectifs quantitatifs seront fixés pour tous les facteurs qui affaiblissent la productivité et la compétitivité, à la suite de quoi un programme de réforme sera élaboré en vue d'induire les changements nécessaires pour atteindre ces objectifs. Ces activités seront menées en partenariat avec le secteur privé, les groupes de réflexion sous-régionaux et les communautés économiques régionales afin de favoriser l'émulation, l'apprentissage par les pairs et le progrès. Ces travaux contribueront à aider les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, particulièrement les objectifs 8, 9 et 12, notamment en favorisant l'émergence de chaînes de valeur régionales et le commerce entre pays d'Afrique centrale, et en intégrant des politiques favorables à la croissance et à l'emploi dans les stratégies de développement.

18.244 En collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies en Afrique centrale, la composante prévoit d'aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en fournissant des analyses des effets socioéconomiques de la pandémie sur leurs économies et en élaborant des orientations visant à renforcer la résilience des économies locales aux chocs externes, y compris ceux causés par les perturbations du commerce et de l'offre liées au COVID-19. Elle contribuera à renforcer la capacité des systèmes de santé des États membres, à protéger les petites et moyennes entreprises et à soutenir les secteurs agricole et pharmaceutique, dans le cadre de l'appel lancé pour reconstruire en mieux pour l'avenir.

18.245 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) L'élaboration de plans directeurs de diversification économique et de développement industriel bien conçus et intégrés, qui permettront l'émergence de chaînes de valeur régionales et l'expansion des secteurs de l'industrie manufacturière et des services à haute valeur ajoutée ;

b) La mise en place de grappes industrielles, de zones économiques spéciales et d'installations industrielles plus performantes et plus fonctionnelles, ainsi que la création d'échanges fondés sur des informations de qualité et sur la connaissance des faits, ce qui fera augmenter la part des échanges entre pays d'Afrique centrale dans le commerce total de la sous-région ;

c) Une meilleure compréhension par les États membres et les autres parties prenantes des contraintes qui pèsent sur le développement du secteur privé, ce qui peut contribuer à la conception de meilleures stratégies et démarches visant à favoriser le développement du secteur privé ;

d) Une intégration poussée des cibles et objectifs pertinents du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en matière de diversification économique dans les stratégies et plans de développement nationaux, les bilans communs de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies en matière de développement durable, ce qui amène les pays et les équipes de pays des Nations Unies à mettre davantage l'accent sur les questions de diversification commerciale et économique ;

e) Une augmentation du nombre de projets qui assurent un financement efficace de l'industrialisation et de la diversification économique des États membres ;

f) Une progression de l'indice d'intégration productive de l'Afrique centrale, qui mesure le degré d'intégration des économies locales dans les chaînes de valeur régionales ;

g) Une amélioration de l'accès des entreprises locales aux produits informatiques, stimulant ainsi leur productivité ;

h) La possibilité pour les États membres de la sous-région de dégager une marge de manœuvre budgétaire afin de financer leurs besoins en infrastructures et de moderniser leurs services, ce qui améliorera l'environnement économique et renforcera la productivité et la compétitivité ;

i) Le renforcement du rôle du secteur privé dans la diversification économique en Afrique centrale et de sa contribution au repérage des insuffisances politiques et des défaillances du marché, y compris des problèmes de gouvernance, des cadres réglementaires et juridiques peu favorables, des procédures administratives trop lourdes et des services publics insuffisants, autant de domaines où le manque d'efficacité entrave actuellement la productivité et la compétitivité des économies locales, lesquelles sont les moins solides d'Afrique.

18.246 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait permettre d'améliorer les plans de riposte et de relèvement des pays face à la pandémie, et de reconstruire en mieux pour l'avenir.

Exécution du programme en 2020

18.247 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Les zones économiques spéciales et les grappes industrielles comme vecteur de transformation structurelle

18.248 La part des produits manufacturés dans les exportations totales de l'Afrique centrale reste encore faible. Les pays dépendent de la production et du commerce de produits de base et de matières premières présentant peu de valorisation et d'ajout de valeur, ce qui les expose aux aléas des fluctuations des prix des produits de base et conduit à des alternances de flambées et d'effondrements, une instabilité macroéconomique et une croissance économique non durable. La composante a contribué à mettre la diversification économique au cœur de la politique de développement au niveau national et régional de manière à apporter une solution durable pour la construction d'économies fortes, compétitives et résilientes en Afrique centrale.

18.249 Grâce à l'appui direct de la composante et à ses activités de plaidoyer, plusieurs pays de la région ont élaboré des stratégies de diversification économique, réajusté leurs plans de développement industriel et intégré les questions de transformation structurelle ou de diversification économique dans leurs principaux cadres politiques et de planification. Au Cameroun par exemple, la transformation structurelle de l'économie constitue un pilier de la stratégie nationale de développement du pays pour la période 2020-2030. La composante a aidé le gouvernement à adopter une approche davantage axée sur les résultats pour la mise en œuvre du plan directeur de développement industriel en concentrant les investissements dans les zones économiques spéciales et les grappes industrielles qui ont les effets socioéconomiques les plus importants et les plus immédiats. À cet effet, elle a aidé le gouvernement à cibler le triangle de croissance Kribi-Edea-

Douala comme projet phare du plan. En outre, dans le cadre dudit triangle de croissance, elle a appuyé l'élaboration et la mise en œuvre de la composante a soutenu la formulation et la mise en œuvre d'un plan d'action à court terme visant à développer une industrie pharmaceutique intégrée, bien structurée et forte afin de positionner le Cameroun comme un centre compétitif dans la production pharmaceutique et les chaînes d'approvisionnement en Afrique centrale. La composante a également fait appel à Africa Finance Corporation pour codévelopper les zones économiques spéciales et les grappes industrielles du pays.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.250 Le travail susmentionné a contribué à la réalisation de l'objectif, comme l'atteste le choix du triangle de croissance Kribi-Douala-Edea comme projet industriel pilote destiné à accélérer la mise en œuvre du plan directeur de développement industriel, l'adoption par le gouvernement camerounais d'une démarche axée sur les résultats pour la mise en œuvre du plan directeur de développement industriel du pays, ainsi que l'élaboration et l'application d'un plan d'action à court terme visant à développer une industrie pharmaceutique intégrée, bien structurée et forte pour le Cameroun (voir le tableau 18.28).

Tableau 18.28
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*
–	–	• Choix du triangle de croissance Kribi-Douala-Edea comme projet industriel pilote pour accélérer la réalisation du plan directeur de développement industriel • Adoption par le gouvernement camerounais d'une démarche axée sur les résultats pour la mise en œuvre du plan directeur de développement industriel du pays • Élaboration et application d'un plan d'action à court terme visant à développer une industrie pharmaceutique nationale intégrée, bien structurée et forte

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution de la composante

18.251 En 2020, en raison de la COVID-19, la plupart, si ce n'est la totalité, des réunions, ateliers et formations organisés par la composante se sont déroulés en ligne plutôt qu'en présentiel. Il s'agit notamment de la trente-sixième session du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts d'Afrique centrale, qui s'est tenue en novembre 2020 sur le thème du renforcement des compétences aux fins de la diversification économique en Afrique centrale, ainsi que de réunions de groupes spéciaux d'experts et de nombreuses consultations et services consultatifs. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

18.252 En parallèle, cependant, dans le cadre général des objectifs de la composante, on a recensé et mis en œuvre des activités en vue d'apporter aux États membres un soutien concernant les questions liées à la COVID-19, à savoir : des contributions aux rapports sur les effets socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 sur plusieurs pays d'Afrique centrale et sur la sous-région dans son

ensemble ; l'articulation des solutions envisagées pour construire des économies résilientes en Afrique centrale, en partenariat avec les équipes de pays des Nations Unies au Cameroun, au Congo et au Gabon.

Résultats escomptés pour 2022

18.253 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : accroissement de la diversification économique en Afrique centrale[17]

Exécution du programme en 2020

18.254 En 2020, grâce à une campagne résolue en faveur d'une diversification économique s'appuyant sur une industrialisation fondée sur les ressources et le commerce, la composante a réussi à faire du thème de la diversification économique la première des priorités des gouvernements et des communautés économiques régionales d'Afrique centrale pour faire face à la pandémie de COVID-19, et reconstruire en mieux pour l'avenir. Avec l'appui de la composante, les Commissions de la CEMAC et de la CEEAC se sont engagées à appliquer rigoureusement un plan directeur consolidé de diversification économique et d'industrialisation de la sous-région. Les deux communautés économiques régionales ont inscrit cette priorité politique au cœur des mesures concrètes et des instruments mis en œuvre par certaines de leurs principales institutions et organes statutaires. La composante a également contribué à l'élaboration d'un plan directeur de diversification économique et d'industrialisation pour le Tchad et d'un plan d'ensemble de développement pour le Congo (Vision Congo 2048). Ces deux stratégies ont été validées par un processus participatif et inclusif.

18.255 En 2020, outre le renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales à définir des politiques de diversification économique, la composante a accordé une importance particulière au développement des compétences, facteur majeur de l'accélération du rythme de l'industrialisation et de la diversification économique en Afrique centrale. À cet effet, la trente-sixième session du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale s'est tenue en novembre 2020 sur le thème du renforcement des compétences pour la diversification économique en Afrique centrale. Le Comité a déclaré officiellement la période 2021-2030 décennie de la diversification économique en Afrique centrale afin de favoriser une véritable transformation de la structure des économies de la sous-région. Cette décennie pour la diversification économique s'inscrit dans la même logique que la décennie 2020-2030 d'action et de réalisations en faveur du développement durable et les efforts déployés en vue de la réalisation de l'Agenda 2063. En conséquence, le rapport sur la décennie de la diversification économique en Afrique centrale constituera une contribution au rapport de la sous-région sur ces deux programmes.

18.256 Dans le cadre de l'équipe spéciale des Nations Unies mise en place en République centrafricaine, la composante a aidé le pays à élaborer et à exécuter un plan de lutte contre la COVID-19 en analysant les conséquences socioéconomiques de la pandémie et en intégrant les dimensions régionales et sous-régionales dans le dispositif. La composante a également fourni une analyse des mesures à moyen et long terme visant à renforcer les capacités du système de santé du pays, la protection des petites et moyennes entreprises et le soutien au secteur agricole. Parallèlement, en coopération avec le PNUD, la composante a codirigé le travail de l'équipe de pays des Nations Unies au Cameroun sur les effets socioéconomiques de la pandémie de COVID-19. Dans ce cadre, le Bureau sous-régional a contribué, par une étude sur les effets économiques et sociaux de la COVID-19, à l'élaboration par le Cameroun d'un plan de lutte contre la pandémie. La composante a également contribué à l'établissement du bilan commun de pays du Cameroun et du Plan-cadre des Nations

[17] Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 18)].

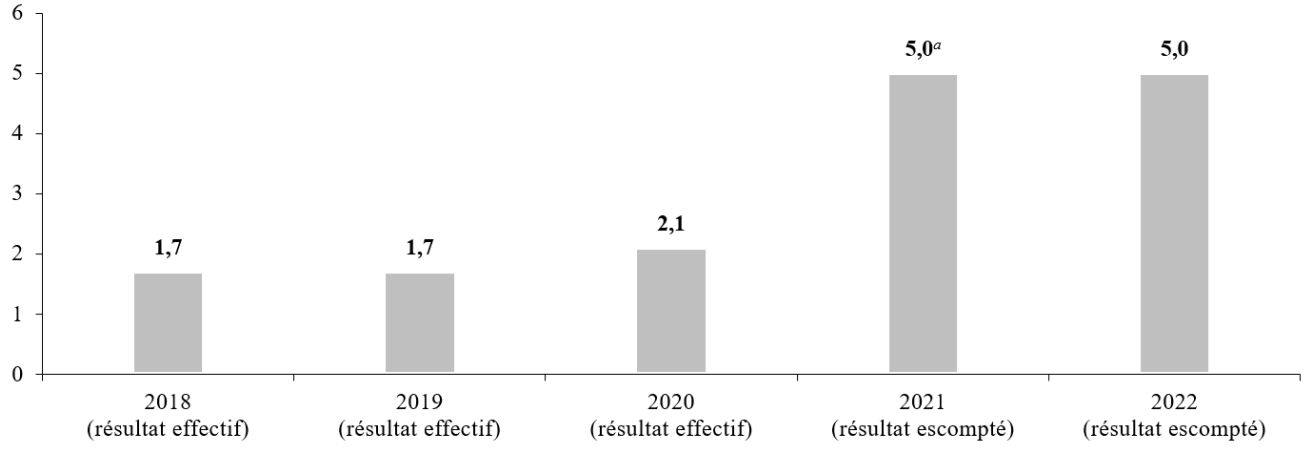
Unies pour l'aide au développement. La composante dirige le pilier 1 du plan-cadre, relatif à la mise en œuvre de la stratégie nationale relative à la Zone de libre-échange continentale africaine et du plan de développement industriel.

18.257 Le travail effectué a contribué à ce que la part des échanges entre pays d'Afrique centrale dans le commerce intra-africain atteigne les 2,1 %, soit un résultat inférieur à la cible de 3 % fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, ce qui s'explique principalement par les perturbations entraînées par la COVID-19.

Projet de plan-programme pour 2022

18.258 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on insistera davantage sur la mise en œuvre du plan directeur consolidé de diversification économique et d'industrialisation au niveau sous-régional ainsi que sur les cadres similaires mis en place au niveau national dans cinq États membres. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XV).

Figure 18.XV
Mesure des résultats : part des échanges entre pays d'Afrique centrale dans le commerce intra-africain
(Pourcentage)



[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : stratégies de diversification économique : passage de la phase de la conception à celle de la mise en œuvre[18]

Exécution du programme en 2020

18.259 La composante a aidé le Cameroun dans l'élaboration de sa stratégie nationale relative à la Zone de libre-échange continentale africaine. En outre, elle a appuyé le déploiement d'un modèle d'aide à la décision en matière commerciale au Cameroun et a formé des hauts fonctionnaires de l'industrie, des statistiques et du commerce à l'utilisation dudit modèle, qui facilite le recensement des produits pouvant être exportés et des possibilités d'exportation en vue d'étendre et de diversifier les produits et marchés d'exportation, dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine. En outre, s'appuyant sur les recommandations formulées à la trente-cinquième session du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts, qui voit dans le commerce électronique une opportunité de développer le commerce des services modernes et de mettre en œuvre la Zone de

[18] Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

libre-échange continentale africaine dans la sous-région, la composante a publié une étude sur le rôle des technologies mobiles dans le développement du commerce électronique en Afrique centrale, et a organisé en décembre 2020 une réunion en ligne d'experts sur cette question, ainsi qu'un webinaire sur la maximisation du commerce intra-africain dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine et le rôle du commerce électronique et du secteur privé dans ce processus.

18.260 Afin d'aider les pays d'Afrique centrale à traduire les stratégies adoptées pour la Zone de libre-échange continentale africaine en mesures concrètes visant à faire progresser la diversification économique en Afrique centrale, la composante a lancé une évaluation, basée sur le système d'information géographique, du potentiel de croissance des zones situées le long des couloirs de transport dans la sous-région. L'analyse multivariée et la superposition des données socioéconomiques et biophysiques ont permis de recenser plusieurs points chauds économiques paraissant à même de soutenir la diversification économique et le développement durable en Afrique centrale. Par ailleurs, l'aménagement du territoire, les décisions d'investissement et les choix de localisation des pôles industriels et des zones économiques spéciales s'en trouvent facilités, de même que l'arbitrage entre des options concurrentes d'utilisation des sols.

18.261 En outre, deux propositions de projet sur le renforcement des capacités en matière de comptabilisation du capital naturel et d'intégration du processus dans les comptes nationaux au Cameroun et au Gabon ont été élaborées et soumises au Fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable. Le projet de comptabilisation du capital naturel du Gabon, financé, est en cours de réalisation. L'objectif est de renforcer les capacités de comptabilisation du capital naturel et de montrer comment en utiliser les résultats pour élargir la marge de manœuvre budgétaire grâce à des outils de financement innovants tels que les obligations vertes ou les obligations bleues. Le projet offrira de nouvelles pistes de financement de la diversification économique dans la sous-région, étant donné les marges de manœuvre budgétaire limitées et les contraintes budgétaires liées à la chute des prix des produits de base en 2014.

18.262 Par ailleurs, la composante a constamment incité les équipes de pays des Nations Unies de la sous-région à intégrer la transformation structurelle, la diversification économique, la croissance verte et l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine aux bilans communs de pays, aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et à l'ensemble des activités menées par les Nations Unies en Afrique centrale, y voyant un moyen de construire des économies plus résilientes, créatrices d'emplois et durables dans la sous-région. La diversification économique et la croissance verte sont au cœur du repositionnement de l'action des équipes de pays des Nations Unies au Congo et au Gabon. La prise en compte des questions liées à la diversification économique dans le travail des équipes de pays en Afrique centrale permettra de promouvoir l'initiative « Unis dans l'action » et d'élargir les possibilités de financement de cette importante campagne dans toute la sous-région.

18.263 Afin d'encourager la production et la consommation locales, facteurs clés de la réussite de la diversification économique, de développer le commerce entre pays d'Afrique centrale et de renforcer les liens économiques et les effets multiplicateurs tels que le développement des petites et moyennes entreprises, la création d'emplois et autres, la composante a lancé une campagne sur le label « Made in Central Africa ». Les commissions de la CEMAC et de la CEEAC, les hauts fonctionnaires des Ministères du commerce, les associations professionnelles, les autorités chargées de la promotion des investissements et les chambres de commerce considèrent unanimement que le label « Made in Central Africa » constitue un outil de politique industriel essentiel pour maximiser les avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine au bénéfice des pays d'Afrique centrale. Dans le cadre des règles d'origine en vigueur dans la Zone de libre-échange continentale africaine, le label faciliterait l'expansion de la production et de la consommation locales de 379 produits dits sensibles (7 % des produits commercialisables) et de 172 produits considérés comme exclus (3 % des produits commercialisables), pour lesquels la sous-région ne sera pas en concurrence avec d'autres.

18.264 En outre, le Comité intergouvernemental des hauts fonctionnaires et experts d'Afrique centrale, à sa trente-cinquième session, organisée par la composante, a recommandé la création de deux centres

d'innovation dans la sous-région, en collaboration avec le Bureau de l'informatique et des communications, dans le cadre de l'initiative des laboratoires d'innovation technologique des Nations Unies. Comme prévu, les gouvernements de la Guinée équatoriale et du Gabon ont soumis, avec le soutien de la composante, des demandes au Bureau en vue de la création de centres d'innovation dans leur pays. Sous la direction de la CEA, la composante a contribué au lancement d'un centre d'innovation en intelligence artificielle à Brazzaville, visant à encourager la science, la technologie et l'innovation dans la sous-région.

18.265 Le travail qui a été mené a contribué à l'élaboration finale et à l'adoption par le Cameroun et le Congo de leur stratégie nationale relative à la Zone de libre-échange continentale africaine, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme pour 2021.

18.266 En outre, les activités susmentionnées ont permis à la Guinée équatoriale et au Gabon de soumettre une demande de création de centre d'innovation, ce qui n'a toutefois pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme pour 2021, à savoir la création de ces centres. Celle-ci n'a pas encore pu être menée à bien, car l'initiative des laboratoires d'innovation technologique des Nations Unies est suspendue en attendant les résultats d'une évaluation des différentes structures d'innovation des Nations Unies.

Projet de plan-programme pour 2022

18.267 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités destinées à aider les États membres à mettre en œuvre leurs stratégies de diversification économique. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.29).

Tableau 18.29
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)[a]*	*2022 (résultat escompté)*
• Demandes d'aide pour la formulation de stratégies nationales de diversification économique • Formulation de la théorie du changement et du plan de mobilisation des parties prenantes du Bureau sous-régional	• Ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine par six des sept pays dans lesquels des activités sont menées dans le cadre de la composante • Élaboration finale d'une stratégie nationale de diversification économique pour le Tchad • Élaboration finale d'une stratégie nationale relative à la Zone de libre-échange continentale	• Élaboration finale et adoption par le Cameroun et le Congo de leur stratégie nationale relative à la Zone de libre-échange continentale africaine • Soumission par le Gabon et la Guinée équatoriale de demandes pour la création de centres d'innovation • Reconnaissance du label « Made in Central Africa » comme un outil majeur de politique industrielle permettant de	• Mise en place en Afrique centrale d'un modèle macroéconomique et commercial visant à assurer une marge de manœuvre budgétaire pour la diversification économique • Niveau élevé d'investissement dans les secteurs non pétroliers en Afrique centrale, rendu possible par des projets susceptibles de recevoir le soutien des banques	Mise en place en Afrique centrale de projets susceptibles de recevoir le soutien des banques, de partenariats innovants, d'initiatives et d'outils en faveur de la diversification économique

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*[a]	*2022 (résultat escompté)*
	africaine pour le Tchad et le Cameroun • Signature, par le Congo et le Gabon, d'un accord établissant la gratuité de l'itinérance entre les deux pays • Renforcement des capacités de 463 opérateurs économiques et représentants des administrations publiques en ce qui concerne l'application de la procédure d'approbation des produits industriels au tarif préférentiel applicable à l'Afrique centrale	maximiser les bénéfices de la Zone de libre-échange continentale africaine au bénéfice des pays d'Afrique centrale		

[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : changements de politique publique favorisant la diversification économique à l'heure de reconstruire en mieux pour l'avenir, de se relever des effets socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 et d'opérationnaliser la Zone de libre-échange continentale africaine

Projet de plan-programme pour 2022

18.268 Si des progrès ont été réalisés dans l'élaboration et l'adoption de stratégies de diversification économique, leur mise en œuvre est encore entravée par de nombreux problèmes et difficultés, tels que l'accès à des financements adéquats et les questions de gouvernance et de direction politique. Pour y remédier, les modèles commerciaux en Afrique centrale doivent être revus. À cet effet, conformément à l'impératif de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable, la composante a lancé la Décennie de la diversification économique en Afrique centrale (2021-2030), afin de favoriser une véritable transformation structurelle de la sous-région en s'appuyant sur de puissantes coalitions pour le changement.

Enseignements tirés et changements prévus

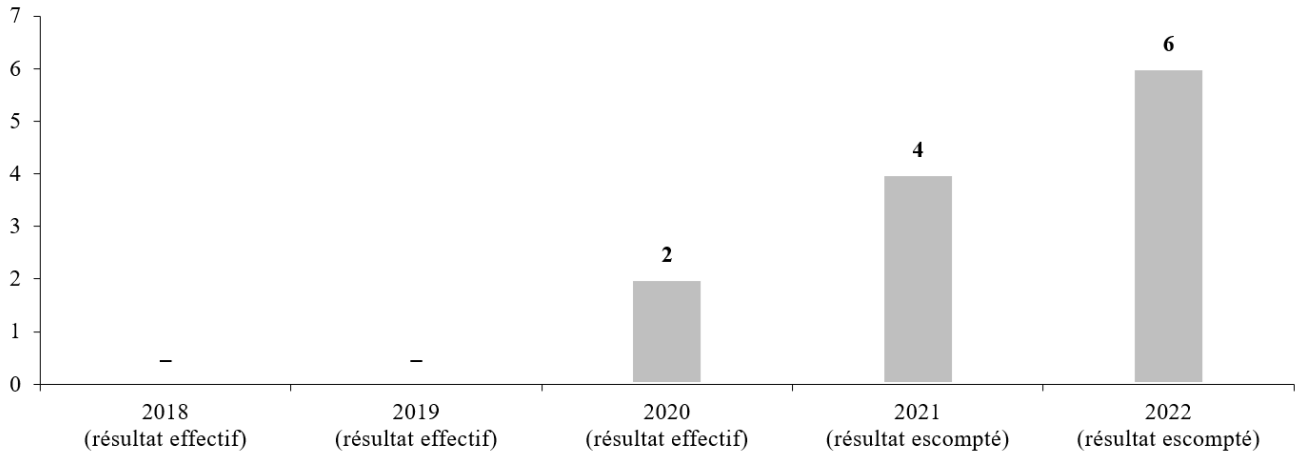
18.269 L'enseignement tiré est le suivant : les effets bénéfiques sur le développement sont plus importants lorsqu'il y a harmonisation et coordination des politiques entre le bureau sous-régional, les entités du Siège, les ministères de tutelle des administrations locales et les partenaires de développement, y compris les équipes de pays des Nations Unies. Cela permet d'éviter les doublons et de maximiser les économies d'échelle. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la composante, on

encouragera les changements de politique et on s'orientera vers une mise en œuvre inclusive et participative des plans et stratégies de diversification économique et de développement industriel, en mobilisant les secteurs privé et public et d'autres partenariats stratégiques pertinents aux fins de la mise en œuvre de projets et de programmes de transformation conçus avec soin. On encouragera une meilleure coordination et une plus grande cohérence à l'échelle du système des Nations Unies dans la fourniture d'un appui aux États membres et aux communautés économiques régionales. On invitera les partenaires à cocréer et à mettre en œuvre des initiatives conjointes dès le stade de la conception, à élaborer des théories du changement pertinentes et à tracer des voies permettant d'exploiter les économies d'échelle et de démultiplier les effets des interventions de la coalition. En outre, on continuera d'intégrer les questions régionales et transfrontalières dans le travail des équipes de pays des Nations Unies en Afrique centrale et de renforcer la place de la transformation structurelle et de la diversification économique dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.270 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre de politiques adoptées en vue de la diversification économique et du développement industriel (voir la figure 18.XVI).

Figure 18.XVI
Mesure de performance : nombre total de politiques adoptées en faveur de la diversification économique et du développement industriel (nombre cumulé)



Produits

18.271 On trouvera dans le tableau 18.30 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.30
Composante 7 (sous-programme 3) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**8**	**8**	**8**	**8**
1. Sessions annuelles du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique centrale	8	8	8	8
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**3**	**3**	**1**	**1**
2. Rapport annuel sur les travaux du bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale	1	1	1	1
3. Rapport d'étape sur les programmes régionaux et internationaux et autres initiatives spéciales mis en œuvre dans la sous-région	1	1	–	–
4. Rapport sur la mise en œuvre des initiatives sous-régionales en Afrique centrale	1	1	–	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	**1**	**1**	**1**	**1**
5. Programme d'appui au commerce et à l'intégration économique	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**36**	**11**	**36**	**24**
6. Colloque sur la diversification économique	1	1	–	–
7. Atelier sur les modèles et les outils de prévision relatifs à la diversification économique et à la réalisation des objectifs de développement durable	10	5	12	–
8. Atelier sur la comptabilisation du capital naturel	–	–	–	12
9. Formation sur les instruments relatifs aux échanges commerciaux et à l'accès aux marchés	25	5	12	12
10. Atelier sur l'incorporation dans les cadres nationaux de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports et du modèle macroéconomique et commercial dans les pays sélectionnés	–	–	12	–
Publications (nombre de publications)	**4**	**4**	**5**	**3**
11. Profils de pays dans la série STEPS (transformation structurelle, emploi, production et société)	3	1	2	2
12. Étude de fond sur le thème de la session de 2021 du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique centrale	1	1	1	1
13. Publication intitulée Faciliter la réalisation des objectifs de développement durable à travers la planification : le cas de l'Afrique centrale	–	1	–	–
14. Publication isolée sur le capital naturel et le changement de base de la richesse économique en Afrique centrale	–	1	1	–
15. Publication isolée sur l'Afrique centrale et l'avenir de l'alimentation : le cas des chaînes de valeur régionales	–	–	1	–

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**1**	**1**	**1**	**1**
16. Note d'orientation sur les questions nouvelles en Afrique centrale	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs et concertations de haut niveau auprès de quatre États membres sur la mise en œuvre et le suivi des stratégies relatives à la diversification économique et à la Zone de libre-échange continentale africaine.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : diffusion de brochures et de supports de connaissance, promotion et communication d'informations au moyen de points de presse, de visites accordées aux médias, de bulletins d'information et de communiqués de presse sur les avancées en matière de diversification économique et de changement de direction dans la sous-région.

Plateformes numériques et contenu multimédia : animation de sites Web, de plateformes numériques et de réseaux de praticiens sur la diversification économique, l'industrialisation et les objectifs de développement durable.

Composante 4
Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

Objectif

18.272 L'objectif auquel la composante contribue est de renforcer l'intégration régionale en Afrique de l'Est, en faisant avancer l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine, en accroissant les investissements intrarégionaux, en exploitant l'économie bleue et en promouvant le tourisme régional.

Stratégie

18.273 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre de la composante, on s'appuiera sur les travaux entrepris au cours de la période 2019-2021 pour mettre à la disposition des États membres et des communautés économiques régionales des études de l'impact de la Zone de libre-échange, développer des stratégies nationales et régionales relatives à cette dernière et repérer les obstacles et les possibilités liés à la stagnation du commerce intrarégional. Le lancement des échanges commerciaux au titre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, à compter du 1er janvier 2021, offre à la fois des perspectives aux États membres qui doivent renforcer leur capacité à mettre en œuvre l'Accord, tout en posant un certain nombre de défis.

18.274 Dans le cadre de la composante, on intensifiera le soutien à l'élaboration de stratégies nationales relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine et à l'harmonisation des politiques, en s'appuyant sur la production de connaissances, l'assistance technique, le dialogue sur les politiques et le renforcement des capacités, de manière à améliorer les politiques et les stratégies relatives aux phases I, II et III de la Zone de libre-échange, en se focalisant sur des domaines tels que le commerce des biens, le commerce des services, le commerce numérique, les investissements, la circulation de la main-d'œuvre, le commerce et le genre, et les questions de concurrence, afin de surmonter les obstacles.

18.275 Des partenariats externes seront développés avec la Banque africaine de développement, Afrieximbank, les organismes nationaux chargés des questions d'investissement et de concurrence, l'Autorité de coordination du transport de transit du Corridor nord, les organismes régionaux du secteur privé tels que le Conseil des affaires de l'Afrique de l'Est, les institutions nationales du secteur privé et les chambres de commerce et de l'industrie, les groupes de réflexion sur les politiques, notamment le Consortium pour la recherche économique en Afrique, le Centre de

recherche sur les politiques économiques, la Brookings Institution et TradeMark East Africa. Le travail effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs 8, 9 et 17.

18.276 On organisera des initiatives régionales de renforcement des capacités à l'intention des États membres, des organismes intergouvernementaux et des organismes économiques régionaux, aux côtés des partenaires et des forums de promotion des investissements dans la sous-région, conformément aux objectifs énoncés dans le protocole se rapportant à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine relatif à l'investissement, qui est en cours d'élaboration, et en collaboration avec d'autres sous-programmes, notamment les sous-programmes 2 et 3, et éventuellement avec la CNUCED.

18.277 Toujours dans le cadre de la composante, on accordera une attention particulière à l'amélioration de la formulation des politiques relatives à l'économie bleue et on promouvra la diversification économique. Le renforcement et la mise en œuvre d'outils de collecte de données et d'analyse permettra d'évaluer le potentiel socio-économique et environnemental des ressources aquatiques et marines des États membres. Pour ce faire, il s'agira de collaborer avec d'autres divisions, notamment les sous-programmes 4, 5 et 8, afin de mesurer la contribution potentielle des ressources aquatiques et marines au développement durable de la région. On organisera le second forum sous-régional visant à sensibiliser l'opinion à l'économie des océans, sur la base d'approches multisectorielles de la pêche, du transport maritime, de la gestion des ressources en eau douce, du tourisme, de l'exploitation minière des grands fonds marins et de l'accès des femmes aux ressources naturelles. Le travail qui sera effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs n^{os} 5, 6, 13, 14 et 17.

18.278 Au titre de la composante, on soutiendra en outre la mise en œuvre de lignes directrices pour le tourisme urbain, conformément aux recommandations énoncées dans la stratégie africaine pour le tourisme définie par l'Union africaine. On intensifiera l'action en cours en matière de production de statistiques du tourisme de qualité dans la sous-région, en renforçant les capacités des États membres et des communautés économiques régionales. Une collaboration sera mise en place à cet égard avec les sous-programmes 4 et 9, l'Organisation mondiale du tourisme et la Banque mondiale. En 2022, on s'efforcera d'établir des comptes satellites du tourisme dans deux pays supplémentaires et on organisera des réunions de consultation et de validation avec les organismes de promotion du tourisme et les communautés économiques régionales concernés. L'accent sera mis sur la résilience du secteur du tourisme face aux chocs externes tels que la COVID-19, grâce à des produits touristiques culturels qui attirent le marché touristique local et régional et créent des possibilités d'emploi durable pour les femmes et les jeunes. Le travail qui sera effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs n^{os} 5, 8, 11 et 12.

18.279 Dans le cadre de la composante, on prévoit de soutenir les États membres sur les questions liées à la COVID-19 en s'attachant tout particulièrement à intégrer le relèvement après la pandémie dans la planification du développement national. Ce travail s'appuiera sur le soutien apporté aux États membres dans leurs efforts visant à mettre en œuvre les recommandations issues des évaluations de l'impact socioéconomique de la pandémie de COVID-19.

18.280 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) Augmentation du volume du commerce intrarégional des biens et services ;

b) Amélioration des cadres réglementaires relatifs à l'investissement, facilitant ainsi l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

c) Harmonisation du régime d'investissement et des stratégies de promotion de l'investissement, ce qui rendra la région plus compétitive et lui permettra d'attirer plus d'investissements intrarégionaux ;

d) Meilleure intégration des politiques et stratégies liées à l'économie bleue dans les cadres de planification du développement national, en vue de promouvoir la diversification économique et le développement durable ;

e) Intégration régionale plus poussée grâce à la gestion durable des ressources en eau transfrontalières et à l'amélioration de la connectivité des pays ayant des liaisons terrestres ;

f) Mise en place de méthodes normalisées de collecte de données d'analyse dans la sous-région ;

g) Renforcement de la diversification du secteur du tourisme pour amortir les conséquences des chocs extérieurs sur celui-ci.

18.281 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat un meilleur potentiel de diversification et une meilleure résilience économique, en vue d'édifier des économies au lendemain de la COVID-19, grâce à l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Exécution du programme en 2020

18.282 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Développement de stratégies pour la Zone de libre-échange continentale africaine en réponse à la pandémie de COVID-19

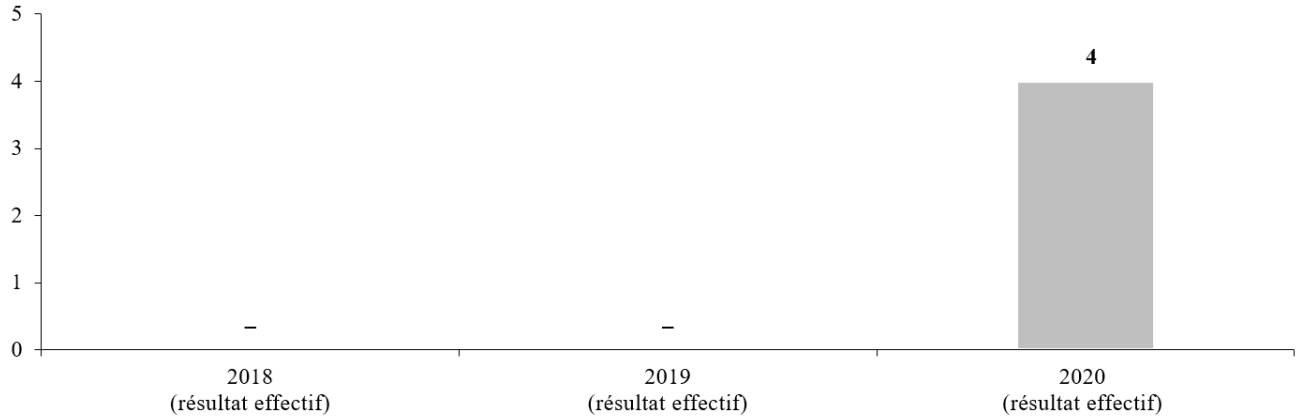
18.283 À la suite de l'apparition de la pandémie de COVID-19 au début de l'année 2020, les travaux menés au titre de la composante ont permis d'aider les États membres et les communautés économiques régionales à comprendre les incidences de la COVID-19 sur leurs économies grâce à plusieurs études d'impact et à l'élaboration de stratégies pour la Zone de libre-échange continentale africaine, destinées à accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de ladite Zone, lequel constitue un moyen d'élargir les possibilités socioéconomiques et de remédier au ralentissement provoqué par les perturbations dues à la COVID-19.

18.284 Pour répondre aux demandes formulées par plusieurs États membres en 2020, on a réalisé des études d'impact de la COVID-19, notamment pour Djibouti, le Rwanda, les Seychelles et l'Ouganda, ainsi que pour la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Commission de l'océan Indien et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Les études d'impact de la COVID-19 ont révélé que celle-ci a eu des impacts économiques majeurs sur les États membres affectés et contiennent des conseils pratiques à l'intention de ces derniers. Par exemple, l'économie des Seychelles s'est contractée de 13 %, ce qui a nécessité le recours à une approche différente axée sur la diversification économique en dehors du secteur du tourisme, notamment la promotion du tourisme régional et la valorisation d'autres secteurs, comme la pêche, afin de soutenir la relance économique après la pandémie de COVID-19.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.285 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'élaboration, par quatre États membres (Burundi, Comores, République démocratique du Congo et Rwanda) de stratégies pour la Zone de libre-échange continentale africaine visant à favoriser la relance après la pandémie de COVID-19 et d'une stratégie régionale pour la CAE en 2020 (voir la figure 18.XVII).

Figure 18.XVII
Mesure des résultats : nombre total de pays ayant élaboré des stratégies pour la Zone de libre-échange continentale africaine en vue de favoriser la relance près la pandémie de COVID-19 (cumulatif)



Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution de la composante

18.286 En 2020, en raison de la COVID-19, on a annulé les réunions en présentiel de la vingt-quatrième session du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts et la collecte de données afférente à l'élaboration de stratégies de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Certaines activités ont été reportées compte tenu des restrictions gouvernementales sur les déplacements imposées en raison de la pandémie de COVID-19, notamment les travaux de diffusion et de consultation qui devaient être menés sous la forme de séminaires, d'ateliers et de stages de formation organisés dans le cadre du rapport conjoint de la CEA et de TradeMark East Africa. Les responsables de la composante ont modifié leur approche et adopté des méthodes de collecte de données en ligne dans le cadre de leurs fonctions de groupe de réflexion ; ils ont eu recours à des plateformes en ligne pour organiser la vingt-quatrième session du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts et les réunions du groupe spécial d'experts sur l'économie bleue et le tourisme. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 1 et 2.

18.287 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs de la composante. On a intensifié le soutien technique apporté aux États membres, aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales aux fins de la réalisation d'évaluations socioéconomiques de l'impact de la pandémie sur la sous-région de l'Afrique de l'Est et sur les économies de Djibouti, du Rwanda, des Seychelles, de l'Ouganda, de la région des Grands Lacs dans son ensemble et des États membres de la CAE et de l'IGAD. En se fondant sur des données à haute fréquence, on a accordé une attention particulière à l'impact de la pandémie sur le commerce régional, ce qui a donné lieu à plusieurs publications conjointes avec la Brookings Institution. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat pour 2020 dont il est question plus haut.

Résultats escomptés pour 2022

18.288 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique de l'Est : de la vision à l'action[19]

Exécution du programme en 2020

18.289 Dans le cadre de la composante, on a fourni un soutien à l'harmonisation des normes régionales relatives au commerce des services par le truchement d'un rapport sous-régional publié en 2020, dans lequel figurent des informations détaillées sur le potentiel du commerce des services dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine. Le tourisme, branche majeure du secteur des services, a été le plus durement touché par la COVID-19 en 2020, c'est pourquoi, dans le cadre de la composante, on a organisé un dialogue sur les politiques sous la forme d'une réunion spéciale de groupe d'experts en marge de la vingt-quatrième session du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts, laquelle était consacrée aux stratégies de relance du tourisme dans la sous-région.

18.290 Le travail susmentionné a aidé six pays à ratifier l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir cinq pays. En outre, six pays (Djibouti, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Seychelles et République-Unie de Tanzanie) ont enregistré une balance commerciale positive en ce qui concerne le commerce des services.

18.291 En raison de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les processus de collecte de données et d'établissement de rapports à cet égard, les données réelles de 2020 sur la part du commerce intrarégional n'étaient pas disponibles au moment de la publication du présent document. Il n'est donc pas possible de rendre compte des résultats effectifs de l'exécution du sous-programme en 2020 dans le projet de budget-programme pour 2022. Ces résultats seront présentés dans le projet de budget-programme pour 2023.

Projet de plan-programme pour 2022

18.292 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on renforcera l'appui technique fourni au titre des phases II et III des négociations afférentes aux services, aux investissements et au commerce électronique dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, et on soutiendra davantage l'élaboration de politiques à ces mêmes fins en 2022. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.31).

Tableau 18.31
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*[a]	*2022 (résultat escompté)*
3 États membres et plusieurs communautés économiques régionales et organisations intergouvernementales ont élaboré ou mis en œuvre des initiatives sous-régionales dans les domaines de l'économie bleue, de	4 concertations et dialogues sur les politiques ont été organisés à l'appui des priorités en matière de développement sous-régional, telles que l'intégration et le commerce, l'économie bleue et le tourisme	• 6 pays, à savoir Djibouti, l'Éthiopie, le Rwanda, la Somalie et l'Ouganda, ont ratifié l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	• 7 pays de la sous-région affichent une balance commerciale positive en ce qui concerne le commerce des services • 8 pays ont ratifié l'Accord portant création de la Zone de libre-	• 8 pays affichent une balance commerciale positive en ce qui concerne le commerce des services • 1 document d'orientation pour la sous-région de l'Afrique de l'Est a été soumis au sujet

[19] Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 18)].

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*[a]	*2022 (résultat escompté)*
l'énergie et du tourisme		• 6 pays (Djibouti, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Seychelles et République-Unie de Tanzanie) ont enregistré une balance commerciale positive en ce qui concerne le commerce des services	échange continentale africaine	du Protocole sur le commerce des services établi au titre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (le document portait sur les services, l'investissement, le commerce numérique)

[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : mise à profit d'une intégration régionale renforcée en Afrique[20]

Exécution du programme en 2020

18.293 Conformément au plan de travail ordinaire de la composante, on a élaboré plusieurs produits de connaissance en vue de soutenir le dialogue sur les politiques et la mise en place d'un processus décisionnel menant à la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine par les États membres et à l'amélioration des échanges commerciaux, de manière à remédier aux ralentissements économiques causés par la pandémie de COVID-19. Au nombre de ces produits, on peut notamment citer l'étude d'impact de la Zone de libre-échange continentale africaine pour l'Afrique de l'Est, un rapport sur le commerce des services et un rapport sur le profil de la sous-région. Ces publications ont été examinées dans différents contextes, notamment lors de la vingt-quatrième session du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts de 2020, au cours de laquelle la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine a été considérée comme une stratégie intelligente permettant aux pays de se remettre de la pandémie de COVID-19. À cette fin, on a intensifié le travail de sensibilisation et de plaidoyer en faveur de la Zone de libre-échange par la diffusion de connaissances, en collaboration avec des partenaires tels que TradeMark East Africa et la Brookings Institution, afin de mieux faire connaître la Zone.

18.294 Le travail effectué a contribué à porter à six le nombre de pays ayant ratifié l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (Djibouti, Éthiopie, Kenya, Rwanda, Somalie et Ouganda), mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir 7 pays, en raison de l'impact de la COVID-19 sur les processus gouvernementaux.

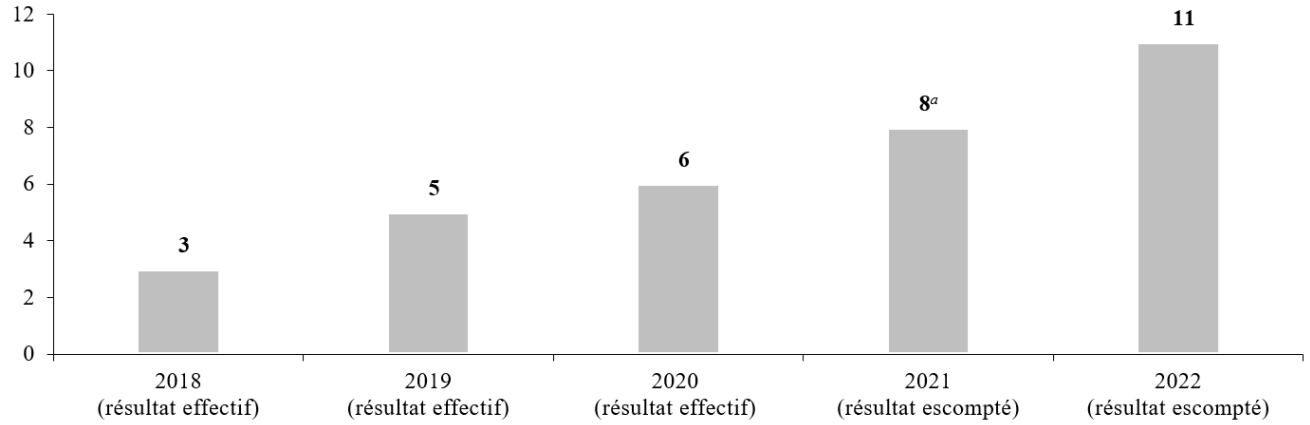
Projet de plan-programme pour 2022

18.295 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on se concentrera sur le plaidoyer, l'analyse et le renforcement des capacités et des politiques dans les phases II et III des négociations relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine (sur l'investissement, la propriété intellectuelle, les services et le commerce numérique), afin d'explorer en détail les

[20] Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

possibilités offertes par la Zone et d'encourager les pays à ratifier l'Accord. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XVIII).

Figure 18.XVIII
Mesure des résultats : nombre total de pays qui ont ratifié l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (cumulé)
(Nombre de pays)



[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : renforcement de la capacité des États membres à exploiter le potentiel de l'économie bleue, y compris le tourisme, au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine

Projet de plan-programme pour 2022

18.296 L'économie bleue et le tourisme sont des secteurs économiques qui ont suscité davantage d'attention et d'intérêt en 2020, en raison de leur potentiel et de leur rôle dans le relèvement consécutif à la pandémie de COVID-19. Si l'industrie du tourisme a été l'un des secteurs économiques les plus touchés, l'économie bleue offre des possibilités de diversification jusqu'ici inexploitées.

18.297 Dans le cadre de la composante, en 2020, on a soutenu la création de connaissances sur les comptes satellites de l'économie bleue pour les Seychelles, en vue de définir les stratégies de diversification qui peuvent être adoptées pour reconstruire en mieux pour l'avenir. On a également développé une boîte à outils destinée à évaluer l'économie bleue, qui a été testée dans trois pays (Djibouti, le Rwanda et les Seychelles) afin de quantifier la contribution nette de l'économie bleue au développement durable, à la croissance du PIB, à la création d'emplois et à la durabilité environnementale. En outre, grâce à une assistance technique ciblée, on a complété les travaux antérieurs sur l'exploitation minière des grands fonds marins, qui ont abouti à l'élaboration d'une feuille de route sur l'exploitation minière de ce type sur le continent.

Enseignements tirés et changements prévus

18.298 L'enseignement tiré est le suivant : les États membres ont besoin d'un soutien technique plus important pour diversifier leurs activités liées à l'économie bleue, afin de réduire leur dépendance à l'égard de quelques secteurs et d'appliquer les cadres d'action déjà élaborés dans ce domaine, de manière à créer davantage de possibilités économiques et à atténuer ainsi l'impact de la COVID-19. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la composante, on renforcera les partenariats stratégiques avec les équipes de pays des Nations Unies et les groupes de réflexion externes sur les politiques, afin de veiller à fournir un soutien technique flexible et de renforcer la durabilité et la continuité du programme. On prévoit de soutenir les pays dans l'application des cadres et des outils

qui ont été développés en 2020 et 2021 pour recenser les projets ayant le potentiel d'augmenter les possibilités d'emploi et, plus globalement, de soutenir la reprise socioéconomique après la pandémie de COVID-19.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.299 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation des initiatives sous-régionales dans le domaine de l'économie bleue, qui passeront de trois en 2018 à cinq d'ici 2022, en vue d'encourager la diversification économique des pays (voir le tableau 18.32).

Tableau 18.32
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
3 États membres et plusieurs communautés économiques régionales et organisations intergouvernementales ont mis en œuvre des initiatives sous-régionales dans les domaines de l'économie bleue, de l'énergie et du tourisme	4 concertations et dialogues sur les politiques relatifs aux priorités en matière de développement sous-régional, telles que l'intégration et le commerce, l'économie bleue et le tourisme	9 cadres et outils développés par les États membres sur l'économie bleue 1 pays (Seychelles) a finalisé un projet de comptes satellites du tourisme (en attente de l'approbation du gouvernement).	13 cadres et outils développés par les États membres sur l'économie bleue	Au moins deux autres États membres mettent en œuvre des initiatives sous-régionales dans le domaine de l'économie bleue

Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.300 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

Résolutions du Conseil économique et social

2011/43 Appui à la République du Soudan du Sud

Produits

18.301 On trouvera dans le tableau 18.33 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.33
Composante 4 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**2**	**2**	**2**	**2**
1. Documentation destinée au Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**8**	**8**	**8**	**8**
2. Réunions du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est	8	8	8	8
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	**1**	**1**	**2**	**3**
3. Projets sur le terrain et projets de coopération technique relatifs au commerce des services et à l'émergence de chaînes de valeur régionales	–	–	1	1
4. Projet sur le tourisme urbain et l'économie bleue en Afrique de l'Est	–	–	–	1
5. Programme de bourses destiné aux jeunes économistes africains et visant à renforcer les capacités dans le domaine de l'intégration régionale et du commerce	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**18**	**6**	**10**	**10**
6. Séminaires et ateliers sur l'intégration régionale, le commerce et la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique de l'Est	9	1	5	5
7. Ateliers sur le commerce, l'investissement, la concurrence, le genre et le commerce électronique en Afrique de l'Est	–	–	–	1
8. Ateliers sur la cohésion sociale et les liens entre le développement, les affaires humanitaires et la paix	–	–	1	1
9. Ateliers sur les expériences de l'Afrique de l'Est en matière de politique d'économie bleue	3	2	2	1
10. Ateliers sur les comptes satellites du tourisme en Afrique de l'Est	3	3	1	1
11. Formation sur les stratégies d'amélioration du commerce des services en Afrique de l'Est	3	–	1	1
Publications (nombre de publications)	**6**	**6**	**4**	**5**
12. Profil de la sous-région	1	1	1	1
13. Publication sur l'intégration régionale et l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique de l'Est	1	1	1	1
14. Publication sur la cohésion sociale dans le contexte du régionalisme ouvert	1	1	–	–
15. Publication sur les expériences de l'Afrique de l'Est en matière de politique d'économie bleue	1	1	1	1
16. Publication sur les comptes satellites du tourisme en Afrique de l'Est	1	1	1	1
17. Publication sur les stratégies d'amélioration du commerce des services et des investissements en Afrique de l'Est	1	1	–	1

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**3**	**3**	**3**	**3**
18. Activités ou documentation techniques sur les questions de développement socioéconomique prioritaires en Afrique de l'Est	3	3	3	3

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : soutien technique et services de conseil à trois États membres sur la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, la croissance inclusive et la transformation économique et sociale par la coordination interinstitutions.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : plaquettes trimestrielles, brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes et vidéos d'information visant à atteindre les 14 pays de la sous-région.

Relations extérieures et relations avec les médias : échanges trimestriels avec les médias nationaux et régionaux (articles de blogs et interviews destinés à 14 pays) ; notes d'information et communiqués de presse électroniques sur les principales activités du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est, y compris des informations actualisées sur la région, à l'intention des 14 pays de la sous-région.

Plateformes numériques et contenus multimédias : bulletins d'information mensuels en ligne sur la campagne d'information mondiale du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est.

Composante 5
Activités sous-régionales en Afrique australe

Objectif

18.302 L'objectif auquel la composante contribue est de renforcer les programmes et les capacités d'ordre sous-régional et national afin de parvenir à une industrialisation qui profite à tous pour réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique australe.

Stratégie

18.303 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre de la composante, on continuera de promouvoir la coopération et les partenariats avec les États membres, les communautés économiques régionales, en particulier la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), et d'autres organisations intergouvernementales ; l'Union africaine ; les institutions financières régionales de développement telles que la Banque africaine de développement ; les chambres de commerce et d'industrie organisées sur le modèle du secteur privé ; les associations de petites et moyennes entreprises et les associations de commerçants transfrontaliers ; les organisations de la société civile ; les universités et les instituts de recherche ; les organismes des Nations Unies, notamment l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la CNUCED, aux fins de la réalisation des priorités régionales et nationales en matière d'industrialisation par la mise en œuvre de la stratégie et de la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation pour la période 2015-2063 et de la politique industrielle du COMESA pour la période 2015-2030, ainsi que la prise en compte de ces instruments dans les politiques nationales d'industrialisation et la fourniture d'un appui à celles-ci. Ces activités aideront les États membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable nº 9.

18.304 Dans le cadre de la composante, on entend également mener des travaux de recherche et d'analyse sur les politiques relatives à l'industrialisation, fournir une assistance technique aux États membres, aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales et diffuser les meilleures pratiques en vigueur en matière d'industrialisation aux niveaux national et régional

en Afrique australe. On aidera également la SADC à mettre en œuvre la nouvelle stratégie pour l'avenir de l'Afrique australe (Vision 2050) ainsi que son plan stratégique décennal (Plan stratégique indicatif de développement régional pour la période 2020-2030). Ces travaux aideront les États membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable nº 9.

18.305 Dans le cadre de la composante, on continuera de soutenir les entités et les partenaires régionaux, tels que le Conseil des entreprises de la SADC, le Conseil d'affaires du COMESA et le Southern Africa Trust, et de collaborer avec ceux-ci en vue de mobiliser le secteur privé, en particulier les microentreprises et petites et moyennes entreprises, grâce à des initiatives telles que la création et le déploiement d'une plateforme numérique en Afrique australe, qui permettra à ces entreprises, ainsi qu'à leurs propriétaires, à d'autres entrepreneurs et à des décideurs, d'échanger des informations en vue de faciliter le développement des entreprises et d'accroître la productivité. On contribuera également à la création de structures et d'outils d'appui institutionnel et d'aide à l'apprentissage pour faire en sorte que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises puissent mettre à profit les approches novatrices permettant de stimuler la compétitivité et le développement du secteur privé dans la sous-région. On appuiera en outre la mise en œuvre du programme de collaboration pluriannuel visant à faire progresser l'industrialisation dans la sous-région du COMESA. Par ailleurs, on entend continuer de fournir aux États membres un appui à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine en facilitant dans les pays les consultations et les activités visant à mieux faire connaître la Zone de libre-échange et à promouvoir la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et l'élaboration de stratégies nationales d'application de l'Accord, ce qui aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs 1 et 10.

18.306 Il est prévu que la composante aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en continuant d'analyser les conséquences de la pandémie sur le secteur privé, notamment les microentreprises et petites et moyennes entreprises, ainsi que sur l'industrialisation et le commerce en Afrique australe. Dans ce contexte, on s'emploiera à renforcer les capacités des gouvernements et du secteur privé afin de leur donner les moyens de faire face aux conséquences de la COVID-19 en mettant en œuvre des initiatives visant à appuyer le relèvement et la reprise des activités des microentreprises et petites et moyennes entreprises et à accroître leur résilience face à de futurs chocs.

18.307 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) la mise en œuvre de la stratégie et de la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation et de la politique industrielle du COMESA, notamment dans le cadre d'initiatives clés liées à l'élaboration de la plateforme numérique pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises en Afrique australe, afin de renforcer l'échange d'informations et le dialogue entre ces entreprises, d'autres entrepreneurs et des décideurs ; la création de groupements industriels dans certains États membres à titre expérimental, tels que le parc industriel commun entre la Zambie et le Zimbabwe, afin de promouvoir les investissements et de favoriser le développement industriel dans la sous-région ;

b) la création d'un cadre d'orientation harmonisé et porteur aux niveaux sous-régional et national à l'appui d'une croissance auto-entretenue et équilibrée, de la diversification du secteur manufacturier et de l'amélioration de la compétitivité du secteur industriel grâce à des chaînes de valeur régionales matures pour les diverses ressources non naturelles et les divers produits de base élaborés en Afrique australe ;

c) l'adoption par les microentreprises et petites et moyennes entreprises d'Afrique australe d'approches novatrices, notamment la numérisation, leur permettant de remédier aux difficultés rencontrées sur les plans commercial et industriel et en matière de compétitivité.

18.308 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir le résultat suivant :

a) renforcer la capacité des microentreprises et petites et moyennes entreprises de mettre à profit les approches novatrices permettant de faire face aux conséquences de la pandémie et de les utiliser comme cadre pour accroître leur résilience aux chocs et relever le défi de la compétitivité afin de devenir des moteurs plus efficaces du développement commercial et industriel en Afrique australe ;

b) faire en sorte que les gouvernements et les décideurs apportent un soutien accru aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises au lendemain de la pandémie.

Exécution du programme en 2020

18.309 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Renforcement de la coopération et de l'intégration sous-régionales en Afrique australe

18.310 À la session extraordinaire tenue à Luanda en 2012 sur le thème « Défis, menaces et possibilités stratégiques à long terme à la SADC : Vision de la SADC à l'horizon 2050 », les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont décidé d'élaborer, au cours des années suivantes, une vision à long terme des objectifs de la sous-région (à l'horizon 2050), dans le contexte des nouveaux défis, enjeux et perspectives qui se profilaient à l'échelle continentale et mondiale.

18.311 En réponse à une demande officielle formulée en 2019 par la SADC, qui souhaitait bénéficier d'une assistance aux fins de la mise en œuvre de la décision susmentionnée, on a fourni un appui technique et des services consultatifs sur le terrain au secrétariat de la Communauté tout au long du processus d'élaboration de la vision à long terme, notamment dans le cadre de séances de remue-méninges, en apportant des contributions de fond aux documents de travail et un soutien aux consultants et aux experts, et en fournissant un appui dans le cadre des réunions techniques et des réunions de hauts fonctionnaires, qui ont permis de mobiliser les parties prenantes en faveur de l'élaboration de la vision pour la sous-région. Cet instrument s'articule autour de trois piliers interdépendants, à savoir le développement industriel et l'intégration des marchés ; le développement des infrastructures à l'appui de l'industrialisation et de l'intégration régionale ; le développement du capital social et humain à l'appui de l'industrialisation et d'une intégration régionale élargie. Il importe de noter que la Vision de la SADC à l'horizon 2050 est en phase avec la stratégie et la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation pour la période 2015-2063 et s'inspire de ce cadre à long terme, qui est conçu pour promouvoir un développement industriel qui profite à tous et une croissance économique durable, conformément à l'objectif de la composante.

18.312 Dans le cadre de la composante, on a également fourni un appui technique au secrétariat de la SADC aux fins l'élaboration du Plan stratégique indicatif de développement régional pour la période 2020-2030, qui vise à assurer la mise en œuvre effective de la Vision à l'horizon 2050, notamment en définissant les principaux domaines prioritaires et les mesures devant être prises pour renforcer les capacités sous-régionales et nationales afin de parvenir à une industrialisation qui profite à tous pour réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique australe.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.313 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le nombre cumulé d'initiatives sous-régionales adoptées par les États membres pour promouvoir la coopération et l'intégration sous-régionales en Afrique australe (sept initiatives) (voir le tableau 18.34).

Tableau 18.34
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*
Trois initiatives sous-régionales ont été approuvées par la SADC : a) dispositif d'audit des compétences existant dans le secteur minier b) profil de l'enrichissement des minerais c) cadre des droits de propriété intellectuelle de la SADC au niveau régional	Deux initiatives sous-régionales supplémentaires ont été approuvées par la SADC : a) protocole de la SADC sur l'industrie b) plan d'action de la SADC pour l'exploitation minière dans la région	Deux initiatives sous-régionales supplémentaires ont été approuvées par la SADC : a) Vision de la SADC à l'horizon 2050 b) Plan stratégique indicatif de développement régional de la SADC pour la période 2020-2030

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution de la composante

18.314 En 2020, en raison de la COVID-19, on a modifié les modalités de prestation de services consultatifs aux États membres et aux communautés économiques régionales et apporté des changements aux réunions prévues, telles que la session annuelle du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts, qui relève de la composante, le Forum sur l'intégration régionale en Afrique australe et les réunions du groupe spécial d'experts visant à examiner les publications prévues en matière d'industrialisation et d'intégration régionale en Afrique australe. Ces réunions se sont tenues sur des plateformes de visioconférence plutôt qu'en présentiel – comme c'est le cas habituellement – et ont présenté une durée réduite (heures et jours).

18.315 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Ces nouvelles activités ont consisté notamment à analyser les conséquences économique et sociales de la pandémie, en collaboration avec les bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies au Botswana, au Lesotho, au Malawi, à Maurice, en Zambie et au Zimbabwe. Un appui analytique a également été fourni à la SADC dans le cadre de la production de publications. On a contribué en outre à la réalisation d'analyses à l'échelle du continent sur les conséquences économiques et sociales de la COVID-19 en Afrique.

Résultats escomptés pour 2022

18.316 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : accélérer l'industrialisation en Afrique australe[21]

Exécution du programme en 2020

18.317 Dans le cadre de la composante, on a aidé les États membres à accélérer les activités visant à parvenir à une industrialisation qui profite à tous en Afrique australe afin de réduire les inégalités et la pauvreté. Un appui technique a été fourni au Gouvernement swazi aux fins de l'élaboration d'un cadre national de financement destiné aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises. Dans le cadre d'un dialogue efficace avec le COMESA, on a également aidé les Gouvernements

[21] Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 18)].

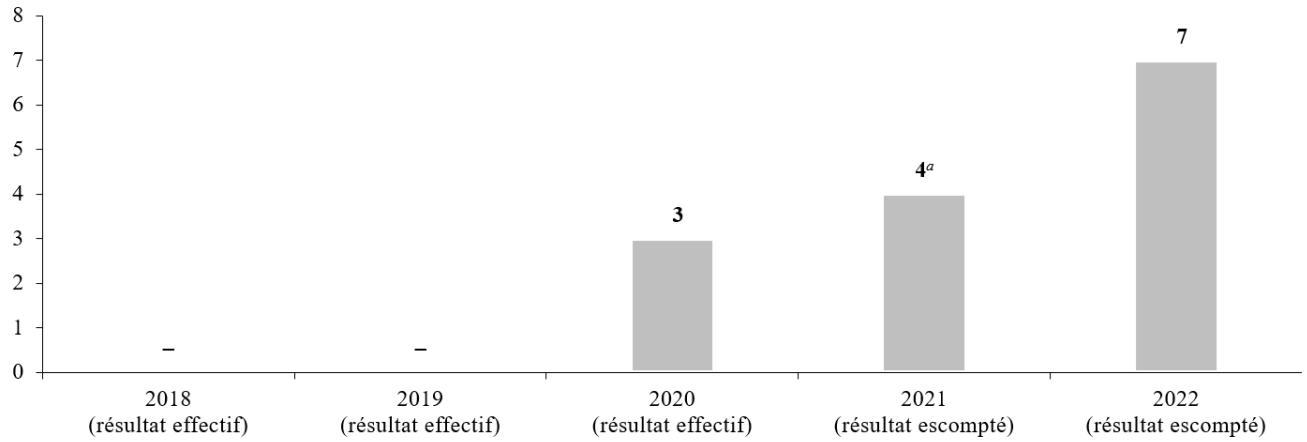
zambien et zimbabwéen à parvenir à un accord sur une initiative visant à établir un parc agro-industriel commun entre ces deux pays voisins afin de former un groupement industriel permettant de promouvoir et de faciliter les activités liées à l'agro-industrie et le développement de chaînes de valeur agricoles.

18.318 Le travail susmentionné a contribué à faire en sorte que trois États membres (l'Eswatini, la Zambie et le Zimbabwe) adoptent des initiatives visant à promouvoir une industrialisation qui profite à tous, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020 (deux pays).

Projet de plan-programme pour 2022

18.319 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements à la composante et on aidera les pays à intégrer dans leurs politiques nationales les éléments clés de la stratégie et de la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation pour la période 2015-2063 et de la politique industrielle du COMESA pour la période 2015-2030 en renforçant les programmes et les capacités d'ordre sous-régional et national afin de parvenir à une industrialisation qui profite à tous pour réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique australe. On continuera également de fournir un appui technique dans le cadre des initiatives en cours, telles que l'établissement d'un parc agro-industriel commun entre la Zambie et le Zimbabwe, afin de veiller à ce que ces activités soient pleinement mises en œuvre et appliquées à une plus grande échelle. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XIX).

Figure 18.XIX
Mesure des résultats : nombre d'États d'Afrique australe ayant intégré les éléments clés de la stratégie et de la feuille de route pour l'industrialisation de la SADC dans leurs politiques nationales (résultat cumulé)



[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : des politiques à l'action : approfondir l'industrialisation en Afrique australe[22]

Exécution du programme en 2020

18.320 Dans le cadre de la composante, on a fourni un appui technique et des services consultatifs sur le terrain et on a mobilisé les États membres et d'autres parties prenantes, telles que le secteur privé et les organisations de la société civile, en faveur de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange

[22] Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

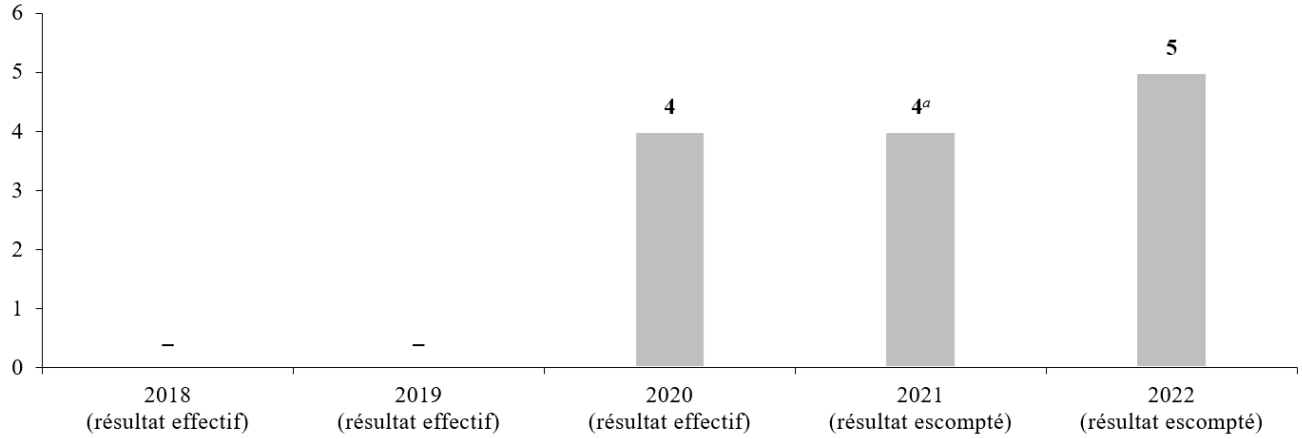
continentale africaine grâce à des travaux d'analyse et à l'organisation de réunions d'experts et de réunions officielles.

18.321 Le travail susmentionné a contribué à faire en sorte que quatre États membres (l'Angola, le Lesotho, la Zambie et le Zimbabwe) harmonisent leurs cadres nationaux avec la stratégie et la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le budget-programme de 2021 (deux pays d'Afrique australe).

Projet de plan-programme pour 2022

18.322 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on procédera à des analyses ; on organisera des réunions d'experts, des réunions officielles et des dialogues sur les questions de politique générale ; on fournira un appui technique aux États membres et aux communautés économiques régionales ; on fera participer le secteur privé et d'autres entités non étatiques aux efforts visant à approfondir l'industrialisation en Afrique australe et à faire en sorte qu'elle profite à tous, en facilitant la diversification du secteur manufacturier et le développement des chaînes de valeur agricoles et minières. On poursuivra également le dialogue avec certains États membres pour faciliter la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine avant qu'ils n'élaborent la stratégie et le plan de mise en œuvre connexes, sachant que d'autres devront entreprendre des études d'impact puis élaborer de tels plans et stratégies avant de pouvoir ratifier l'Accord. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XX).

Figure 18.XX
Mesure des résultats : nombre d'États d'Afrique australe qui intègrent la stratégie et la feuille de route pour l'industrialisation de la SADC dans leurs politiques nationales ou qui harmonisent leurs politiques nationales avec la stratégie (résultat cumulé)



[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : développement du secteur privé à l'appui d'une industrialisation qui profite à tous en Afrique australe

Projet de plan-programme pour 2022

18.323 Dans le cadre de la composante, un appui a été fourni aux États membres et aux communautés économiques régionales d'Afrique australe afin de renforcer leur capacité d'élaborer des politiques, des stratégies et des programmes visant à parvenir à une industrialisation qui profite à tous. Ces activités se sont articulées autour des priorités de la sous-région telles qu'énoncées dans les plans

directeurs sous-régionaux, notamment la stratégie et la feuille de route pour l'industrialisation de la SADC pour la période 2015-2063 ; le plan d'action de la SADC pour l'exploitation minière dans la région ; le protocole de la SADC sur l'industrie et la politique industrielle du COMESA pour la période 2015-2030. Plus récemment, on s'est employé à aider les États membres à harmoniser et à accorder leurs politiques et stratégies industrielles nationales avec ces cadres sous-régionaux. Par ailleurs, on a aidé les États membres de la sous-région à avancer sur la voie de la ratification et de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, instrument qui vise à créer un marché continental et qui permettra de stimuler l'activité industrielle. En 2020, les Gouvernements zambien et zimbabwéen ont ainsi élaboré des stratégies relatives à la Zone de libre-échange et des plans de mise en œuvre connexes, tandis que l'Angola et le Lesotho ont ratifié l'Accord.

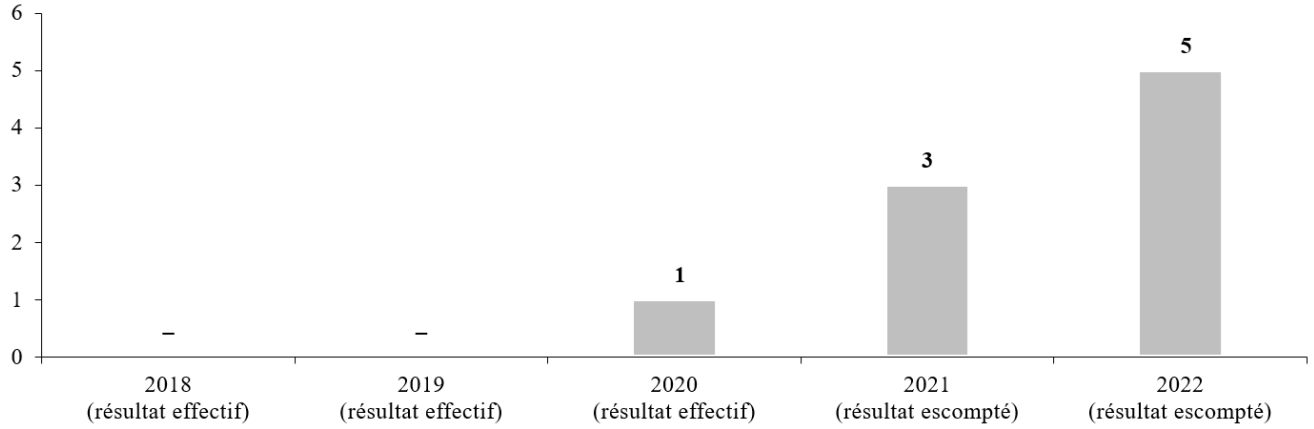
Enseignements tirés et changements prévus

18.324 Les enseignements tirés sont les suivants : dans certains cas, le processus de formulation et de mise en œuvre de politiques industrielles est davantage itératif que linéaire et doit être revu à plusieurs reprises pour assurer la cohérence. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre de la composante, on veillera à faire preuve de souplesse dans la façon dont l'appui technique est fourni aux États membres et aux communautés économiques régionales. Par exemple, le fait que les politiques soient toujours en cours d'harmonisation au niveau sous-régional n'empêche pas de commencer l'harmonisation au niveau national. En conséquence, et afin d'intensifier les activités visant à promouvoir une industrialisation qui profite à tous, on s'attachera, en 2022, à renforcer le soutien apporté aux États membres pour leur permettre d'harmoniser leurs politiques nationales avec les cadres sous-régionaux. On s'emploiera également à renforcer la capacité des États membres et des communautés économiques régionales de promouvoir le développement du secteur privé, en particulier des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, et de faciliter leur participation au processus d'industrialisation de la sous-région. Pour ce faire, on appuiera notamment la création d'un cadre d'orientation harmonisé et porteur aux niveaux sous-régional et national pour assurer la promotion d'une croissance auto-entretenue et équilibrée, la diversification du secteur manufacturier et l'amélioration de la compétitivité du secteur industriel grâce à des chaînes de valeur régionales matures pour les diverses ressources non naturelles et les divers produits de base élaborés en Afrique australe.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.325 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre croissant d'États membres qui auront élaboré des initiatives conçues pour promouvoir la participation des microentreprises et des petites et moyennes entreprises aux activités visant à assurer une industrialisation qui profite à tous (voir la figure 18.XXI).

Figure 18.XXI
Mesure des résultats : nombre d'États membres ayant élaboré des initiatives conçues pour promouvoir la participation des microentreprises et des petites et moyennes entreprises aux activités visant à assurer une industrialisation qui profite à tous (résultat cumulé)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.326 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

Résolutions de l'Assemblée générale

61/51 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe

Produits

18.327 On trouvera dans le tableau 18.35 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.35
Composante 5 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**2**	**4**	**2**	**4**
1. Rapport annuel sur les travaux de la CEA en Afrique australe	1	1	1	1
2. Rapport destiné au Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique australe	1	1	1	1
3. Rapport sur les principales évolutions et perspectives économiques et sociales en vue de l'intégration régionale en Afrique australe	–	1	–	1
4. Rapport d'étape sur les programmes régionaux et internationaux et autres initiatives spéciales mis en œuvre en Afrique australe	–	1	–	1

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**8**	**6**	**8**	**8**
5. Session annuelle du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique australe	8	6	8	8
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	**2**	**2**	**2**	**2**
6. Projet sur le terrain relatif à l'industrialisation et à l'intégration régionale en Afrique australe	1	1	1	1
7. Programme de bourses de renforcement des capacités des jeunes économistes africains dans le domaine de l'industrialisation qui profite à tous et de l'intégration régionale	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**5**	**4**	**5**	**6**
8. Forums sur l'intégration régionale en Afrique australe	3	2	3	2
9. Concertations sur les politiques de développement économique et social en Afrique australe	2	2	2	2
10. Formation en matière d'industrialisation qui profite à tous et d'intégration régionale	–	–	–	2
Publications (nombre de publications)	**2**	**2**	**2**	**2**
11. Publication sur l'intégration régionale en Afrique australe	1	1	1	1
12. Publication sur l'industrialisation en Afrique australe	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**2**	**2**	**2**	**2**
13. Note d'orientation sur l'industrialisation et la transformation économique en Afrique australe	1	1	1	1
14. Étude sur le développement économique et social	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de services consultatifs et transmission de connaissances techniques à la demande des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales sur l'industrialisation qui profite à tous, l'intégration régionale et l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine, et appui aux travaux de 11 équipes de pays des Nations Unies en Afrique australe (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe).

Bases de données et autres supports numériques : mise à jour de la base de données sur les statistiques économiques et sociales.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestations et bulletins d'information électroniques trimestriels pour la diffusion d'informations sur l'industrialisation qui profite à tous et l'intégration régionale.

Plateformes numériques et contenus multimédias : informations en ligne, plateformes de médias sociaux et communautés de pratique.

Sous-programme 8
Développement économique et planification

Objectif

18.328 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la planification du développement des pays d'Afrique et d'améliorer leur capacité de formuler et de gérer des politiques publiques efficaces à l'appui de la transformation structurelle et du développement durable.

Stratégie

18.329 Pour contribuer à l'objectif, le sous-programme continuera d'offrir des programmes de formation en face à face et en ligne en s'appuyant sur des contenus de formation étoffés portant sur le développement sectoriel, national et régional et la planification à moyen et long terme afin de faire face aux répercussions socioéconomiques de la pandémie de COVID-19.

18.330 Le sous-programme continuera également d'encourager l'apprentissage entre pairs et la collaboration entre planificateurs du développement africains dans le cadre d'une communauté de pratique, et d'offrir un large accès à son fonds de connaissances numérisées sur l'évolution de la planification du développement en Afrique ainsi qu'à ses notes d'orientation et études.

18.331 En outre, grâce à la coopération avec les bureaux des coordonnateurs résidents, les différents sous-programmes et composantes de la Commission et les partenaires externes (groupes de réflexion, institutions universitaires, secteur privé et société civile), il continuera d'appuyer la capacité des pays de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en utilisant l'outil de planification intégrée et d'établissement de rapports élaboré par le programme. Le travail effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 5, 8 et 17.

18.332 Le sous-programme continuera encore d'offrir des programmes de formation en face à face et en ligne sur la formulation et la gestion de politiques économiques et sociales, en s'appuyant sur des contenus de formation actualisés.

18.333 Le sous-programme favorisera la création de connaissances, les échanges fructueux et le partage de connaissances dans le cadre de travaux de recherche et de programmes de bourses, de séminaires de développement et de concertations de haut niveau sur les politiques. En 2022, il continuera de mettre l'accent sur l'intégration des questions liées au genre et à la jeunesse dans toutes les politiques publiques utiles, en sélectionnant à cet effet des cours intégrant des thèmes liés au genre et à la jeunesse, comme l'esprit d'entreprise, l'emploi, l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, l'innovation et la transformation numérique. Ces activités aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 7 et 8.

18.334 Le sous-programme continuera également, en collaboration avec d'autres sous-programmes, d'offrir des cours de formation en face à face et en ligne aux bureaux des coordonnateurs résidents dans certains domaines prioritaires, à l'appui de leur rôle mobilisateur contre les incidences socioéconomiques de la COVID-19. La formation tirera parti des avantages comparatifs du programme dans des domaines tels que le commerce et la Zone de libre-échange continentale africaine, les modèles macroéconomiques, l'indice d'intégration régionale et bien d'autres.

18.335 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 axés sur les politiques macroéconomiques et la planification du développement dans le but de reconstruire en mieux pour l'avenir et d'assurer une reprise résiliente.

18.336 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Les responsables des plans de développement sont mieux informés et mieux équipés pour mettre en place des processus de planification du développement qui soient inclusifs et adaptables à la situation liée à la COVID-19, en appui à la transformation structurelle ;

b) Les responsables et autres parties prenantes sont capables de formuler, de gérer et d'influencer plus efficacement les politiques publiques ;

c) Les États membres adoptent des méthodes plus inclusives de formulation des politiques de développement.

18.337 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de renforcer la capacité des responsables de la planification et des décideurs politiques à prendre en compte de façon systématique la crise sanitaire dans la gestion des politiques et la

planification du développement, afin de rendre les économies plus inclusives et plus résilientes aux chocs.

Exécution du programme en 2020

18.338 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

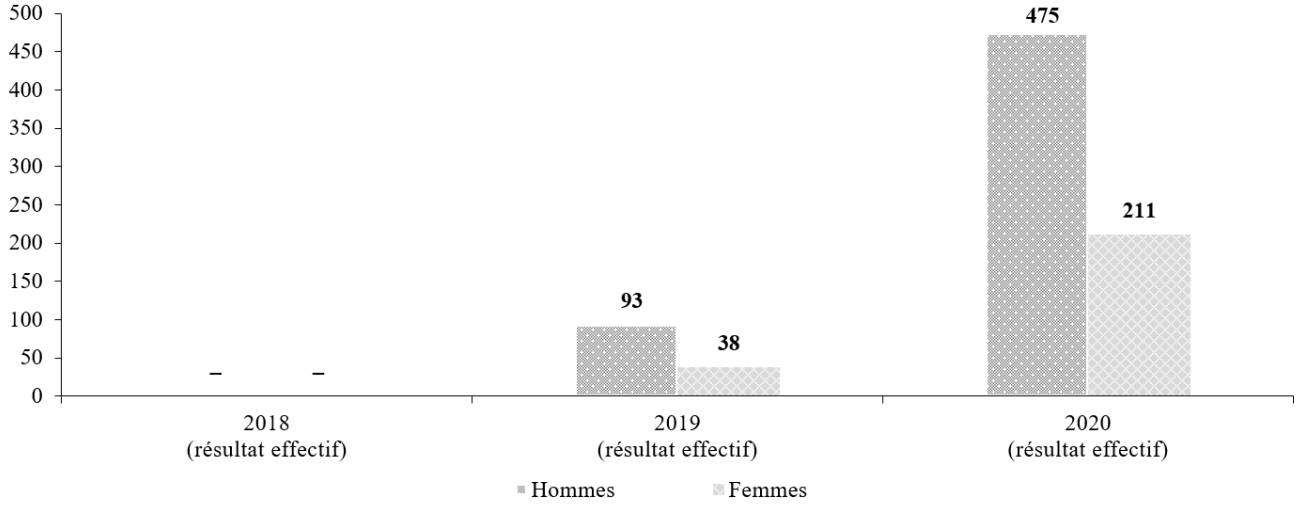
Renforcement des capacités institutionnelles concernant l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine

18.339 L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine marque une étape importante dans les progrès institutionnels réalisés en vue de l'inclusion à l'échelle du continent. Trente pays d'Afrique ont ratifié l'Accord, et le sous-programme renforcera les capacités des responsables de la planification et des décideurs politiques, ainsi que des autres parties prenantes, en vue de promouvoir la ratification progressive de l'Accord. Dans le cadre du sous-programme, on a organisé des activités de formation à l'intention de 813 personnes, y compris des cours spécialisés portant notamment sur les thèmes suivants : travaux de la Zone de libre-échange continentale africaine ; la Zone de libre-échange continentale africaine pour les journalistes ; le genre et la Zone de libre-échange continentale africaine ; webinaires et études sur des questions telles que la Zone de libre-échange continentale africaine dans le cadre de la pandémie de COVID-19 : incidences macroéconomiques et sectorielles de la pandémie ; la Zone de libre-échange continentale africaine et le marché du travail ; la sécurité alimentaire et la mobilité de la main-d'œuvre dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine : le cas du Sénégal ; et l'incidence de la Zone de libre-échange continentale africaine sur les flux commerciaux : recueil de preuves empiriques en utilisant le modèle de gravitation élargi. Deux documents de travail sur les répercussion de la COVID-19 ont été publiés conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies au Sénégal, et un document sur les questions liées à la Zone de libre-échange continentale africaine et aux répercussions de la pandémie (macroéconomie et détournement des échanges contre création d'échanges) a été élaboré en collaboration avec l' Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI).

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.340 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'augmentation du nombre de bénéficiaires d'une formation en 2020, à une période qui correspond à la ratification progressive de l'Accord par les États membres susmentionnés (voir la figure 18.XXII).

Figure 18.XXII
Mesure des résultats : nombre de personnes, ventilées par sexe, ayant suivi une formation sur les questions liées à la Zone de libre-échange continentale africaine, témoignant d'une amélioration importante de l'inclusion de la Zone dans les plans nationaux de développement (résultats annuels)



Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

18.341 En 2020, en raison de la COVID-19, notamment des restrictions en matière de voyage qui en ont découlé, le sous-programme a annulé toutes les activités de formation en présentiel au profit d'activités en ligne, ce qui a permis d'accroître le nombre de participants aux formations, notamment le nombre de femmes. Par conséquent, le sous-programme n'a pas été en mesure de mettre en œuvre des sessions pratiques pour certaines formations spécialisées importantes portant notamment sur l'analyse de données et la macro-modélisation. Afin d'assurer un soutien continu au renforcement des capacités des États membres, le sous-programme a adapté ses supports de formation pour l'apprentissage en ligne.

18.342 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, notamment la prise en compte systématique des questions liées à la COVID-19 dans les activités de formation et de recherche afin de permettre aux États membres de repenser leur planification macroéconomique respective pour les situations d'urgence et au-delà, afin de reconstruire en mieux pour l'avenir. On a organisé des webinaires, réalisé des études et rédigé des documents d'orientation en tenant compte de la situation pendant et après la pandémie.

Résultats escomptés pour 2022

18.343 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : renforcement de la capacité des États membres de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063[23]

Exécution du programme en 2020

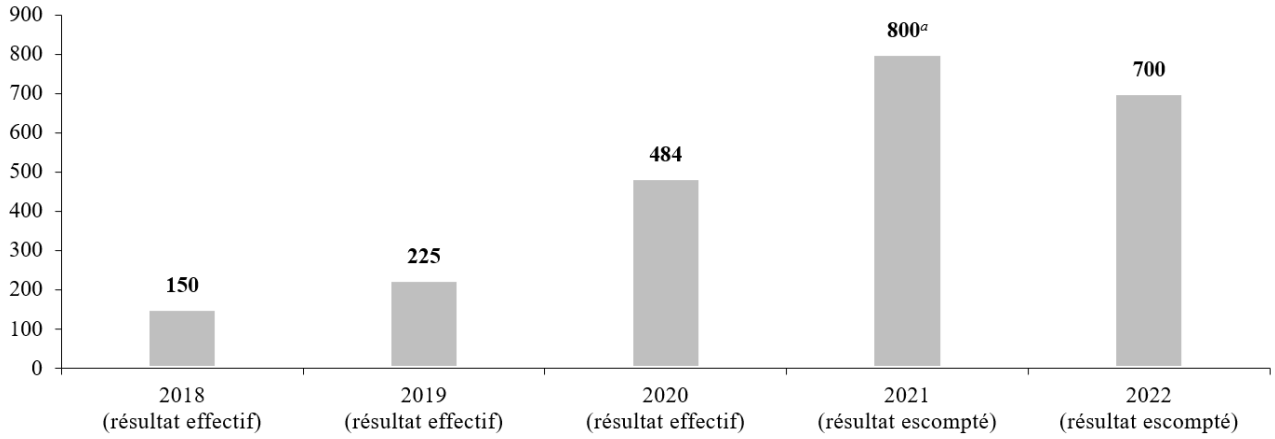
18.344 En réponse à la pandémie mondiale de COVID-19, le sous-programme a délaissé toutes ses activités en présentiel au profit d'activités numériques, ce qui a permis de réduire le nombre de visiteurs reçus. Ces ajustements ont entraîné une augmentation considérable du nombre de participants aux activités de formation. Le sous-programme a organisé 18 activités de formation en ligne et formé la cinquième cohorte de la maîtrise en politique industrielle codirigée par l'Université de Johannesburg. Des travaux de recherche analytique ont été menés dans le cadre de deux séminaires sur le développement, de neuf webinaires, de deux dialogues de haut niveau sur les politiques et d'une bourse de recherche, auxquels 975 experts (dont 553 femmes) provenant de 47 pays d'Afrique ont participé. Parmi les 900 répondants à l'enquête annuelle menée en 2020, 87 % ont indiqué qu'ils avaient appliqué dans le cadre de leurs activités professionnelles les connaissances acquises lors de la formation reçue à l'Institut africain de développement économique et de planification. La plupart d'entre eux ont fourni des exemples concrets des connaissances acquises.

18.345 Le travail susmentionné a contribué au renforcement des capacités de 484 femmes, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 300 femmes ayant obtenu un certificat de formation.

Projet de plan-programme pour 2022

18.346 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de s'employer à améliorer la gestion du secteur public et la planification du développement à l'appui de la transformation structurelle des États membres, conformément au Programme 2030 et à l'Agenda 2063. On continuera d'intégrer l'investissement social et le développement dans les activités de formation, de recherche et de diffusion des connaissances, aux fins de la transformation structurelle de l'Afrique. On augmentera le nombre d'activités (cours de formation, séminaires sur le développement, ateliers et produits liés à la recherche). On encouragera le principe d'exécution conjointe avec les différents sous-programmes, en mettant particulièrement l'accent sur les sous-programmes 6 et 9. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXIII).

Figure 18.XXIII
Mesure des résultats : nombre de femmes ayant obtenu un certificat de formation (résultat annuel)



[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

[23] Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 18)].

Résultat 2 : amélioration de la gestion du secteur public et de la planification du développement[24]

Exécution du programme en 2020

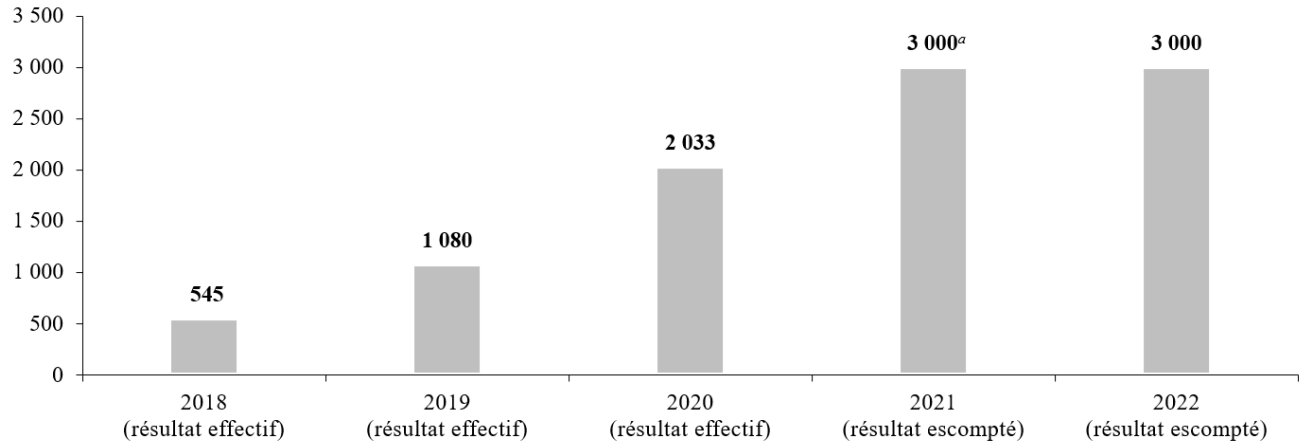
18.347 Le sous-programme s'est employé à améliorer la gestion du secteur public et la planification du développement à l'appui de la transformation structurelle des États membres. Il a continué d'aider les États membres à appliquer le Programme 2030 et l'Agenda 2063, et a adapté ses activités afin de tenir compte des répercussions de la pandémie de COVID-19 et d'aider les États membres à mieux planifier l'avenir en ce qui concerne la gestion de la dette pour faire face aux urgences sanitaires et aux différents chocs économiques.

18.348 Le travail effectué a permis à 2 033 personnes d'acquérir des connaissances et des compétences en formulation de politiques publiques grâce à des activités de formation à l'Institut africain de développement économique et de planification, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir 2 000 personnes ayant suivi une formation. En outre, 80 % des bénéficiaires de la formation ont attesté que leurs connaissances et leurs compétences en formulation, suivi et évaluation des politiques publiques et en influence stratégique s'étaient améliorées.

Projet de plan-programme pour 2022

18.349 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de renforcer les capacités institutionnelles en matière de formulation des politiques et de planification économique au moyen d'activités de formation, de recherche et de partage des connaissances. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXIV).

Figure 18.XXIV
Mesure des résultats : nombre de personnes ayant acquis des connaissances et des compétences en formulation de politiques publiques grâce à des activités de formation de l'IDEP (résultats annuels)



[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

[24] Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Résultat 3 : renforcement des capacités des responsables de la planification et des décideurs politiques en vue de parvenir à des économies plus inclusives et résilientes

Projet de plan-programme pour 2022

18.350 La pandémie de COVID-19 a eu de lourdes répercussions sur l'économie et le bien-être des individus. Elle a révélé la fragilité des modèles économiques et sociaux des pays d'Afrique, ainsi que la vulnérabilité de ces pays à divers chocs. Dans le cadre du sous-programme, on a mené des travaux de recherche afin de prendre en compte l'incidence de la pandémie dans les programmes de formation et on a proposé des pistes de réflexion afin d'aider les pays à mieux répondre aux défis économiques et sociaux qui se posaient à eux.

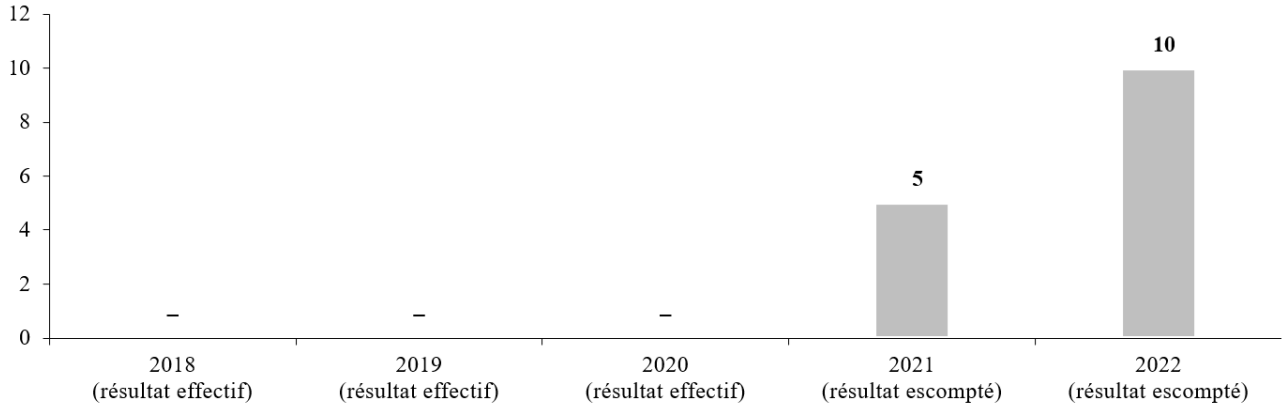
Enseignements tirés et changements prévus

18.351 L'enseignement tiré de l'incidence de la pandémie sur les processus de planification des pays est le suivant : le sous-programme doit prendre en compte la question de la gestion des risques dans ses programmes de renforcement des capacités et de recherche relatifs à la planification macroéconomique et au développement durable. Cette approche répond à la nécessité impérative de reconstruire en mieux pour l'avenir, ainsi que d'assurer un relèvement inclusif et résilient. Compte tenu de cet enseignement, et en réponse aux recommandations formulées par les États membres lors de la septième session du Forum régional africain pour le développement durable, de la cinquante-troisième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et de la cinquante-huitième session du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification, le sous-programme veillera à ce que l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur la planification et la programmation du développement national soit prise en compte par les pays. Le sous-programme adaptera encore ses composantes formation et recherche afin de renforcer la capacité des États membres à gérer divers types de risques et à faire face aux chocs exogènes, et ainsi réduire leur vulnérabilité aux crises imprévues.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.352 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre de politiques élaborées par les États membres qui contribueront à bâtir des économies plus inclusives et résilientes (voir la figure 18.XXV).

Figure 18.XXV
Mesure des résultats : nombre total de politiques élaborées par les États membres en vue de bâtir des économies plus inclusives et résilientes (résultat cumulé)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.353 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

58 (IV)	Création de l'Institut africain de développement économique et de planification	908 (XLVI)	Recentrer et recalibrer la Commission économique pour l'Afrique en vue de la transformation structurelle de l'Afrique
858 (XLI)	Réunion spéciale du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification	956 (LI)	Institut africain de développement économique et de planification

Résolutions du Conseil économique et social

2011/13 ; 2018/22	Institut africain de développement économique et de planification	2013/2	Recentrer et recalibrer la Commission économique pour l'Afrique en vue de soutenir la transformation structurelle de l'Afrique

Produits

18.354 On trouvera dans le tableau 18.36 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.36
Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**1**	**1**	**1**	**1**
1. Rapports de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et du Comité d'experts de la Commission économique pour l'Afrique	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**8**	**4**	**4**	**4**
2. Réunions officielles du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification	4	2	2	2
3. Réunions du Comité consultatif technique du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification	4	2	2	2
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**8**	**4**	**4**	**4**
4. Réunions du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification	4	2	2	2
5. Réunions du Comité consultatif technique du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification	4	2	2	2

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	**66**	**32**	**60**	**53**
6. Projet visant à élaborer et à proposer un portefeuille d'activités de formation sur place de deux semaines sur la planification du développement et la gestion économique avec pour objectif de renforcer les capacités des fonctionnaires de niveau intermédiaire, supérieur et exécutif des pays africains	25	–	15	10
7. Projet visant à élaborer et à proposer un portefeuille d'activités de formation sur place d'une semaine sur la planification du développement et la gestion économique avec pour objectif de renforcer les capacités des fonctionnaires de niveau intermédiaire, supérieur et exécutif des pays africains	–	–	10	5
8. Projet visant à élaborer et à proposer un portefeuille de cours en ligne (en anglais et en français) sur la planification du développement et la gestion économique, y compris des séminaires de formation à rythme individuel, dirigés par des instructeurs, mixtes ou sous forme de webinaires, avec pour objectif de renforcer les capacités des fonctionnaires de niveau intermédiaire, supérieur et exécutif des pays africains	40	30	30	35
9. Projet visant à élaborer et proposer des programmes de master sur les politiques industrielles, la planification du développement et la gestion des ressources naturelles avec pour objectif de renforcer les capacités des fonctionnaires de niveau supérieur et exécutif des pays africains	1	1	1	1
10. Bourses de visites d'études destinées à des spécialistes de la recherche en politiques et des responsables africains chargés de l'élaboration des politiques, visant à leur permettre d'entreprendre des travaux publiables menant à des recommandations de politiques sur la planification du développement et la gestion économique	–	1	4	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**27**	**19**	**16**	**20**
11. Séminaires sur le développement axés sur divers aspects de la planification du développement et de la gestion économique, visant à renforcer les capacités des décideurs africains de haut niveau par l'apprentissage mutuel et l'échange de connaissances	12	9	10	12
12. Ateliers d'élaboration de programmes d'enseignement réunissant des experts destinés à élaborer de nouveaux cours de formation répondant aux besoins déduits et exprimés des États membres en matière de renforcement des capacités	15	10	6	8
Publications (nombre de publications)	**2**	**2**	**2**	**2**
13. Publications sur la gestion économique et la planification du développement	2	2	2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**45**	**20**	**45**	**34**
14. Études et notes d'orientation sur la gestion économique et la planification du développement	35	9	35	24
15. Supports de formation sur la planification du développement et la gestion économique pouvant être consultés individuellement et à distance téléchargés dans des banques de données réservées	10	11	10	10

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services de consultation fournis à cinq États membres et à l'ensemble des six communautés économiques régionales concernant la gestion de l'économie, la planification du développement et le renforcement des capacités ; visites sur le terrain visant à étudier les applications pratiques des formations théoriques dispensées dans des domaines comme l'industrialisation, les transports et les infrastructures, l'agriculture, l'exploitation minière et la gestion des ressources naturelles et le tourisme, en collaboration avec les sous-programmes et les organismes des Nations Unies concernés.

Bases de données et supports numériques : coordination de deux communautés de pratique de responsables africains des plans de développement.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : concertations de haut niveau sur les politiques avec 150 fonctionnaires de 10 États membres chargés des politiques, de 5 représentants du secteur privé et de 5 spécialistes afin d'examiner diverses questions relatives au développement et à la planification économiques de l'Afrique, l'accent étant mis en particulier sur les questions liées au Programme 2030.

Relations extérieures et relations avec les médias : dossier d'information à l'intention de l'Institut africain de développement économique et de planification comprenant un plan stratégique, des brochures de formation, des livrets, des dépliants, des kakémonos, des bannières et divers accessoires.

Services de bibliothèque : ouvrages, périodiques et autres documents de bibliothèque sur la gestion de l'économie et la planification du développement en français et en anglais.

Sous-programme 9
Pauvreté, inégalités et politique sociale

Objectif

18.355 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'éliminer l'extrême pauvreté et de réduire les inégalités en améliorant les politiques et les stratégies des États membres relatives aux investissements sociaux et à la création d'emplois urbains productifs.

Stratégie

18.356 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme appuiera les stratégies nationales visant à éliminer la pauvreté et à réduire les inégalités en mettant l'accent sur la protection sociale, la population et le développement, les migrations et le vieillissement. Ses travaux présenteront différentes manières d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques nationales en matière d'investissements sociaux qui contribuent à réduire la pauvreté et la vulnérabilité et à réaliser les objectifs du Programme 2030. Il est prévu de renforcer les compétences des États membres en la matière et de leur apporter une assistance technique, d'organiser un dialogue régional et de faire connaître les stratégies qui favorisent l'inclusion et le développement équitable en Afrique. On continuera d'aider les États membres d'Afrique à mettre en œuvre le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique après 2014, ainsi qu'à procéder à des évaluations à cet égard. Pour faciliter l'adoption de politiques, on engagera des échanges avec les décideurs nationaux et toutes les parties prenantes par l'intermédiaire des bureaux des coordonnateurs et coordonnatrices résidents des Nations Unies.

18.357 Dans le cadre du sous-programme, on continuera de faire de la création d'emplois urbains une priorité, qui passera par l'élaboration de stratégies urbaines et de cadres d'investissement pour les plans de développement nationaux, conformément à l'objectif de développement durable n° 11. On développera les connaissances des États membres, on apportera une assistance technique et on

facilitera au niveau régional la formation et la concertation au sujet des politiques en vue de promouvoir une urbanisation et une transformation structurelle planifiées et gérées. En outre, une assistance technique sera prêtée aux États membres pour qu'ils soient mieux à même de mesurer et de suivre l'évolution de l'urbanisation. Pour ce faire, on travaillera dans une large mesure en association avec la Commission de l'Union africaine, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la Banque africaine de développement et l'organisation Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique.

18.358 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) On disposera de meilleures données sur les possibilités d'action pour ce qui est de l'élimination de la pauvreté, des investissements sociaux et de la protection des personnes économiquement vulnérables ;

b) Les États membres seront mieux à même de s'attaquer et de faire face à la pauvreté et aux inégalités, ainsi qu'aux questions liées aux migrations, à la population et au développement ;

c) Une plus grande priorité sera accordée à la création d'emplois urbains productifs dans le cadre de la planification du développement au niveau national, l'objectif étant d'éliminer l'extrême pauvreté et de réduire les inégalités ;

d) Les connaissances et les données concernant l'incidence de l'urbanisation sur la lutte contre la pauvreté et les inégalités seront améliorées ;

e) Les États membres seront mieux à même de mesurer et de suivre l'évolution de l'urbanisation.

18.359 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir le résultat suivant : les pays d'Afrique connaîtront une reprise économique et financière et seront plus résilients.

Exécution du programme en 2020

18.360 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Renforcer les capacités nationales aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques sociales ciblées visant à faire face à la COVID-19

18.361 La COVID-19 ayant exacerbé la pauvreté et la vulnérabilité, on a, dans le cadre du sous-programme, recueilli de nouvelles données sur la part que représentent les personnes économiquement vulnérables dans la population et présenté des possibilités d'action sociale fondées sur des données empiriques. Dans la mesure où la pauvreté devait augmenter du fait de la COVID-19 et les politiques sociales ne suffisaient pas à aider toutes celles et tous ceux qui en avaient besoin, il importait de revoir les méthodes de mesure de la pauvreté et de la vulnérabilité de façon à proposer des solutions pour l'élaboration des politiques. Le sous-programme a contribué à faire avancer la réalisation de cet objectif en développant des outils d'analyse permettant de mesurer la pauvreté et la vulnérabilité et d'en suivre l'évolution et en expliquant comment ces outils pouvaient s'inscrire dans les investissements sociaux et l'élaboration des politiques. À la demande de deux États membres, on a mis au point des supports de connaissances sur le potentiel qu'avaient les outils numériques d'améliorer la qualité de l'enseignement secondaire et contribué à la révision d'une stratégie nationale de santé pour la période 2019-2023 visant à atténuer les effets de la COVID-19.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.362 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que deux États membres soient mieux à même d'élaborer des politiques sociales inclusives pour faire face à la COVID-19 (voir le tableau 18.37).

Tableau 18.37
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*
Cinq États membres sont mieux à même de suivre les investissements sociaux (Kenya, Mauritanie, Mozambique, Nigéria et Tchad)	Cinq États membres prévoient d'élaborer des politiques sociales inclusives (Kenya, Mauritanie, Mozambique, Nigéria et Tchad)	Deux États membres (Éthiopie et Namibie) sont mieux à même d'élaborer des politiques sociales inclusives pour faire face à la COVID-19 grâce aux outils permettant de dialoguer avec les décideurs nationaux ayant été mis au point

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

18.363 En 2020, en raison de la COVID-19, il a fallu remettre à plus tard certains produits, à savoir deux projets relatifs à la politique sociale en Afrique visant à renforcer les capacités des décideurs dans certains pays, l'établissement des versions finales du rapport sur les migrations internationales en Afrique et du rapport sur l'état de l'urbanisation en Afrique aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits, le dialogue stratégique de haut niveau sur le lien entre sécurité et développement, le rapport sur l'indice de sécurité humaine en Afrique et la note d'orientation sur la sécurité et le développement en Afrique. Il a été décidé d'organiser en ligne les ateliers de renforcement des capacités en matière de politiques sociales à l'intention de décideurs de certains pays. De même, les ateliers sur l'urbanisation et le développement visant à renforcer les capacités d'élaboration des politiques des États membres, auxquels 414 décideurs et experts africains ont participé, se sont tenus en ligne. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

18.364 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir un webinaire sur les mesures prises pour faire face à la COVID-19 prises conjointement par la Chine et l'Afrique ; un rapport et un dialogue mondial sur la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité en Afrique pendant la pandémie ; une évaluation des effets de la COVID-19 sur la pauvreté et l'emploi en Éthiopie et en Namibie ; l'évaluation et le suivi du potentiel qu'ont les outils numériques d'améliorer la qualité de l'enseignement secondaire en Éthiopie et de lutter contre la menace que fait peser la COVID-19 sur la scolarité ; un webinaire sur la COVID-19 et la sécurité en Afrique, organisé en marge de la Conférence annuelle sur la paix et la sécurité en Afrique ; un rapport et un webinaire sur le thème « La COVID-19 dans les villes africaines : répercussions, mesures prises et recommandations » ; des activités visant à accroître les connaissances et renforcer les compétences des autorités locales d'Accra, de Yaoundé et d'Harare. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat pour 2020 dont il est question plus haut.

Résultats escomptés pour 2022

18.365 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : migrations internationales en Afrique[25]

Exécution du programme en 2020

18.366 Le sous-programme a contribué à la réalisation de l'objectif global d'élimination de la pauvreté et de réduction des inégalités en s'intéressant en particulier aux migrations intra-africaines, qui représentent plus de 70 % du total des migrations internationales. Dans ce cadre, on a facilité la collecte et l'analyse de données sur les migrations et leur utilisation dans le contexte de l'élaboration des politiques de lutte contre les inégalités et d'élimination de la pauvreté. Le sous-programme a également contribué à l'examen régional de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du Programme 2030 en communiquant des données de meilleure qualité pour le suivi des progrès accomplis en ce qui concerne les flux migratoires et en renforçant la capacité des organismes nationaux de statistique de collecter et d'utiliser des données sur les migrations pour l'élaboration de politiques. Il a en outre contribué à l'établissement de trois rapports nationaux et d'un rapport d'examen régional sur le Pacte mondial.

18.367 Le travail susmentionné a aidé trois États membres (Éthiopie, Maroc et Nigéria) à accroître les connaissances relatives aux migrations en Afrique et à adopter des documents stratégiques en la matière, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir cinq États membres (Éthiopie, Mali, Maroc, Nigéria et Zimbabwe), dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2020. L'établissement des deux rapports nationaux restants, pour le Mali et le Zimbabwe, a été reporté, de même que la version finale du rapport régional sur les migrations.

Projet de plan-programme pour 2022

18.368 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on organisera des activités de renforcement des capacités en matière de production de données et de statistiques de sorte que les questions liées aux migrations soient mieux prises en compte dans les plans nationaux de développement et on apportera des contributions dans le cadre des examens régionaux périodiques du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.38).

Tableau 18.38
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*[a]	*2022 (résultat escompté)*
Consultations sous-régionales et régionales en vue de l'établissement de supports de connaissance et de documents de sensibilisation clés sur les migrations	Amélioration des connaissances grâce aux rapports d'études de cas sur les migrations établis pour l'Afrique du Sud, le Cameroun, l'Éthiopie, le Maroc et le Sénégal	Renforcement des connaissances et adoption de documents stratégiques relatifs aux migrations en Afrique dans trois États membres (Éthiopie, Maroc et Nigéria)	Renforcement des capacités et développement et amélioration des connaissances sur les migrations internationales dans six États membres (Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Mali, Maroc, Sénégal et Zimbabwe), pour lesquels l'analyse existante est approfondie ; intégration de cinq	Renforcement des capacités de collecte, d'analyse et de diffusion des données et des statistiques relatives aux migrations, ainsi que des capacités de développement et de prise en compte des questions liées aux migrations dans les plans nationaux de développement dans sept États membres

[25] Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 18)].

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*[a]	*2022 (résultat escompté)*
			États membres dans la composante relative à l'identification numérique des migrants dans la Corne de l'Afrique	

[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : adoption de cadres urbains pour la création d'emplois urbains en Afrique[26]

Exécution du programme en 2020

18.369 Grâce au sous-programme, les décideurs africains ont approfondi leurs connaissances et renforcé leurs compétences en matière de conception de stratégies urbaines pour le développement national et de plans d'intégration industrielle et régionale, l'objectif étant d'accélérer la croissance économique et de créer des emplois aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la réduction des inégalités. On a également fourni, dans le cadre du sous-programme, des services de conseil technique aux États membres afin que ceux-ci tiennent stratégiquement compte des priorités urbaines dans leurs plans économiques et leurs plans de développement. En outre, on a renforcé la capacité des autorités locales de suivre la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre d'examens locaux volontaires. Par exemple, on a contribué à l'établissement d'un cadre national de développement régional, qui a servi à l'élaboration du plan décennal de développement éthiopien et on a aidé cinq gouvernements locaux à préparer des examens locaux volontaires [Accra, Yaoundé, Harare, Victoria Falls (Zimbabwe) et district de Ngora (Ouganda)].

18.370 Le travail susmentionné a contribué à renforcer la capacité de six gouvernements nationaux ou locaux de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies urbaines ainsi que d'en assurer le suivi aux fins de la planification du développement national et de la réalisation des objectifs de développement durable, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

Projet de plan-programme pour 2022

18.371 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on générera des connaissances, on dispensera des formations et on apportera un soutien technique dans le cadre de l'élaboration de stratégies pour une urbanisation bien planifiée, bien gérée et créatrice d'emplois qui favorise la diversification économique. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.39).

Tableau 18.39
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*[a]	*2022 (résultat escompté)*
Les pays définissent les priorités africaines pour la mise en œuvre du Nouveau Programme	Les pays adoptent les priorités africaines pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les	Six gouvernements nationaux ou locaux sont mieux à même de concevoir et de mettre en œuvre des	Une stratégie urbaine et un cadre d'investissement pour la planification du développement	Cinq États membres sont mieux à même de concevoir des stratégies pour la création accélérée

[26] Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*[a]	*2022 (résultat escompté)*
pour les villes, notamment la création d'emplois et la transformation économique	villes dans le cadre du Comité technique spécialisé sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation	stratégies urbaines ainsi que d'en assurer le suivi aux fins de la planification du développement national et de la réalisation des objectifs de développement durable	national sont élaborés	d'emplois urbains dans le cadre de la planification du développement national

[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : renforcement des capacités nationales pour l'élaboration de politiques inclusives

Projet de plan-programme pour 2022

18.372 Les répercussions socio-économiques de la pandémie de COVID-19 ont exacerbé la pauvreté et la vulnérabilité en Afrique. La crise a mis à rude épreuve les capacités des États membres, mais a aussi offert l'occasion de réfléchir à la manière dont les politiques sociales pourraient être mieux conçues et étendues de façon à protéger les plus pauvres et les populations en situation de vulnérabilité.

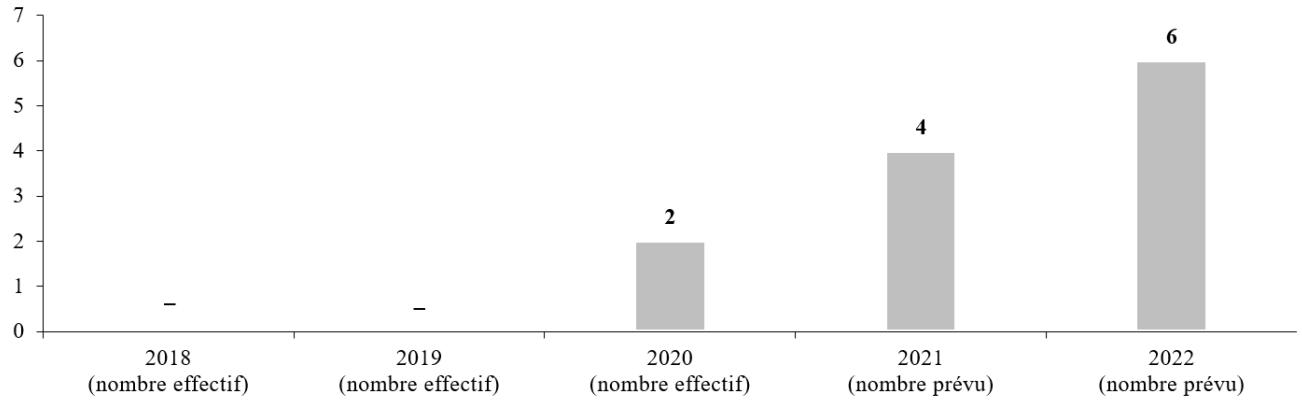
Enseignements tirés et changements prévus

18.373 L'enseignement tiré est le suivant : on n'avait pas suffisamment exploité les outils numériques pour prêter une assistance technique aux États membres, comme la pandémie de COVID-19 l'a clairement fait ressortir. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on mettra au point des outils et des plateformes numériques adaptés pour que l'on puisse aider efficacement les États membres à réduire la pauvreté et les inégalités, notamment une plateforme électronique pour le partage d'informations sur la gestion des risques et la vulnérabilité. On prévoit en outre d'aider les gouvernements des pays d'Afrique, en s'appuyant sur le travail de renforcement des capacités nationales déjà accompli, à concevoir et à mettre en œuvre des politiques de protection sociale aux fins d'un relèvement rapide après la pandémie. On développera les outils analytiques mis au point et les connaissances acquises pour améliorer la mesure de la pauvreté et le recensement des vulnérabilités.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.374 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que six États membres utiliseront des outils politiques et numériques pour concevoir de meilleures politiques sociales inclusives visant à réduire les risques et la vulnérabilité (voir la figure 18.XXVI).

Figure 18.XXVI
Mesure des résultats : nombre d'États membres qui utilisent des outils pour concevoir des politiques sociales inclusives visant à réduire les risques et la vulnérabilité (résultat cumulé)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.375 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

65/234	Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014	72/146	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
65/312	Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle	75/224	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
71/256	Nouveau Programme pour les villes		
72/144	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement		

Résolutions du Conseil économique et social

2014/5	Promouvoir l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

909 (XLVI)	Réaliser et exploiter le dividende démographique en Afrique	940 (XLIX)	La migration internationale en Afrique

Produits

18.376 On trouvera dans le tableau 18.40 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.40
Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**–**	**–**	**1**	**–**
1. Rapport destiné au Comité du genre et du développement social sur les travaux du sous-programme	–	–	1	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**–**	**–**	**4**	**–**
2. Réunions du Comité du genre et du développement social sur les travaux du sous-programme	–	–	4	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	**5**	**2**	**2**	**5**
3. Projets relatifs à l'urbanisation et au développement visant à renforcer les capacités des décideurs nationaux	2	2	1	2
4. Projets relatifs à la politique sociale en Afrique visant à renforcer les capacités des décideurs dans certains pays	2	–	1	2
5. Projet de renforcement des capacités des décideurs nationaux compte tenu des effets de synergie entre les programmes de développement économique et social de l'Afrique et ses objectifs de paix et de sécurité	1	–	–	–
6. Programme de bourses de perfectionnement dans les domaines du dividende démographique, de l'emploi, de l'urbanisation et des migrations à l'intention de jeunes chercheurs africains	–	–	–	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**10**	**8**	**12**	**14**
7. Ateliers sur l'urbanisation et le développement visant à renforcer les capacités d'élaboration des politiques des États membres	4	2	6	4
8. Atelier sur la paix et la sécurité en Afrique dans le contexte de la sécurité humaine	–	–	–	1
9. Ateliers de renforcement des capacités en matière de politiques sociales à l'intention de décideurs et concertations à ce sujet dans certains pays	5	5	6	8
10. Dialogue stratégique de haut niveau sur les effets de synergie entre les programmes de développement économique et social de l'Afrique et ses objectifs de paix et de sécurité	1	1	–	–
11. Dialogue stratégique de haut niveau sur l'indice de sécurité humaine en Afrique	–	–	–	1
Publications (nombre de publications)	**4**	**1**	**4**	**5**
12. Rapport sur le développement social en Afrique	–	–	1	–
13. Rapport sur l'état de l'urbanisation en Afrique aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits	1	–	1	1
14. Rapport sur les stratégies visant à réduire l'écart de pauvreté en Afrique	1	–	1	–
15. Rapport sur l'indice de sécurité humaine en Afrique (données qualitatives et quantitatives)	1	–	–	1
16. Rapport sur les migrations internationales en Afrique	1	–	–	1
17. Rapport sur les migrations en Afrique	–	–	1	–

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
18. Rapport sur le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement	–	–	–	1
19. Rapport sur la Conférence internationale sur la population et le développement	–	–	–	1
20. Rapport sur le thème « La COVID-19 dans les villes africaines : répercussions, mesures prises et recommandations »	–	1	–	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**5**	**–**	**2**	**3**
21. Note d'orientation pour un meilleur suivi de l'évolution de l'urbanisation	–	–	–	1
22. Notes d'orientation sur l'urbanisation à l'intention des décideurs africains	2	–	1	1
23. Notes d'orientation sur le renforcement du suivi des investissements sociaux en Afrique : rapport sur deux pays	2	–	–	–
24. Note d'orientation sur la sécurité et le développement en Afrique dans le contexte de la sécurité humaine	1	–	–	–
25. Note d'orientation sur la pauvreté et les inégalités	–	–	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : diffusion, auprès des décideurs de trois États membres, de supports de connaissance et de données et de statistiques améliorées à l'appui de politiques, de stratégies et d'investissements fondés sur la connaissance des faits ; assistance technique prêtée à 100 décideurs afin d'améliorer leurs capacités de formulation, d'exécution et de suivi des politiques ; dialogues stratégiques visant à intensifier la formation et l'échange sur les politiques aux niveaux national et régional.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : dépliants, brochures et documents d'information sur les activités du sous-programme ; manifestations spéciales à l'occasion de rencontres mondiales et régionales ; webinaires et séminaires en ligne.

Relations extérieures et relations avec les médias : communication avec la presse et les médias sur le rôle des villes et de la politique sociale dans le développement de l'Afrique.

Plateformes numériques et contenus multimédias : Plateforme numérique d'échange et d'apprentissage par les pairs sur les examens locaux volontaires en Afrique ; plateforme de connaissances et indice composite de sécurité humaine en Afrique, qui sera librement accessible en ligne à partir de 2022.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Vue d'ensemble

18.377 On trouvera dans les tableaux 18.41 à 18.43 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 18.41
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Postes	48 137,5	51 916,9	–	–	(343,0)	(343,0)	(0,7)	51 573,9
Autres dépenses de personnel	2 391,8	4 283,7	–	–	(28,3)	(28,3)	(0,7)	4 255,4
Dépenses de représentation	1,5	19,4	–	–	–	–	–	19,4
Consultants	2 643,0	1 153,3	-	–	(1,1)	(1,1)	(0,1)	1 152,2
Experts	368,3	2 160,0	–	–	(86,7)	(86,7)	(4,0)	2 073,3
Voyages du personnel	671,4	1 231,1	–	–	(52,9)	(52,9)	(4,3)	1 178,2
Services contractuels	8 395,4	6 936,6	–	–	(779,7)	(779,7)	(11,2)	6 156,9
Frais généraux de fonctionnement	5 089,9	5 251,2	–	–	564,9	564,9	10,8	5 816,1
Fournitures et accessoires	625,8	1 532,6	–	–	(12,6)	(12,6)	(0,8)	1 520,0
Mobilier et matériel	4 949,0	2 599,4	–	–	172,9	172,9	6,7	2 772,3
Aménagement des locaux	1 468,0	52,9			42,7	42,7	80,7	95,6
Subventions et contributions	2 470,5	537,2	–	–	–	–	–	537,2
Autres changements	24,6	–	–	–	–	–	–	–
Total	**77 236,8**	**77 674,3**	**–**	**–**	**(523,8)**	**(523,8)**	**(0,7)**	**77 150,5**

Tableau 18.42
Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022[a]
(Nombre de postes)

	Nombre	*Informations sur les postes*
Effectif approuvé pour 2021	535	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 43 P-5, 69 P-4, 76 P-3, 27 P-2/1, 15 AN, 287 AL
Suppressions	(2)	1 P-4 et 1 P-3 au titre de la composante Appui au programme
Effectif proposé pour 2022	533	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 43 P-5, 68 P-4, 75 P-3, 27 P-2/1, 15 AN, 287 AL

[a] On trouvera à l'annexe III des informations sur les changements relatifs aux postes.

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 18.43
Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe
(Nombre de postes)

		Changements				
Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2021*[a]	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2022*[a]
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
D-2	2	–	–	–	–	2
D-1	15	–	–	–	–	15
P-5	43	–	–	–	–	43
P-4	69	–	–	(1)	(1)	68
P-3	76	–	–	(1)	(1)	75
P-2/1	27	–	–	–	–	27
Total partiel	**233**	**–**	**–**	**(2)**	**(2)**	**231**
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
AL	287	–	–	–	–	287
AN	15	–	–	–	–	15
Total partiel	**302**	**–**	**–**	**–**	**–**	**302**
Total	**535**	**–**	**–**	**(2)**	**(2)**	**533**

[a] Dont 2 postes temporaires (1 P-3 et 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national).

18.378 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 18.44 à 18.46 et dans la figure 18.XXVII.

18.379 Les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 77 150 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 523 800 dollars (0,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. La variation entre dans la catégorie Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 18.44
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

			Changements					
Composante/sous-programme	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
A. Organes directeurs	176,2	473,2	–	–	–	–	–	473,2
B. Direction exécutive et administration	8 706,3	8 673,0	–	–	47,6	47,6	0,5	8 720,6

Composante/sous-programme	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
C. Programme de travail								
1. Macroéconomie et gouvernance	1 971,4	3 461,3	–	–	(11,8)	(11,8)	(0,3)	3 449,5
2. Intégration régionale et commerce	3 283,3	3 133,3	–	–	(5,3)	(5,3)	(0,2)	3 128,0
3. Développement du secteur privé et financements privés	2 418,9	2 791,6	–	–	(8,2)	(8,2)	(0,3)	2 783,4
4. Données et statistiques	6 728,9	4 613,1	–	–	(13,4)	(13,4)	(0,3)	4 599,7
5. Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles	3 033,9	3 017,0	–	–	106,4	106,4	3,5	3 123,4
6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	912,4	997,9	–	–	(7,4)	(7,4)	(0,7)	990,5
7. Activités sous-régionales de développement								
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	2 648,0	3 148,4	-	-	(26,6)	(26,6)	(0,8)	3 121,8
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	3 027,5	3 224,5	–	–	(28,3)	(28,3)	(0,9)	3 196,2
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	3 408,4	4 103,1	–	–	(36,5)	(36,5)	(0,9)	4 066,6
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	2 453,3	2 933,5	–	–	(27,8)	(27,8)	(0,9)	2 905,7
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	2 475,8	2 638,9	–	–	(24,7)	(24,7)	(0,9)	2 614,2
Total partiel (sous-programme 7)	**14 013,0**	**16 048,4**	**–**	**–**	**(143,9)**	**(143,9)**	**(0,9)**	**15 904,5**
8. Développement économique et planification	1 329,8	1 318,7	–	–	–	–	–	1 318,7
9. Pauvreté, inégalités et politique sociale	2 770,5	3 082,8	–	–	(10,3)	(10,3)	(0,3)	3 072,5
Total partiel (C)	**36 462,1**	**38 464,1**	**–**	**–**	**(93,9)**	**(93,9)**	**(0,2)**	**38 370,2**
D. Appui au programme	31 892,2	30 064,0	–	–	(477,5)	(477,5)	(1,6)	29 586,5
Total partiel (1)	**77 236,8**	**77 674,3**	**–**	**–**	**(523,8)**	**(523,8)**	**(0,7)**	**77 150,5**

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*Changements*	*Pourcentage*	*2022 (prévisions)*
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	348,9	174,4	–	–	174,4

Composante/sous-programme	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*Changements*	*Pourcentage*	*2022 (prévisions)*
C. Programme de travail					
1. Macroéconomie et gouvernance	126,8	–	1 017,2	–	1 017,2
2. Intégration régionale et commerce	4 021,5	8 210,4	(4 776,8)	(58,2)	3 433,6
3. Développement du secteur privé et financements privés	48,4	567,7	95,5	16,8	663,2
4. Données et statistiques	771,5	1 264,2	(174,9)	(13,8)	1 089,3
5. Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles	1 872,8	3 692,3	(1 614,7)	(43,7)	2 077,6
6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	239,4	1 106,2	(881,5)	(79,7)	224,7
7. Activités sous-régionales de développement[a]					
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	48,3	–	–	–	–
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	598,0	786,5	(136,5)	(17,4)	650,0
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	97,6	88,5	(88,5)	(100,0)	–
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	(6,2)	–	250,0	–	250,0
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	(1,6)	–	297,6	–	297,6
Total partiel (sous-programme 7)	**736,0**	**875,0**	**322,6**	**36,9**	**1 197,6**
8. Développement économique et planification	1 585,5	1 623,0	–	–	1 623,0
9. Pauvreté, inégalités et politique sociale	–	1 106,2	484,3	43,8	1 590,5
Total partiel (C)	**9 401,8**	**18 445,0**	**(5 528,3)**	**(30,0)**	**12 916,7**
D. Appui au programme	5 873,7	6 822,8	–	–	6 822,8
Total partiel (2)	**15 624,4**	**25 442,2**	**(5 528,3)**	**(21,7)**	**19 913,9**
Total	**92 861,2**	**103 116,5**	**(6 052,1)**	**(5,9)**	**97 064,4**

[a] Les dépenses négatives pour 2020 au titre des activités sous-régionales en Afrique de l'Est et en Afrique australe sont dues à la clôture en 2020 d'engagements correspondant à des exercices antérieurs (2019 et années antérieures) ; les subventions au titre de ces composantes ont été clôturées en 2020 et l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs, ainsi que les soldes de dépenses négatifs qui en résultent, ont été portés à la connaissance des donateurs dans les rapports établis à leur intention.

Tableau 18.45

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2022, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

		Changements				
Composante/sous-programme	*Effectif approuvé pour 2021*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2022*
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	53	–	–	–	–	53
C. Programme de travail						
1. Macroéconomie et gouvernance	25	–	–	–	–	25
2. Intégration régionale et commerce	22	–	–	–	–	22
3. Développement du secteur privé et financements privés	18	–	–	–	–	18
4. Données et statistiques	36	–	–	–	–	36
5. Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles	20	–	–	–	–	20
6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	6	–	–	–	–	6
7. Activités sous-régionales de développement						
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	19	–	–	–	–	19
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	18	–	–	–	–	18
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	23	–	–	–	–	23
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	20	–	–	–	–	20
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	20	–	–	–	–	20
Total partiel (sous-programme 7)	**100**	**-**	**-**	**-**	**-**	**100**
8. Développement économique et planification	–	–	–	–	–	–
9. Pauvreté, inégalités et politique sociale	21	–	–	–	–	21
Total partiel (C)	**248**	**–**	**–**	**–**	**–**	**248**
D. Appui au programme	234	–	–	(2)	(2)	232
Total partiel (1)	**535**	**–**	**–**	**(2)**	**(2)**	**533**

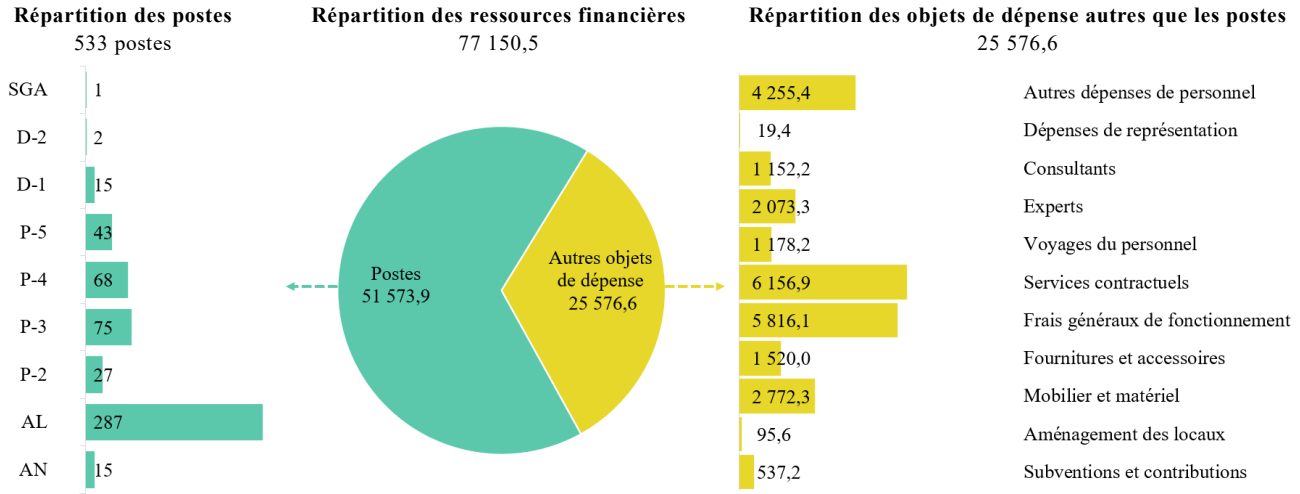
2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	*2021 (estimations)*	*Total changements*	*2022 (prévisions)*
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	–	–	–
C. Programme de travail	–	–	
1. Macroéconomie et gouvernance	–	–	–
2. Intégration régionale et commerce	8	–	8
3. Développement du secteur privé et financements privés	–	–	–
4. Données et statistiques	3	–	3
5. Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles	4	–	4
6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	–	–	–
7. Activités sous-régionales de développement			
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	–	–	–
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	–	–	–
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	–	–	–
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	–	–	–
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	–	–	–
Total partiel (sous-programme 7)	**–**	**–**	**–**
8. Développement économique et planification	20	–	20
9. Pauvreté, inégalités et politique sociale	–	–	–
Total partiel (C)	**35**	**–**	**35**
D. Appui au programme	31	–	31
Total partiel (2)	**66**	**–**	**66**
Total	**601**	**(2)**	**599**

Tableau 18.46
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	48 137,5	51 916,9	–	–	(343,0)	(343,0)	(0,7)	51 573,9
Autres objets de dépense	29 099,3	25 757,4	–	–	(180,8)	(180,8)	(0,7)	25 576,6
Total	**77 236,8**	**77 674,3**	**–**	**–**	**(523,8)**	**(523,8)**	**(0,7)**	**77 150,5**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		233	–	–	(2)	(2)	(0,9)	231
Agents des services généraux et des catégories apparentées		302	–	–	–	–	–	302
Total		**535**	**–**	**–**	**(2)**	**(2)**	**(0,4)**	**533**

Figure 18.XXVII
Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Autres changements

18.380 Comme le montre le tableau 18.44 1), les changements entraînent une diminution nette de 523 800 dollars, qui s'explique comme suit :

a) **Direction exécutive et administration**. L'augmentation nette de 47 600 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes est imputable aux éléments suivants :

i) une augmentation des crédits demandés à la rubrique Mobilier et matériel (118 100 dollars), afin de soutenir le plan de continuité des opérations ;

ii) une augmentation des ressources nécessaires au titre des frais généraux de fonctionnement (23 500 dollars), qui tient essentiellement à la hausse attendue des besoins en matière de communication, en raison du maintien des pratiques de travail flexibles ;

iii) cette augmentation est en partie compensée par une diminution des crédits demandés aux rubriques suivantes :

a. Autres dépenses de personnel (24 700 dollars), compte tenu de la baisse des besoins en personnel temporaire (autre que pour les réunions) et d'un moindre recours aux heures supplémentaires, en raison d'une utilisation plus efficace des ressources humaines grâce à l'aménagement des modalités de travail ;

b. Voyages du personnel (30 200 dollars), compte tenu de l'utilisation accrue des outils de communication à distance en lieu et place d'une participation en personne à des manifestations ;

c. Services contractuels (38 500 dollars), principalement en raison de la réduction des travaux d'impression exécutés à l'extérieur, car on prévoit d'utiliser davantage les services d'impression internes ;

d. Consultants (600 dollars), compte tenu de l'utilisation accrue des services de téléconférence et du télétravail, pour remplacer les déplacements ;

b) **Sous-programme 1 (Macroéconomie et gouvernance)**. La diminution de 11 800 dollars au titre des consultants (6 700 dollars) et des experts (5 100 dollars) tient à un recours accru aux moyens de communication à distance pour remplacer les déplacements ;

c) **Sous-programme 2 (Intégration régionale et commerce)**. La diminution de 5 300 dollars au titre des experts s'explique principalement par un recours accru aux moyens de communication à distance en lieu et place de la participation en personne à des conférences et des réunions et par la réduction des déplacements des experts ;

d) **Sous-programme 3 (Développement du secteur privé et financements privés)**. La diminution de 8 200 dollars au titre des experts s'explique principalement par un recours accru aux moyens de communication à distance en lieu et place de la participation en personne à des conférences et des réunions et par la réduction des déplacements des experts ;

e) **Sous-programme 4 (Données et statistiques)**. La diminution de 13 400 dollars au titre des experts s'explique principalement par un recours accru aux moyens de communication à distance en lieu et place de la participation en personne à des conférences et des réunions et par la réduction des déplacements des experts ;

f) **Sous-programme 5 (Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles)**. L'augmentation nette de 106 400 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique comme suit :

i) Une augmentation de 119 600 dollars à la rubrique Autres dépenses de personnel, en raison du transfert proposé d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste de la gestion de programme (AN), qui serait cédé par la composante Appui au programme, en vue de renforcer les capacités de gestion du sous-programme ;

ii) Une diminution de 13 200 dollars au titre des experts, qui tient essentiellement à un recours accru aux moyens de communication à distance en lieu et place de la participation

en personne à des conférences et des réunions et à la réduction des déplacements des experts ;

g) **Sous-programme 6 (Égalité des sexes et autonomisation des femmes)**. La diminution nette de 7 400 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique comme suit :

i) Une réduction des crédits demandés à la rubrique Experts (43 800 dollars), en raison d'un recours accru aux moyens de communication à distance pour remplacer les voyages des experts ;

ii) Cette diminution est en partie contrebalancée par une augmentation des montants demandés aux rubriques suivantes :

a. Consultants (16 800 dollars), car il convient de recruter davantage de consultants pour faciliter les travaux relatifs à l'intégration des questions de genre menés dans certains États membres ;

b. Services contractuels (19 600 dollars), afin de couvrir le coût de la plateforme numérique permettant l'organisation de réunions virtuelles de groupes d'experts ;

h) **Sous-programme 7 (Activités sous-régionales de développement)**. La diminution nette de 143 900 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique comme suit :

i) une réduction des crédits demandés à la rubrique Autres dépenses de personnel (8 500 dollars) ;

ii) une réduction des crédits demandés à la rubrique Consultants (30 700 dollars) ;

iii) une réduction des crédits demandés à la rubrique Voyages du personnel (31 100 dollars) ;

iv) une réduction des crédits demandés à la rubrique Services contractuels (115 600 dollars) ;

v) une réduction des crédits demandés à la rubrique Frais généraux de fonctionnement (34 000 dollars) ;

vi) une réduction des crédits demandés à la rubrique Fournitures et accessoires (29 800 dollars) ;

vii) cette diminution est en partie contrebalancée par une augmentation des ressources prévues au titre des experts (32 400 dollars) et du mobilier et du matériel (73 400 dollars).

La réduction des ressources demandées tient essentiellement aux gains d'efficacité que l'on compte faire en délaissant les voyages au profit des plateformes numériques et en poursuivant la mise en place de modalités de travail flexibles, qui devraient permettre une utilisation plus efficace des ressources humaines ; au recours à la publication électronique des documents et à des supports de communication numériques plutôt qu'aux tirages papier ; à la diminution attendue des besoins concernant les équipements collectifs, les transports et la location de matériel et de salles de conférence ; à la réduction des dépenses prévues au titre de la papeterie et des fournitures de bureau. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par la hausse prévue du nombre de dialogues politiques et d'interactions liées aux supports de connaissances avec les experts et les interlocuteurs nationaux, et par le fait qu'il est prévu d'organiser davantage de réunions de groupes d'experts et de faire participer un plus grand nombre d'experts à ces réunions afin d'assurer l'égale représentation de tous les États membres ; par la constitution de provisions destinées à l'achat de véhicules de remplacement et d'autres articles de matériel majeur ;

i) **Sous-programme 9 (Pauvreté, inégalités et politique sociale)**. La diminution nette de 10 300 dollars s'explique par la réduction des dépenses au titre des experts (30 100 dollars), des voyages du personnel (800 dollars), des autres dépenses de personnel (100 dollars) et des services contractuels (400 dollars), qui tient essentiellement à un recours accru aux moyens de communication à distance en lieu et place de la participation en personne à des conférences et des réunions, à l'utilisation plus efficace des ressources humaines grâce à l'aménagement des

modalités de travail et à la réduction des crédits prévus pour l'impression de tirages papier ; cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses au titre des consultants (21 100 dollars), en raison de la nécessité de recruter davantage de consultants pour faciliter l'élaboration de travaux d'analyse sur la réduction de la vulnérabilité, de la pauvreté et des inégalités dans certains États membres ;

j) **Appui au programme**. La diminution nette de 477 500 dollars s'explique comme suit :

i) Une diminution de 343 000 dollars au titre des postes, en raison de la suppression proposée d'un poste de bibliothécaire (P-4) et d'un poste d'éditeur(trice) de langue anglaise (P-3), qui sont restés vacants pendant plus de 24 mois avant la mise en place du gel des recrutements (343 000 dollars). Le Secrétaire général estime que le fait que l'organisation soit parvenue à s'acquitter pleinement de ses mandats sans ces postes fournit l'occasion de proposer leur suppression ;

ii) Une diminution de 114 600 dollars au titre des autres dépenses de personnel, qui tient à la perte proposée d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste de la gestion de programme (AN), par transfert au sous-programme 5, en vue de renforcer les capacités de gestion de celui-ci (119 600 dollars). Cette diminution est en partie contrebalancée par la hausse des crédits demandés pour financer les heures supplémentaires de l'équipe de gestion des installations, compte tenu des travaux qu'il est prévu de mener pour l'entretien des immeubles Le Niger (45 ans) et Le Congo (60 ans) et la modernisation du Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba (5 000 dollars) ;

iii) Une diminution nette de 10 400 dollars, qui tient à l'application de pratiques visant à « reconstruire en mieux », notamment pour le recrutement de consultants (1 000 dollars), compte tenu d'un recours accru aux moyens de communication à distance en lieu et place des voyages, et à la réduction des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel (18 600 dollars), en raison de la baisse des crédits consacrés au remplacement du mobilier et du matériel, compte tenu du maintien des modalités de travail flexibles. Ces diminutions sont en partie contrebalancées par l'augmentation des ressources prévues au titre des voyages du personnel (9 200 dollars), en raison des déplacements que feront les équipes chargées de la gestion des installations et des technologies de l'information et des communications pour fournir des services visant à renforcer les infrastructures de communication et de données dans les bureaux sous-régionaux ;

iv) Une diminution de 644 800 dollars au titre des services contractuels, qui s'explique par la réduction des crédits prévus pour les contrats de service liés à l'entretien des locaux, aux services électromécaniques et aux travaux de jardinage (69 400 dollars), et par le transfert des dépenses afférentes aux contrats de service pour l'entretien des locaux, les services électromécaniques et les travaux de jardinage, qui ne sont plus financées à la rubrique Services contractuels mais à la rubrique Frais généraux de fonctionnement, afin d'imputer les coûts à la catégorie appropriée (575 400 dollars) ;

v) Une augmentation de 575 400 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, en raison du transfert de ressources précédemment affectées à la rubrique Services contractuels, afin d'imputer les coûts des contrats de service pour l'entretien des locaux, les services électromécaniques et les travaux de jardinage à la catégorie appropriée ;

vi) Une augmentation de 17 200 dollars au titre des fournitures et des accessoires, compte tenu de la hausse prévue des montants nécessaires pour financer les fournitures et les accessoires utilisés pour la gestion des installations ;

vii) Une augmentation de 42 700 dollars au titre de l'aménagement des locaux, compte tenu des travaux qu'il est prévu de mener pour entretenir les bâtiments vieillissants et améliorer l'accessibilité pour les handicapés.

Ressources extrabudgétaires

18.381 Comme le montrent les tableaux 18.44 2) et 18.45 2), la CEA devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces et en nature, qui compléteront les ressources du budget ordinaire. En 2022, le montant des ressources extrabudgétaires (contributions en espèces) devrait s'élever à 19 913 900 dollars, ce qui permettra de financer 66 postes, comme indiqué dans le tableau 18.45 2). Les ressources extrabudgétaires sont mobilisées principalement auprès de sources bilatérales dans le cadre d'accords entre la CEA et les institutions et organisations mondiales et régionales concernées par le développement de l'Afrique. Elles permettront essentiellement de financer des activités de coopération technique et de renforcer les capacités des États membres dans un certain nombre de domaines prioritaires, comme l'appui au Programme d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ; la création du Fonds africain pour le leadership des femmes ; l'intensification des échanges intra-africains ; le renforcement des capacités de conseil en matière de gouvernance foncière en Afrique ; la mise en œuvre de politiques favorisant un développement résilient face aux changements climatiques en Afrique pour la période 2019-2023 ; le renforcement des capacités aux fins de la conclusion d'accords commerciaux africains inclusifs et équitables ; l'intensification de l'intégration commerciale de l'Afrique par l'application effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine pour soutenir l'intégration économique et rendre opérationnelle la Zone ; l'appui au développement du secteur privé et la mise en commun des achats de médicaments et de produits essentiels ainsi que de la production pharmaceutique locale. La diminution prévue de 5 528 300 dollars s'explique essentiellement par la réduction des crédits demandés au titre des voyages, en raison de l'utilisation accrue de plateformes numériques pour collaborer avec des experts, et par l'achèvement de projets majeurs, tels que le projet concernant l'achat de médicaments et de produits essentiels ainsi que la production pharmaceutique locale, et le projet visant à renforcer l'aptitude des femmes à tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui devrait être opérationnelle au début de 2022. Les ressources extrabudgétaires représentent 20,5 % des ressources totales demandées pour la CEA.

18.382 Les ressources extrabudgétaires dont il est question dans le présent chapitre sont placées sous le contrôle de la Secrétaire générale adjointe, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Organes directeurs

18.383 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux organes d'experts et organes intergouvernementaux permanents et aux mécanismes intergouvernementaux dont la Commission économique pour l'Afrique assure le service. La Commission, dont le mandat a été arrêté par le Conseil économique et social dans sa résolution 671 A (XXV) du 29 avril 1958 et dans les textes ultérieurs en portant modification, définit elle-même le mandat et les orientations générales de son secrétariat. Elle est composée de 54 membres et fait rapport au Conseil. On trouvera dans le tableau 18.47 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 18.47
Organes directeurs
(En milliers de dollars des États-Unis)

Organe directeur	*Description*	*Informations supplémentaires*	*2021 (crédits ouverts)*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique	La Commission tient des sessions annuelles pour examiner les travaux de son secrétariat, approuver son programme de travail annuel et prendre des décisions au sujet des recommandations formulées par ses organes subsidiaires et par la Secrétaire exécutive. Ces sessions sont aussi l'occasion de définir la position de l'Afrique sur les questions de développement dont s'occupe l'ONU. Le Comité d'experts, dont les réunions font partie intégrante de la session de la Commission, se réunit avant la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, à laquelle il fournit une assistance technique.	Mandat : résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social du 29 avril 1958 Composition : 54 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1	223,2	223,2
Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts	Les cinq comités intergouvernementaux sous-régionaux de hauts fonctionnaires et d'experts se réunissent chaque année entre février et mars, avant la tenue de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, à laquelle ils rendent compte. Ils supervisent l'ensemble de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de travail et de la définition des objectifs prioritaires des bureaux sous-régionaux et formulent des recommandations sur des questions intéressant le développement économique et social de leur sous-région, ainsi que sur la promotion et le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques sous-régionales. Les réunions, dont les conclusions sont communiquées à la Conférence, sont également l'occasion pour les groupes ministériels sous-régionaux de débattre de problèmes de développement de portée sous-régionale.	Mandat : résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social du 29 avril 1958 et textes ultérieurs en portant modification Composition : 54 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1	Ressources inscrites au budget des bureaux sous-régionaux	Ressources inscrites au budget des bureaux sous-régionaux
Comité de la gouvernance économique	Le Comité a été créé pour fournir des conseils et des orientations fondés sur des données factuelles pour ce qui touche aux questions de gouvernance économique, notamment la promotion d'une gestion macroéconomique saine et de stratégies de développement inclusives, la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique, ainsi que la constitution de réseaux et l'appui aux processus de gouvernance régionaux et mondiaux, comme le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et la	Mandat : résolution 966 (LII) adoptée le 26 mars 2019 par la Commission économique pour l'Afrique Composition :54 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1	50,0	50,0

Organe directeur	*Description*	*Informations supplémentaires*	*2021 (crédits ouverts)*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
	représentation de l'Afrique dans les instances internationales telles que le Groupe des Vingt.			
Comité des statistiques et des données	Le Comité offre un cadre permettant de débattre des questions relatives aux statistiques et aux données, donne des directives sur les questions qui se font jour en matière de production, d'échange et d'analyse de données, promeut l'innovation dans le domaine des données et détermine les lacunes et les capacités en matière de données. Il veille à ce que tous les pays membres soient à même de fournir des données sur diverses questions de développement et s'emploie à favoriser la coordination des activités statistiques, l'application de bonnes pratiques statistiques et la cohérence du système statistique en Afrique.	Mandat : résolution 966 (LII) adoptée le 26 mars 2019 par la Commission économique pour l'Afrique Composition : 54 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1	50,0	50,0
Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie	Le Comité est un cadre de dialogue et de recherche de consensus dans les domaines importants que sont le développement du secteur privé, l'intégration régionale, le commerce, les infrastructures, l'industrie et la technologie et, surtout, contribue à l'accélération des progrès dans ces domaines aux niveaux national et régional. Il fait porter l'essentiel de son action sur les questions d'actualité et les questions nouvelles présentant un intérêt du point de vue de ces domaines, l'objectif étant de faire le point sur les progrès accomplis par les États d'Afrique à cet égard.	Mandat : résolution 966 (LII) adoptée le 26 mars 2019 par la Commission économique pour l'Afrique Composition : 54 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1	50,0	50,0
Comité des changements climatiques, de l'économie bleue, de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles	Le Comité donne des orientations et des directives concernant les travaux de la Commission visant à favoriser le développement durable, en particulier par la transformation agricole, une meilleure gestion et la transformation des terres et des ressources naturelles de l'Afrique, l'intégration de la résilience aux changements climatiques dans les plans nationaux de développement et la transition vers les économies verte et bleue, notamment grâce à la technologie et à l'innovation. En tant qu'espace de dialogue et de recherche de consensus sur les politiques, il donne des directives en ce qui concerne les travaux futurs et l'orientation stratégique de la Commission sur les principales questions nouvelles relatives à l'agriculture, à l'économie bleue, aux changements climatiques, à la gestion des terres et des ressources naturelles et à l'économie verte, à l'appui de la réalisation des objectifs de	Mandat : résolution 966 (LII) adoptée le 26 mars 2019 par la Commission économique pour l'Afrique Composition : 54 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1	50,0	50,0

Organe directeur	*Description*	*Informations supplémentaires*	*2021 (crédits ouverts)*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
	développement définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, et aide à la mise en œuvre de la Vision africaine des mines et de la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, adoptées par les chefs d'État et de gouvernement africains en 2009, ainsi que de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.			
Comité du développement social, de la lutte contre la pauvreté et du genre	Le Comité examine les travaux entrepris au titre des sous-programmes relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, ainsi qu'à la pauvreté, aux inégalités et à la politique sociale. Il sert de cadre à l'analyse des travaux menés par la Commission au regard des priorités de l'Afrique en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités, d'urbanisation durable, d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, et de politique sociale. Espace de dialogue et de recherche de consensus, il joue une rôle important dans l'orientation stratégique des travaux futurs dans ces domaines essentiels du programme de développement de l'Afrique et, plus important encore, contribue à accélérer les progrès aux niveaux national et régional. Il fait porter l'essentiel de son action sur les questions d'actualité et les questions nouvelles intéressant les domaines d'intervention qu'il a recensés, l'objectif étant d'évaluer les progrès accomplis par les États membres d'Afrique à cet égard et de définir des orientations	Mandat : résolution 966 (LII) adoptée le 26 mars 2019 par la Commission économique pour l'Afrique Composition : 54 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1	50,0	50,0
Total			**473,2**	**473,2**

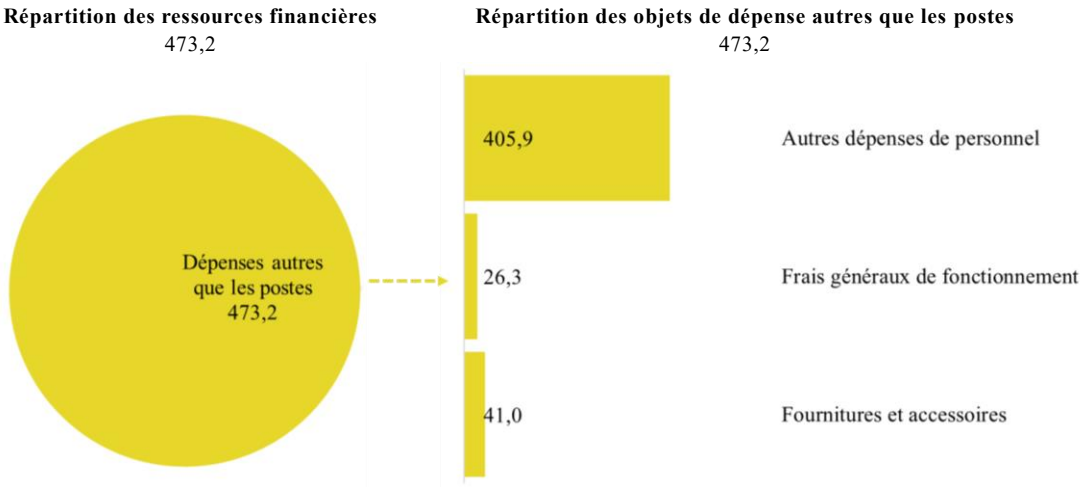
18.384 Le Comité d'experts, dont les réunions font partie intégrante de la session de la Commission, se réunit avant la Conférence des ministres. Lors de la session de la Commission qui se tiendra en 2022, il examinera des points de l'ordre du jour ayant trait aux programmes dans le cadre d'un débat préliminaire, qui sera suivi du débat ministériel.

18.385 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 473 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.48 et la figure 18.XXVIII.

Tableau 18.48
Organes directeurs : évolution des ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Objets de dépense autres que les postes	176,2	473,2	–	–	–	–	–	473,2
Total	**176,2**	**473,2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**473,2**

Figure 18.XXVIII
Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)
(En milliers de dollars des États-Unis)



Direction exécutive et administration

18.386 La composante Direction exécutive et administration comprend le Cabinet de la Secrétaire exécutive, le Cabinet du (de la) Secrétaire exécutif(tive) adjoint(e) (Programmes), le Cabinet du (de la) Secrétaire exécutif(tive) adjoint(e) (Appui aux programmes), la Division de la planification stratégique, du contrôle et des résultats et les services en charge de la continuité des opérations. Le Cabinet de la Secrétaire exécutive englobe le Bureau consultatif pour les objectifs de développement durable, la Section des partenariats et de la mobilisation des ressources, le Bureau d'appui au Secrétariat conjoint et la Section de la communication externe et des relations avec les médias.

18.387 Le Cabinet de la Secrétaire exécutive et ceux des secrétaires exécutifs adjoints entretiennent et gèrent des partenariats efficaces et collaborent avec des instances africaines de premier plan, comme la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, avec les communautés économiques régionales et avec d'autres acteurs clés, de manière à susciter des synergies entre les politiques concernant les principales questions de développement. Le Cabinet de la Secrétaire exécutive veille à ce qu'il soit tenu compte, au niveau mondial, des priorités en matière de développement et des positions de l'Afrique sur les questions capitales et fournit des orientations générales aux fins de la formulation de stratégies et de programmes régionaux conformes aux objectifs énoncés dans le Programme 2030 et dans l'Agenda 2063. En outre, il joue un rôle moteur dans la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un

partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que dans celle des initiatives spéciales qui visent à renforcer l'action de la Commission et, partant, à donner un nouvel élan au programme de développement de l'Afrique.

18.388 Le Cabinet de la Secrétaire exécutive établit et entretient les partenariats stratégiques de la Commission avec les partenaires de développement et les principales parties prenantes. Il est également chargé de mobiliser des ressources extrabudgétaires à l'appui des nouvelles priorités liées aux objectifs de développement des États membres de la Commission. Par la voie de la Section de la communication externe et des relations avec les médias, il fait la promotion de la Commission et de ses supports de connaissances aux niveaux mondial et régional. Il est également chargé de veiller à la continuité des opérations.

18.389 Le Cabinet de la Secrétaire exécutive aide à définir les grandes lignes de stratégie et de gestion du secrétariat de la Commission, en veillant à ce que les ressources soient utilisées de façon optimale, conformément aux meilleures pratiques, et en promouvant la durabilité environnementale. Il représente le Conseiller juridique de l'ONU à Addis-Abeba, conseille la Secrétaire exécutive et l'équipe dirigeante de la Commission sur toutes les questions juridiques et représente le Secrétaire général dans les affaires portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies.

18.390 La Division de la planification stratégique, du contrôle et des résultats comprend la Section de l'évaluation, la Section des politiques générales, de la planification, du suivi et de l'établissement de rapports, la Section des normes et de l'assurance qualité. Elle appuie et conseille la Secrétaire exécutive en ce qui concerne l'orientation stratégique générale, les priorités et les politiques à définir dans les domaines de la coordination et de la planification des programmes, du suivi, de l'évaluation et de l'assurance de la qualité, notamment en faisant rapport sur l'exécution du programme de travail de la Commission selon un cadre axé sur les résultats, de manière à garantir l'efficacité organisationnelle. De plus, elle coordonne l'établissement de rapports sur les résultats de la Commission à l'intention des organes intergouvernementaux compétents et rend compte de l'application des résolutions et décisions de ces organes. Elle répond également aux demandes du Siège relatives aux programmes, contribue aux initiatives mondiales et appuie les sous-programmes de la Commission en vue de l'application des principes et directives fixés par l'Assemblée générale. Enfin, elle assure la liaison avec les organes de contrôle, notamment le Bureau des services de contrôle interne et les auditeurs externes, et coordonne l'établissement des rapports de la Commission qui leur sont présentés.

18.391 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, la Commission incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Il est à noter qu'en 2019, l'utilisation des plastiques à usage unique a été éliminée dans le cadre de l'action menée en faveur d'un environnement sans plastique, et davantage de fontaines à eau ont été installées près des salles de conférence. Un autre fait marquant a été la réduction des déchets produits et la mise en place d'un système de recyclage dans les locaux. La Commission, qui a un bilan carbone neutre depuis 2015 et a reçu des certifications à cet égard, continue de recourir à la visioconférence pour réduire son empreinte carbone. En 2022, elle continuera de réduire son empreinte et maintiendra un bilan neutre en compensant les émissions de carbone qu'elle continue de générer.

18.392 On trouvera dans le tableau 18.49 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Après examen des cas dans lesquels ces délais n'avaient pas été respectés, il a été constaté que les raisons tenaient principalement à la planification tardive des manifestations et à la désignation tardive des voyageurs. La Commission continue de redoubler d'efforts pour planifier bien à l'avance et sensibiliser les directeurs de programmes aux avantages d'une désignation rapide des voyageurs. Enfin, elle a conclu avec les compagnies aériennes un accord qui prévoit une prolongation des délais de billetterie afin d'atténuer l'incidence des achats tardifs sur les coûts.

Tableau 18.49
Respect des délais
(En pourcentage)

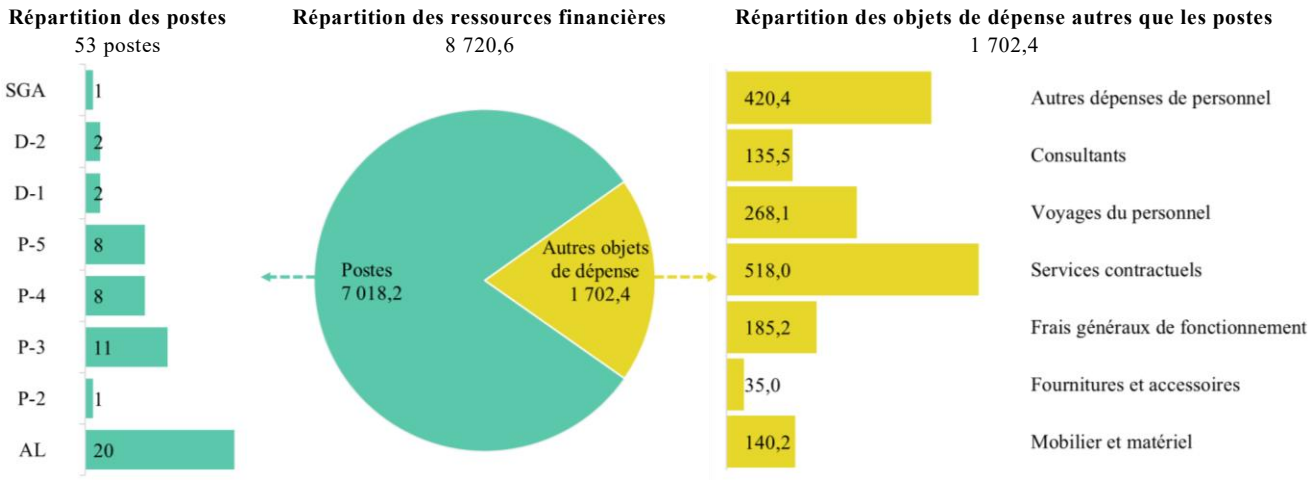
	2019 (taux effectif)	*2020 (taux effectif)*	*2021 (taux prévu)*	*2022 (taux prévu)*
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	15	22	100	100

18.393 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 8 720 600 dollars et font apparaître une augmentation de 47 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera au paragraphe 18.380 des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.50 et la figure 18.XXIX.

Tableau 18.50
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	5 785,3	7 018,2	–	–	–	–	–	7 018,2
Autres objets de dépense	2 920,9	1 654,8	–	–	47,6	47,6	2,9	1 702,4
Total	**8 706,3**	**8 673,0**	**–**	**–**	**47,6**	**47,6**	**0,5**	**8 720,6**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		33	–	–	–	–	–	33
Agents des services généraux et des catégories apparentées		20	–	–	–	–	–	20
Total		**53**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**53**

Figure 18.XXIX
Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



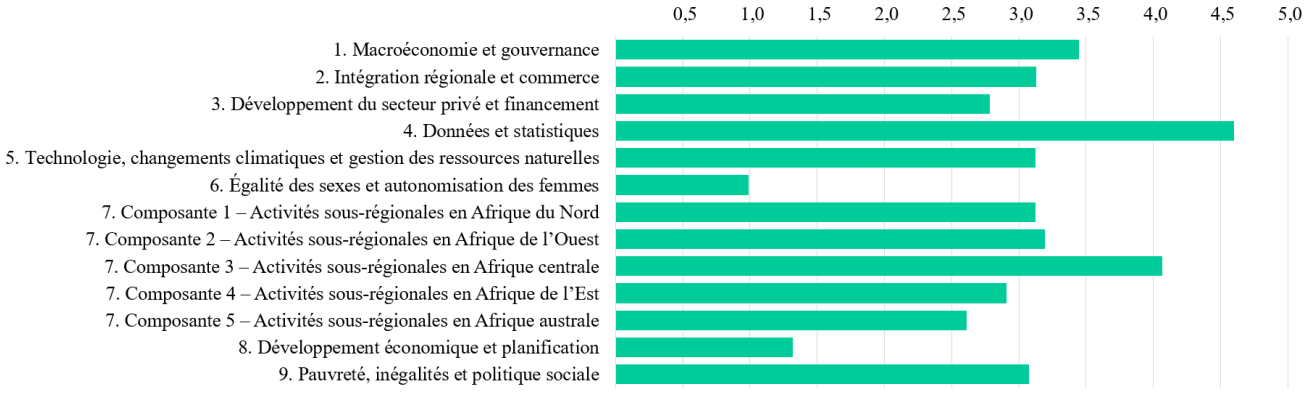
Ressources extrabudgétaires

18.394 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante Direction exécutive et administration devrait s'élever à 174 400 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer le programme de leadership de la Fondation Mo Ibrahim. Le montant des ressources demandées pour 2022 ne fait apparaître aucun changement par rapport aux prévisions pour 2021.

Programme de travail

18.395 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 38 370 200 dollars et font apparaître une diminution de 93 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des explications sur la diminution qui est proposée au paragraphe 18.380 ci-dessus, et un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme dans la figure 18.XXX.

Figure 18.XXX
Répartition des ressources proposées pour 2022, par sous-programme
(En millions de dollars des États-Unis)



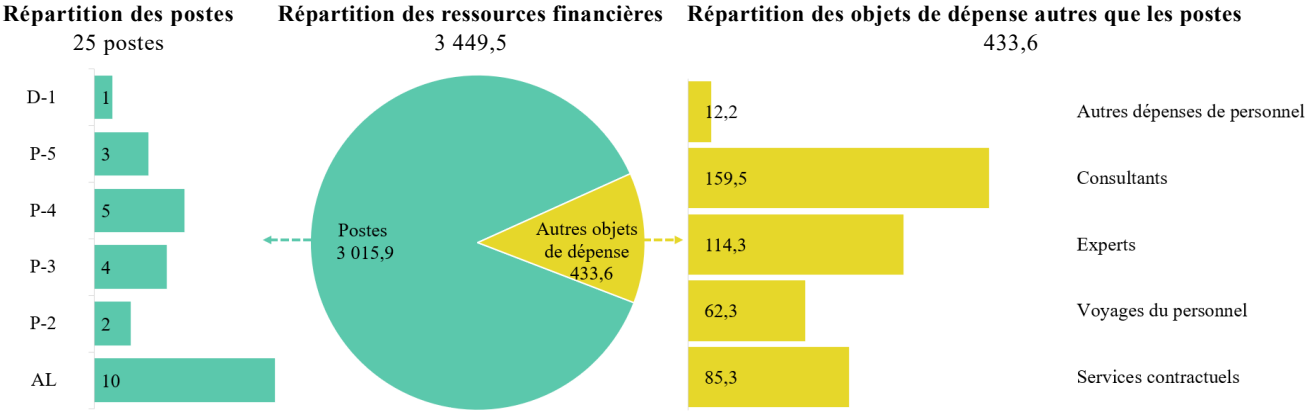
Sous-programme 1
Macroéconomie et gouvernance

18.396 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 3 449 500 dollars et font apparaître une diminution de 11 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.51 et la figure 18.XXXI.

Tableau 18.51
Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 777,6	3 015,9	–	–	–	–	–	3 015,9
Autres objets de dépense	193,9	445,4	–	–	(11,8)	(11,8)	(2,6)	433,6
Total	**1 971,4**	**3 461,3**	**–**	**–**	**(11,8)**	**(11,8)**	**(0,3)**	**3 449,5**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		15	–	–	–	–	–	15
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	10
Total		**25**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**25**

Figure 18.XXXI
Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

18.397 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 1 017 200 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer des projets de coopération technique, des travaux de recherche et d'analyse sur

les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, un projet de modélisation macroéconomique à l'intention des décideurs africains et l'organisation de la Conférence économique africaine. L'augmentation prévue de 1 017 200 dollars s'explique principalement par les ressources demandées au titre des consultants, des services contractuels et des experts aux fins de l'organisation de la Conférence et de l'exécution du projet sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique.

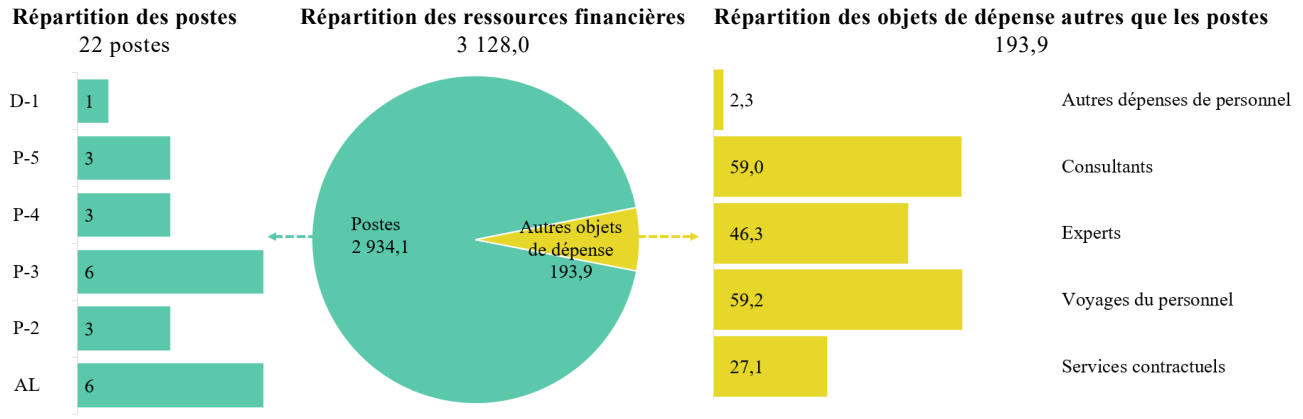
Sous-programme 2
Intégration régionale et commerce

18.398 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 3 128 000 dollars et font apparaître une diminution de 5 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.52 et la figure 18.XXXII.

Tableau 18.52
Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 003,7	2 934,1	–	–	–	–	–	2 934,1
Autres objets de dépense	279,6	199,2	–	–	(5,3)	(5,3)	(2,7)	193,9
Total	**3 283,3**	**3 133,3**	**–**	**–**	**(5,3)**	**(5,3)**	**(0,2)**	**3 128,0**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		16	–	–	–	–	–	16
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	–	6
Total		**22**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**22**

Figure 18.XXXII
Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

18.399 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 3 433 600 dollars, ce qui permettra de financer huit postes (1 D-1, 3 P-3, 3 P-2 et 1 AN) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer des projets de coopération technique, des travaux de recherche et d'analyse, un appui sur le terrain et des activités de sensibilisation et d'information visant à stimuler le commerce intra-africain, à renforcer les capacités en vue de la conclusion d'accords commerciaux africains inclusifs et équitables et à rendre opérationnelle la Zone de libre-échange continentale africaine. La diminution prévue de 4 776 800 dollars tient principalement à l'achèvement, au début de 2022, de plusieurs grands projets consistant par exemple à acheter des produits et médicaments essentiels et des produits pharmaceutiques fabriqués localement, et à donner aux femmes les moyens de mieux tirer profit des avantages offerts par la Zone de libre-échange continentale africaine.

Sous-programme 3
Développement du secteur privé et financement

18.400 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 2 783 400 dollars et font apparaître une diminution de 8 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.53 et la figure 18.XXXIII.

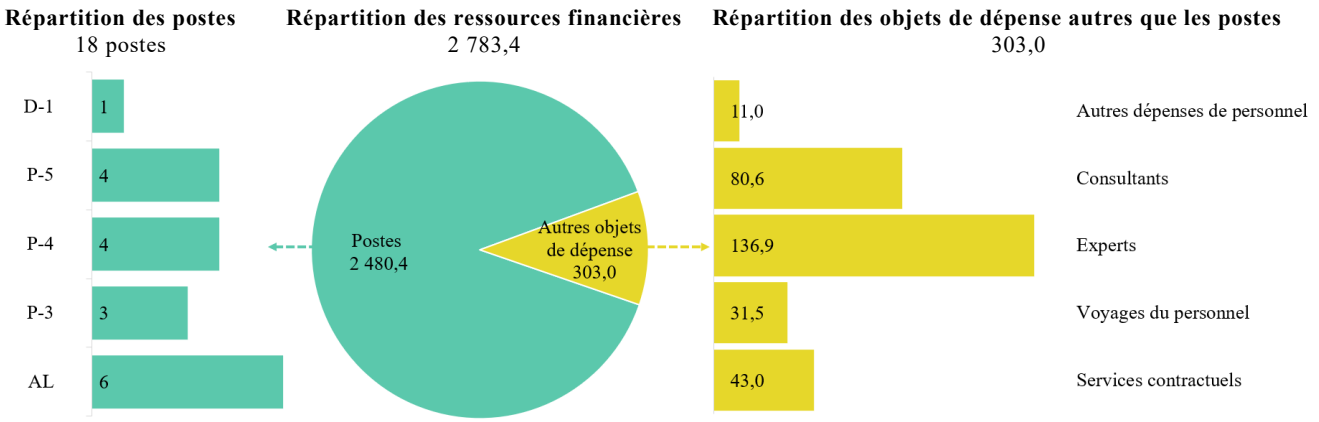
Tableau 18.53
Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 298,4	2 480,4	–	–	–	–	–	2 480,4

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements					2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Autres objets de dépense	120,5	311,2	–	–	(8,2)	(8,2)	(2,6)	303,0
Total	**2 418,9**	**2 791,6**	**–**	**–**	**(8,2)**	**(8,2)**	**(0,3)**	**2 783,4**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	–	–	–	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	–	6
Total		**18**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**18**

Figure 18.XXXIII
Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

18.401 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 663 200 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources contribueront à financer des projets de coopération technique et des travaux de recherche et d'analyse dans les domaines de la sécurité des infrastructures routières et de la gestion de la sécurité routière. L'augmentation prévue de 95 500 dollars s'explique principalement par les ressources supplémentaires demandées au titre de la formation technique sur les infrastructures et les services de transport.

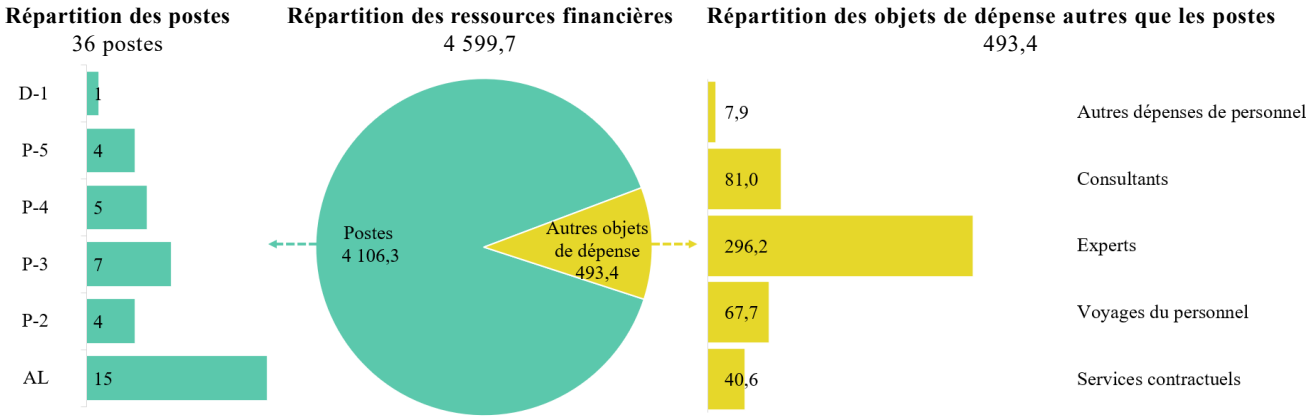
Sous-programme 4
Données et statistiques

18.402 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 4 599 700 dollars et font apparaître une diminution de 13 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.54 et la figure 18.XXXIV.

Tableau 18.54
Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	4 217,7	4 106,3	–	–	–	–	–	4 106,3
Autres objets de dépense	2 511,2	506,8	–	–	(13,4)	(13,4)	(2,6)	493,4
Total	**6 728,9**	**4 613,1**	**–**	**–**	**(13,4)**	**(13,4)**	**(0,3)**	**4 599,7**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		21	–	–	–	–	–	21
Agents des services généraux et des catégories apparentées		15	–	–	–	–	–	15
Total		**36**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**36**

Figure 18.XXXIV
Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

18.403 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 1 089 300 dollars, ce qui permettra de financer trois postes [1 P-3 et 2 AL] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources contribueront à financer des projets de coopération technique, des travaux de recherche et d'analyse et un appui sur le terrain dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'emploi et des statistiques énergétiques, et aux fins de la mise en place de la plateforme d'identité numérique pour l'Afrique. La diminution prévue de 174 900 dollars tient essentiellement à l'achèvement du projet de création d'une base de données sur les échanges en valeur ajoutée pour l'Afrique.

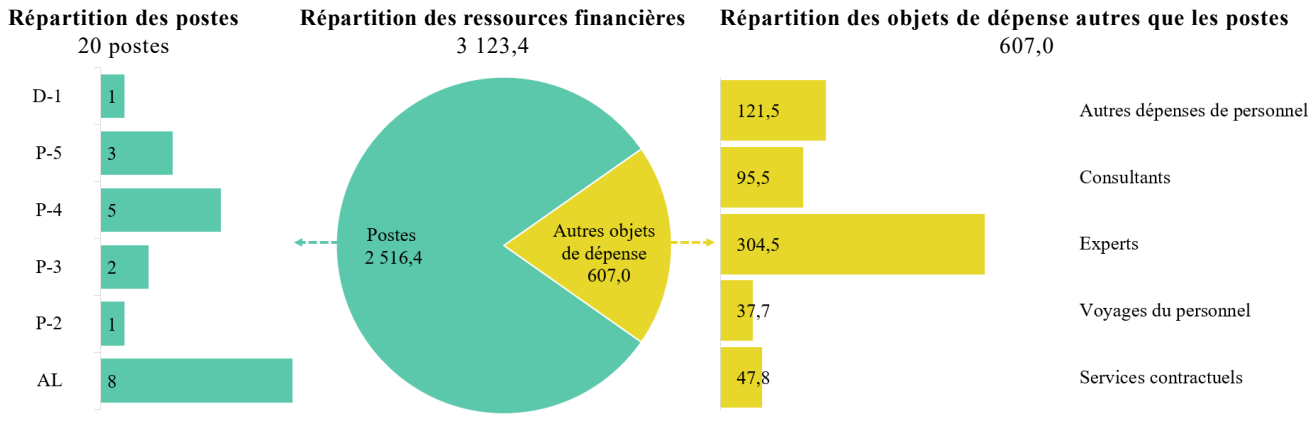
Sous-programme 5
Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles

18.404 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 3 123 400 dollars et font apparaître une augmentation nette de 106 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.55 et la figure 18.XXXV.

Tableau 18.55
Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 568,3	2 516,4	–	–	–	–	–	2 516,4
Autres objets de dépense	465,6	500,6	–	–	106,4	106,4	21,3	607,0
Total	**3 033,9**	**3 017,0**	**–**	**–**	**106,4**	**106,4**	**3,5**	**3 123,4**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	–	–	–	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	–	–	–	–	–	8
Total		**20**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**20**

Figure 18.XXXV
Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

18.405 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 2 077 600 dollars, ce qui permettra de financer quatre postes (3 P-5 et 1 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer des projets de coopération technique, des travaux de recherche et d'analyse et un appui sur le terrain visant à faire appliquer des politiques de développement résilientes aux changements climatiques en Afrique et à renforcer les capacités dans les domaines des changements climatiques, de l'économie verte inclusive, des ressources naturelles, de l'innovation et de la technologie en Afrique. La diminution prévue de 1 614 700 dollars s'explique essentiellement par l'achèvement de plusieurs projets consistant notamment à assurer la mise en œuvre du Mécanisme d'investissement de projets résilients aux changements climatiques et à appuyer les travaux du Centre africain pour la politique en matière de climat visant à mettre en place des services d'information météorologique pour l'Afrique.

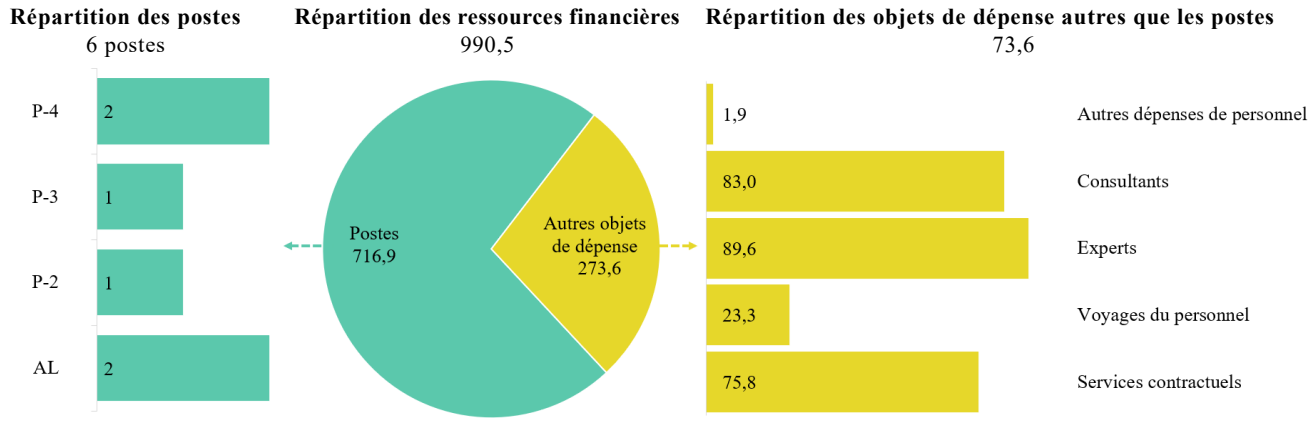
Sous-programme 6
Égalité des sexes et autonomisation des femmes

18.406 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 990 500 dollars et font apparaître une diminution de 7 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.56 et la figure 18.XXXVI.

Tableau 18.56
Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	657,0	716,9	–	–	–	–	–	716,9
Autres objets de dépense	255,4	281,0	–	–	(7,4)	(7,4)	(2,6)	273,6
Total	**912,4**	**997,9**	**–**	**–**	**(7,4)**	**(7,4)**	**(0,7)**	**990,5**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2
Total		**6**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**6**

Figure 18.XXXVI
Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

18.407 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 224 700 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources contribueront à financer des projets de coopération technique et un appui sur le terrain en ce qui concerne l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, la prise en compte systématique des questions de genre et la participation des femmes à la transformation numérique. La diminution de 881 500 dollars qui est prévue correspond à une baisse anticipée des contributions des donateurs en 2022.

Sous-programme 7
Activités sous-régionales de développement

Composante 1
Activités sous-régionales en Afrique du Nord

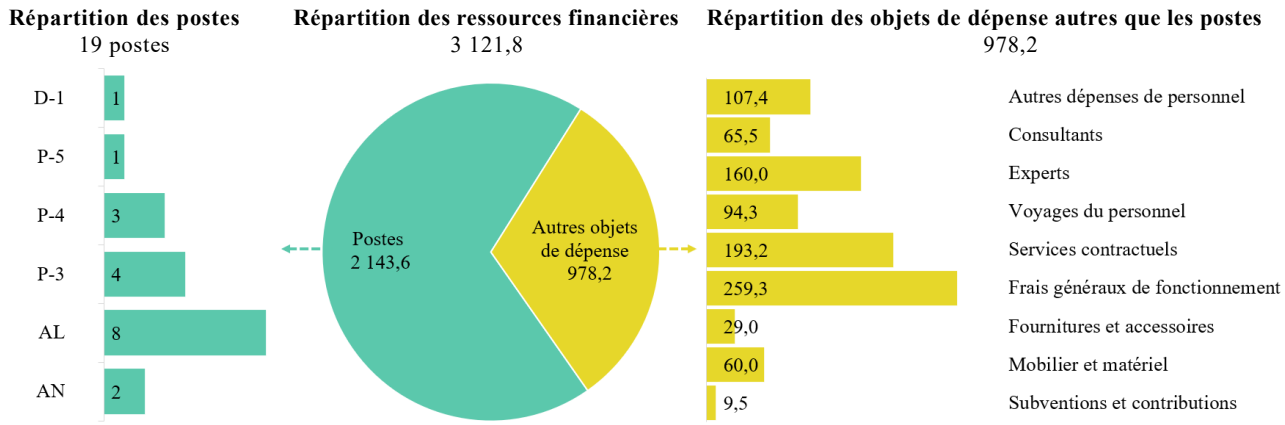
18.408 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 3 121 800 dollars et font apparaître une diminution de 26 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.57 et la figure 18.XXXVII.

Tableau 18.57
Composante 1 (sous-programme 7) : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 008,8	2 143,6	–	–	–	–	–	2 143,6

	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Autres objets de dépense	639,2	1 004,8	–	–	(26,6)	(26,6)	(2,6)	978,2
Total	**2 648,0**	**3 148,4**	**–**	**–**	**(26,6)**	**(26,6)**	**(0,8)**	**3 121,8**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	9		–	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées	10		–	–	–	–	–	10
Total	**19**		**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**19**

Figure 18.XXXVII
Composante 1 (sous-programme 7) : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



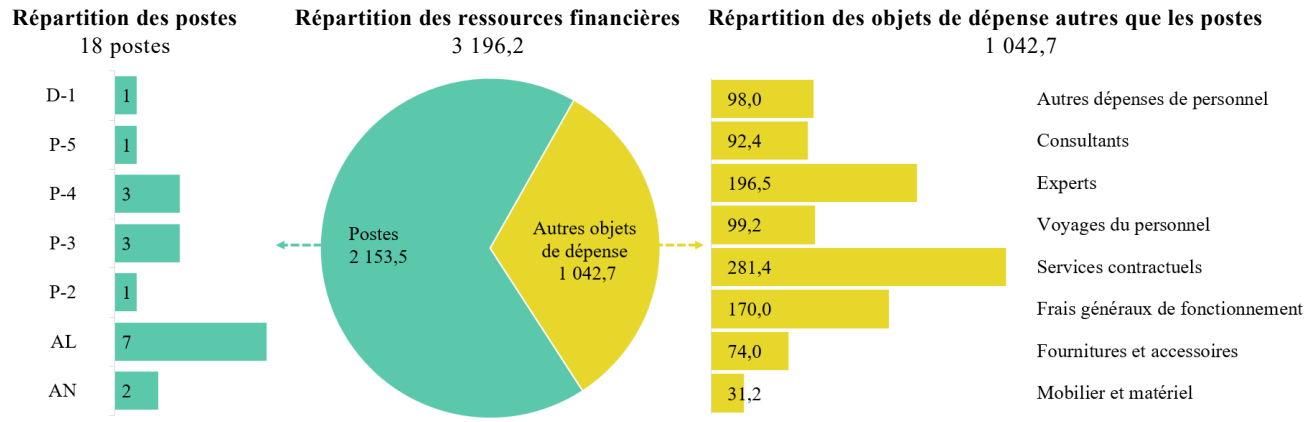
Composante 2
Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest

18.409 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 3 196 200 dollars et font apparaître une diminution de 28 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.58 et la figure 18.XXXVIII.

Tableau 18.58
Composante 2 (sous-programme 7) : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 013,1	2 153,5	–	–	–	–	–	2 153,5
Autres objets de dépense	1 014,4	1 071,0	–	–	(28,3)	(28,3)	(2,6)	1 042,7
Total	**3 027,5**	**3 224,5**	**–**	**–**	**(28,3)**	**(28,3)**	**(0,9)**	**3 196,2**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	–	9
Total		**18**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**18**

Figure 18.XXXVIII
Composante 2 (sous-programme 7) : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

18.410 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 650 000 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer des projets de coopération technique, des travaux de recherche et d'analyse, un appui sur le terrain et des activités de sensibilisation dans les domaines de la transformation économique et de la dynamique démographique au service du développement. La diminution prévue de 136 500 dollars est essentiellement imputable à une réduction du nombre d'experts participant en personne aux réunions des groupes spéciaux d'experts.

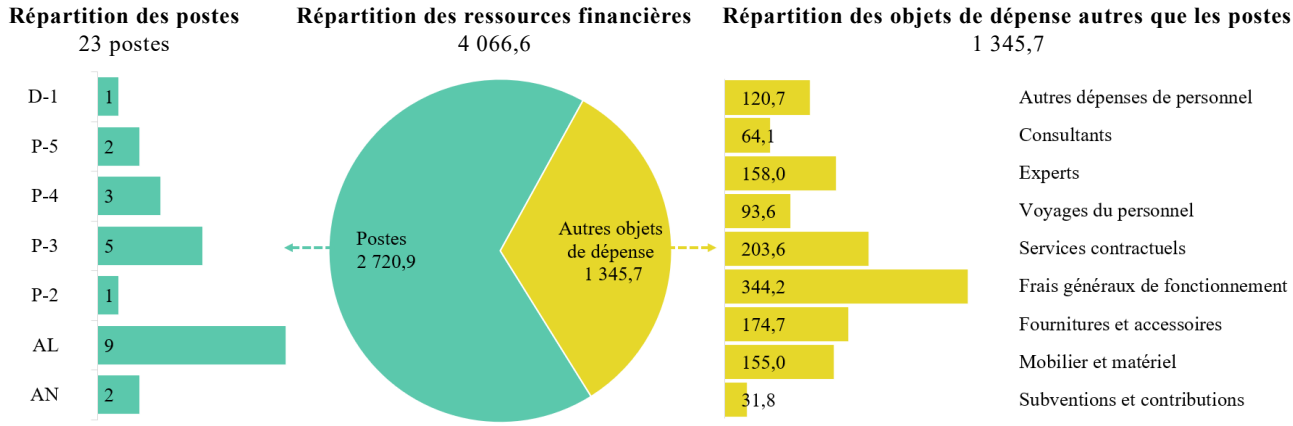
Composante 3
Activités sous-régionales en Afrique centrale

18.411 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 4 066 600 dollars et font apparaître une diminution de 36 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.59 et la figure 18.XXXIX.

Tableau 18.59
Composante 3 (sous-programme 7) : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 554,5	2 720,9	–	–	–	–	–	2 720,9
Autres objets de dépense	853,9	1 382,2	–	–	(36,5)	(36,5)	(2,6)	1 345,7
Total	**3 408,4**	**4 103,1**	**–**	**–**	**(36,5)**	**(36,5)**	**(0,9)**	**4 066,6**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	–	–	–	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		11	–	–	–	–	–	11
Total		**23**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**23**

Figure 18.XXXIX
Composante 3 (sous-programme 7) : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



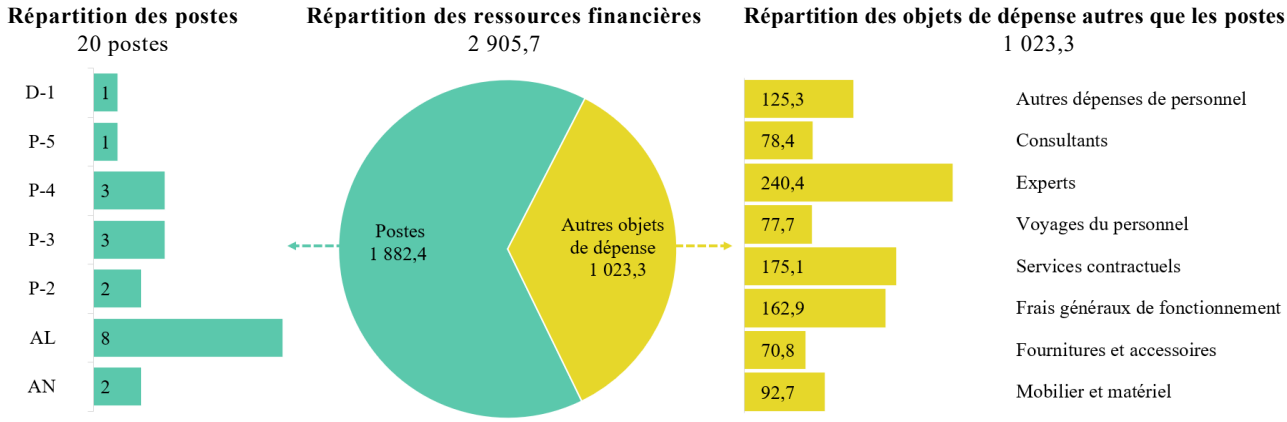
Composante 4
Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

18.412 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 2 905 700 dollars et font apparaître une diminution de 27 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.60 et la figure 18.XL.

Tableau 18.60
Composante 4 (sous-programme 7) : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 832,5	1 882,4	–	–	–	–	–	1 882,4
Autres objets de dépense	620,8	1 051,1	–	–	(27,8)	(27,8)	(2,6)	1 023,3
Total	**2 453,3**	**2 933,5**	**–**	**–**	**(27,8)**	**(27,8)**	**(0,9)**	**2 905,7**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	–	–	–	–	–	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	10
Total		**20**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**20**

Figure 18.XL
Composante 4 (sous-programme 7) : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

18.413 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 250 000 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources

serviront à financer des services consultatifs, des séminaires et des projets sur le terrain visant à renforcer les capacités statistiques des États membres et à appuyer les initiatives sous-régionales à fort impact. L'augmentation prévue de 250 000 dollars tient essentiellement à de nouvelles demandes émanant des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales.

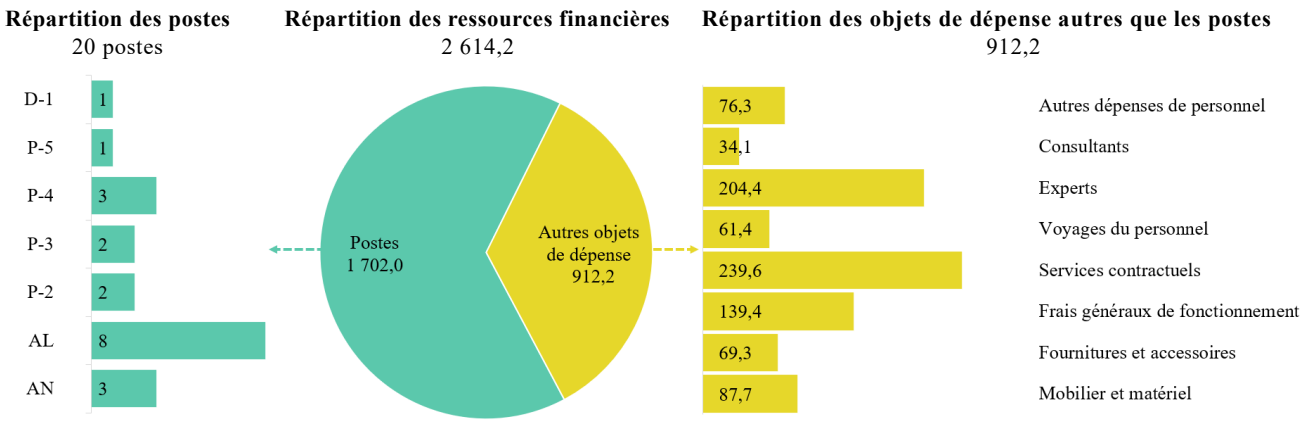
Composante 5
Activités sous-régionales en Afrique australe

18.414 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 2 614 200 dollars et font apparaître une diminution de 24 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.61 et la figure 18.XLI.

Tableau 18.61
Composante 5 (sous-programme 7) : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 828,9	1 702,0	–	–	–	–	–	1 702,0
Autres objets de dépense	646,9	936,9	–	–	(24,7)	(24,7)	(2,6)	912,2
Total	**2 475,8**	**2 638,9**	**–**	**–**	**(24,7)**	**(24,7)**	**(0,9)**	**2 614,2**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		11	–	–	–	–	–	11
Total		**20**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**20**

Figure 18.XLI
Composante 5 (sous-programme 7) : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

18.415 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 297 600 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer des projets de coopération technique, des travaux de recherche et d'analyse, un appui sur le terrain et des activités de sensibilisation dans les domaines de l'industrialisation et de l'intégration régionale en Afrique australe. L'augmentation prévue de 297 600 dollars s'explique principalement par de nouvelles demandes émanant des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales.

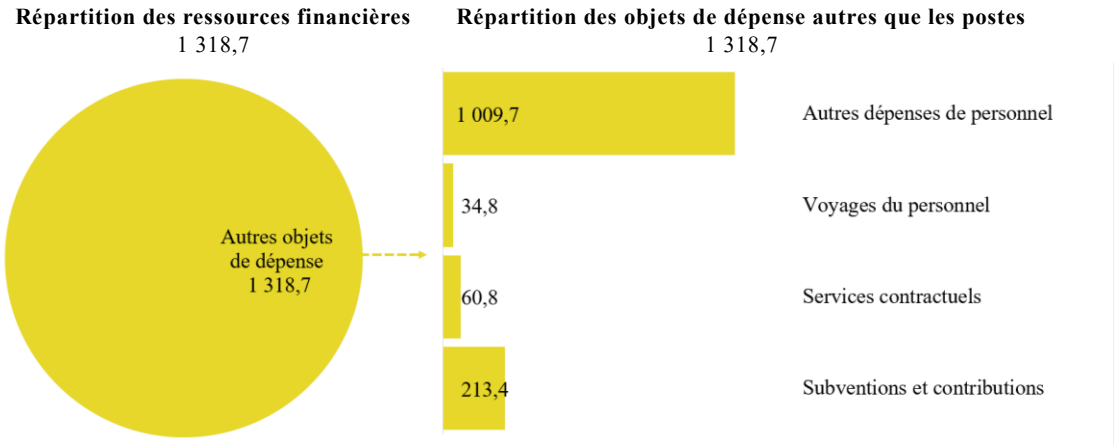
Sous-programme 8
Développement économique et planification

18.416 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 1 318 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.62 et la figure 18.XLII.

Table 18.62
Sous-programme 8 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Autres objets de dépense	1 329,8	1 318,7	–	–	–	–	–	1 318,7
Total	**1 329,8**	**1 318,7**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 318,7**

Figure 18.XLII
Sous-programme 8 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)
(En milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

18.417 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 1 623 000 dollars, ce qui permettra de financer 20 postes (5 AN et 15 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources contribueront au fonctionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification et serviront à dispenser une formation en matière de développement économique et de planification à des participants issus des États membres. Le montant des ressources demandées pour 2022 ne fait apparaître aucun changement par rapport aux prévisions pour 2021.

Sous-programme 9
Pauvreté, inégalités et politique sociale

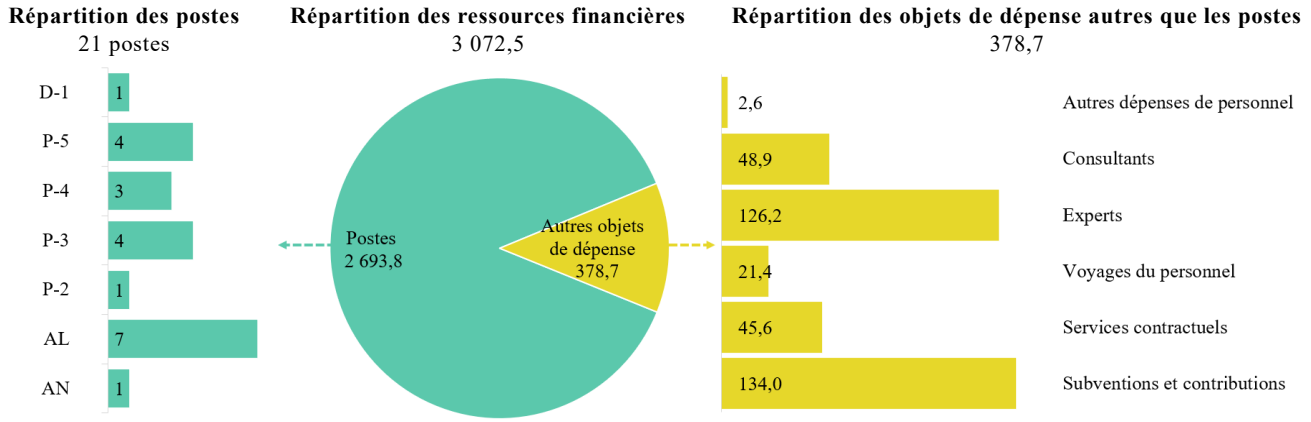
18.418 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 3 072 500 dollars et font apparaître une diminution de 10 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.63 et la figure 18.XLIII.

Tableau 18.63
Sous-programme 9 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 319,0	2 693,8	–	–	–	–	–	2 693,8
Autres objets de dépense	451,5	389,0	–	–	(10,3)	(10,3)	(2,6)	378,7
Total	**2 770,5**	**3 082,8**	**–**	**–**	**(10,3)**	**(10,3)**	**(0,3)**	**3 072,5**

	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		13	–	–	–	–	–	13
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	–	–	–	–	–	8
Total		**21**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**21**

Figure 18.XLIII
Sous-programme 9 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

18.419 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 1 590 500 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources contribueront à financer des projets de coopération technique, des travaux de recherche et d'analyse et un appui sur le terrain, notamment des activités de renforcement des capacités, dans les domaines des migrations internationales, de l'évolution de la population, de la consolidation des capacités d'action en matière d'urbanisation et de développement et de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. L'augmentation prévue de 484 300 dollars est principalement imputable aux ressources supplémentaires demandées au titre des consultants et des experts aux fins de l'exécution de projets tels que ceux qui ont trait à l'évaluation de l'impact économique des maladies infectieuses et à l'indice de conservation africain.

Appui au programme

18.420 La composante Appui au programme est composée de deux divisions : la Division de l'administration et la Division des publications, des conférences et de la gestion du savoir. La Division de l'administration veille à l'application effective du mandat de la Commission en fournissant un appui administratif et financier, en s'assurant du respect des règles, règlements, politiques et procédures de l'ONU et en se faisant le fer de lance de diverses initiatives de continuité des opérations. Elle est composée du Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'administration, de la Section des ressources humaines, du Centre médical, de la Section de la gestion de la chaîne

d'approvisionnement, de la Section de la gestion des installations et de la Section des finances et du budget. La Division des publications, des conférences et de la gestion du savoir met en relief les activités de la Commission et en renforce les effets concrets grâce à ses différentes sections, qui offrent des services dans les domaines de la gestion des conférences, des publications et de la documentation, de la gestion du savoir et de l'informatique et des communications. Dans cette optique, elle met les services de bibliothèque et les services de gestion de savoir de la Commission à la disposition des groupes professionnels intéressés et fournit des services de conférence professionnels aux entités des Nations Unies et à d'autres entités. Elle réalise également des investissements stratégiques dans l'informatique et les communications pour optimiser la productivité et faciliter la communication, et fait en sorte que les capacités de recherche et de publication de la Commission soient celles d'un groupe de réflexion d'envergure internationale.

18.421 En 2022, les entités chargées de l'appui au programme continueront d'apporter un soutien efficace aux fonctions et services exécutés par le siège de la CEA, à Addis-Abeba, les cinq bureaux sous-régionaux et l'Institut africain de développement économique et de planification. La Division continuera également de collaborer avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents en Éthiopie pour favoriser la mise en œuvre du dispositif de services communs des Nations Unies, par l'intermédiaire de l'équipe de gestion des opérations.

18.422 Les activités prioritaires seront les suivantes : exécution de projets concernant l'ensemble du système des Nations Unies, tels que le plan stratégique sur les biens immobiliers ; fourniture d'une assistance efficace aux fonctionnaires en matière d'organisation des carrières ; délégation de nouveaux pouvoirs aux bureaux sous-régionaux dans les domaines de la gestion des ressources humaines et financières ; supervision du projet de rénovation de l'Africa Hall (57 millions de dollars) ; coordination des initiatives visant à assurer la continuité des opérations et la résilience institutionnelle ; coordination avec les 28 organismes des Nations Unies présents en Éthiopie sur les questions liées à la continuité des opérations et les questions opérationnelles, et coordination avec les organisations membres et les autres entités concernées aux fins d'améliorer encore les services médicaux offerts par le Centre médical. En outre, les entités chargées de l'appui au programme participeront activement à la mise en œuvre, dans l'ensemble du Secrétariat, de l'initiative de recouvrement des coûts et d'autres activités et initiatives relatives à Umoja.

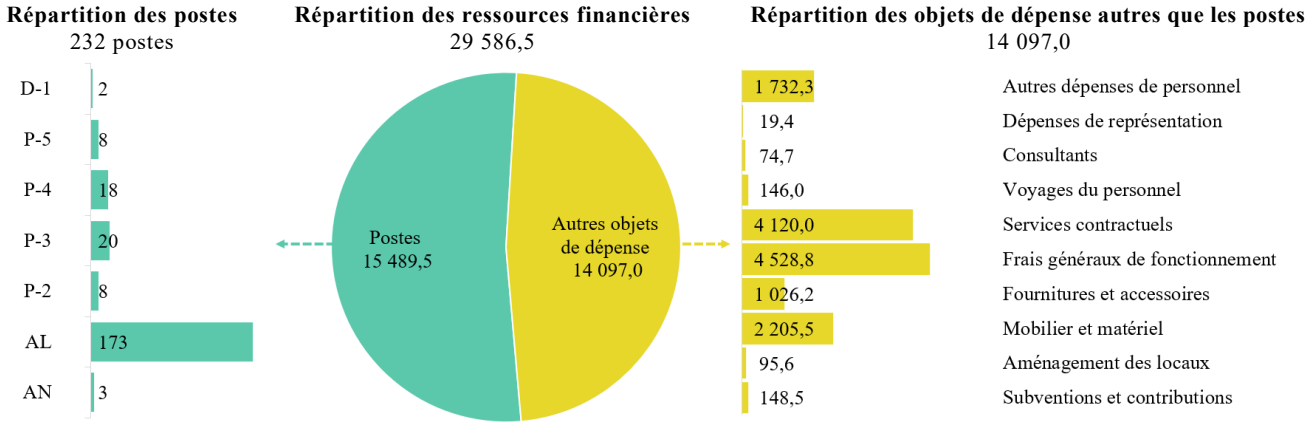
18.423 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 29 586 500 dollars et font apparaître une diminution nette de 477 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des explications sur la diminution qui est proposée au paragraphe 18.380 ci-dessus, et des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.64 et la figure 18.XLIV.

Tableau 18.64
Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	15 272,7	15 832,5	–	–	(343,0)	(343,0)	(2,2)	15 489,5
Autres objets de dépense	16 619,4	14 231,5	–	–	(134,5)	(134,5)	(0,9)	14 097,0
Total	**31 892,2**	**30 064,0**	**–**	**–**	**(477,5)**	**(477,5)**	**(1,6)**	**29 586,5**

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements					2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	58		–	–	(2)	(2)	(3,4)	56
Agents des services généraux et des catégories apparentées	176		–	–	–	–	–	176
Total	**234**		**–**	**–**	**(2)**	**(2)**	**(0,9)**	**232**

Figure 18.XLIV
Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

18.424 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 6 822 800 dollars, ce qui permettra de financer 31 postes (1 P-3, 2 AN et 28 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Les ressources serviront à financer le Centre médical, des services de bibliothèque, d'apprentissage, de diffusion du savoir et d'information, des services de gestion des conférences, des services d'interprétation, de traduction et d'édition, des services administratifs et financiers, la gestion des ressources humaines, la gestion des installations et la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Le montant des ressources demandées pour 2022 ne fait apparaître aucun changement par rapport aux prévisions pour 2021.

II. Bureau des commissions régionales à New York

Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Vue d'ensemble

18.425 Le Bureau des commissions régionales à New York est un bureau conjoint chargé de représenter les cinq commissions régionales de l'ONU (la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale), de coordonner leurs activités et de leur prodiguer des conseils en matière de politiques. Son objectif est d'appuyer l'application effective des directives des organes délibérants au niveau régional.

18.426 À cette fin, le Bureau exerce les fonctions essentielles et interdépendantes suivantes : donner aux commissions régionales des orientations stratégiques au sujet des cadres stratégiques mondiaux et des délibérations de l'ONU ayant une incidence sur leur position stratégique et l'exécution effective de leur programme de travail ; appuyer et assurer des activités de représentation et d'information auprès des organes mondiaux intergouvernementaux et interinstitutionnels du système des Nations Unies, en vue d'éclairer et d'orienter leurs décisions selon une perspective régionale ; renforcer et promouvoir la coordination et la coopération interrégionale entre les commissions.

18.427 S'agissant de la fourniture d'orientations stratégiques, le Bureau effectue des analyses et rédige des documents d'orientation, des notes conceptuelles et d'autres documents sur un vaste éventail de sujets. En 2020, dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, et en étroite collaboration avec les commissions régionales, le Bureau a codirigé la coordination des contributions de fond des commissions régionales au pilier IV du Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19, concernant les mesures macroéconomiques et la collaboration multilatérale ; participé activement aux travaux de l'équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ayant trait à l'application du cadre des mesures socioéconomiques liées à la COVID-19 ; assumé la fonction de rédacteur pour l'élaboration d'une déclaration de politique commune des commissions régionales en faveur d'une reprise inclusive, résiliente et verte et pour reconstruire en mieux grâce à la coopération régionale intitulée « COVID-19: towards an inclusive, resilient and green recovery, – building back better through regional cooperation » ; et soutenu l'élaboration de projets conjoints du Compte de l'ONU pour le développement visant à relever les défis économiques et sociaux posés par la crise de COVID-19. Le Bureau a également continué de jouer un rôle essentiel de conseil et d'encadrement pour coordonner l'action des commissions régionales concernant la conception et la réalisation du repositionnement des ressources régionales du système des Nations Unies pour le développement, ainsi que de conseil et de coordination concernant les positions sur d'autres volets de la réforme, notamment sur les initiatives régionales visant à mieux appuyer l'examen des bureaux de pays et des bureaux multipays, en représentant les commissions régionales dans les équipes spéciales correspondantes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et en fournissant des orientations à l'appui de la participation du Coordonnateur aux réunions des responsables du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

18.428 Le Bureau a continué de mener des activités de représentation et d'information à l'échelle mondiale auprès des organes intergouvernementaux compétents en vue d'ajouter une perspective régionale à leurs décisions, ce qui a permis de sensibiliser encore davantage les États Membres à la dimension régionale du développement et de faire en sorte que plusieurs résolutions de l'Assemblée générale ou du Conseil économique et social confient des mandats concrets auxdites commissions. En 2020, le Bureau a établi et présenté au Conseil économique et social le rapport annuel du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes, qui s'attachait à démontrer l'importance de la coopération régionale pour ce qui est de contribuer à une action efficace face à la crise de COVID-19. Le Bureau a également pris contact avec les missions

permanentes des États Membres auprès de l'ONU et a organisé des réunions en ligne visant à diffuser et examiner les travaux des commissions régionales, notamment sur les textes adoptés par les organes délibérants régionaux qui ont été portés à l'attention du Conseil économique et social ou ont appelé une décision de sa part.

18.429 Le Bureau continue de jouer un rôle central en matière d'appui au suivi et à l'examen du Programme 2030, notamment en renforçant les liens entre les parties concernées aux niveaux mondial, régional et national et la cohérence de leurs activités. À cette fin, il a veillé à harmoniser la structure des instances régionales et les rapports qu'elles soumettent à l'échelle mondiale, notamment au forum politique de haut niveau et au Conseil économique et social, et orienté la réflexion menée en vue de la production d'analyses communes et de l'organisation d'activités de sensibilisation et de manifestations parallèles conjointes. Plus précisément, il a fait en sorte que la dimension régionale soit bien prise en compte lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable, notamment dans le cadre d'une session ministérielle rendant compte des résultats des forums régionaux pour le développement durable et par l'introduction d'une perspective régionale dans les examens thématiques. En 2020, en marge du forum politique de haut niveau, le Bureau a organisé une manifestation spéciale sur l'accélération des progrès en vue de la réalisation du Programme 2030 et comment reconstruire en mieux après la COVID-19, intitulée « Messages from the regional commissions: accelerating the 2030 Agenda and building back better from COVID-19 » ; et a accueilli un laboratoire d'examen national volontaire ayant pour thème : « Innovative approaches to spur action and delivery on the 2030 Agenda: lessons from the regions », portant sur les méthodes d'évaluation novatrices à l'appui des objectifs de développement durable. Il a également appuyé les contributions des commissions régionales au Coup de projecteur sur les objectifs de développement durable et au bilan de la réalisation des objectifs de développement durable (Sustainable Development Goal Reality Check), concernant l'état de la mise en œuvre des objectifs au niveau régional. Par ailleurs, dans le cadre de l'Espace action Objectifs de développement durable, le Bureau a organisé une session intitulée « Transformative action for a green, inclusive and gender-equal recovery from the COVID-19 pandemic: innovations and solutions from the regions ». Le Bureau a continué de plaider pour la prise en compte des dimensions régionales et du rôle des commissions régionales et des forums régionaux pour le développement durable dans le suivi et l'examen du Programme 2030, dans le cadre de l'examen par le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau des textes adoptés par les organes délibérants, tirant parti de la prise en compte des commissions régionales et des forums régionaux pour le développement durable dans la déclaration politique adoptée par le forum politique de haut niveau en 2019.

18.430 Le Bureau a mobilisé les commissions régionales pour mettre en œuvre la stratégie et le plan d'action du Secrétaire général pour le financement du Programme 2030. En 2020, il a organisé, premièrement, diverses réunions entre les secrétaires exécutifs et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le financement du Programme 2030, afin de soutenir une initiative sur le financement du développement pendant et après la pandémie de COVID-19 ; deuxièmement, il a coordonné avec le Cabinet du Secrétaire général la préparation et l'organisation de tables rondes de haut niveau pour discuter du rôle des industries extractives en tant que moteur du développement durable ; et, troisièmement, il a coordonné l'action des commissions régionales ayant trait à leur rôle de chef de file concernant le module sur la mise en œuvre des mesures concertées de lutte contre les flux financiers illicites. Le Bureau a également coordonné les contributions des commissions régionales à d'autres initiatives de financement, comme l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable et le Groupe de haut niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières internationales pour la réalisation du Programme 2030.

18.431 Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le Bureau a continué de plaider pour la prise en compte de la dimension régionale et du rôle des commissions régionales dans le débat consacré aux activités opérationnelles du Conseil économique et social ayant trait à la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Dans les résolutions qui ont suivi en 2020, l'architecture régionale révisée du système des Nations Unies pour le développement a été approuvée ainsi que d'autres domaines de transformation proposés par le Secrétaire général.

18.432 En outre, le Bureau représente les commissions régionales dans divers forums interinstitutions. En 2020, il a participé et contribué activement à plusieurs activités de réforme et aux travaux de nombreuses entités consultatives du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, dans des domaines tels que les mesures socioéconomique prises face à la pandémie de COVID-19, le financement stratégique, l'appui aux politiques intégrés, l'élaboration et les résultats des programmes et l'examen des bureaux multipays. Grâce à ces efforts, la dimension régionale du développement a été fortement prise en considération dans les mesures socioéconomique prises face à la pandémie de COVID-19 ainsi que dans nombre d'initiatives et de décisions de la réforme, comme le lien renforcé entre les plateformes de collaboration régionales et les groupes d'entraide, et dans la reconfiguration des bureaux multipays. Le Bureau continue de participer activement aux mécanismes internes du système pour le développement en vue de faciliter les préparatifs de la session de 2020 du forum politique de haut niveau, ainsi qu'à l'élaboration de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable au niveau régional. Enfin, le Bureau représente les commissions régionales dans les travaux du Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Dans ce contexte, le Bureau a participé activement aux travaux de plusieurs équipes spéciales, notamment dans les domaines de la biodiversité et de l'inégalité.

18.433 En 2020, le Bureau a encore renforcé sa fonction de communication et de sensibilisation et mieux fait connaître les travaux des commissions régionales au Siège de l'Organisation à New York, notamment en diffusant un bulletin d'information bihebdomadaire sur les mesures prises au niveau régional pour faire face à l'impact socioéconomique de la COVID-19, et en remaniant la page Web.

18.434 Dans le cadre de sa fonction de coordonnateur, le Bureau, qui assure le secrétariat des réunions tenues par les secrétaires exécutifs, a continué de favoriser la coordination stratégique des activités des différentes commissions régionales. Il a également engagé ces dernières à se coordonner et à collaborer – aussi bien entre elles qu'avec d'autres départements du Secrétariat et des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, par l'intermédiaire de ses réseaux de référents – sur un certain nombre de questions de fond comme la fourniture d'un appui aux États Membres en vue de la mise en œuvre du Programme 2030, le financement du développement, les statistiques, les inégalités, la desserte numérique, le développement social et la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Le Bureau a également poursuivi sa collaboration avec la présidence du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale pour la préparation des réunions de haut niveau et l'appui à leurs priorités. En outre, il s'est employé à faire en sorte que les partenariats et les projets communs soient financés au moyen du Compte pour le développement, par exemple les projets conjoints sur les cadres de financement nationaux intégrés et sur les données et statistiques permettant d'éclairer les politiques de lutte contre la COVID-19, et a veillé à ce que la dimension régionale soit bien prise en compte dans les décisions de politique générale adoptées par le Comité directeur du Compte pour le développement, où les commissions régionales sont représentées par son directeur.

18.435 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à la cible 12.6, qui encourage les organismes à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Il utilise de plus en plus les outils de la plateforme en ligne et organise des réunions virtuelles chaque fois que cela est possible. Il distribue également de la documentation et du matériel de promotion sous forme numérique plutôt que sous forme imprimée.

18.436 On trouvera dans le tableau 18.65 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Dans certains cas, l'accord de partage des coûts de voyage entre l'Office et les commissions régionales concernées a entraîné des retards dans l'émission des billets, indépendants de la volonté du Bureau. Cela a été particulièrement vrai en 2019, au moment où se tenaient de vastes consultations sur le repositionnement régional que la Vice-Secrétaire générale a menées en personne dans les régions et auxquelles le Directeur a dû assister en marque de soutien. Le Bureau s'efforcera de continuer d'améliorer le respect des délais, notamment

en faisant que les activités soient programmées aussi tôt que possible et en collaborant plus étroitement avec le Groupe des voyages de sorte que les billets soient réservés dès que l'itinéraire préliminaire est connu afin d'obtenir les prix les plus bas et en réduisant autant que possible les dérogations.

Tableau 18.65
Respect des délais
(Pourcentage)

	2019 (taux effectif)	*2020 (taux effectif)*	*2021 (taux prévu)*	*2022 (taux prévu)*
Soumission de la documentation dans les délais	50	89	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	–	100	100	100

18.437 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 1 029 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les tableaux 18.66 à 18.69 et la figure 18.XLV.

Tableau 18.66
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Postes	988,4	972,8	–	–	–	–	–	972,8
Autres dépenses de personnel	–	10,2	–	–	–	–	–	10,2
Dépenses de représentation	–	0,3	–	–	–	–	–	0,3
Voyages du personnel	7,7	15,6	–	–	–	–	–	15,6
Services contractuels	9,5	13,8	–	–	–	–	–	13,8
Frais généraux de fonctionnement	5,9	7,6	–	–	–	–	–	7,6
Fournitures et accessoires	0,1	2,7	–	–	–	–	–	2,7
Mobilier et matériel	–	6,3	–	–	–	–	–	6,3
Total	**1 011,6**	**1 029,3**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 029,3**

Tableau 18.67
Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022
(Nombre de postes)

	Nombre	*Informations sur les postes*
Effectif approuvé pour 2021	6	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 G (AC)
Changements relatifs aux postes	–	–
Effectif proposé pour 2022	6	1 D-2, 1 P–5, 1 P-4, 1 P-3, 2 G (AC)

Tableau 18.68
Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe
(Nombre de postes)

Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2021*	*Changements*				*Effectif proposé pour 2022*
		Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	1	–	–	–	–	1
P-5	1	–	–	–	–	1
P-4	1	–	–	–	–	1
P-3	1	–	–	–	–	1
Total partiel	**4**	–	–	–	–	**4**
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(AC)	2	–	–	–	–	2
Total partiel	**2**	–	–	–	–	**2**
Total	**6**	–	–	–	–	**6**

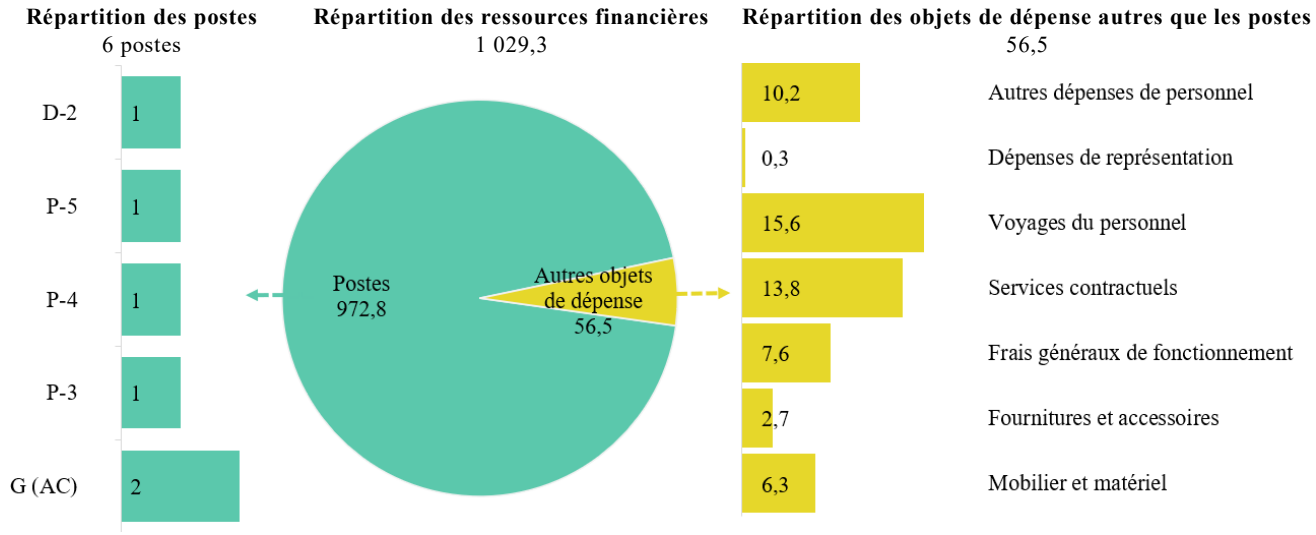
Tableau 18.69
Bureau des commissions régionales à New York : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	988,4	972,8	–	–	–	–	–	972,8
Autres objets de dépense	23,2	56,5	–	–	–	–	–	56,5
Total	**1 011,6**	**1 029,3**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 029,3**
Postes, par catégorie			–	–	–	–	–	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2
Total		**6**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**6**

Figure 18.XLV

Bureau des commissions régionales à New York : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

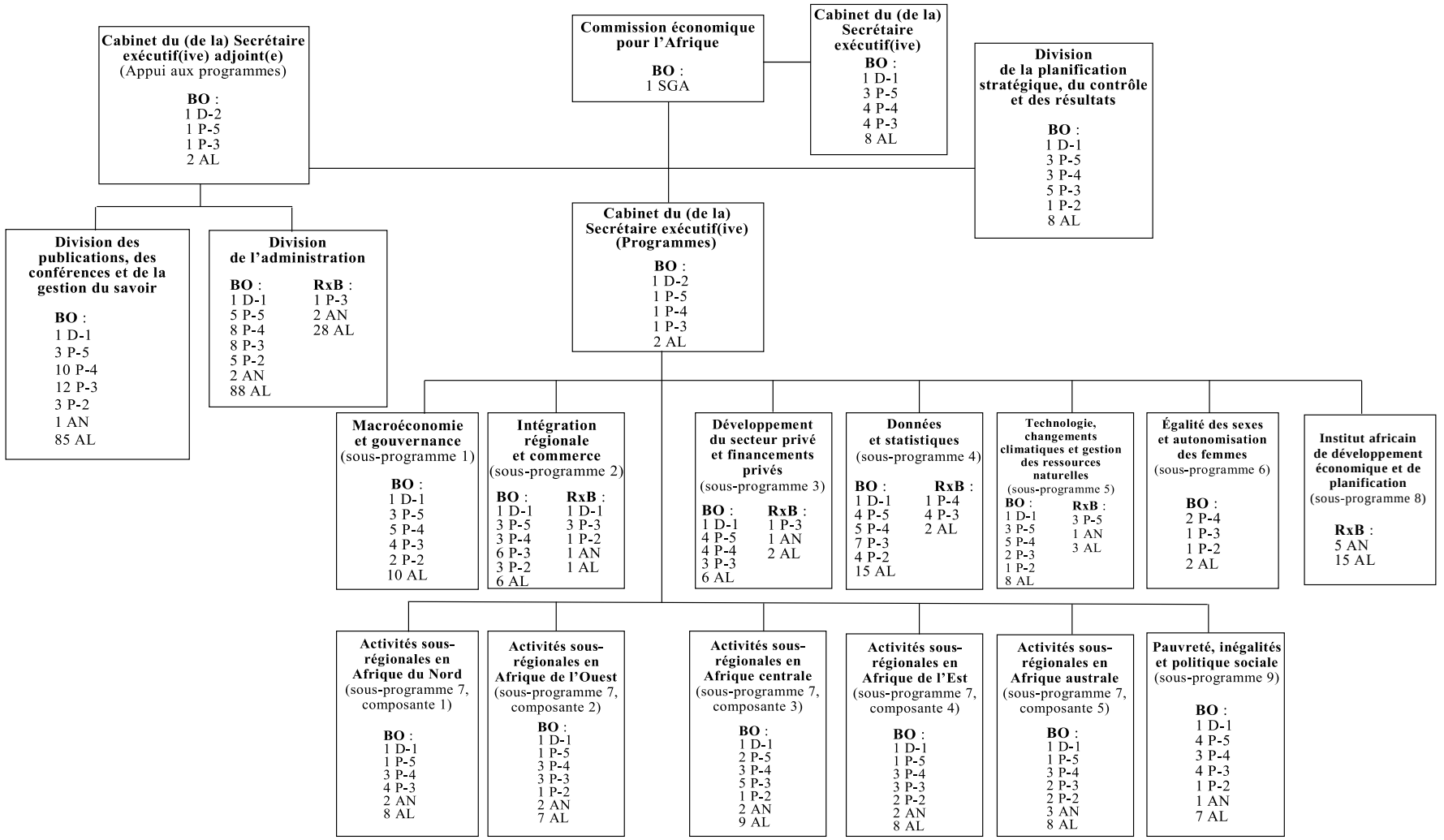
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



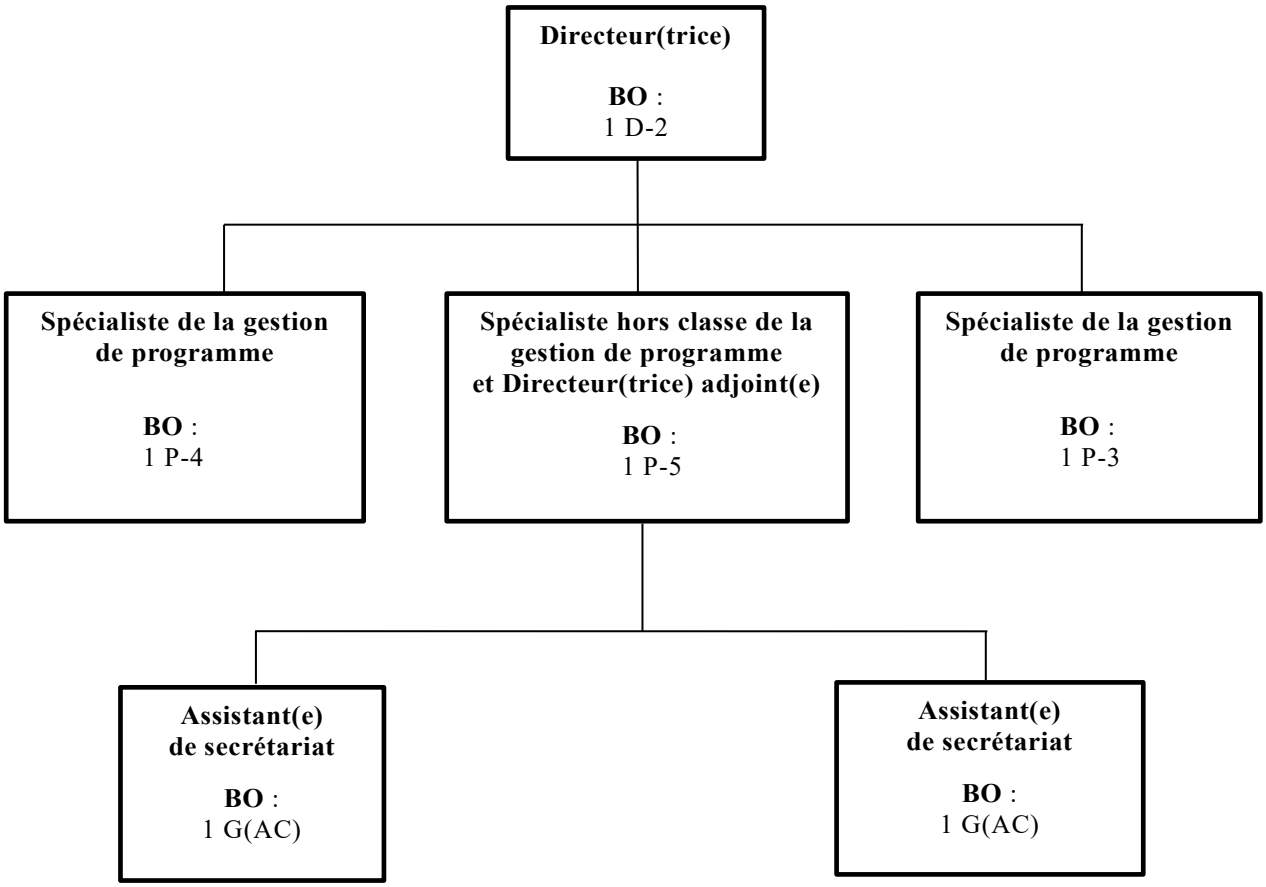
Annexes relatives aux postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

I. Organigramme et répartition des postes pour 2022

A. Commission économique pour l'Afrique



B. Bureau des commissions régionales à New York



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

A. Commission économique pour l'Afrique

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité des commissaires aux comptes	
Lettre d'observations pour l'année terminée le 31 décembre 2019	
Le Comité recommande à la CEA d'examiner le mécanisme de planification et de gestion des programmes relatif aux ressources extrabudgétaires pour déterminer les raisons de la sous-utilisation de ces ressources et de prendre au plus vite les mesures d'amélioration qui s'imposent (résumé, par. 12).	En vue de donner suite à cette recommandation, la CEA a pris des mesures pour renforcer encore davantage le mécanisme d'examen des programmes. Depuis 2020, celui-ci se réunit régulièrement et il est présidé par la Secrétaire exécutive. Les questions relatives aux aspects programmatiques et financiers de la Commission y sont examinées et des mesures correctives sont prises pour remédier à toute insuffisance.
Le Comité recommande à la CEA de procéder à un examen des raisons précises pour lesquelles les indicateurs cibles de différents sous-programmes n'ont pas été atteints, de prendre des mesures correctives permettant d'apporter les améliorations nécessaires et de suivre de près la planification et l'exécution des différentes activités menées dans le cadre de chacun des sous-programmes (partie B, par. 17).	Cette question est systématiquement abordée lors des sessions trimestrielles de la CEA consacrées à l'examen des programmes et de l'application du principe de responsabilité.
Le Comité recommande à la CEA de travailler en étroite collaboration avec les États membres et de continuer de dialoguer avec eux afin de plaider pour que des ressources appropriées soient allouées en matière de statistiques et d'améliorer les méthodes de collecte de données de manière à permettre la collecte en temps voulu de données fiables dans la perspective de la réalisation des objectifs de développement durable (section B, par. 21).	Des activités de persuasion ont été menées en ce sens lors de la session commune du Comité des directeurs généraux des instituts nationaux de statistique et de la Commission africaine de statistique, ainsi que lors du Forum régional africain pour le développement durable, de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, de la Commission de statistique et à l'occasion d'autres réunions de concertation, notamment par l'intermédiaire des comités de statistique des communautés économiques régionales. En outre, lorsque des stratégies nationales de développement statistique sont en cours de refonte, les services consultatifs fournis porteront entre autres sur l'intégration de ces stratégies au processus budgétaire des États membres. Par l'intermédiaire du volet sensibilisation de son sous-programme 4, qui est chargé des données et des statistiques, la CEA plaide auprès des États membres en faveur d'une augmentation de l'allocation des ressources destinées à permettre la collecte en temps opportun de données de qualité.

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
	Le sous-programme œuvre également à la consolidation des composantes de renforcement des capacités qui figurent dans son programme de travail.
Le Comité recommande à la CEA d'examiner les raisons pour lesquelles du retard a été pris à différentes étapes du recrutement dans les cas où la durée totale de la procédure a dépassé celle prescrite par les normes en vigueur, afin de repérer les goulets d'étranglement expliquant ce retard et d'élaborer une stratégie appropriée pour y remédier (partie B, par. 33).	La Section de la gestion des ressources humaines fait régulièrement le point avec toutes les parties prenantes du processus de recrutement, y compris les responsables des postes à pourvoir et les membres des conseils, commissions et comités centraux de contrôle. Elle a également adopté un mécanisme de suivi consistant à informer chaque semaine la Secrétaire exécutive, par écrit et via la plateforme Inspira, des cas en attente de sélection. La fonction des ressources humaines a fait l'objet d'une restructuration qui permettra d'améliorer l'efficacité opérationnelle, la cohérence et la qualité des services fournis aux clients.
Le Comité recommande à la CEA d'examiner et d'améliorer la gestion et la procédure de suivi de l'ensemble du cycle de recours à des partenaires de réalisation, pour faire en sorte que les projets financés soient achevés à l'échéance, que les bénéfices attendus en soient tirés et que, lorsqu'ils sont dus, les remboursements soient reçus à temps (partie B, par. 69).	La Section des partenariats et de la mobilisation des ressources de la CEA ainsi que toutes les divisions organiques et la Section des finances et du budget s'emploient à améliorer la gestion des partenaires d'exécution. Des réunions trimestrielles d'examen des performances permettent de faire le point sur les produits des programmes et la situation financière de l'ensemble de l'institution. Des mesures correctives sont proposées en vue de résoudre toute insuffisance potentielle.
Le Comité recommande à la CEA d'examiner comme il convient tous les engagements afin d'en rendre compte de manière complète et exacte au Siège de l'ONU pour l'établissement des états financiers (partie B, par. 81).	Cette recommandation a été prise en compte et les normes de présentation des informations souhaitées sont respectées.
Le Comité recommande à la CEA de promouvoir l'évaluation et le suivi systématiques des programmes, au moyen d'un processus interactif, et de publier également ses rapports d'auto-évaluation (partie B, par. 128).	Toutes les évaluations réalisées en 2021 et au-delà seront publiées sur le site Web de l'ECA.
Le Comité recommande également à la CEA d'étudier les possibilités de procéder, avec d'autres entités du système des Nations Unies, à des évaluations conjointes sur les domaines transversaux qui contribuent aux objectifs de développement durable (partie B, par. 129).	La politique d'évaluation de la CEA a été révisée en 2020. La Commission collabore avec d'autres entités des Nations Unies aux niveaux régional et mondial pour ce qui est des évaluations internes et externes. Malgré des ressources limitées, elle a pris l'initiative d'étudier les possibilités de coopération sur l'évaluation et le renforcement des capacités des États membres.

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Bureau des services de contrôle interne	
Premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2021 (rapport nº 2019/147)	
La CEA devrait prendre des mesures pour améliorer les délais de traitement des documents relatifs aux donateurs et aux subventions, en adoptant des indicateurs de succès pour toutes les étapes du processus et en assurant leur suivi (par. 27, encadré 3).	En cours, non terminé
La CEA devrait, en coordination avec le partenaire tripartite concerné, faire le nécessaire pour fournir au Bureau d'appui au Secrétariat conjoint toutes les ressources et effectifs dont il a besoin en vue d'apporter un appui stratégique aux programmes et aux initiatives conjoints, notamment les centres chargés des politiques (par. 16, encadré 2).	En cours, non terminé
La CEA devrait mettre au point un plan visant à donner suite aux recommandations acceptées à l'issue de l'examen de la stratégie de mobilisation des ressources, notamment en répartissant les rôles et en arrêtant un calendrier de mise en œuvre des recommandations ainsi qu'en contrôlant régulièrement l'état d'avancement (par. 30, encadré 5).	En cours, non terminé
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	
A/75/7 et A/75/7/Corr.1	
Bien qu'il soit conscient des incidences de la pandémie de COVID-19 et des problèmes de liquidité sur les recrutements, le Comité consultatif se déclare de nouveau préoccupé par le fait que les postes en question restent vacants pendant une période aussi longue. Le Comité souligne qu'il est nécessaire de lancer les procédures de recrutement correspondantes, compte tenu notamment de l'importance de certains postes de haut niveau. Le Comité compte que le Secrétaire général fera le point sur ces procédures dans le cadre de son prochain projet de budget ordinaire (par. V.4).	Au cours de la période de gel actuelle, la CEA a reçu l'autorisation de pourvoir 50 postes inscrits au budget ordinaire précédemment concernés par le gel des recrutements ; 37 d'entre eux sont désormais pourvus et la procédure de recrutement est en cours, à des stades divers, pour les 13 autres postes. Grâce à la levée partielle du gel des recrutements pour les postes inscrits au BO, qui a eu lieu en février 2021, la CEA dispose d'une marge de manœuvre supplémentaire pour pourvoir encore davantage de postes d'administrateurs(trices), ce qu'elle prévoit de faire prochainement. Elle escompte qu'il s'agira notamment de plusieurs postes de haut niveau (tels que les deux postes de Secrétaire exécutif(ive) adjoint(e) de niveau D-2, qui sont actuellement au stade des entretiens). Que le gel des recrutements soit levé ou non, les responsables de postes à pourvoir publient des offres et mènent le processus de recrutement pour tous les postes vacants, puis suspendent la procédure au stade de la sélection dans les cas où le gel est toujours en vigueur.

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Le Comité consultatif salue l'action menée et continue d'encourager la CEA à poursuivre ses efforts de mobilisation des ressources à l'appui du financement de l'Institut et à faire le point sur les progrès accomplis dans son prochain projet de budget (par. V.10).	Les efforts déployés par la CEA pour mobiliser des ressources à l'appui du financement de l'Institut ont permis à celui-ci de percevoir l'intégralité de la dotation de l'ONU, malgré la crise de liquidités traversée par l'Organisation, et de recevoir 859 865 dollars grâce aux contributions versées par les États membres, et ce malgré les conséquences néfastes de la pandémie sur les économies de ceux-ci. En ce qui concerne les donateurs, des efforts ont été faits pour accroître et diversifier les partenariats noués par l'Institut avec des partenaires stratégiques et financiers. Par exemple, grâce au maintien du partenariat avec l'Open Society Initiative for West Africa, l'Institut a reçu deux nouvelles subventions, pour un montant total de 191 936 dollars.

B. Bureau des commissions régionales à New York

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	
A/75/7 et A/75/7/Corr.1	
Le Comité consultatif salue les efforts déployés en faveur de la coordination et de la coopération entre les commissions régionales et appelle à une plus grande complémentarité, à des échanges sur les meilleures pratiques et à des mesures d'efficacité dans l'exécution de leurs mandats respectifs, ainsi qu'à l'établissement de rapports sur les résultats obtenus (par. V.20).	La coordination et la coopération entre les commissions régionales sont bien établies et institutionnalisées, y compris au niveau des responsables, avec l'appui du Bureau des commissions régionales à New York. Les commissions régionales font rapport chaque année au Conseil économique et social par l'intermédiaire du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Ce rapport comprend, entre autres, une partie portant sur les faits nouveaux survenus et les résultats obtenus dans certains domaines de la coopération entre les commissions régionales, qui donne des exemples concrets des domaines de collaboration les plus récents pour lesquels les commissions exploitent et utilisent au mieux leurs compétences en matière de politiques et de développement des capacités et croisent les meilleures pratiques entre les différentes régions. Voir le document E/2020/15 (le dernier rapport annuel du Secrétaire général en date), notamment la partie B du chapitre II, intitulée « Renforcement de la coopération entre les commissions régionales ». Le rapport de 2021, à savoir le E/2021/15 (à paraître prochainement), donnera également des informations actualisées sur la situation.
Le Comité consultatif prend note de la coopération existant entre les commissions régionales et le système des coordonnateurs résidents et d'autres entités des Nations Unies et estime que tout devrait être mis en œuvre pour la renforcer, gagner en efficacité et éviter les doubles emplois. Il rappelle que, dans sa résolution 72/279 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le contexte de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'Assemblée générale a souscrit à l'idée de procéder à un réaménagement progressif du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional et prié le Secrétaire général de proposer au Conseil économique et social, pour chaque région, des formules de réorganisation et de réaménagement à long terme des ressources régionales des Nations Unies. Il compte que de nouvelles informations actualisées seront communiquées dans de prochains projets de budget (par. V.28).	Chaque année, des informations actualisées sur le renforcement de la coopération avec les commissions régionales et sur l'appui qu'elles apportent au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents sont communiquées par l'intermédiaire des rapports suivants : a) le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (le dernier en date est celui de 2020, voir le document A/75/79-E/2020/55), en particulier le chapitre VI intitulé « Exploiter les ressources régionales du système des Nations Unies pour le développement afin de mettre en œuvre le Programme 2030 » ; b) le rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur le Bureau de la coordination des activités de

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
	développement (le dernier en date est celui de 2020, voir le document E/2020/54), en particulier la partie intitulée « Coordination régionale à l'appui du système des coordonnateurs résidents » ; c) le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes (le dernier en date est celui de 2020, voir le document E/2020/15), en particulier la sous-partie intitulée « Renforcement des liens entre les pays et les régions » dans la partie A du chapitre II (« Promotion de la cohérence au niveau régional et renforcement de l'articulation entre politiques et besoins opérationnels »). Ce rapport donne des informations actualisées sur le sujet et porte particulièrement sur les contributions qu'apportent les commissions régionales au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et sur les échanges qu'elles mènent avec celui-ci. Les rapports susmentionnés qui seront publiés en 2021 continueront de fournir des informations actualisées sur ces questions, conformément aux résolutions 75/233 et 72/279.
Le Comité consultatif compte que les enseignements à retenir et les meilleures pratiques en matière de prise en compte systématique des priorités des pays en situation particulière prévues par la CESAP et la CEPALC seront communiqués aux autres commissions régionales (par. V. 31).	Les commissions régionales ont partagé leurs enseignements à retenir et leurs meilleures pratiques en matière de prise en compte systématique des priorités des pays en situation particulière. Ces données d'expérience figurent également dans le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen de l'aide fournie par le système des Nations Unies aux pays en développement sans littoral en vue de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne » (à paraître sous la cote JIU/REP/2021/A454), qui présente un grand nombre des enseignements à retenir et des meilleures pratiques formulés par les commissions régionales et qui met en évidence de nouvelles perspectives de collaboration.

III. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

Composante/sous-programme	*Postes*	*Classe*	*Description*	*Justification*
Appui aux programmes	(1)	P-4	**Suppression** de 1 poste de bibliothécaire	Les deux postes qu'il est proposé de supprimer étaient vacants depuis plus de 24 mois avant la mise en place du gel des recrutements. Le Secrétaire général estime que le fait que l'organisation soit parvenue à s'acquitter pleinement de ses mandats sans ces postes fournit l'occasion de proposer leur suppression.
Appui aux programmes	(1)	P-3	**Suppression** de 1 poste d'un poste d'éditeur(trice) (anglais)	

IV. Ressources financières et postes : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			*Ressources extrabudgétaires*			*Total*		
	2021 (crédits ouverts)	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation*
Ressources financières									
Commission économique pour l'Afrique	77 674,3	77 150,5	(523,8)	25 442,2	19 913,9	(5 528,3)	103 116,5	97 064,4	(6 052,1)
Bureau des commissions régionales à New York	1 029,3	1 029,3	–	–	–	–	1 029,3	1 029,3	–
Total	**78 703,6**	**78 179,8**	**(523,8)**	**25 442,2**	**19 913,9**	**(5 528,3)**	**104 145,8**	**98 093,7**	**(6 052,1)**
Postes									
Commission économique pour l'Afrique	535	533	(2)	66	66	–	601	599	(2)
Bureau des commissions régionales à New York	6	6	–	–	–	–	6	6	–
Total	**541**	**539**	**(2)**	**66**	**66**	**–**	**607**	**605**	**(2)**